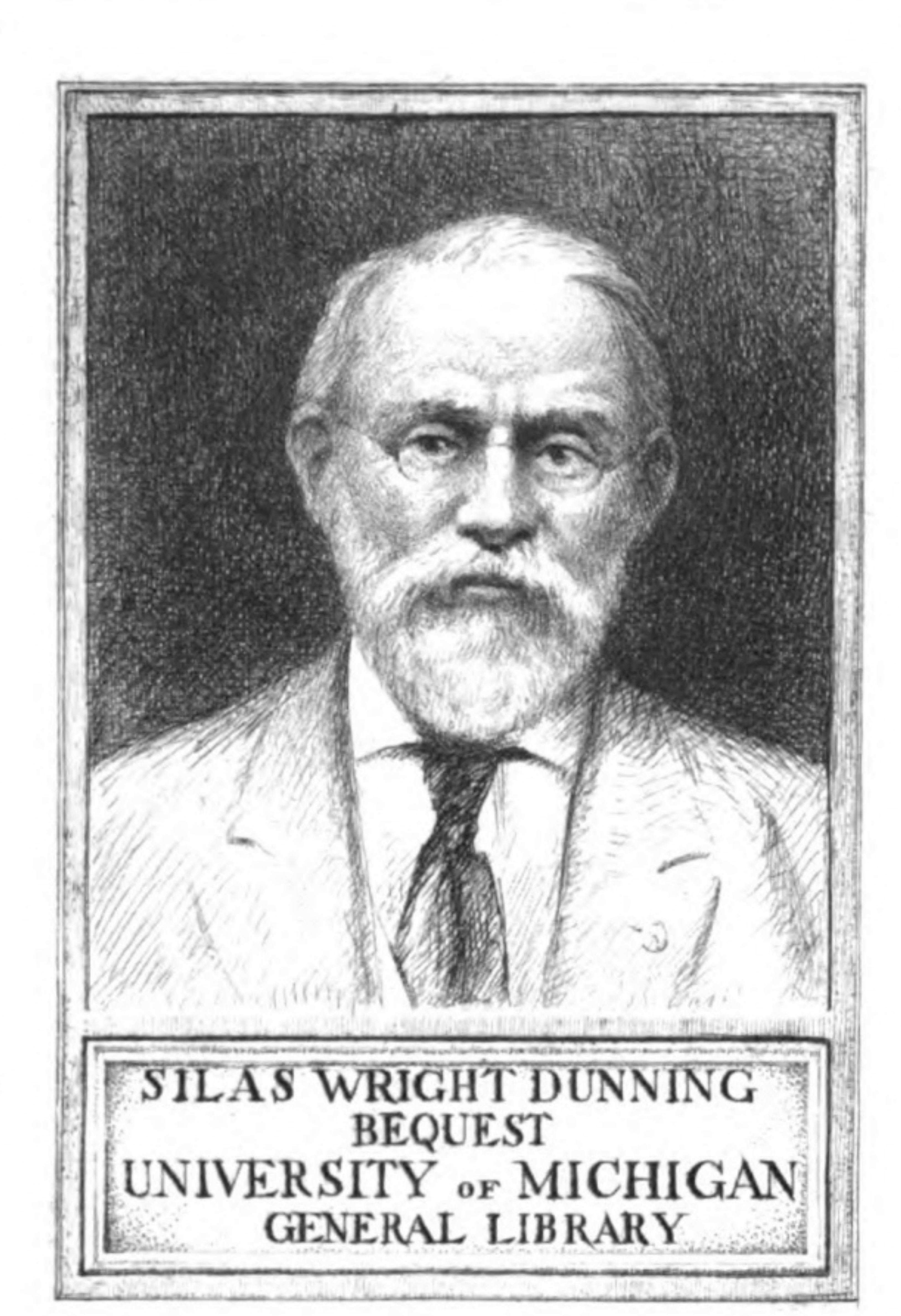

Digitized by Google


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS



La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires la responsabilité de leurs opinions.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

Fondée en 1809

V° SÉRIE

TOME DOUZIÈME

1912

ORLÉANS
IMPRIMERIE AUGUSTE GOUT ET Cie
RUE DU BOURDON-BLANC, 37-39

1913

NOTE

SUR LES

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ (1)

Les travaux publiés par la Société, dont l'existence légale date du 18 avril 1809, forment, au 31 décembre 1911, 80 volumes répartis en 5 séries.

Ire SÉRIE

(1810 à 1813), 7 tomes in-8° c.

Cette série comprend les publications de la Société (2) depuis sa fondation jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, qui entraînèrent la cessation de ses réunions, sous le nom de :

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, MÉDICALES ET D'AGRICULTURE D'ORLÉANS

Ce Bulletin se compose de 7 tomes formés chacun de 6 cahiers, à l'exception du tome III, qui contient un septième cahier supplémentaire, soit 43 au total.

Le tome Ier commence au mois de juin 1810 et le tome VII s'arrête au mois de décembre 1813.

(1) Cette note a été établie d'après les 80 volumes de la collection complète et reliée des publications de la Société, mise à la disposition des membres pour leurs recherches.

(2) La nouvelle Société succédait aux deux Sociétés royales qui existaient à Orléans avant la Révolution.

La Société Royale d'Agriculture (1762-1789).

La Société Royale de Physique, d'Histoire Naturelle et des Arts d'Orléans (1781) érigée en Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans en 1786 et spontanément dissoute en 1793.



La pagination du tome VI recommence après le quatrième cahier.

IIe SÉRIE

(1818 à 1837), 14 tomes in-8° c.

Comprend les publications de la Société depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'en 1836, sous le nom de :

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS (1818), 1 tome.

Le tome Ier, se compose de 6 cahiers, dont le premier a paru en juillet 1818; il porte par erreur la date de 1819 : lire 1818.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS (1819 à 1836), 13 tomes.

IIIe SÉRIE

(1837 à 1852), 10 tomes in-8° c.

Comprend les publications de la Société du 24 novembre 1836 au 5 novembre 1852, sous le nom de *Mémoires*.

La Société a cru devoir changer le titre de ses publications, « à cause de la difficulté qu'il y a à compléter la série des publications de la Société, parues sous le nom de Bulletin ou Annales » (1).

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS (1837 à 1846-48), 7 tomes.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS (1849 à 1852), 3 tomes.

(1) Séances du 7 et du 14 avril 1837.



IVe SÉRIE

(1853 à 1900), 38 tomes in-8° r.

Comprend les publications de la Société de 1853 à 1900 sous le nom de :

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE (1), SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

Le changement de format correspond au changement de titre de la Société, afin de jouir du bénéfice de la loi sur les Comices agricoles. (Séance du 5 décembre 1851.)

Ve SÉRIE

(1901 à .....), tomes in-8° r.

Comprend les publications de la Société en cours depuis 1901, toujours sous la même dénomination de :

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

On a cru devoir créer cette nouvelle série pour éviter la notation de tomes à chiffres élevés.

Le tome II (1902) porte par erreur le titre de tome I et forme le 71e volume de la collection et non le 72e, comme il a été imprimé à tort.

Une table générale des matières et des planches, contenues dans les 46 premiers volumes des publications de la Société, a été insérée après le tome XVII (1875) et une nouvelle table, après le tome XXXV (1897) et le tome XXXVIII (1900).

(1) Le titre de Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans paraît seulement dans les Mémoires de l'année 1853 parce que sans doute, dans le tome de l'année 1852, sont publiés des travaux des années 1847 et 1850, époque à laquelle la Société s'appelait Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Ce nouveau titre ne paraît dans l'*Annuaire du Loiret* qu'en 1854.



LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1913

Bureau

Président :	Dr ROCHER, ✻,	depuis	1910.
Vice-Président :	R. DE LA LOGE, ✻,	—	1910.
Secrét. génér.-arch. :	Dr FAUCHON,	—	1906.
Secrét. part. :	ROCHOUX D'AUBERT,	—	1913.
Trésorier :	LALBALETTRIER,	—	1904.
Bibliothécaire :	Dr COURGEON,	—	1913.

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT

M. POUX-LAVILLE, O. I., Préfet du Loiret,

M. le Général FERRÉ, C. ✻, commandant le 5e corps d'armée.

M. GUIRAL, ✻, Premier Président à la Cour d'appel.

M. Fernand RABIER, Député, Maire d'Orléans.

MEMBRES D'HONNEUR ÉLUS

MM.

1887. Maspero, O. ✻, de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études,
24, avenue de l'Observatoire, Paris.

1907. Lafenestre (Georges), O. ✻, de l'Institut, conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France,
5, avenue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).

1907. Lemaitre (Jules), O. ✻, membre de l'Académie Française,
39, rue d'Artois, Paris.

1907. Goyau (Georges), ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole de Rome,
12, rue Pierre-Charron, Paris.

1909. Amiral Caillard (Léonce), G. O. ✻, inspecteur général de la marine,
3, rue Margueritte, Paris.

1911. Merlin (Alfred), ✪ I. agrégé de l'Université, docteur ès lettres, directeur des Antiquités et Arts de la Tunisie.
73, boulevard Montparnasse, Paris;
villa Pasteur, plateau Charles-Quint, Tunis.

MEMBRES HONORAIRES

1907. Dr Deshayes (Henri), ✪ I., ancien trésorier,
55, rue Etienne-Dolet, Orléans.

MEMBRES TITULAIEES

1° *Section d'Agriculture*

MM.

1. 1873. Roscoat (comte Casimir du),
12, rue Parisie, Orléans;
Château de la Matholière, Tigy (Loiret).

2. 1899. Angot (Auguste), ✵, ✪, ✪, vétérinaire militaire en retraite, ancien professeur de l'Ecole vétérinaire du Japon,
75, rue des Murlins, Orléans.

3. 1901. Denizet (Henri), propriétaire,
3, rue de la République, Orléans;
Villeny (Loir-et-Cher).

4. 1901. Banchereau (Jules),
6, quai Barentin, Orléans;
Château des Aubiers, par Nançay (Cher).

5. 1902. Bourdaloue (Gustave), propriétaire,
61, rue de la Lionne, Orléans;
Château du Coudray, par Brinon-sur-Sauldre (Cher).

6. 1902. Larnage (vicomte Hugues de), membre de l'Académie de Sainte-Croix, conseiller général,
Château de Mézières, par Cléry (Loiret).

7. 1903. Tristan (vicomte Raoul de),
Château de Cormes, Saint-Cyr-en-Val (Loiret).

8. 1907. Callier (André), propriétaire,
12, rue du Colombier, Orléans;
Les Malacots, par Sully-sur-Loire (Loiret).

MM.

9. 1907. LA LOGE (René DE), ✻,
14, rue des Fauchets, Orléans;
Champvallins, Sandillon (Loiret).

10. 1907. RIMBERT (Jules), notaire honoraire, propriétaire horticulteur,
5, route d'Olivet, Orléans.

11. 1909. ALLAINES (Max. D'), propriétaire,
48, rue d'Illiers, Orléans;
Château de Laugères-Saint-Marc,
par Saint-Menoux (Allier).

12. 1909. MATHAN (comte Adrien DE), propriétaire,
10, rue de Patay, Orléans;
Château de Boisgibault, Ardon (Loiret).

13. 1909. FOUGERON (Pierre), propriétaire,
74, rue de la Bretonnerie, Orléans;
Mousseaux, par Romorantin (Loir-et-Cher).

14 1911. DARBLAY (LOUIS), conseiller général,
31, rue de la Gare, Orléans;
Chevilly (Loiret).

15. GIRAUDIÈRE (Raoul DE LA),
62, rue du Bourdon-Blanc, Orléans;
Château de la Giraudière, par Villeny (Loiret).

2° Section de Médecine

1. 1877. Dr PILATE (Edmond), chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu,
12, rue Jeanne-d'Arc, Orléans.

2. 1885. Dr CHAIGNOT (Henri), médecin de l'Hôtel-Dieu et des prisons,
47, rue Etienne-Dolet, Orléans.

MM.

3\. 1886. Dr Rocher (Georges), ✻, médecin honoraire de l'Hôpital général, président du « Souvenir Français »,
4, rue Dupanloup, Orléans.

4\. 1887. Dr Geffrier (Paul), médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu.
6, rue d'Escures, Orléans.

5\. 1887. Dr Luizy (Gaston), chirurgien de l'Hôtel-Dieu,
10, rue Porte-Madeleine, Orléans.

6\. 1890. Dr Fauchon (Charles), médecin de l'Hôtel-Dieu et du Chemin de fer d'Orléans,
96, rue Bannier, Orléans.

7\. 1891. Dr Cœur (Hippolyte), chirurgien de l'Hôtel-Dieu,
78, rue Bannier, Orléans.

8\. 1891. Dr Vacher (Louis), ✻, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, médecin inspecteur du Chemin de fer d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
3, rue Sainte-Anne, Orléans.

9\. 1895. Dr Baranger (Léonard), médecin du Grand Séminaire et du pensionnat Saint-Euverte, ancien médecin-adjoint de l'Hôpital général,
2 *bis*, rue du Bourdon-Blanc, Orléans.

10\. 1900. Dr Garsonnin (Maurice), conservateur du Musée historique et du Musée Jeanne d'Arc, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
24, boulevard Saint-Vincent, Orléans ;
Henrichemont (Cher).

MM.

11\. 1902. Dr Baillet (Marcel), membre correspondant de la Société de chirurgie,
89, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

12\. 1902. Dr Marmasse (René), chirurgien de la Maternité de l'Hôtel-Dieu,
22, rue du Colombier, Orléans.

13\. 1906. Dr Coville (Maurice), chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre correspondant de la Société de chirurgie,
18, rue du Colombier, Orléans.

14\. 1907. Dr Touche (Rémy), médecin de l'Hôpital général,
57, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

15\. 1909. Cochinal (Frédéric), pharmacien des Hospices,
39, rue de Limare, Orléans.

3e *Section des Belles-Lettres*

1\. 1875. Baillet (Auguste), archiviste paléographe, licencié en droit, membre du Conseil municipal de la ville d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
3, rue Étienne-Dolet, Orléans.

2\. 1877. Basseville (Anatole), Q, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
13, rue des Pensées, Orléans;
Brelat, Commune de Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher).

MM.

3. 1880. Cochard (Théophile), chanoine, rédacteur des *Annales Religieuses* du diocèse d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais et de l'Académie de Sainte-Croix,
18, rue Saint-Etienne, Orléans.

4. 1886. Charpentier (Paul), avocat, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
14, rue des Charretiers, Orléans.

5. 1900. Jarry (Eugène), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
8, place de l'Etape, Orléans ;
Château de Triguères (Loiret).

6. 1903. Huard (Abel), receveur de l'Enregistrement en retraite,
7, rue du Bourg-Neuf, Orléans.

7. 1903. Iauch (abbé Pierre), préfet des études à l'école Sainte-Croix, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais et de l'Académie de Sainte-Croix,
17, rue du Colombier, Orléans.

8. 1906. Dr Courgeon (Jules), licencié ès lettres, médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu,
44, rue de Loigny, Orléans.

9. 1908. Cagnieul (Albert), ✪, bibliothécaire de la ville d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
2, rue Guillaume-Prousteau.

MM.

10. 1910. Soyer (Jacques), ✪ I., archiviste départemental, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conservateur-adjoint du Musée historique de l'Orléanais,
99, boulevard de Châteaudun, Orléans.

11. 1910. Rochoux d'Aubert (Alfred), avocat à la Cour d'appel,
15, rue Saint-Euverte, Orléans.

12. 1910. Ruzé (Robert), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel,
30, rue du Commandant-Arago.

13. 1912. Poilloue de Saint-Mars (René, commandant de), chef d'escadron breveté d'artillerie à l'Etat-Major du 5e corps d'armée,
9, boulevard Rocheplatte, Orléans.

14. 1912. Bouvier (Armand), professeur honoraire de l'Université,
34, rue de Gaucourt, Orléans.

4° *Section des Sciences et Arts*

1. 1873. Fauconnier (Paul), ingénieur des Arts et Manufactures, administrateur délégué de la Société orléanaise pour l'éclairage au Gaz et à l'Électricité,
19 *bis*, rue de la Mouillère, Orléans.

MM.

2\. 1881. DIDIER (Albert), ✪, conservateur du Musée de peinture et de sculpture, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
15, rue du Bœuf-Saint-Paterne, Orléans.

3\. 1885. PERRIN (Edmond), manufacturier,
70, rue du Colombier, Orléans.

4\. 1891. MAILLARD (abbé Alphonse), licencié ès sciences, professeur de mathématiques à l'école Sainte-Croix,
12, rue du Grenier-à-Sel, Orléans.

5\. 1895. THÉVENIN (Edmond), ✻, ancien directeur de la Manufacture des Tabacs,
26, boulevard Saint-Vincent, Orléans.

6\. 1896. PAPELIER (Georges), ✻, ✪ I., professeur de mathématiques spéciales au Lycée d'Orléans, agrégé des sciences mathématiques,
21, rue de Recouvrance, Orléans;
19, rue de la Mouillère, Orléans.

7\. 1897. DESSAUX (Georges), ✻, ✪ I., président de la Chambre de commerce, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, ancien président du Tribunal de commerce,
1, rue Caban, Orléans.

8\. 1899. RENARDIER (Adolphe), ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
1, rue Neuve-Saint-Aignan, Orléans.

MM.

9\. 1902. LALBALETTRIER (Gustave), professeur de mathématiques, licencié ès sciences mathématiques et physiques,
4, cloître Saint-Pierre-Empont, Orléans.

10\. 1905. GUILLAUME (Louis), architecte,
25, rue Chanzy, Orléans.

11\. 1908. D'ILLIERS (Gaston), sculpteur-animalier,
33, rue Chanzy, Orléans;
Château de la Fontaine, Olivet.

12\. 1910. DESBOIS (Louis), artiste peintre,
7, rue Dutot, Paris (XVe).

13\. 1910. DESTENAY (Édouard), ❋, compositeur de musique,
La Nivelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Loiret).

14\. 1911. BENOIT (Charles), ❋, directeur de la Manufacture des Tabacs,
6, rue de la Manufacture-des-Tabacs, Orléans;
Chalet Saint-Louis, Berck-Plage (Pas-de-Calais).

15\. 1912. DIDIER (Maxime), conservateur-adjoint du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans,
111, rue Bannier, Orléans;
Château de Saint-Léger-en-Braye,
par Auneuil (Oise).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1. 1889. Duchalais-Rousseau,
La Mouillandry, les Montils, par Blois (Loir-et-Cher).

2. 1895. Bouchet (Emile), Q I., vice-président de la Société Dunkerquoise,
Dunkerque (Nord), 58, rue Saint-Jean.

3. 1901. Tristan (comte Elzéar de),
château de Cormes, Saint-Cyr-en-Val (Loiret).

4. 1902. Rocheterie (Maxime de la), lauréat de l'Académie Française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans,
Château du Bouchet, à Dry (Loiret).

5. 1905. Bernois (abbé Constant), aumônier de la Sainte-Enfance,
5, cloître Saint-Pierre-Empont.

6. 1906. Rapine (Henri), architecte diplômé du Gouvernement,
11, rue Montparnasse, Paris.

7. 1906. Dr Courtade (Hippolyte),
Outarville (Loiret).

8. 1906. Raguenet de Saint-Albin (Octave).
17, rue d'Illiers, Orléans.

9. 1906. Dr Percepied, médecin consultant,
au Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

10. 1906. Dr Mercier (Raoul), professeur à l'Ecole de Médecine de Tours,
41, bd Heurteloup, Tours (Indre-et-Loire).

MM.

11\. 1906. Perrault (Maurice), avoué,
à Epernay (Marne).

12\. 1907. Legay, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
à Moulins (Allier).

13\. 1907. Dr Duchateau (Valère),
à Cléry (Loiret).

14\. 1908. Johanet (Henri), administrateur
de la Société des Agriculteurs de France,
46, rue de Clichy, Paris.

15\. 1908. Nicolas (Louis), peintre dessinateur,
27, rue des Grands-Champs, Orléans.

16\. 1908. Morogues (baron Gonzalve de), propriétaire,
80, rue Bannier, Orléans.

17\. 1908. Barbier (abbé Paul), chanoine de la Cathédrale,
18, cloître Saint-Aignan, Orléans.

18\. 1908. Saget (abbé Louis), curé doyen,
à Cléry (Loiret).

19\. 1908. Billard (Georges), notaire,
9, rue Pétiniaud-Beaupeyrat, Limoges (Haute-Vienne).

20\. 1908. Vilmorin (Maurice de), ✱,
4, quai de la Mégisserie, Paris;
Château des Barres, Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

21\. 1908. Lagny (Auguste), propriétaire,
à Chétif-Puits, Gien (Loiret).



MM.

22\. 1909. Colas des Francs (Maurice),
2, place du Châtelet, Orléans ;
Château du Bailly, Mézières (Loiret).

23\. 1909. Basseville (Abbé Georges), curé d'Amilly,
à Amilly (Loiret).

24\. 1909. Champvallins (Jean de), propriétaire,
38, rue de Loigny, Orléans;
Château d'Auzan, par Châteauroux (Indre).

25\. 1909. Puyvallée (Albert de), propriétaire,
10, rue de Patay, Orléans;
Château de Boisgibault, Ardon (Loiret).

26\. 1909. Michau (René),
83, rue Bourgogne, Orléans.

27\. 1909. Doret (Jules), ✪ I., professeur honoraire au Lycée d'Orléans,
66, avenue Dauphine, Orléans.

28\. 1909. Chancerel (Lucien), inspecteur adjoint des Eaux et Forêts,
Château de Lintry, par Châteauneuf (Loiret);
76, rue d'Assas, Paris.

29\. 1909. Saint-Pol (Comte Jean de), ingénieur agricole,
2, rue Saint-Marc, Orléans.

30\. 1909. Loiseau (Gabriel), avocat à la Cour d'appel,
44, rue Chanzy, Orléans;
Château de Veaugereau, par Briare (Loiret).

31\. 1909. Eck (Théophile), conservateur des Musées de Saint-Quentin,
Rue Lescuyer, à Saint-Quentin (Aisne).

MM.

32. 1909. Fougeron (Paul-Élie), propriétaire,
35, rue de la Bretonnerie, Orléans.

33. 1909. Alaret-Taillefert (Maurice), propriétaire,
Château de la Touche, par Donnery (Loiret).

34. 1909. Paul-Hazard, ✪, ancien avocat général, président d'honneur de la Société de géographie du Cher,
Au Gilloy, par Tigy (Loiret).

35. 1910. Berton (Paul), ✱, président de chambre honoraire,
A Sancerre (Cher).

36. 1910. Livonnière (Comte de), conseiller général de Maine-et-Loire,
16, rue Bretonnerie, Orléans.

37. 1910. Baron (Gabriel), ancien avoué,
19, rue de Loigny, Orléans.

38. 1910. Chambon (Émile), propriétaire,
35, rue Saint-Euverte, Orléans.

39. 1910. Sejourné (Joseph), avocat, conseiller général,
91, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

40. 1910. Fugeray (abbé René), curé de Mardié,
Par Pont-aux-Moines (Loiret).

41. 1910. Hochard (Gaston), artiste peintre,
181, rue de Courcelles, Paris.

42. 1910. Jovy (Ernest), ✪ I., professeur au collège,
41, rue Pavée, Vitry-le-François (Marne).

MM.

43. 1910. Decourteix-Turquet (Albert), président du Tribunal civil, Le Blanc (Indre),
Château du Nuizance, par Luant (Indre).

44. 1910. Rousseau, ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
bureaux, 22 *bis*, avenue Rapp (Paris),
Villa Montmorency, 7, avenue des Tilleuls (Paris).

45. 1910. Riguet (abbé), curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret).

46. 1911. Guillaume (abbé Paul), professeur à l'Ecole Saint-Grégoire,
Pithiviers (Loiret).

47. 1911. Desbois (Saint-Prix),
9, rue Malakoff, Orléans.

48. 1911. Balzani (comte Ugo),
9, via Pô, Roma (Italie).

49. 1911. Refoulé (Robert), licencié ès lettres et en droit, avoué de 1re instance,
65, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

50. 1911. Saxcé (Fernand de), O. ✻, colonel d'artillerie en retraite,
Château du Caillou, Olivet (Loiret).

51. 1911. Dr Pottier (Paul), ✪ I., médecin aliéniste,
8 et 10, rue de Picpus, Paris (XIIe).

52. 1911. Leroy (Gaston), docteur en droit, avoué, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal,
68, rue de la Bretonnerie, Orléans.

MM.

53. 1911. Malleterre (Gabriel), ✻, ⦿, colonel d'état-major, colonel au 46e de ligne,
68, avenue Ledru-Rollin, Paris.

54. 1911. Champault (François), propriétaire,
26, rue de Limare, Grléans;
Le Colombier, Châtillon-sur-Loire (Loiret).

55. 1911. Brun (Henri), docteur en droit, propriétaire,
Le Chalet, Briare (Loiret).

56. 1911. Boissonnet (abbé Emile), curé
de Meung-sur-Loire (Loiret).

57. 1911. Fraquet (Eugène), pharmacien de 1re classe, membre de la Société chimique de France,
9, avenue de Villiers, Paris.

58. 1912. Vauquelin (Charles), avocat,
18, rue Chanzy, Orléans.

59. 1912. Dr Grivet (Paul), ✻, médecin principal en retraite,
12, rue de la République, Orléans;
Piney (Aube).

60. 1912. Huet (Louis-Émile), avocat,
11, re Sainte-Anne, Orléans.

61. 1912. Weil (abbé Frédéric), licencié ès sciences naturelles, professeur à l'école Sainte-Croix.
17, rue du Colombier, Orléans.

62. 1912. Singly (Maurice de),
38, rue de la République, Orléans.

MM.

63. 1912. Saint-Périer (René de Poilloue, comte de), docteur en médecine,
21, rue du Bac, Paris;
Château de Morigny, par Étampes (Seine-et-Oise).

64. 1912. Chabrol (Maurice), docteur en droit, avocat au Conseil d'état et à la Cour de Cassation,
1, rue de la Ville-l'Évêque, Paris;
Manoir des Creunières-Hennequeville, par Trouville (Calvados),

65. 1912. Bernard (Louis), professeur de physique au Lycée d'Orléans,
70, rue de Bellébat, Orléans.

DÉMISSIONS

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

TABART (Emmanuel), démissionnaire le 10 janvier 1912.

GIRAUDIÈRE (Raoul DE LA), démissionnaire le 3 mai 1912.

BOUVIER (Armand), démissionnaire le 5 juillet 1912.

NÉCROLOGIE

MEMBRES HONORAIRES

MM.

CUISSARD (Charles), ✪ I, ancien bibliothécaire, décédé à la Rochelle, le 5 février 1912.

MEMBRES TITULAIRES

CHAROY (Marcel), membre de la Section des Lettres, ancien président, décédé à Orléans, le 4 juillet 1912.



DONATEURS DE LA SOCIÉTÉ

1850. M. GUYOT, membre de la Société, lui lègue par testament une partie de sa bibliothèque.

1874. M. LAISNÉ DE SAINTE-MARIE, président de la Société, lui fait don de 3.000 francs.

1880. Mlle DANGER lègue à notre Société une somme de 2.000 francs.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ

PRIX DE MOROGUES

M. le baron DE MOROGUES a légué, en 1840, à notre Société, dont il était membre, une somme de 1,500 francs pour fonder un prix destiné à l'agriculteur du département du Loiret signalé pour la supériorité de sa culture.

Le prix est décerné aussitôt que les arrérages du legs atteignent le total de 600 francs.

PRIX PERROT

M. PERROT, membre de la section d'Agriculture, a fait don à notre Société, en 1871, d'une somme de 3,000 francs productive d'intérêts, devant servir à la création d'un prix.

Ce prix, d'une valeur de 600 francs, est distribué tous les cinq ans environ, à un cultivateur de l'un des arrondissements du Loiret.

PRIX DAVOUST

M. Émile DAVOUST, membre de la section des Sciences et Arts, a fait à notre Société, en 1890, un legs de 5,000 francs dont les revenus sont attribués à la fondation d'un prix destiné à récompenser une œuvre d'art ou un ouvrage littéraire artistique; il est joint au prix une médaille commémorative.

SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS CORRESPONDANTES

A

Abbeville (Somme). — Société d'émulation d'Abbeville (*Bulletin*).

Aix (Bouches-du-Rhône). — Facultés de Droit et des Lettres (*Annales* des) (Bibliothèque de l'Université d'Aix).

Amiens (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Somme (*Mémoires*).

Angers (Maine-et-Loire). — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (*Mémoires*).

Angoulême (Charente). — Société archéologique et historique de la Charente (*Annales*).

Auxerre (Yonne). — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (*Bulletin*).

B

Besançon (Doubs). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (*Bulletin*).

Blois (Loir-et-Cher). — Société des Sciences et Lettres du Loir-et-Cher (*Mémoires*).

Bordeaux (Gironde). — Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux (*Actes*).

Bourges (Cher). — Société des Antiquaires du Centre (*Mémoires*).

C

Caen (Calvados). — Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (*Mémoires*).

Cambrai (Nord). — Société d'Emulation (*Mémoires*).

Châlons-sur-Marne (Marne). — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne (*Mémoires*).

Châteaudun (Eure-et-Loir). — Société Dunoise (*Bulletin*).

Chartres (Eure-et-Loir). — Société archéologique d'Eure-et-Loir (*Bulletin*).



D

Dijon (Côte-d'Or). — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (*Mémoires*).

Dunkerque (Nord). — Société Dunkerquoise (*Mémoires*).

E

Evreux (Eure). — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure (*Bulletin*).

G

Gien (Loiret). — Bibliothèque municipale.

H

Havre (Le) (Seine-Inférieure). — Société Havraise d'études diverses (*Recueil de publications*).

L

Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). — Comité central de la Sologne.

Laon (Aisne). — Société académique (*Bulletin*).

Lyon (Rhône). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (*Mémoires*), au palais des Arts.

M

Mâcon (Saône-et-Loire). — Académie de Mâcon (*Annales*).

Mans (Le) (Sarthe). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Sarthe (*Bulletin*).

Marseille (Bouches-du-Rhône). — Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille (*Mémoires*).

Montpellier (Hérault). — Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (*Mémoires*).

Montargis (Loiret). — Bibliothèque municipale.

Montauban (Tarn-et-Garonne). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban (*Recueil*).



N

Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Académie de Stanislas (*Mémoires*).

Nantes (Loire-Inférieure). — Société académique de Nantes (*Annales*).

Narbonne (Aude). — Commission archéologique de Narbonne (*Bulletin*).

Nevers (Nièvre). — Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts (*Bulletin*).

Nice (Alpes-Maritimes). — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes (*Annales*).

Niort (Deux-Sèvres). — Société historique et scientifique des Deux-Sèvres (*Mémoires*).

O

Orléans. — Bibliothèque municipale d'Orléans.

— Bibliothèque des archives du département du Loiret.

— Bibliothèque du Lycée d'Orléans.

— Bibliothèque de l'École normale des instituteurs.

— Bibliothèque de l'École normale des institutrices.

— Bibliothèque du Musée Jeanne d'Arc.

— Comice agricole d'Orléans (*Bulletin*).

— Société archéologique et historique de l'Orléanais (*Bulletin* et *Mémoires*).

— Société d'horticulture d'Orléans (*Bulletin*).

— Société horticole (*Bulletin*).

P

Paris. — Société nationale des Antiquaires de France (*Bulletin*).

— Musée Guimet (*Annales* du).

— Musée Guimet (*Revue de l'histoire des religions*).

— Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

— Comité des Travaux historiques et scientifiques au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (*Bulletin archéologique*).

— Société philomathique de Paris (*Bulletin*).

— Société nationale d'agriculture, 18, rue de Bellechasse (*Bulletin des séances*).



Perpignan (Pyrénées-Orientales). — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales (*Publications*).

Pithiviers. — Bibliothèque municipale.

Poitiers (Vienne). — Société des Antiquaires de l'Ouest (*Bulletin*).

R

Rouen (Seine-Inférieure). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen (*Précis analytique*).

S

Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (*Annales*).

Senlis (Oise). — Comité archéologique (*Mémoires*).

Soissons (Aisne). — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (*Bulletin*).

T

Tananarive (Ile de Madagascar). — Académie Malgache (*Bulletin*).

Tours (Indre-et-Loire). — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire (*Annales*).

Troyes (Aube). — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube (*Mémoires*).

V

Valence (Drôme). — Société départementale d'Archéologie de la Drôme (*Bulletin*).

Vannes (Morbihan). — Société polymathique du Morbihan (*Bulletin*).

Versailles (Seine-et-Oise). — Société des Sciences morales, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise (*Mémoires*).

Sociétés étrangères de langue française

Grand-Duché de Luxembourg. — Institut Royal Grand-Ducal (*Publications*).

Belgique. — Mons. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut (*Mémoires*).

Egypte. — Alexandrie. — Institut Egyptien (*Bulletin*).



SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

ET L'ART

DE LA RENAISSANCE ITALIENNE

Par M. Robert REFOULÉ

Membre correspondant

I

Quand on étudie l'histoire de la peinture italienne, on voit se manifester soudain en elle vers l'aurore du XIVe siècle une étonnante transformation : c'est un art nouveau qui jaillit à la lumière d'un ciel plus doux et plus clair. Les personnages, hier émaciés et raides, se mettent à s'animer et à vivre ; sur les physionomies, jadis immobiles et implacablement tristes, se reflètent maintenant les sentiments les plus variés ; une invention plus libre choisit et distribue les scènes, diversifie les attitudes et les mouvements.

Le progrès de la technique ne suffit pas à rendre compte d'un changement aussi complet : il correspond à une conception nouvelle de chaque sujet, et, par suite, de la réalité presque tout entière. Prenez un événement déterminé de la Légende Sacrée : la Nativité, par exemple, et voyez comment il est représenté, d'une part dans l'art antérieur à la fin du XIIIe siècle, d'autre part dans celui de Giotto ou de son école. Sur la chaire du Baptistère de Pise, Marie est étendue sur

un lit ; elle ne regarde pas, ne voit pas son fils ; elle regarde vaguement devant elle quelque chose d'invisible. L'enfant est couché, non point dans une crèche, mais sur un autel où il gît, ligotté. Rien de tendre, je dirais presque rien d'humain ne se passe entre la mère et le fils. C'est que, dès le moment de sa naissance, Jésus doit nous apparaître comme une victime : la grande ombre du Calvaire s'étend jusque sur la pauvre grange de Bethléem. A Santa-Croce, au contraire, Marie tend les bras vers le Bambino ; elle l'attire vers elle et l'enveloppe d'un amour infini. Bientôt même, Lorenzo da Viterbo nous la montrera à genoux, les mains jointes, adorant le nouveau-né, couché tout nu sur une poignée de foin. Quel contraste entre cette délicieuse effusion de tendresse maternelle et l'inflexible théologie de tout à l'heure ! C'est une intention religieuse, et non pas seulement pittoresque, qui a réglé, dans ses moindres détails, la composition des deux œuvres. Les différences qui se remarquent de l'une à l'autre s'expliquent avant tout par l'avènement d'une manière originale de comprendre et d'imaginer la nature de la Vierge et celle de Jésus.

De ces deux traditions, laquelle se conforme le mieux à l'esprit du christianisme ? Il ne m'appartient pas de le décider ; ce que puis affirmer seulement, c'est que la seconde rapprochait de nous la Légende Sacrée, nous en donnait une connaissance plus familière et plus intime ; qu'elle y laissait entrer à flots tous les sentiments humains ; qu'elle lui donnait pour cadre la nature entière : et qu'ainsi elle ouvrait à la sculpture et à la peinture un champ illimité, où, durant des siècles, elles ne cessèrent de faire merveille.

Il faut insister sur l'importance de ce moment. S'il

n'est pas exact de dire que la vérité d'une religion se mesure à sa valeur esthétique, ne peut-on pas soutenir du moins qu'une religion n'a pas rempli toute sa vocation tant qu'elle n'a pas suscité un art qui lui soit propre ? C'est le signe qu'elle a pénétré jusqu'aux forces vives de l'imagination et du cœur ; qu'elle a touché le fond même de l'âme : elle n'a rien fait, tant qu'elle n'a pas atteint jusque-là. « Une foi qui n'agit point, dit le poète, est-ce une foi sincère ? » Mais est-ce une foi ardente, si, à certains instants, la prière ne se change pas en cantique, et si les visions qui flottent devant les yeux éblouis du croyant ne viennent pas se poser comme d'elles-mêmes sur les murs des sanctuaires ?

C'est ce qui arriva pour le christianisme en Italie au XIIIe et au XIVe siècle : une révélation nouvelle brilla sur une colline d'Ombrie ; à sa flamme, le génie de la Renaissance alluma sa torche ; elle devait, désormais, l'éclairer tout le long de sa route. On s'exposerait à goûter bien imparfaitement les plus assurés chefs-d'œuvre de Giotto, de Fra Angelico, de Luca della Robbia si l'on ne remontait d'abord à saint François d'Assise comme à la source principale de leur inspiration.

Le saint ne prévit jamais sans doute ces conséquences artistiques de son œuvre. De bonne heure il avait renoncé aux grâces profanes qui détournèrent de Dieu sa jeunesse. Sur le rôle de la décoration dans les églises, il se ralliait à la doctrine radicale des Cisterciens ; il n'y voulait ni sculpture ni peinture. Les temples, comme les religieux qu'ils abritent, devaient faire vœu de pauvreté et d'humilité. Mais que pouvaient valoir les règles les plus rigoureuses contre le charme

poétique qu'exerçait, sans qu'il en eût conscience, chacun de ses gestes ? Nos actes se détachent de nous et s'en vont, par le monde, vivre d'une vie indépendante qui nous échappe et qui, souvent, nous étonne. Un soir de Noël, à Greccio, les paysans qui assistaient à la messe de minuit virent, devant l'autel, François bercer de ses mains un petit enfant entre un âne et un bœuf. Le saint venait, ce soir-là, de fixer le modèle des Nativités dont nous parlions et que tous les peintres devaient imiter à l'envi pendant deux siècles.

Ainsi en advint-il de tant d'autres de ses démarches, qu'il accomplit en pieuse simplicité et qui se trouvèrent alimenter, indéfiniment, l'art et la poésie.

Je voudrais, dans ces pages, rechercher ce qu'était plus précisément cette révélation franciscaine ; quelles ressources nouvelles elle offrait aux artistes et par quelles voies intermédiaires elle leur fut apportée ; comment, enfin, sa splendeur se manifesta, en apparence, presque soudainement, dans les fresques de Giotto, pour être ensuite communiquée à tant d'églises d'Ombrie et de Toscane par ses disciples et ses imitateurs. Aucun autre sujet, sans doute, n'est plus propre à nous faire assister à la mystérieuse naissance de l'art religieux et à nous renseigner sur les conditions nécessaires à sa formation.

II

Ce qui nous frappe d'abord dans les mosaïques byzantines et dans les peintures relevant de la même tradition, c'est leur uniformité. Les mêmes Vierges solennelles et hiératiques s'avancent du même air immobile en portant la même couronne et les mêmes fleurs.



Sur le visage long, émacié et terne des Madones, se reflète la même résignation triste ; les martyrs, étriqués dans une toge identique, tendent vers l'autel, du même geste de mannequin, la palme symbolique. Il est clair que les artistes de ce temps ont désappris l'observation du modèle vivant et copient des types acceptés. De copie en copie, leur main machinale répète servilement des contours que leur intelligence a cessé de comprendre. Un système minutieux et complet s'était formé des scènes dont la représentation leur était permise ; le canon des figures avait été déterminé selon leur rang de préséance : la façon même avait été marquée dont chaque détail (un pli de vêtement, un accessoire de décoration) devait être indiqué. Des formulaires avaient fixé pour chaque chose un modèle immuable : il ne s'agissait plus que de le reproduire indéfiniment, sans rien inventer ni innover.

La faute n'en était pas seulement à la décadence des arts pendant les premiers siècles du moyen âge ; elle était surtout à la conception religieuse que Byzance avait imposée aux esprits. La superstition du texte ; la vénération de la formule considérée en elle-même et investie d'une vertu magique ; l'attachement le plus rigoureux à des rites et à un cérémonial empruntés souvent à l'étiquette de la cour impériale ; la pratique étroite des observances prescrites ; tels étaient les principaux traits d'un christianisme devenu aussi rigide que les grandes figures d'or et de pierres précieuses dont la splendeur froide reluit sur les parois des basiliques de Ravenne.

Saint François réagit. Il réduit à sa juste mesure la valeur des pratiques. « Tout ce que je fais, disait-il, un pécheur peut le faire aussi. Un pécheur peut jeûner,

peut prier, peut verser des larmes, peut mortifier sa chair. Il n'y a qu'une chose qu'un pécheur ne puisse faire : c'est de demeurer fidèle au Seigneur, son Dieu ». Il se défie d'une science dont la subtilité a si souvent compromis la foi véritable, et, comme les livres ont été son véhicule ordinaire, il se défie des livres. « Pour moi, répondait-il à un ministre qui le questionnait à ce sujet, je ne voudrais pas que leur possession me rendît désobéissant contre le livre de l'Evangile, d'après lequel je me suis engagé à diriger ma vie ». Frère Egide demandait à Bonaventure si un homme qui n'était pas instruit pouvait aimer Dieu aussi bien qu'un homme instruit : « Une vieille femme, répliqua Bonaventure, est en état d'aimer Dieu beaucoup mieux qu'un maître de théologie ». L'Evangile lui-même, il n'est point nécessaire de le relire sans cesse, lorsqu'une fois nous avons su faire pénétrer son esprit dans notre vie quotidienne. Une pauvre femme mendiait à la Portiuncule, François n'ayant rien d'autre à lui donner, lui remit le Nouveau Testament qui servait pour les offices du culte, afin qu'elle le vendît. « Car je suis certain, dit-il, que Dieu est plus satisfait de nous lorsque nous venons en aide à nos frères que lorsqu'il nous voit garder son livre et les congédier sans les avoir secourus ». Quand, à l'heure de vêpres ou de matines, il se trouvait sans bréviaire, il ne faisait pas difficulté d'improviser l'oraison : la meilleure, devait-il penser, est celle qui jaillit du cœur toute fraîche. Les Fioretti nous ont conservé celle qu'il proposa, en une occasion semblable, à frère Léon : « Moi d'abord je vais dire : « Oh ! frère François, tu as fait bien du mal en ce monde ; tu as fait tant de mal et commis tant de péchés que tu mérites d'aller en enfer ». Et toi, là-dessus, tu me répon-

dras : « Oui, c'est bien vrai, que tu mérites d'aller au plus profond de l'enfer ».

A son exemple, les chrétiens, et spécialement les artistes, se remirent à improviser parfois leurs prières. Ils cessèrent de se croire liés éternellement à certaines formules et à certains types ; ils osèrent écouter plus librement leur propre cœur et laisser résonner le cantique qui leur montait aux lèvres. Les oraisons, comme les œuvres d'art, y gagnèrent en variété, en sincérité et le plus souvent en beauté. Et l'on sait quelles prières sublimes inventèrent, sur les murs des chapelles et des couvents, les peintres du Trecento et du Quattrocento.



Ce premier affranchissement eut une autre conséquence. Jusqu'alors les artistes demeuraient sous la dépendance étroite du clergé ; et cette sujétion paraîtra naturelle si l'on pense qu'ils étaient les interprètes de la doctrine de l'Eglise. La majorité des fidèles se composait de gens simples, ignorants, illettrés : c'est par les yeux qu'ils apprenaient presque tout ce qu'ils savaient de leur foi. Les cathédrales, avec les sculptures et les fresques qui leur faisaient un vêtement magnifique, étaient au sens exact du mot les « Bibles des pauvres ». Il importait que leur enseignement fût aussi orthodoxe, aussi autorisé que possible. Dès le VIIIe siècle, les Pères du deuxième Concile de Nicée s'exprimaient ainsi : « La composition des images religieuses n'est pas laissée à l'initiative des artistes ; elle relève des principes posés par l'Eglise catholique et de la tradition religieuse » et plus loin : « L'art seul appartient au peintre ; l'ordonnance et la disposition appartiennent aux Pères ». C'est pourquoi les prêtres

remettaient aux imagiers de véritables livrets élaborés par des théologiens patentés et qui ne supportaient pas de changement. Ainsi s'expliquent tant d'œuvres lourdes de science ecclésiastique, où se fait sentir si mal à propos le voisinage de l'Ecole.

Ici encore, c'est la religion qu'il fallait alléger d'une discipline devenue excessive. Dirai-je que saint François « laïcisa » la prédication ? Voici, en tout cas, une curieuse anecdote que je détache de la vie de sainte Claire.

« Un moine Anglais, docteur en théologie, prononçait, du haut de la chaire de Saint-Damien, un discours fort savant, lorsque, tout à coup, le frère Egide éleva la voix, du fond de l'église, et s'écria : « Arrête-toi de « parler, Maître, car je veux prêcher ! Surpris, le docteur anglais se tut, et Egide parla, tout enflammé de l'esprit de Dieu, nous dit l'ancienne légende. Après quoi il donna, de nouveau, la parole au prédicateur étranger, et celui-ci put achever son sermon. Mais Claire raconta ensuite qu'elle avait reçu une grande joie de ce qui venait de se passer : « Car c'était bien « là ce que notre saint père François désirait, qu'un « docteur en théologie eût assez d'humilité pour con« sentir aussitôt à se taire, quand un frère laïc lui « manifestait son intention de parler à sa place. »

François d'ailleurs ne demanda jamais à recevoir la prêtrise et resta simple diacre. Il semble qu'il ait voulu, dans l'intérêt même de son œuvre d'évangélisation, se tenir comme en marge du clergé. Et, de fait, sa prédication ne ressemblait guère à l'éloquence officielle de son temps. Il la faisait non pas en latin, mais en langue vulgaire, en cet italien savoureux, dont les Fioretti ont gardé le parfum. Il usait de paroles très

simples et d'images familières ; il ne se souciait ni des divisions savantes, ni des syllogismes serrés ; il n'était qu'un pécheur comme les autres, s'efforçant d'entraîner avec lui ses frères dans la voie du salut. Mais tout ce qu'il disait sortait du cœur et allait au cœur.

Les artistes, eux aussi, purent dès lors prêcher en langue vulgaire, à leur façon. Je veux dire qu'ils purent chercher leur inspiration, non plus seulement dans les leçons écrites des théologiens, mais partout autour d'eux dans les modèles que leur présentait la vie de chaque jour ; qu'ils purent avoir comme préoccupation principale d'être compris de tous, de toucher et d'émouvoir les âmes ; de communiquer, enfin, telle qu'ils la sentaient eux-mêmes, la foi et la confiance qu'ils avaient en Dieu.



Un autre caractère de l'art soumis à l'influence byzantine, c'était la tristesse. Comment l'eût-elle épargné ? Les premiers siècles du moyen âge furent hantés par une terreur continuelle. La pensée du jugement dernier était présente à tous les esprits. On s'accordait à reconnaître que différents signes pouvaient faire pressentir la fin des temps : le débordement des crimes, la propagation des hérésies, la diffusion de la science. En vain avait-on franchi la date de l'an mil : les chrétiens n'en apercevaient pas moins, à un horizon qu'ils croyaient très prochain, l'aube du « jour de colère ». Les âmes ne se tournèrent plus qu'avec effroi du côté de Dieu. L'image du Rédempteur se voila : il ne resta plus à sa place que le justicier formidable de l'Apocalypse.

Les ouvrages des mosaïstes témoignent de l'angoisse religieuse. Pour l'interpréter, ils choisirent le plus souvent la deuxième vision de l'apôtre, où Dieu, rayon-



nant d'une éblouissante clarté, assiste, assis sur son trône, entouré des vieillards et des animaux symboliques, à l'ouverture des sceaux. Pendant 800 ans, sur l'or des absides, siégea le Christ solennel, inaccessible, à la fois glorieux et menaçant, le Dieu sévère, sur le cœur duquel la société chrétienne n'osait plus poser la tête, comme avait fait le disciple Jean, au dernier souper de Jésus. De là aussi ces madones douloureuses et ces crucifix émaciés et grimaçants, dont la souffrance se montre d'une façon plus farouche qu'attendrissante.

Saint François rejette enfin cette angoisse séculaire. « Que ceux-là, disait-il, qui appartiennent au diable, que ceux-là seuls aillent tête baissée ; quant à nous, il convient que nous nous réjouissions dans le Seigneur ». Il disait encore à un novice : « Mon frère, pourquoi cette figure triste ? As-tu commis quelques péchés ? Cela ne regarde que Dieu et toi. Mais, devant moi et devant tes frères, aie toujours une mine saintement joyeuse ; car il ne convient pas, lorsqu'on est au service de Dieu, de montrer un air maussade et renfrogné ».

Les Fioretti nous ont livré le secret de cette gaieté franciscaine. Un jour que frère Léon demandait en quoi consiste la joie parfaite, le saint lui répondit : « Tout à l'heure, nous allons arriver à la Portiuncule, tout percés de pluie et transis de froid, et souillés de la boue de la route, et épuisés de faim. Eh bien ! si, à notre appel, le frère portier pouvait venir, plein de mauvaise humeur, et nous demander qui nous sommes, et, sur notre réponse que nous sommes deux frères, nous dire : Vous mentez, car vous n'êtes que deux voleurs de grand chemin, qui allez attaquant les gens par sur-



prise et volant aux pauvres leurs aumônes ; si ce frère pouvait refuser de nous ouvrir et nous laisser dehors, affamés, dans la neige, la pluie et le froid, et que, là-dessus, la nuit arrivât, et que nous fussions assez patients pour supporter de telles injures, et tant de méchancetés et de mauvais traitements, sans en être fâchés, et sans même murmurer contre ce frère portier ; et que, même, humblement et charitablement, nous puissions penser que ce frère portier nous connaît fort bien pour ce que nous sommes, et que c'est Dieu qui le fait parler ainsi contre nous ; ô Père Léon, écoute-moi bien : c'est en cela que consisterait la joie parfaite ! Car, par-dessus toutes les grâces et tous les dons du Saint-Esprit que Dieu accorde à ses amis, il y a plus de joie encore à se vaincre soi-même et à supporter volontiers, pour l'amour du Christ, toute souffrance, toute injure et toute injustice ».

Qu'on imagine l'aspect nouveau que va prendre, à des yeux ainsi préparés, un monde tout transfiguré par l'amour divin.

Le Seigneur n'apparaîtra plus comme un juge, mais comme un père ; et nous devrons regarder toutes choses comme ayant un rapport commun avec leur père commun. Nous verrons donc de véritables frères dans tous les êtres vivants, et même dans tous les êtres créés. La nature, où tant d'ascètes avaient maudit une ennemie mortelle, chantera comme nous les louanges de son créateur, manifestera sa puissance et sa bonté. Loin de la fuir, nous l'accueillerons comme une compagne et comme un guide. Elle a, pour qui veut bien la comprendre, d'inappréciables leçons à donner. Jésus nous citait en exemple les lys des champs ; François, dans une intention toute semblable, nous fait considérer

notre sœur l'alouette : « C'est un oiseau bien humble, car toujours elle va sur le rebord du chemin pour y trouver un grain de blé ; ses plumes ont la même couleur que la terre, et nous sont un modèle pour nous apprendre que nous ne devons pas porter de beaux habits délicats et bariolés, mais des habits simples et pauvres. Et quand elle s'envole dans les airs, notre sœur l'alouette, elle loue Dieu d'une façon délicieuse comme doivent le faire les bons frères de l'ordre ».

Pareillement encore saint François remerciait le Créateur pour notre frère le soleil, pour nos sœurs les étoiles, pour l'air et les nuages, et pour le beau temps et pour tous les temps, et pour notre sœur l'eau et pour notre frère le feu, pour toutes les créatures enfin dont il mêla les voix innombrables dans un cantique tout frémissant d'allégresse, où passe, attiédi et parfumé par le printemps ombrien, le souffle des psaumes hébraïques.

Les oiseaux désormais n'ont pas cessé de fréquenter les scènes sacrées. Dans les fresques de Pinturicchio, leur vol étincelant se détache sur l'azur du ciel. On dirait qu'ils viennent à tire-d'aile apporter quelque bon message d'en haut. Au Campo Santo de Pise, leur présence contribue à donner aux paysages de Benozzo Gozzoli cet air de jardins enchantés, de paradis terrestres, qui ajoute tant à leur charme poétique. La nature n'était point représentée dans les peintures anciennes ; elle était suspecte alors ; son souvenir eût été déplacé parmi l'angoisse universelle. On la rappelle maintenant, et, tout de suite, elle envahit la plus grande partie du cadre.

Au fond des Nativités et des Annonciations, une rivière serpente au milieu de prairies émaillées de pâque-



rettes et de roses, qu'encerclent des collines aux lignes harmonieuses. Ailleurs, des montagnes dressent leurs sommets bleuâtres, où perche quelque ville hérissée de clochers et de tours. En bas, dans la plaine, luit doucement le feuillage argenté des oliviers. La Vierge joue avec le Bambino, qui sourit au spectateur ou bénit le donateur agenouillé.

Que nous sommes loin des terreurs de tout à l'heure ! C'est que le rayon d'amour avait recommencé à briller dans le ciel : sa clarté se répandait, en couleurs fraîches et gaies, dans l'œuvre des peintres, versait sur elle une sérénité joyeuse.



En d'autres termes, Dieu se rapprochait de ses créatures, renouvelait avec elles des relations d'intimité. La religion byzantine l'avait rendu si distant d'elles ! Quelle prise y avait-il pour l'art dans les imaginations métaphysiques des docteurs grecs ? Maintenant, au contraire, il semblait que Dieu se fît homme de nouveau. Saint François enseignait comment il se tenait toujours invisible, à nos côtés : comment il continuait à nous appeler à lui, avec insistance, afin que nous laissions là nos occupations vaines, et même notre famille, et que nous le suivions ; comment il nous était loisible, en effet, en nous dépouillant de tout, en pratiquant la pauvreté la plus complète, de partager sa vie, aussi véritablement que ses premiers disciples l'avaient partagée ; comment nous pouvions même, par l'ardeur de notre amour, nous unir mystiquement à lui, au point de ressentir ses souffrances.

Ce fut cette adaptation si parfaite de la vie du Poverello à celle de Jésus qui frappa le plus les contempo-

rains. Le « Livre de la Conformité » comme les « Fioretti » mettent à la démontrer autant de soin que Luc et Mathieu à prouver l'accomplissement, dans l'Evangile, des prophéties de l'Ancien Testament. Sa première couche — comme jadis celle du Sauveur — avait été un lit de paille, dans une étable. Un mendiant, dès sa naissance, avait prédit sa gloire, comme le vieux Siméon celle du Sauveur. Il avait mené, ensuite, l'existence même dont Jésus avait donné le modèle. Quand il prêchait sur les pentes des collines ombriennes, ou sur les bords du lac Trasimène, la pensée se reportait invinciblement au lac de Tibériade et à d'autres sermons sur la montagne. Il eut même sa transfiguration. Une flamme d'une intensité extraordinaire avait, un soir, illuminé et embrasé Sainte-Marie des Anges, ainsi que le bois et le couvent voisins. Les paysans, accourus pour éteindre l'incendie, n'aperçurent aucun feu, mais trouvèrent le saint et sainte Claire avec les autres frères ravis en Dieu devant leur pauvre repas. L'amour divin qui remplissait leurs âmes avait rayonné autour d'eux en flammes célestes.

Les peintres apprirent, par son exemple, que le miracle évangélique se réalise incessamment, partout où une foi ardente le rappelle. Il ne faut pour l'évoquer que promener le regard sur ce qui nous entoure. Quelques femmes s'occupant autour d'un nouveau-né ; des bergers interrogeant une étoile ; une mère penchée sur le sommeil de son enfant, il suffit de ces scènes très simples pour renouveler à nos yeux les promesses essentielles du christianisme. Sa beauté, pourrait-on dire, est faite de son humanité. L'art pouvait la révéler dans les sujets les plus humbles et les plus familiers ; l'Evangile abonde en tableaux de genre, d'un sens très

clair par eux-mêmes et qui se passent d'interprétation symboliste. Il était besoin seulement de vouloir bien en accepter le sens le plus naturel, comme faisaient les pauvres gens qui écoutaient Jésus prêchant sur les routes de Galilée.



Les réflexions qui précèdent permettent déjà de mesurer l'importance, pour l'art, de la réforme franciscaine. Elle l'émancipait, d'abord, de la tutelle de traditions trop rigoureuses et des exigences d'un symbolisme officiel trop rigide : il recouvrait ainsi le droit d'être original, d'être varié, d'être sincère. Elle le ramenait ensuite à l'imitation de la nature : c'était lui restituer un domaine immense, qui depuis plusieurs siècles était demeuré presque inexploité ; c'était aussi le rendre, en quelque sorte, à son air natal et naturel, hors duquel il s'étiole et dépérit. Elle lui révélait enfin un ordre nouveau de beauté, à la fois religieuse et humaine : j'ai essayé d'expliquer, bien imparfaitement, ce qu'était cet idéal ; il suffit sans doute, pour le concevoir plus nettement, de se reporter aux chefs-d'œuvre qu'il inspira, de Giotto à Raphaël.

III

Ces conséquences mirent plus d'un demi-siècle à se dégager. Comme je le disais tout à l'heure, saint François ne se souciait pas de renouveler la peinture italienne. L'art en général lui semblait chose vaine, périlleuse à l'esprit d'humilité et de simplicité. Il s'était fâché, en plusieurs occasions, contre ceux de ses frères

qui rêvaient d'établir l'Ordre en de vastes bâtiments ou de lui construire de somptueuses églises, décorées de fresques et de sculptures. La préoccupation de l'art suppose presque toujours une certaine pensée de luxe, et rien ne lui était plus méprisable. Il fallait, pour que l'importance esthétique de sa réforme apparût, qu'une partie de ses disciples se fût révoltée contre les règles mêmes qu'il avait fixées.

Cette rébellion ne tarda pas à se produire. Le voyageur qui aborde Assise par la route de la Vallée voit de loin se dresser au pied de la colline les formidables contreforts du couvent. S'il s'étonne de cette architecture presque guerrière, que dira-t-il tout à l'heure des ors éclatants dont s'illumine la voûte de l'église inférieure ? C'est ici la marque d'Elie de Cortone et des Temporels : ils l'emportaient, vingt ans après la mort du fondateur, sur le parti des Spirituels, plus fidèle au véritable esprit franciscain.

L'art religieux de la Renaissance italienne leur doit peut-être d'avoir pu se manifester avec toute la richesse qu'il lui fallait.

D'autres conditions n'étaient pas moins nécessaires. Il fallait que la légende de saint François achevât de se former. Je sais bien que, de son vivant, les foules acclamaient déjà sa sainteté. Mais elle n'eût pas suffi à commander l'inspiration des artistes. Que de « Vies de Saints » dépourvues d'élégance et d'attrait pittoresque ! Quand, après les deux vies de Th. de Celano, on lit celle des trois compagnons, puis le Livre de la Conformité, puis les Fioretti, on voit assez nettement s'opérer cette transformation du récit édifiant en récit poétique. L'imagination des foules est grande créatrice de légendes. C'est à elle, sans doute, que nous devons

l'épisode charmant du loup de Gubbio et celui du corbeau qui, dans la solitude de la Verna, servait à François de réveille-matin intelligent et avisé. Ne doutons pas qu'elle ne se soit exercée sur l'enseignement du saint comme sur sa vie. Si parfois le christianisme franciscain a pu sembler ou puéril ou sentimental, si encore on a pu lui prêter je ne sais quel air de panthéisme, n'en accusons que la fantaisie populaire, traductrice infidèle et capricieuse. L'art profita de ces déformations ingénues. On a dit que Dante avait eu pour collaborateurs les Italiens de tout son siècle. Il serait aussi vrai de le dire de Giotto. Là comme ailleurs, le temps a fait son office artistique. Il a laissé tomber ce qui, dans la doctrine primitive du saint, eût choqué ou étonné. Il en garda ce qui d'abord attirait et retenait les yeux, les symboles les plus simples et les plus clairs. Il les a coordonnés en un ensemble harmonieux et poétique. Tous les arts ont besoin de lui ; mais il est plus indispensable encore à un art religieux qui vit nécessairement de tradition, et doit emprunter à la légende sacrée la part la plus certaine de son prestige et de sa puissance d'émotion.

Il est presque impossible enfin qu'une idée religieuse se transpose d'elle-même sans intermédiaire en une idée pittoresque. Ce sont là conceptions d'ordre si différent qu'il n'y a presque aucune commune mesure entre elles. Elles ne s'adressent pas aux mêmes facultés ni aux mêmes préoccupations. Je ne prétends certes pas qu'elles sont incompatibles, il faut seulement les amener à se rencontrer, et c'est cette rencontre que chacune, livrée à elle seule, ne songerait pas sans doute à provoquer.

Si, au XIVe siècle, l'Evangile s'anima, pour ainsi dire,



d'une vie nouvelle, nous le devons surtout aux mystiques. Il ne leur suffit pas d'être certains de la présence de Dieu ; ils veulent la sentir et la voir. Dans leur désir éperdu de s'unir à lui, ils font appel à toutes les puissances de l'imagination. Ils s'habituent à vivre en pensée toujours avec lui, à l'associer à leurs moindres actions de chaque jour. Ils sont intimes et familiers avec lui ; il n'est pas pour eux une vérité abstraite, mais un ami véritable, avec des traits et une physionomie nettement déterminés. Les artistes n'eurent plus ensuite qu'à s'approprier leurs visions. Ce qu'on appelle le réalisme des peintres de la Renaissance pourrait tout aussi bien s'appeler leur mysticisme : car ce réalisme est né du désir de toucher Dieu.

Un livre illustre, d'origine franciscaine, nous montre en œuvre cette influence des mystiques sur les peintres : il s'agit des Méditations sur la Vie du Christ, attribuées à saint Bonaventure. Dans ces pages d'une langue naïve et colorée, le docteur Séraphique oublie sa science et ne veut parler qu'au cœur. Il écrit pour une femme, une religieuse de l'ordre de sainte Claire, « sa chère fille ». Il veut qu'elle aille tous les jours par la pensée à Bethléem rendre visite à la mère et à l'enfant. « Va avec eux, et aide-les à porter l'enfant. » Les scènes qu'il décrit sont si vivantes qu'il semble en avoir été le témoin. Il les revit avec une telle intensité qu'elles surgissent devant ses yeux dans tout leur détail le plus minutieux, avec leurs accessoires les plus insignifiants. Nous voyons coudre la Sainte Vierge et travailler saint Joseph. Nous n'ignorons même rien de leur ménage. Nous savons que les anges, quand ils vinrent visiter Marie, reçurent d'elle « un petit ragoût qu'elle avait préparé ainsi que du pain, une nappe et tout ce qui

était nécessaire ; que les anges disposèrent toutes ces choses à terre, et firent solennellement la bénédiction de la table. » Ne voilà-t-il pas un tableau tout achevé, et que les peintres n'auront qu'à transposer sur leurs fresques ? Ne dirait-on pas que saint Bonaventure a sous le regard quelque madone siennoise, quand, ailleurs, il décrit ainsi la Vierge : « L'enfant qui était sur son sein portait sa petite main à la bouche de sa mère. Celle-ci appliquait son visage sur le visage du petit Jésus, l'allaitait et le consolait de toutes les manières qu'elle pouvait, car il pleurait souvent, comme les petits enfants, pour montrer la misère de notre humanité. » Lisez encore ce récit de la descente de Croix, et songez au parti qu'en pourra tirer un artiste : « On place deux échelles à l'opposé l'une de l'autre aux côtés de la Croix. Joseph d'Arimathie monte sur l'échelle du côté droit et s'efforce d'arracher le clou de la main du Seigneur. La chose était difficile parce que le clou était long et gros, et enfoncé très avant dans le bois. Il n'y avait pas moyen d'en venir à bout sans presser fortement sur la main du Sauveur. Mais il n'y a pas là de violence : Joseph agit loyalement, et le Seigneur accepte tout. Le clou une fois arraché, Jean fait signe à Joseph de le lui donner pour que Notre Dame puisse le voir. Puis Nicodème arrache le clou de la main gauche et le donne de même à Jean. Or, Joseph soutenait le corps du Sauveur. Heureux Joseph, qui mérita d'embrasser de la sorte Jésus ! Alors, Notre Dame prend avec respect la main droite de son fils qui pendait, et la porte à sa bouche. Elle le considère avec des torrents de larmes et de douloureux soupirs. »

Il est, je crois, inutile d'insister ; ces citations permettent de comprendre combien des descriptions aussi



exactes devaient servir à renouveler les sujets traditionnels de l'iconographie religieuse.

Les peintres trouvaient encore dans saint Bonaventure des sujets auparavant inconnus. Telle est la rencontre du petit Jésus avec le petit saint Jean-Baptiste dans le désert, à son retour d'Egypte. Lès livres antérieurs n'en parlent pas ; l'épisode semble avoir été inventé par l'auteur des Méditations. Fra Filippo Lippi l'a reproduit dans une de ses Fresques de Prato ; et l'on sait quelles œuvres charmantes a inspirées, aux artistes florentins, le type si original de saint Jean enfant. Il en est de même de la rencontre émouvante de la Vierge avec son Fils, pendant la montée au Calvaire, et de sa pâmoison devant le corps descendu de la Croix. « Bientôt Notre Dame le reçoit dans son giron ; elle a sur elle sa tête et ses épaules, tandis que Madeleine se tient près des pieds, où elle avait jadis reçu une telle grâce. Les autres sont debout à l'entour, et versent des larmes. »

Ces visions intérieures témoignent du désir qui passionnait certaines âmes d'être plus près de leur Dieu. Un historien du sentiment religieux montrerait sans doute que ce désir, alors, travailla toute la chrétienté. Il le retrouverait dans le long et sublime dialogue qui remplit les derniers livres de l'Imitation, comme dans les pages enflammées de Suso et d'Eckhardt. Je ferai seulement observer combien ici la manifestation en est à la fois plus familière et plus pittoresque. Les « Méditations » nous arrètent à une élévation d'où nous pouvons contempler Dieu sans vertige. Il devait arriver que la foule, petit à petit, le fît descendre jusqu'à elle. L'orthodoxie rigoureuse y perdit-elle ? L'art, en tout cas, ne pouvait qu'y gagner.



« Les Méditations » ne s'adressaient qu'au lecteur solitaire et recueilli ; c'est dans le silence de l'oratoire qu'elles ont toute leur saveur et produisent tout leur effet. Un autre livre, œuvre d'un franciscain également, allait maintenant propager parmi le peuple le même mysticisme, ingénu et passionné. Les cantiques de Jacopone da Todi se chantaient en tout lieu et à toute heure : à l'église, pour égayer la liturgie ; à travers champs, au soleil, le long des processions de pèlerins, pour faire oublier la longueur de la route. C'est un poète de plein air, un « jongleur du bon Dieu », ainsi que lui-même aimait à se nommer. Ses strophes ailées iront fixer dans l'âme des foules la tradition de l'Evangile franciscain, comme les chansons des autres jongleurs y avaient gravé les légendes de Rolland, de Charlemagne et des chevaliers de la Table Ronde.

La vie singulière de Jacopone a été maintes fois contée. On connaît sa conversion soudaine, devant le cadavre de sa femme écrasée dans la chute d'une estrade, un jour de fête publique ; les excentricités par où se manifesta l'exaltation de sa foi retrouvée ; les violences où l'entraîna son attachement impétueux au parti des Spirituels ; ses invectives contre le pape, Boniface, la guerre acharnée qu'il lui déclara ; sa défaite et le long martyre subi dans les cachots de Palestina ; puis le repentir de l'erreur reconnue et confessée, et l'absolution humblement, douloureusement mendiée. « Le pasteur, pour mes péchés, m'a mis hors la bergerie ; et mes bêlements ne m'en font point rouvrir la porte. Seigneur, que je revoie la lumière ! Que je puisse chanter à haute voix l'hosanna des petits enfants :

Messer, che io riveggia la luce !
Ch'io possa cantar a voce
Quello Osanna puerile.

Plusieurs de ses œuvres ont longtemps été attribuées à saint François. Tel le chant immortel : *In foco l'amor mi mise.* « L'amour m'a mis dans la fournaise ; il m'a mis dans une fournaise d'amour ; mon nouvel époux, l'amoureux agneau, m'a remis l'anneau nuptial, puis, m'ayant jeté en prison, il m'a frappé d'une lame, il m'a fendu tout le cœur. » Tel encore le dialogue émouvant de l'âme et du Christ : *Amor de caritate, perche m'hai si ferito ?* « Amour de charité, pourquoi m'as-tu frappé ainsi ». C'est qu'en effet, la même inspiration les anime tous deux ; le même culte intransigeant de la pauvreté, la même confiance familière, enfantine, en Dieu ; la même tendresse pour tous les êtres créés. Comme François, Jacopone s'est abandonné avec ravissement aux caresses de l'amour divin ; comme lui, il est allé à l'aventure à travers les vallées, les montagnes, les plaines. Dans les bêtes des champs, dans les oiseaux, dans les poissons, il a essayé enfin d'étreindre tout l'univers en un embrassement passionné. Et ne semble-t-elle pas détachée des Fioretti, la touchante réponse de Jacopone à un ami qui lui demandait la raison de ses larmes : « Je pleure, dit-il, de ce que l'amour n'est pas aimé ? »

Aussi ne serons-nous pas surpris de rencontrer dans ses cantiques des images toutes semblables à celles des « Méditations ». On lui a contesté, je le sais, la paternité du délicieux « Statat de la Crèche ». « Elle était debout, la gracieuse Mère : auprès de la paille elle se tenait joyeuse, tandis que gisait son enfant... Quel est l'homme qui ne se réjouirait pas s'il voyait la Mère du Christ dans un si doux passe-temps ? » Admettons que cette pièce exquise, qui porte bien cependant la marque de sa manière, ne soit point de lui. Nous ne serons

pas embarrassés pour trouver dans son œuvre d'autres Noëls d'un sentiment très analogue. « Tu as posé l'Enfant dans le foin de la crèche, tu l'as enveloppé de quelques pauvres langes, puis tu l'as admiré avec une joie extrême ». Et, ailleurs : « Voyez comme le Bambino jouait des jambes dans la paille ; la Mère était là qui le recouvrait et approchait son sein de la petite bouche. Et l'enfant saisissait la mamelle de ses petites lèvres, et la serrait de la bouche qui n'a pas encore de dents. Et, tout autour, dansaient les anges, chantant des vers très doux et ne parlant que d'amour... »

Ozanam et Gebhart, qui tous deux citent ces mêmes fragments, ont de suite pensé à leur comparer les Nativités de Lorenzo di Credi.

D'autres Laudes encore, d'un réalisme macabre, nous font penser au célèbre Triomphe de la mort du Campo Santo de Pise. Telle est la puissance descriptive de ces vers qu'ils suscitent aussitôt en nous la vision des tableaux de sainteté qui nous ont le plus touchés le long de nos courses italiennes. Ils n'ont pu manquer d'agir de même sur l'inspiration des peintres de la première Renaissance, qui les savaient par cœur et qui y trouvaient l'aliment habituel de leur piété.



Par une dernière voie, enfin, la nouvelle tradition religieuse fut transmise aux artistes : je veux parler des mystères dramatiques, qui tinrent dans la vie populaire du moyen âge une place si importante.

Il semble bien que, là aussi, l'influence franciscaine se reconnaît. Le plus ancien des « Mystères » n'avait-il pas été la messe de minuit dont je parlais plus haut, où saint François, dans une grange, avait prêché entre le bœuf et l'âne ?

N'est-ce pas en Ombrie, dans le pays de saint François, que se développa d'abord le théâtre religieux ? Cette mise en action de l'Evangile ne s'accordait-elle pas avec la prédication vivante et pittoresque qui était en honneur chez les Franciscains ?

Les artistes n'eurent plus qu'à assister aux Mystères pour voir, réalisés sous leurs yeux, les rêves de Bonaventure. Imaginons leurs pensées au sortir de ces représentations. Pendant plusieurs heures ils ont vécu avec le Sauveur, assisté à sa Passion et à sa Résurrection. Il ne leur reste, maintenant, qu'à consulter leurs souvenirs. L'allure et les gestes des personnages, l'ordonnance des scènes, les costumes, le décor, tout cela vient de leur être donné.

Comme ils doivent être impatients de fixer sur leurs fresques les tableaux vivants où ils ont reconnu les modèles mêmes qu'ils s'efforçaient d'inventer !

Cent exemples attestent cette influence des Mystères sur la peinture. L'Ange de l'Annonciation s'agenouille devant la Vierge au lieu de rester debout avec elle, comme auparavant, dans une attitude pleine de gravité ; c'est que l'acteur qui jouait le rôle de l'ange s'agenouillait en effet. Les bergers rendent visite à l'Enfant nouveau-né ; ils lui apportent leurs présents ; ils lui jouent sur leurs flageolets leurs airs les plus beaux ; ils s'approchent avec timidité, le chapeau à la main : tous ces jeux de scènes ont passé tels quels du théâtre dans les œuvres de Hugo van der Goes et de Ghirlandajo. A Prato, Filippo Lippi nous montre le jeune saint Jean-Baptiste faisant ses adieux à son père et à sa mère avant de s'enfoncer dans la solitude : c'est que, peu d'années auparavant, on a représenté à Florence un drame intitulé « Saint Jean-Baptiste dans

le désert ». L'art des premiers siècles avait figuré la mort de Jésus sur la Croix avec une émouvante simplicité. C'était un dogme qu'il s'agissait d'illustrer, beaucoup plus qu'un événement historique. Il suffisait de montrer, de chaque côté du Crucifié, l'Eglise et la Synagogue, la Vierge et saint Jean, pour rappeler que Jésus, en mourant, avait substitué la loi nouvelle à la loi ancienne. Peu à peu, la foule commença à envahir le Calvaire. Romains coiffés de l'armet de fer, Juifs au bonnet pointu. Des piques et des étendards se profilent sur le ciel. A droite et à gauche, les deux larrons se tordent sur le gibet. Ici encore nous retrouvons l'une de ces scènes, surchargées de personnages, où excellaient les organisateurs de représentations théâtrales, et qui restaient gravées ineffaçablement dans l'imagination du public. Une Crucifixion pittoresque a remplacé la vieille Crucifixion symbolique. Il serait aisé de faire la même épreuve sur la Descente de Croix, sur la Résurrection, sur l'Ascension. Par le théâtre, des motifs inconnus auparavant entrent dans l'iconographie chrétienne, et des scènes, auparavant immuables, se présentent sous des aspects nouveaux.

Le réalisme des peintres du Quattrocento s'expliquera en grande partie par là. Les mystères, en mettant le peuple en face de l'histoire et de la vie, ont tué l'art symbolique. Les peintres virent les acteurs du drame sacré se mouvoir devant eux dans un décor familier. Ils virent de leurs yeux ce qu'ils n'avaient entrevu que par l'imagination. Ils eurent pour la première fois des modèles et essayèrent de les copier. Ils donnèrent ensuite de l'Evangile une image plus saisissante et plus directe. Par une autre voie, ils nous conduisirent au même but que saint François et ses disciples : nous rendre plus sensible la présence de Dieu.

IV

Si j'ai insisté, au commencement de cette étude, sur les traits distinctifs du christianisme franciscain, c'est qu'ils devaient être, à travers bien des altérations, ceux du christianisme italien en général.

La liberté d'esprit, l'amour, la pitié, la sérénité joyeuse, la familiarité formeront pendant longtemps son originalité, le distingueront de la foi formaliste des Byzantins, du fanatisme des Espagnols, du dogmatisme intellectuel de la France et de l'Allemagne. Ils se retrouveront, soit tous ensemble, soit tour à tour, dans les œuvres les plus représentatives du génie national.

Certes, je ne veux pas prétendre que tout l'art de la Renaissance ait été suscité par saint François d'Assise. Des causes très diverses ont collaboré à sa formation. Il en est de politiques ; il en est surtout de techniques. On ne saurait sans doute exagérer l'influence des miniaturistes byzantins, qui peu à peu introduisirent plus de vérité et de souplesse dans le dessin, ni celle des mosaïstes romains qui devinèrent les lois des vastes compositions. Nous ne faisons aujourd'hui que la soupçonner, et il y a peu d'années que les historiens ont commencé de rendre justice à Torriti, à Cavallini, à Cimabue lui-même. Mais l'habileté de la main n'entre pas seule en ligne lorsqu'il s'agit d'art religieux. Nous ne demandons pas seulement à une Visitation ou à une Crucifixion de réjouir nos yeux par des lignes harmonieuses ou des couleurs agréables ; nous tenons compte de leur signification morale, et des pensées graves ou élevées que nous recueillons devant elles. Le sujet n'est donc pas indifférent : ailleurs, il peut n'être qu'un prétexte ; ici, il a une valeur propre et il com-

munique à l'œuvre d'art une autorité et un prestige singuliers.

D'où la nécessité, quand on étudie la peinture du XIVe et du XVe siècle, de rechercher d'abord à quelle inspiration religieuse elle a obéi.

J'ai essayé de montrer comment la révélation franciscaine apportait à l'Italie la promesse d'un art nouveau. Cet art naquit aux lieux mêmes où le saint était né, où il avait fixé le siège de son ordre, où reposaient ses restes. C'est en travaillant dans la basilique d'Assise, à côté de Cimabue et de ses collaborateurs romains, que Giotto prend conscience de son génie.

Quelques années plus tard, dans cette même basilique, c'est à illustrer la Légende du Saint qu'il consacre le premier des grands cycles de fresques qui rendirent son nom immortel. C'est là encore qu'il exécute ses dernières compositions, les allégories des Vœux franciscains. On peut dire que toute son œuvre n'est qu'un long poème à la gloire de saint François. Quand il ne chante pas les miracles de sa vie, c'est encore son inspiration qui le dirige. A l'Arena de Padoue, à Santa-Croce de Florence, il n'est presque pas une scène où l'on ne puisse relever l'influence d'une Méditation de Bonaventure, ou d'une Laude de Jacopone. C'est à travers la tradition franciscaine qu'il imagine la Vie de Jésus et celle de la Vierge.

Par Giotto et ses disciples, les Taddeo Gaddi, les Orcagna, cette tradition se transmit et s'imposa à Masolino, à l'Angelico, à Luca della Robbia (1), puis à l'art du XVe siècle. Elle ne fut jamais ni sèche ni tyrannique, à la façon du hiératisme byzantin ; la foi popu-

(1) Il existe, à la Bibliothèque Nationale, un exemplaire des poésies de Jacopone ayant appartenu à Luca della Robbia.



laire la renouvelait incessamment, entretenait le feu qui l'animait. Chaque couvent qu'édifièrent les Frères Mineurs devint pour l'art nouveau un foyer d'expansion. Partout, en Toscane et en Ombrie, nous retrouvons le souvenir vivant de saint François. Il semble même qu'il reste mêlé au paysage de ces contrées, et que nous ne puissions plus parler des lieux où vécut le Poverello sans l'évoquer lui-même aussitôt.

Telle est l'influence des grandes âmes religieuses qu'elles transforment tout autour d'elles, et que les objets sur lesquels leur rayon s'est posé un instant n'ont plus le même aspect qu'auparavant.

RAPPORT

Sur le Mémoire de M. R. REFOULÉ

INTITULÉ :

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

ET L'ART DE LA RENAISSANCE ITALIENNE

Par M. Louis DESBOIS

Membre de la Section des Sciences et Arts

Sur une question fort délicate et attachante : « Saint François d'Assise et l'art de la Renaissance italienne ». M. Refoulé a écrit une étude à la fois très documentée et très personnelle dont un des grands mérites est d'être parfaitement « mise au point » et maintenue à égale distance des diverses exagérations que comportent des sujets semblables et où manquent bien rarement de tomber la plupart des historiens d'art.

Tant de causes, en effet, et si diverses, viennent modifier les courants artistiques qu'il est malaisé de mesurer à chacune son influence exacte et, tout naturellement, quand on en a démêlé et étudié une, on se trouve porté à amplifier son importance. Cela se peut faire sans invraisemblance : les œuvres d'art sont des produits extrêmement complexes ; elles sont des synthèses où l'artiste, le plus souvent inconsciemment, met des

reflets de lui-même et des influences qu'il a subies, et aussi de son temps et de ses goûts, et, enfin, de ses modèles, qu'ils soient la nature ou ses prédécesseurs , ces divers éléments sont intimement liés et combinés de façon à faire de l'œuvre quelque chose de vivant et d'un. L'analyse déliée peut donc légitimement trouver beaucoup d'éléments différents — elle en ajoute aussi bien souvent.

La façon dont M. Refoulé présente les choses échappe à cette critique et ce n'est pas un mince mérite. De nombreux historiens ont étudié cette question. Dans un récent article des *Débats* (1), M. A. Michel en confronte un certain nombre et travaille à maintenir la vérité au milieu de leurs thèses un peu exagérées ; notre correspondant, sans ignorér ces travaux, peut s'en passer et, ayant étudié à fond les documents de première main, sait en tirer le meilleur parti.

Non seulement il est de ces amoureux de l'Italie qui vont de ville en ville, de couvent en couvent, à travers d'exquis paysages, goûter un à un les beaux tableaux ; mais encore il connaît et lit dans leur texte les vieux écrivains religieux de l'époque ; le fruit de ces jolis voyages et de ces savantes études ne peut être que savoureux.

M. Refoulé a très finement résolu une contradiction apparente où n'ont pas manqué de buter certains critiques, à savoir que les idées de saint François et son influence personnelle étaient hostiles à l'art ; tandis que son sentiment de la religion et de la nature y étaient on ne peut plus favorables, de sorte qu'il se trouve être indiscutablement pour beaucoup dans un mouvement qu'il eût sans doute réprouvé.

(1) *Débats*, 10 avril 1912.



On pourrait peut-être ajouter, si ce n'était un peu subtil et hasardeux, que ce sentiment de la religion et de la nature était pour ainsi dire « dans l'air » à cette époque, que la légende de saint François s'est formée dans un sens qui répondait à des aspirations vagues, que les gens ne subissent une influence que dans la mesure où ils ont en eux-mêmes des germes de la même tendance. Si le « poverello » n'eût point existé, les artistes florentins n'auraient-ils jamais eu l'idée, pour peindre la Vierge et son fils, de regarder une jeune mère et son bambin ?

Quoi qu'il en soit, cette influence fut considérable et les différentes façons dont elle s'exerça sont clairement mises en lumière dans le travail qui nous occupe. Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'elle ait eu lieu, si l'on veut bien considérer que beaucoup des caractères de l'esprit de saint François sont éminemment conformes à ceux de l'artiste religieux en général : cette simplicité dans la foi, cette façon concrète d'en envisager les mystères, cet émerveillement naïf devant la nature, cette fraîcheur poétique et simple dans le sentiment ; c'est là l'état d'esprit par excellence d'un artiste, état d'esprit très éloigné de celui d'un philosophe ou d'un ascète qui verront, sous la beauté de la nature, des lois souvent atroces ou des pièges de l'esprit du mal.

Mais c'est là, aussi, une mentalité qui ne peut durer longtemps ; cette naïveté, conservée comme un procédé par des générations plus savantes, aboutit facilement à une déplorable fadeur... Or la Renaissance italienne fut très vite extrêmement savante et raffinée : voyez des artistes comme Mantigna et Botticelli... Suivant la boutade de Huysmans : avec Léonard de Vinci « c'est l'irrémédiable décadence de l'art religieux ». Si nous

entendons par art religieux cet art tout de foi et de naïveté, rien de plus juste : l'âge d'or de la peinture religieuse en Italie est au xive et commencement du xve siècle, et est entièrement dominé par cet état d'esprit qui se symbolise dans la légende de saint François.

M. Refoulé a droit à tous nos éloges pour avoir si bien condensé cette matière riche et subtile.

Nous l'en félicitons, et nous souhaitons qu'il offre souvent, à notre Société, la primeur de pages analogues.

LES SOCIÉTÉS SAVANTES D'ORLÉANS

DEVANT

LE DÉCRET DE LA CONVENTION DU 8 AOUT 1793

PAR M. LE DOCTEUR **FAUCHON**

Secrétaire général (1)

Le décret de la Convention du 8 août 1793 a-t-il supprimé l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, la Société Royale d'Agriculture de la Généralité d'Orléans, le Collège de Médecine d'Orléans, l'Ecole Royale de chirurgie d'Orléans ?

MESSIEURS,

Notre regretté collègue, M. l'ingénieur Guillon, nous a donné l'histoire de notre devancière, l'Académie Royale d'Orléans (2), dans les *Mémoires* de l'année 1908.

Cette histoire, il l'a rédigée, peut-on dire, sur les registres des procès-verbaux de l'ancienne Académie Royale qu'il a pris la peine de lire ligne par ligne.

Son œuvre a la saveur du vrai. Elle donne l'impres-

(1) Rapport verbal de M. CAGNIEUL, membre de la Section des Lettres.

(2) *Mémoires*, 1908 : GUILLON : *L'ancienne Académie royale d'Orléans*, p. 369.



sion d'une patiente et consciencieuse étude : on sent que l'auteur l'a écrite sans idées préconçues et sans imaginations personnelles : aucun fait n'est avancé qui ne soit prouvé, on n'y relève aucune date erronée. Ce résumé, en quelques pages substantielles, des actes des douze années qu'a vécues cette assemblée savante, est d'une lecture facile : ce n'est pas un mince mérite, nous semble-t-il, de dire avec attrait autant de choses, en aussi peu de mots.

Ça été pour nous un étonnement de voir que brusquement M. Guillon, à la page 420 de son étude, cesse d'être véridique, quand, à propos du lien qui nous unit avec la vieille Académie Royale, il écrit : « *La tourmente révolutionnaire n'avait pas emporté que l'Académie : avaient en même temps disparu la Société Royale d'Agriculture fondée en 1761, l'Ecole Royale de Chirurgie fondée en 1759 et un Collège de Médecine remontant à plusieurs siècles.* »

Cette phrase n'appartient pas en propre à M. Guillon ; vous la retrouverez sous la plume de la plupart des auteurs qui ont traité de nos Sociétés savantes antérieures à la Révolution.

Nous doutons de son exactitude : nous ne pensons pas qu'elle s'applique indistinctement à chacune des Sociétés (1) citées par notre regretté collègue.

Il nous semble que c'est en quelque sorte un devoir

(1) D'une manière générale, pour tout ce qui a trait aux sociétés et corporations savantes qui florissaient à Orléans, avant la Révolution, voir dans nos *Mémoires*, années 1852, 1855, 1869, 1872, 1873, 1876, 1879, 1899, 1908, les articles de MM. Lecomte, Dupuis, Loiseleur, Eug. Bimbenet, Dr Charpignon, Dr Mignon, Dr Arqué, Dr Patay, Guerrier, Guillon. On peut aussi consulter le tableau récapitulatif de ces sociétés, par le Dr Fauchon, *Mémoires*, 1908, p. 28.



de piété pour nous de connaître la date exacte de la mort de ces Sociétés dont plus d'un membre a tressé le berceau de la nôtre.

Et d'abord quels sont les décrets invoqués par les auteurs pour expliquer la dissolution des sociétés et corporations savantes d'Orléans au moment de la Révolution ?

Certains invoquent les décrets de l'Assemblée Constituante — 4 août 1789, — abolition des privilèges et des corporations, confirmée par le décret du 13 février 1791.

D'autres, avec plus de vraisemblance apparente, s'appuyent sur le décret de l'Assemblée Législative du 18 août 1792.

Ce décret, d'après eux, aurait supprimé les universités, les facultés et corporations savantes. En réalité, ainsi que l'a fait remarquer M. Loiseleur (1), il ne frappait que les confréries et congrégations séculières d'hommes ou de femmes, ecclésiastiques ou laïques.

L'abolition des privilèges royaux, les modifications de règlements ne supprimaient pas le fonctionnement d'institutions indispensables au service de l'instruction publique.

On peut discuter la vitalité de ces institutions à cette époque, on ne peut nier leur existence.

Le seul décret que nous devons retenir, c'est celui du 8 août 1793, rendu par la Convention, à la suite du réquisitoire de Chamfort, sur la proposition de l'abbé Grégoire :

En voici la teneur :

« *Toutes les Académies et Sociétés littéraires patentées par la Nation sont supprimées.* »

(1) *Mémoires*, 1873. **Loiseleur**, p. 29.

A priori, on conçoit que ce décret ne concerne que l'Académie Royale d'Orléans et la Société Royale d'Agriculture ; ces deux Sociétés assemblent dans leur sein des savants, des littérateurs pour leur agrément particulier : elles coopèrent indirectement, si l'on veut, au développement des sciences et des lettres, mais elles ne font pas œuvre d'enseignement proprement dit : elles ne sauraient s'en prévaloir.

Le Collège de médecine, l'École de chirurgie ne peuvent leur être assimilés : il y avait autant de malades et peut être plus de blessés sous la République que sous le régime du pouvoir absolu : ce n'était assurément pas le moment de supprimer l'enseignement de la médecine et de la chirurgie.

D'ailleurs nous ne nous contenterons point de raisonnements théoriques plus ou moins judicieux : c'est avec les registres de ces diverses Sociétés que nous ferons réponse.

Nous allons donc, si vous le voulez bien, Messieurs, amener successivement en face de ce décret chacune des quatre Sociétés précitées et juger si chacune d'elles est en droit de lui reprocher sa disparition.

A tout seigneur, tout honneur : commençons par la Société dont la nôtre est l'héritière et la continuatrice.

I

L'Académie royale d'Orléans

La Société de Physique, d'Histoire naturelle et des Arts d'Orléans, fondée le 23 avril 1781, autorisée par le ministre le 24 septembre de la même année, honorée le 20 mars 1784 de la sanction royale, érigée en Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, par lettres patentes du roi le 21 octobre 1786,



était-elle frappée par l'impératif décret du 8 août 1793 ?

Evidemment oui, cela tombe sous le sens : d'ailleurs les faits sont plus éloquents que les plus belles dissertations : reportons-nous à une certaine dernière page du troisième registre des procès-verbaux de l'ancienne Académie et nous y lirons à la date du 16 août 1793 :

L'Académie, informée par les papiers publics que la Convention Nationale avait décidé la suppression de toutes les Académies de la République française, a arrêté que, par respect pour les lois et pour la représentation nationale, sans attendre la connaissance officielle du décret de suppression, elle cessait aujourd'hui toute fonction académique.

Ont signé au procès-verbal : Marcandier, Prozet, Defay, Maigreau, Soyer, Trumeau, Leblond, secrétaire perpétuel.

Les prudents signataires du procès-verbal ont vite compris qu'entre l'Académie ci-devant Royale et la Convention Nationale, la partie n'était point égale. Ils suivirent la mode du jour qui était de ne pas résister aux arguments tranchants de cette dernière. Nos pères gardèrent intactes leurs forces de résistance pour une occasion plus propice.

D'ailleurs, quel plaisir à deviser dans les jardins d'Academus, quand le canon tonne ? Les lettres, sœurs de la paix, aiment le silence. Nos prédécesseurs étaient philosophes, ils se dirent que les Révolutions passent... que les Académies renaissent et... ils obéirent.

II

La Société royale d'Agriculture de la Généralité d'Orléans.

La tourmente révolutionnaire a-t-elle balayé la Société Royale d'Agriculture de la Généralité d'Orléans (1) comme elle balaya l'Académie Royale d'Orléans ?

Nous répondrons à cette question oui et non, comme les Normands, nos maîtres dans l'art de la non-compromission. Oui, cette Société, comme sa sœur l'Académie du jardin du roi (2), tombait sous le coup du décret très explicite, dans sa brièveté, du 8 août 1793. Juridiquement elle fut dissoute à cette époque, mais pratiquement ce décret a dû laisser bien indifférents, sinon moqueurs, les membres de cette aristocratique Compagnie. Veuillez remarquer, Messieurs, que la Société Royale d'Agriculture n'était pas une Société orléanaise proprement dite, c'était la Société de la Généralité d'Orléans, possédant quatre bureaux : celui d'Orléans, celui de Blois, celui de Chartres et celui de Montargis.

Son président né était l'intendant royal, chef de la Généralité, et c'est à l'Intendance qu'elle siégeait (ancien hôtel Groslot (3)).

(1) Autorisée par arrêt du Conseil d'Etat du 18 juin 1761, la Société n'entra en fonctions que le 17 juin 1762.

Une erreur de transcription assigne, dans le premier registre des délibérations de la Société d'Agriculture (*Archives départ., D. 700*) la date du 18 juin 1762 à l'arrêt du Conseil d'Etat. Il faut lire 18 juin 1761 (*Archives nationales, E. 2391, n° 237*).

(2) On sait que l'Académie royale siégeait le vendredi de chaque semaine, vers 5 heures de l'après-midi, dans une des salles du jardin du roi, sur l'emplacement actuel du Mont-de-Piété.

(3) C'est dans l'hôtel de l'intendance, devenu l'hôtel de ville actuel, que les membres de la Société d'Agriculture se réunissaient tous les jeudis, à 3 heures. La première réunion de la Société eut lieu le 17 juin 1762, chez M. de Cypierre, intendant royal de la Généralité d'Orléans.

Société de la Généralité d'Orléans, la Société d'Agriculture devait subir le sort de cette dernière : quand les divisions administratives déjà condamnées dans l'esprit public lors de la réunion des Etats généraux de 89, ébranlées plus tard par les décrets du 15 janvier, 16 et 26 février 1790 de l'Assemblée Nationale, furent supprimées par les lettres patentes du roi, en date du 4 mars 1790, ordonnant la division de la France en 83 départements, que pouvaient bien faire les membres de la Société d'Agriculture représentant sans gîte, ni président, un état de choses aboli ? Se taire et rester chez eux. C'est, d'ailleurs, ce qu'ils firent, à en croire le registre de leurs procès-verbaux (1), qui se termine à la séance du 12 mai 1789 (2).

(1) Les deux registres des procès-verbaux de la Société d'Agriculture sont aux *Archives départementales* (*D. 700 et 701*).

Nous ne doutons pas qu'un de nos collègues de la section d'Agriculture n'aille un jour les compulser et nous écrire une histoire de cette Société-mère, qui serait le digne pendant de l'*Histoire de l'ancienne Académie Royale*, par M. Guillon.

Nous possédons, dans nos Archives, un recueil de lettres concernant cette Société, un mémoire de Genty, sur la Mendicité, couronné par la Société et une étude attribuée à Rouxalin, secrétaire de l'Académie de Caen.

(2) Voici le dernier procès-verbal du deuxième registre des délibérations de la Société d'Agriculture, 592e assemblée du 12 mai 1789 :

MM. les membres et associés se sont assemblés le mardy 12 mai 1789.

La Société se trouvant réduite à un très petit nombre, à cause de l'absence de ceux de ses membres et associés qui passent l'été dans leurs terres, elle a arrêté de prendre ses vacances ordinaires.

Signé : Genty, secrétaire perpétuel.

Dans ses *Essais historiques sur Orléans*, Beauvais de Préau, à côté de renseignements exacts sur la Société royale d'Agriculture, en donne plusieurs d'erronés.



La Soçiété d'Agriculture entra en sommeil après cette séance. Cela s'est vu dans plus d'une société savante ; je ne voudrais pas jurer que cela ne se voie point encore de nos jours.

Le brutal décret du 8 août 1793 a pu faire sursauter plus d'un des membres de l'Académie Royale qui avaient gardé la douce habitude de se réunir tous les vendredis du mois, vers la cinquième heure du soir, sous les ombrages du jardin ci-devant royal et d'y converser des faits étranges dont ils étaient les témoins impuissants et sans doute attristés.

Mais que diable pouvait bien faire ce décret à la Société-sœur ? Là où il n'y avait rien, la Convention, tout comme le roi qu'elle avait supprimé, perdait tous ses droits.

Messieurs de l'Agriculture, en sifflotant peut-être sur leurs lèvres narquoises « Malbrout s'en va-t-en guerre » ou tout autre air analogue, lui répondirent bien sûr que, si tranchant soit-on, on ne tue pas les morts.

Sans souffrance, sans soupir, sans secousse, la Société royale d'Agriculture passa de sommeil à trépas. Douce, trois fois douce mort !

Trop heureuse Société d'Agriculture !!!

Nous dirons donc, si vous l'acceptez, que la Société royale d'Agriculture de la Généralité d'Orléans, née le 17 juin 1762, s'est éteinte doucement dans le sein de l'Intendance générale, le 12 mai 1789, et que c'est la Convention qui s'est chargée de notifier gratuitement son décès à la nation, le 8 août 1793.

III

Le Collège de médecine d'Orléans.

Examinons maintenant si le Collège de médecine d'Orléans avait à se préoccuper du décret conventionnel.

Qu'était exactement le Collège de médecine d'Orléans ?

Les médecins d'Orléans, nous dit Beauvais de Préau (1), réunis en corps depuis un temps immémorial (2), forment un Collège auquel il est nécessaire d'être agrégé pour pouvoir exercer dans cette ville et nul médecin n'y peut être admis, qu'il ne soit docteur des universités du royaume.

Il ne fait aucune leçon publique sur cet art et ne compte pas de professeurs.

Bref, le Collège de médecine n'est pas une école qui enseigne, fait passer des examens, confère des grades, c'est ce que de nos jours on appellerait un Syndicat (3). Les médecins, jaloux de leurs droits, luttent contre l'envahissement des chirurgiens très entrants, refusent des consultations avec eux, n'en acceptent pas davantage avec des médecins non agrégés, veillent au maintien de leur suprématie sur les apothicaires.

(1) *Essais historiques sur Orléans.* BEAUVAIS DE PRÉAU, 1778.

(2) Il est bien difficile de donner une date exacte à la naissance de ce Collège dont les origines sont brumeuses. On a des chances d'être dans le vrai, en la fixant au XIVe siècle.

(3) En 1405, un prêtre, nommé FULCON, qui se disait médecin, ayant refusé d'obéir à la justice royale, qui l'avait envoyé par-devant le Collège pour être examiné, les échevins députèrent un d'entre eux, nommé Jean Poirier, vers M. de Prunelay, évêque d'Orléans, qui en obtint des défenses à ce FULCON de pratiquer la médecine dans son diocèse. BEAUVAIS DE PRÉAU, *loc. cit.*



Bien entendu, ce Collège, comme toutes les associations semblables, perdit à l'époque révolutionnaire ses privilèges royaux, mais sa vie ne fut pas suspendue.

Le Collège se réunissait primitivement chez son doyen, et dans la suite en un immeuble (1) avec jardin, don d'Arnault de Nobleville (17 juillet 1751).

Les médecins eurent des difficultés avec les héritiers du donateur : ils se réunirent alors de nouveau chez leur doyen, puis dans les salles de l'Institution du docteur Antoine Petit, au numéro 8 actuel de la rue Dupanloup, futur berceau de notre Société.

Les membres du Collège, nous apprend encore Beauvais de Préau, ont toujours joui des privilèges accordés à l'Université d'Orléans. Le président, accompagné d'un confrère agrégé est tenu de faire tous les six mois la visite des apothicaires de la ville.

Depuis l'année 1744, les mercredi et samedi de chaque semaine, de 9 heures du matin à midi, les médecins donnèrent en leur salle de réunion des consultations gratuites aux pauvres : dans la suite, elles eurent lieu à la Fondation Antoine Petit, jusqu'au jour où furent institués les dispensaires paroissiaux qui ont eu une vie très active tant que ne fut pas organisée par l'Etat l'assistance médicale gratuite : on voit que l'exercice de la charité médicale à Orléans ne se compte pas par années, mais par siècles : ce sont des lettres de noblesse qu'il est sans doute permis de produire dans une Société qui a pour fondateurs quatre médecins, le docteur Lanoix, le docteur Latour fils, le docteur Fouré, le docteur Ranque, qui précisément étaient médecins du Bureau des consultations gratuites (2).

(1) La maison était située rue du Four-à-Chaux, au coin de la rue d'Angleterre.

(2) Sans parler de l'apothicairerie de la rue de la Levrette

Nous possédons dans nos Archives deux registres du Collège de médecine d'Orléans qui nous furent donnés par le docteur Thion, le 7 mars 1873.

Dans le second nous trouvons la liste de 98 médecins ayant exercé à Orléans, de 1484 à 1802 (1).

Le premier en date est Jacques Ponceau, le dernier est le docteur Mathieu Fouré, de la Faculté de Paris, originaire de Nantes. Il se fit agréger au Collège de médecine d'Orléans le 8 brumaire an XI, c'est-à-dire le 30 octobre 1802.

qui donnait les drogues gratuites, ni de la Chambre du cul-de-sac de Sainte-Colombe et du cloître Saint-Etienne où des dames charitables pansaient gratuitement les pauvres. D'autre part, la communauté des chirurgiens donne des consultations gratuites de chirurgie aux pauvres et fait les pansements et opérations nécessaires tous les jours après midi, à partir de trois heures, en leur chambre, rue du Pommier-Rouge ; on voit que ceux de nos pères qui n'étaient point favorisés des biens de ce monde n'étaient pas privés d'assistance. — *Détail historique de la ville d'Orléans.* A Orléans, chez Charles Jacob, 1752.

(1) D'Orléans sortirent un certain nombre de médecins qui eurent leur célébrité : presque tous, sinon tous, étaient agrégés au Collège de médecine... Ce furent, au XVe siècle, Jacques Ponceau, premier médecin de Charles VIII ; au XVIe siècle, Guillaume Chrétien, premier médecin de Henri II ; Jean Deloynes.

Au XVIIe siècle, Antoine Petit, premier médecin de Henri IV et de Louis XIII (qu'il ne faut pas confondre avec Antoine Petit, fondateur, au siècle suivant, du Bureau des consultations gratuites d'Orléans) ; Charles-Guillaume Guillemeau, médecin ordinaire du roi ; Raymond de Massac, Etienne Hubert, Jean Landré.

Au XVIIIe siècle : Blondel, médecin du roi ; Claude Deshaies-Gendron, médecin du duc d'Orléans ; François Salerne, Nicolas Polluche, de la Guillaudière, Arnault de Nobleville, Antoine Petit, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, médecin de Louis XVI, dont notre rue porte le nom. De quatorze qu'ils étaient au XVIIe siècle, le nombre des médecins d'Orléans était tombé à sept au XVIIIe.



Ce qui prouve péremptoirement que le décret du 8 août 1793 ne troubla guère le Collège des médecins d'Orléans que d'ailleurs il ne visait pas (1).

Nous vous donnons la copie du procès-verbal de l'agrégation du docteur Mathieu Fouré :

Nous soussignés, doyen et docteurs agrégés au Collège de médecine de cette ville, assemblés dans notre salle des consultations, rue de l'Evêché, après avoir fait subir au citoyen Mathieu Fouré, docteur en médecine de l'Ecole de Paris, l'examen ordonné par nos règlements et lui avoir fait expliquer un aphorisme d'Hippocrate, l'avons reçu unanimement et agrégé en notre Collège.

Orléans, le huit brumaire an onze de la République (30 octobre 1802).

Latour, Beaussier, Lepage, Lanoix.

Donc, pour conclure : Nos prédécesseurs ont eu tort de dire et imprimer, et nous ne devons plus dire ni imprimer, que la tourmente révolutionnaire a emporté le Collège de médecine d'Orléans.

Quod erat demonstrandum.

IV

Le Collège et l'École de chirurgie d'Orléans.

Nous en sommes arrivés au quatrième et dernier corps savant, emporté par l'orage révolutionnaire, si nous en croyons M. Guillon et les divers auteurs qui

(1) Mais le Collège de médecine, qui avait résisté à tous les décrets — et l'Etre suprême sait s'ils furent nombreux — et de la Constituante, et de la Législative, et de la Convention et du Directoire, devait trouver sa fin dans le décret consulaire du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), qui fixa l'enseignement de la médecine en France. Car si la Médecine est immortelle, comme la maladie qu'elle soulage, mais ne détruit pas, les collèges de médecine, comme toutes les institutions humaines, sont sujets à la mort.

ont écrit des Sociétés savantes avant la Révolution : nous avons nommé l'Ecole de chirurgie d'Orléans.

Laissez-moi vous rappeler en passant que c'est elle qui offre asile à notre Académie. La chambre de juridiction des maîtres chirurgiens d'Orléans, c'est cette même chambre où nous sommes réunis ce soir. Ces murs qui vont encore entendre parler chirurgie, sous le calme regard du maître Le Blanc, sont ces mêmes murs qui jadis en entendirent tant parler et pour la quatrième et dernière fois nous nous posons la question : *Le décret conventionnel du 8 août 1793 mit-il fin à l'existence de l'Ecole de chirurgie d'Orléans ?*

Ce sont, Messieurs, les registres 10, 11, 12 de l'Ecole de chirurgie qui vont nous faire la meilleure réponse (1).

Etablissons préalablement qu'en parlant du corps chirurgical d'Orléans avant la Révolution, nous pouvons lui appliquer aussi bien l'expression Collège de chirurgie que Ecole de chirurgie. Les auteurs qui en ont écrit les emploient indifféremment et à bon droit (2).

(1) Catalogue Charpentier. Notre collègue, M. Paul CHARPENTIER, *Mémoires* 1886, p. 236, a dressé très minutieusement le Catalogue des Manuscrits de notre Société, de 1 à 30 inclusivement. Nous avons conservé à nos registres la numérotation qui leur a été assignée. C'est ainsi que les deux manuscrits du Collège de médecine d'Orléans portent les numéros 1 et 2. Ceux qui concernent l'Ecole de chirurgie portent les numéros de 3 à 19 inclus, soit 17 volumes. Les registres de Réception à la Maistrise s'étendent de 1705 à 1801. Manque le registre comprenant les actes de réception de 1767 à 1777. Ceux qui nous intéressent particulièrement, dans le cas actuel, portent les numéros 10, 11 et 12. Le registre 10 est celui des actes de réception des candidats, du 20 novembre 1777 au 17 mars 1801. Le registre 11 est celui des professeurs pour l'inscription des élèves aux cours, 1785 à 1804. Le registre 12 est celui des prévosts, 1785 à 1794.

(2) L'Ecole royale de chirurgie a été établie par lettres patentes du 23 juin 1759, qui réglementaient un état de

Les chirurgiens formaient, en effet, un Collège avec ses privilèges et ses charges.

La plaque en ardoise (764mm × 430mm), *Collegium Chirurgorum A. D. M. DCC. XLV* que vous pouvez lire au-dessus de la porte de notre bibliothèque en fait foi.

Mais ils donnaient aussi un enseignement, faisaient passer des examens, délivraient des diplômes : bref ils tenaient école. De là ces deux expressions courantes : Collège de chirurgie, Ecole de chirurgie.

Interrogeons donc les trois registres dont nous avons parlé.

Commençons, si vous le voulez bien, par le registre 10.

La lecture en sera certainement longue, peut-être fastidieuse.

Comme il sera question de chirurgiens qui nous intéressent à titre d'Orléanais et de membres fondateurs de notre Académie actuelle, j'escompte votre pardon.

*

Le registre 10 est le registre de réception des candidats : c'est lui qui nous révèle le mieux la vie intellectuelle du Collège de chirurgie : sur lui sont consignés les actes des professeurs, sur lui sont transcrits les procès-verbaux des séances d'examens pour chirurgiens de la ville d'Orléans, chirurgiens des campagnes et sages-femmes.

Aux sages-femmes trois examinateurs seulement imposent une seule série d'épreuves pour les admettre à l'exercice de leur secourable profession. Une seule

choses préexistant de longue date. *Détail historique de la ville d'Orléans :* chez Charles Jacob, imprimeur et libraire, rue Bourgogne, près Saint-Sauveur, 1751.



séance est également réservée à l'examen et à la réception des candidats voulant exercer la chirurgie en dehors d'Orléans, dans une localité déterminée, mais en ce dernier cas les examinateurs sont plus nombreux — dix environ — et c'est en présence du médecin du Roy que le candidat reçoit son titre de chirurgien.

S'agit-il d'un candidat au titre de maître chirurgien pour la ville d'Orléans, et par là même au titre de membre du Collège de chirurgie, d'examinateur à l'Ecole, susceptible d'être nommé un jour professeur-démonstrateur, il est soumis à une longue série d'épreuves. Elles nécessitent plus de vingt séances auxquelles prennent part successivement à titre d'interrogateur tous les maîtres du Collège.

Dans la dernière séance, après avoir prêté le serment d'usage, en présence du médecin du Roy (1), pour cimenter sans doute l'alliance de la médecine et de la chirurgie, à moins que ce ne soit pour affirmer la vassalité de cette dernière à la première, le candidat est proclamé maître en chirurgie de l'Ecole d'Orléans, à charge de se conformer aux statuts et règlements.

Ce registre 10, comprend les actes de l'Ecole de chirurgie d'Orléans, depuis le 20 novembre 1777 jusqu'au 17 mars 1801.

En tête de la première page on lit :

Le présent registe (*sic*) contenant cent quatre-vingt-neuf feuilles, a été par nous Gilles Lambron, Professeur aux Ecoles Royales de Chirurgie d'Orléans, le lieutenant de Monsieur le Premier Chirurgien du Roy aux dittes (*sic*) Ecoles, cotté (*sic*) et paraffé (*sic*) du premier au dernier pour servir aux actes de Réception aux dites Ecoles d'Orléans, le vingt novembre mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé : LAMBRON.

(1) La signature du médecin du Roy ne paraît pas au procès-verbal parmi celles des maîtres chirurgiens.



1777. — En feuilletant ce gros volume de 378 pages nous voyons que, le 24 novembre 1777, le sieur Moireau subit la première épreuve de ses examens. Cette séance sera suivie de onze autres et, le 10 janvier 1778, après avoir prononcé les serments d'usage : respect et obéissance aux règlements de l'Ecole, en présence de M. Monnier, médecin du roi, il est proclamé maître-chirurgien pour la ville d'Orléans, et sa signature paraît, pour la première fois, au procès-verbal, à la suite de celles de ses examinateurs.

Le vendredy 5 décembre 1777, dix heures du matin, les maîtres du Collège royal de chirurgie d'Orléans, assemblés de la manière accoutumée en leur chambre ordinaire de juridiction, sur les billets ou mandement du professeur Lambron, lieutenant du premier chirurgien du roy, pour procéder à la première séance de l'examen d'ostéologie du sieur Le Blanc, candidat au Collège, ledit sieur Le Blanc a été interrogé sur : etc.

Le candidat Jean-Baptiste Le Blanc nous intéresse particulièrement, car c'est le propre fils du maître chirurgien Louis Le Blanc (1), doyen, professeur à l'Ecole royale de chirurgie d'Orléans, lithotomiste de l'Hôtel-Dieu, des Académies de Paris, Dijon, Rouen, Angers, Montpellier, Clermont-Ferrand, Toulouse, pensionné de Mgr le Duc d'Orléans, dont le portrait préside à nos réunions.

Avant d'être reçu maître en chirurgie, pour exercer en la ville d'Orléans, Jean-Baptiste Le Blanc dut prouver son savoir en 27 séances. Nous ignorons si les examinateurs exigeaient des réponses parfaites, mais ce qui nous paraît bien évident, c'est qu'ils posaient de nombreuses questions.

(1) Louis Le Blanc mourut à Orléans, en 1777.

Le programme de l'examen est plus étendu que ne le croiraient peut-être, à première vue, les chirurgiens de nos jours.

J'ai lu tous les procès-verbaux des examens du volumineux registre. Je n'ai pu y relever l'échec d'aucun élève ; autant de candidats, autant de lauréats ! Puissent nos fils en pouvoir dire autant !

Faut-il en conclure que nos candidats, au titre de maître-chirurgien ne se présentaient à l'examen que lorsqu'ils étaient « sûrs de leur affaire » et qu'ils s'imposaient tous par leur valeur ?

Faut-il en conclure que nos candidats au titre de maîtres, dont ils étaient le plus habituellement les commensaux, trouvaient une grande indulgence auprès de leurs juges ?

Faut-il ajouter qu'un refus, qui se serait traduit par un supplément de frais de pension pour les refusés, aurait pu être considéré comme un procédé peu délicat de la part de ceux qui les hébergeaient et qu'ainsi, l'examen devenait une pure formalité ? Je ne le saurais dire : *Sub judice lis est* (1).

Nous donnons, pour ceux que cela pourrait intéresser, en raccourci, les procès-verbaux de chaque séance.

1re séance, 5 décembre 1777, 10 heures du matin

INTERROGATIONS : Ostéologie, division du squelette, accroissement et nourriture des os, articulations, substance des os, éminences et cavités, la moelle, cartilages et ligaments, périoste et vaisseaux qui se distribuent aux os.

INTERROGATEURS : Lambron, Chipault, Ballay, Forel de la

(1) Nous devons noter qu'à partir de 1797, les élèves ne logèrent plus chez les maîtres.



Croix, Rochoux, Cullembourg, Mesland, Theveneau, Delafoix, Levieuge, greffier commis.

2e séance

INTERROGATIONS : Suture et division des pariétaux-temporaux, sphénoïde et ethmoïde, coronal et occipital, os maxillaire et unguis, os du palais, os hyoïde, os du nez, vomer, cornet inférieur, os de la pommette, mâchoire inférieure et dents.

INTERROGATEURS : Chipault, Delacroix, Lambron, Prévost, Cullembourg, Theveneau, Regnier, Rochoux, Beaufort, Mesland, Levieuge, greffier commis.

3e séance

INTERROGATIONS : Les vertèbres en général, vertèbres du col, du dos, des lombes, sacrum et coccyx, os des hanches, côtes en général, sternum, os sésamoïde et osselets.

INTERROGATEURS : Chipault, Lambron, Prévost, Ballay, Rochoux, Guigneux, Theveneau, Regnier, Cullembourg, Mesland, Levieuge, greffier c.

4e séance

INTERROGATIONS : Clavicule et omoplate, os du bras et avant-bras, os du pied, métacarpe et doigt, fémur et rotule, tibia et péroné, astragale et calcanéum, tarse et métatarse.

INTERROGATEURS : Lambron, Chipault, Delacroix, Ballay, Rochoux, Cullembourg, Regnier, Theveneau, Levieuge, gr. c.

5e séance, jeudi 8 janvier 1778, 10 heures du matin

INTERROGATIONS : Maladies des os, général des luxations, signes et causes des luxations, cure générale des luxations, luxation des vertèbres, luxation de la mâchoire inférieure, de la clavicule, du bras, de l'avant-bras.

INTERROGATEURS : Chipault, Prévost, Theveneau, Ballay,



Lambron, Cullembourg, Rochoux, Maussion, Mesland, greffier com., Levieuge, Regnier, Guigneux, Beaufort, Raby, Nivanneaux.

6e séance, même jour, 3 heures soir

Interrogations : Luxation du poignet, cuisse, rotule, tibia, du pied, entorse, carie, ankylose, rachitisme.

Interrogateurs : Chipault, Ballay, Theveneau, Lambron, Prévost, Cullembourg, Mesland, greffier c., Levieuge, Régnier, Rochoux.

7e séance, vendredi 9 janvier 1778, 10 heures du matin

Interrogations : Le général des fractures, fracture des os du nez et mâchoire inférieure, sternum et clavicule, des vertèbres, côtes, col du fémur, omoplate, os des îles, rotule et de la jambe, avant-bras.

Interrogateurs : Lambron, Ballay, Theveneau, Rochoux, Cullembourg, Mesland, Levieuge, Beaufort, Regnier, Prévost, Sergent, Guigneux.

8e séance, même jour, 2 heures de relevée

Interrogations : Appareils, réductions de fracture de mâchoire, sternum, clavicule, vertèbres, côtes, cuisses, omoplate, avant-bras, rotule et jambe.

Interrogateurs : Ballay, Forel de la Croix, Raby, Theveneau, Chipault, Prévost, Rochoux, Cullembourg, Regnier, Levieuge, Nivanneaux, Mesland, Sergent.

9e séance, mardi 10 mars 1778, 10 heures du matin

Interrogations : Parties solides qui entrent dans la composition du corps humain et sur sa division, développement général du corps humain, muscle grand oblique, petit oblique, transverse, les grands droits, muscles directs.

Interrogateurs : Lambron, Theveneau, Ballay, Raby, Prévost, Mesland, Rochoux, Moireau, commis greffier, Regnier, Beaufort, Cullembourg, Guigneux, Levieuge.



10e séance, même jour, 3 heures de relevée

Interrogations : Péritoine, œsophage, épiploon, estomac, duodénum, jejunum, ileum, cœcum, côlon, rectum, mésentère.

Interrogateurs : Theveneau, Forel de la Croix, Ballay, Chipault, Prévost, Cullembourg, Levieuge, Mesland, Moireau commis greffier.

11e séance, mercredy 11 mars 1778, *10 heures du matin*

Interrogations : Foie, vésicule du fiel, pancréas, rate, reins, uretère, vessie, parties externes de la génération de l'homme, et parties internes.

Interrogateurs : Theveneau, Ballay, Guigneux, Beaufort, Rochoux, Moireau, Chipault, Cullembourg, Mesland, Levieuge.

12e séance, même jour, 3 heures de relevée

Interrogations : Plèvre, médiastin, larynx, trachée, bronches, poumons, cœur, péricarde, diaphragme, réservoir de Pecquet et canal thoracique.

Interrogateurs : Lambron, Theveneau, Ballay, Chipault, Beaufort, Prévost, Rochoux, Mesland, Cullembourg, Nivanneaux, Levieuge, Moireau commis greffier, Regnier.

13e séance, jeudy 12 mars 1778, 10 heures du matin

Interrogations : Muscles en général, trapèze, rhomboïde, grand dentelé, releveur de l'omoplate, petit pectoral, sous-clavier plérigoïdien et digastrique, masséter, extenseur du bras, fléchisseur, extenseur de l'avant-bras.

Interrogateurs : Lambron, Theveneau, Ballay, Forel de la Croix, Chipault, Cullembourg, Raby, Regnier, Mesland, Rochoux, Levieuge, Moireau greffier.

14e séance, même jour, 3 heures de relevée

Interrogations : Pronateur et supinateur, fléchisseur du poignet, muscles de la paume de la main, fléchisseur commun des doigts, extenseur commun.



Interrogateurs : Lambron, Theveneau, Chipault, Ballay, Guigneux, Prévost, Cullembourg, Raby, Rochoux, Beaufort, Levieuge, Régnier.

Moireau (nommé du 10 janvier 1778).

15e séance, 13 mars, 10 heures du matin

Interrogations : Fléchisseur de cuisse, extenseur, abducteurs, abducteurs, extenseurs, fléchisseurs des jambes, pied, orteils.

Interrogateurs : Theveneau, Chipault, Rochoux, Prévost, Beaufort, Guigneux, Regnier, Cullembourg, Mesland, Levieuge, Ballay, Forel de la Croix, Moireau (commis greffier).

16e séance, même jour, 3 heures de relevée

Interrogations : Dure et pie-mère, division du cerveau, substance corticale, substance médullaire, corps calleux, ventricule, plexus choroïde, nerf optique, glande pinéale, cervelet, moellé allongée, les dix paires de nerfs.

Interrogateurs : Forel de la Croix, Prévost, Theveneau, Ballay, Rochoux, Guigneux, Cullembourg, Chipault, Regnier, Levieuge, Guigneux, Sergent, Mesland, Moireau, c. greff.

17e séance, lundy 27 avril 1778, 10 heures du matin

Interrogations : Opérations en général, sutures, varicocèle, théorie des hernies crurales et inguinales, ventrales, et celle qui se fait par le trou ovulaire, hydrocèle, hydrocéphale.

Interrogateurs : Lambron, Forel de la Croix, Theveneau, Ballay, Cullembourg, Regnier, Levieuge, Moireau, Prévost, Mesland, Guigneux, Sergent.

18e séance, même jour, 3 heures de relevée

Interrogations : Exérèse, cathétérisme, ponction, castration, hernies crurales et inguinales, paracentèse, ouverture d'abcès, abcès en foyer.



INTERROGATEURS : Lambron, Theveneau, Ballay, Mesland, Guigneux, Prévost, Rochoux, Regnier, Cullembourg, Delacroix, Moireau, greffier.

19e séance, mardy 28 avril 1778, 10 heures du matin

INTERROGATIONS : Empyème, cancer, abcès du fondement, fracture des os du crâne, loupes, maladies des ongles, des yeux, polypes.

INTERROGATEURS : Lambron, Theveneau, Ballay, Mesland, Prévost, Rochoux, Cullembourg, Moireau, greffier, Regnier.

20e séance, même jour, 3 heures de relevée

INTERROGATIONS : Opération du panaris, de l'empyème, du cancer, de la fistule à l'anus, de la fistule lacrymale, la cataracte.

INTERROGATEURS : Lambron, Ballay, Prévost, Rochoux, Regnier, Guigneux, Theveneau, Cullembourg, Levieuge, Moireau.

21e séance, mercredi 29 avril 1778, 10 heures du matin

INTERROGATIONS : Opération césarienne, suture du tendon d'Achille, théorie de la taille, bec-de-lièvre, théorie des amputations, phymosis et paraphymosis, séton et cautères, ventouses et vésicatoires.

INTERROGATEURS : Lambron, Theveneau, Guigneux, Ballay, Mesland, Rochoux, Cullembourg, Prévost, Regnier, Forel de la Croix, Moireau, greffier.

22e séance, même jour, 3 heures de relevée

INTERROGATIONS : Moyens de réunir le tendon d'Achille, opération de la taille, du bec-de-lièvre, amputation du bras, des doigts, opération du phimosis et paraphimosis, de la jambe et de l'avant-bras.

INTERROGATEURS : Lambron, Ballay, Theveneau, Cullembourg, Mesland, Rochoux, Regnier, Guigneux, Prévost, Levieuge, Moireau, greffier.



23e séance, jeudy 14 mai 1778, 10 heures du matin

INTERROGATIONS : La saignée, chaudepisse, bubons vénériens, chancres vénériens, tumeurs scrofuleuses, apoplexie, brûlure, sangsues.

INTERROGATEURS : Ballay, Raby, Guigneux, Forel de la Croix, Cullembourg, Mesland, Lambron, Theveneau, Moireau, Prévost, Rochoux, greffier, Régnier, Levieuge.

24e séance, même jour, 3 heures de relevée

INTERROGATIONS : Phlegmon, erysipèle, varices, hémorroïdes, esquinancie, ophtalmie, charbon et furoncle, engelures, pleurésie.

INTERROGATEURS : Prévost, Mesland, Guigneux, Ballay, Theveneau, Lambron, Régnier, Levieuge, Cullembourg, Rochoux, Moireau, commis greffier.

25e séance, samedy 23 mai, 10 heures du matin

INTERROGATIONS : Médicaments en général, anodins et révulsifs, émollients et résolutifs, astringents, suppuratifs, dépuratifs, caustiques et cicatrisants, gargarismes.

INTERROGATEURS : Ballay, Rochoux, Mesland, Régnier, Theveneau, Levieuge, Cullembourg, Moireau, Sergent.

26e séance, même jour, 3 heures de relevée

INTERROGATIONS : Vésicatoires, cataplasmes, bains, douches, eaux minérales, fomentations, liniments, injections, lavements.

INTERROGATEURS : Theveneau, Lambron, Ballay, Rochoux, Mesland, Moireau, Levieuge, Prévost, Régnier, Sergent.

27e séance, samedy 30 may 1778, 3 heures de relevée

INTERROGATIONS : Morsure des animaux venimeux, les accouchements, les plaies d'armes à feu, les ulcères, la gangrène, les secours pour les noyés.

INTERROGATEURS : Lambron, Rochoux, Theveneau, Forel de



la Croix, Chipault, Guigneux, Moireau, Cullembourg, Mes-iand. Ballay, Régnier, Nivanneaux, Delacroix, Maussion. Levieuge, Sergent. Le Blanc signe au procès-verbal.

Dans cette séance, après avoir prêté le serment d'usage, Jean-Baptiste Le Blanc, en présence du docteur Monnier, médecin du Roy, est admis à la qualité de maître en chirurgie en l'Ecole d'Orléans, à la charge de se conformer aux statuts et règlements et d'acquitter sa quote-part des rentes dues par cette Ecole.

Tout à la joie de sa réception, — du moins nous en faisons la supposition gratuite, — dans un bel élan de reconnaissance, Jean-Baptiste Le Blanc offre, séance tenante, à ses nouveaux collègues de l'Ecole de chirurgie, le portrait de défunt Monsieur son père, en son vivant professeur de ladite Ecole.

Les maîtres chirurgiens acceptent le portrait avec une reconnaissance et une satisfaction dont fait foi le registre des procès-verbaux. Ils décident de le placer sur la cheminée de leur salle de juridiction, à l'endroit qui le mettra le plus en évidence, et tous de signer le procès-verbal, à l'exception, toutefois, du professeur Ballay, qui, lui, refuse d'approuver cette décision.

Le professeur Ballay nourrissait, sans doute, à l'endroit de son feu collègue, des sentiments d'amitié plutôt tièdes et peut-être se disait-il qu'à cette place d'honneur, assignée au portrait de Le Blanc, le sien, un jour, ferait non moins bien ?

Qui sait tout ce qui se passait dans le cœur d'un maître chirurgien de l'Ecole d'Orléans, dans les dernières années du XVIII[e] siècle, avant la promulgation du dogme de la Fraternité ?

Faut-il en conclure que l'*Invidia chirurgorum pessima*, oubliée de la génération actuelle, en même temps que le latin, n'était pas encore tombée en désuétude ?



Quoi qu'il en soit, les signataires du procès-verbal ne s'embarrassèrent pas pour si peu. C'étaient des gens d'esprit. Jugeant, avant tout, que ce qui est bon à recevoir est bon à garder, mais, toutefois, ne doit pas devenir un sujet de discussion entre confrères, d'un trait de plume ils biffèrent le premier procès-verbal et, immédiatement à la suite du premier, ils en rédigèrent un second. Celui-ci laisse éclater une égale reconnaissance à l'égard du donateur, mais il décide que « le portrait sera placé, dans la chambre de juridiction, au rang des autres maîtres ».

D'où je conclus que l'Ecole de chirurgie possédait plusieurs portraits de maîtres (1).

Avec mélancolie, je me demande ce qu'ils sont devenus et pourquoi, seule, l'image de Le Blanc a survécu aux orages de la Révolution. Si encore celle-ci n'avait supprimé que les images des hommes ! Je ne suis point sculpteur, et il n'y a, sans doute, pas lieu de le regretter, mais si je savais manier l'ébauchoir, je figurerais, me semble-t-il, les diverses Révolutions dont nous avons joui par des femmes d'inégales grandeurs, à l'expression plus ou moins furibonde, mais toutes auraient cela de commun d'être aveugles, de tenir d'une main un marteau et de l'autre un glaive tranchant.

Mon office, ici, n'est point de symboliser par la pierre ou le marbre les Révolutions grandes ou petites : ne sortons pas de notre rôle, rentrons bien vite en l'Ecole de chirurgie, qui n'aiguisait ses bistouris que pour des

(1) Depuis la lecture de ce travail, nous avons retrouvé les portraits des vieux maîtres chirurgiens qui ornaient la salle de juridiction de l'Ecole de chirurgie ; ce sera sans doute pour nous l'occasion d'une note que nous soumettrons à la Société, en 1913.

œuvres de vie et, sans transition, laissez-moi vous dire que Jean Le Blanc, dans la suite, devint professeur-adjoint du Collège (26 décembre 1788).

Voici la copie de son brevet, prise dans ce même registre 10 :

Brevet d'adjoint à professeur démonstrateur en chirurgie aux écoles de chirurgie d'Orléans, pour le professeur Le Blanc.

Germain Pichanet de la Martinière, conseiller d'état, chevalier de l'ordre Saint-Michel, premier chirurgien du Roy, président de l'Académie Royale de chirurgie, chef de la chirurgie du royaume, garde des chartes, statuts et privilèges dudit art, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : savoir faisons qu'en exécution de l'article IV des lettres patentes du 23 juin 1759, registrées au Parlement le 7 septembre suivant, portant établissement d'une école royale de chirurgie, à Orléans, nous avons agréé et confirmé et par les présentes agréons et confirmons la présentation qui nous a été faite par M. Maussion, professeur démonstrateur royal en chirurgie, pour la partie des principes, de la personne de M. Le Blanc, maître en chirurgie, à Orléans, pour en conséquence desdites lettres patentes faire et remplir les cours et démonstration des principes de l'art et science de chirurgie en cas d'absence ou autre empêchement légitime dudit Me Maussion, en qualité de son substitut ou adjoint.

En foi de quoi nous avons signé les présentes de notre main et icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigné par notre secrétaire.

Donné à Versailles, le vingt-sixième jour de décembre mil sept cent soixante et dix-huit.

Signé : LAMARTINIÈRE, et par mon dit sieur

(26 décembre 1778). LEBLOND D'OBLEU.

1783. — Continuant de compulser le registre 10, nous voyons qu'en 1783, François Fougeron est reçu maître en chirurgie.

1784. — En 1784, ce sera le tour de Sue et Gable.



En cette même année (18 juin 1784), le roy reforme les études de chirurgie. A l'avenir, on se montrera plus sévère aux examens.

1785. — En 1785, réception de Delacroix. Il n'est plus fait mention, au procès-verbal, de la présence du médecin du roy.

1786. — En 1786, réception de Joseph Lhuillier et Barré.

Nous notons ces noms, parce que presque tous ils paraîtront parmi ceux des premiers membres de notre Société actuelle fondée en 1809.

1787. — En septembre 1787, Dufresneau subit ses premières épreuves, les continue en 1788, les interrompt en 1789, reprend ses examens en mars 1790 et n'est reçu chirurgien que le 17 juillet 1790. Dufresneau devait aimer les poses et à son diplôme de chirurgien on aurait pu joindre le brevet de persévérance.

1789. — Les examens en 1789, sont rares.

1790. — En l'année 1790, les chirurgiens qui veulent exercer en dehors d'Orléans subirent deux séances d'épreuves au lieu d'une seule, mais bientôt on revient aux anciens errements.

1791. — En 1791, il est passé des examens de sage-femme et de chirurgiens pour la campagne.

1792. — En 1792, on note des examens de sage-femme : le dernier en date du 6 juin 1792 est celui de Jeanne Brinon, sage-femme pour le bourg de Mennetrau : nous donnons copie du procès-verbal de sa réception.

1792. — Réception de Jeanne Brinon, sage-femme, pour le bourg de Mennetrau.

Aujourd'hui vendredy six juin mil sept cent quatre-vingt douze, trois heures après midy, les prévosts en exercice de l'Ecole Royale de chirurgie d'Orléans, assemblés en la



Chambre de juridiction ordinaire de ladite Ecole, sur les billets de convocation de maître Lambron, lieutenant pour procéder à l'examen et réception de Jeanne Brinon, sage-femme pour le bourg de Mennetrau.

Ladite Marie-Jeanne Brinon après avoir été interrogée sur les différentes espèces d'accouchements, et ayant été jugée suffisamment instruite, elle a été admise et reçue maîtresse sage-femme pour résider audit bourg de Mennetrau. Fait les jour et an que dessus et ont signés.

Lambron, Moireau, Fougeron, Gable.

1797. — Immédiatement après le procès-verbal de réception de la femme Brinon, suit, sans aucune transition, ligne pour ligne, le procès-verbal de la première séance d'examen du citoyen Jean-Baptiste-Louis Payen (14 août 1797), vieux style.

L'interruption des examens pendant la période révolutionnaire a donc été de cinq années (6 juin 1792 au 14 août 1797).

Mais l'Ecole n'a été fermée que pendant deux années et demie puisque, d'une part, les cours n'ont été interrompus qu'à la fin de l'année 1794 et que, d'autre part, les examens ont repris en août 1797. Cette fermeture de l'Ecole, cette interruption des cours et des examens s'explique assez par les événements politiques extérieurs et la coalition étrangère qui nécessitait la présence de tous les jeunes gens aux armées.

Donc, à cette date du 14 août 1797, la vieille Ecole rouvre ses portes et Jean-Baptiste Payen subit son premier examen de maître en chirurgie pour Orléans.

Faisons remarquer en passant que, si les privilèges royaux, certaines vieilles coutumes du Collège de chirurgie ont disparu dans la tourmente révolutionnaire, l'enseignement de l'Ecole n'a point été supprimé ; avec des interruptions momentanées, fruit des événements



politiques extérieurs et non d'une décision de l'autorité, l'administration de l'Ecole est restée dans les mêmes mains, et l'enseignement a continué à être donné par les mêmes professeurs ; les titres changent, les hommes restent les mêmes : même local, mêmes maîtres chirurgiens pendant la Révolution qu'avant.

Nous retrouvons les mêmes examinateurs qu'autrefois, sans oublier Lambron, qui professa en compagnie de Maussion et de Ballay, jusqu'en 1794. En 1797 Maussion continue d'examiner comme antérieurement et de professer, mais il est le seul professeur de l'Ecole agréé par l'administration centrale (1).

L'ex-professeur Ballay, auquel faisait jadis ombrage le portrait de Louis Le Blanc, s'est-il retiré du Collège par jalousie à l'égard de Maussion, resté seul professeur, excuse mauvaise, mais plausible et très humaine, ou, au contraire, est-ce la mort, excuse majeure, qui l'a condamné au silence ? Je l'ignore. Ce que je puis dire, c'est que son nom ne paraît plus dans les procès-verbaux.

EXAMENS	COURS
Arrêt le 6 juillet 1792 (Convention).	Arrêt le 28 décembre 1794 (Convention).
Reprise le 14 août 1797 (Directoire).	Reprise le 21 novembre 1798 (Directoire).
Fin le 17 mars 1801 (Consulat).	Fin le 6 décembre 1804 (Empire).

Si nous désirons savoir où Payen a bien pu puiser, de 1794 à 1797, l'enseignement chirurgical nécessaire pour passer ses examens, il nous suffira de nous reporter à la page 5 des *Annales de la Société royale des Sciences d'Orléans*, année 1823. Dans la notice biogra-

(1) Voir plus loin, page 95, la note sur l'Administration centrale.

phique consacrée au docteur Payen par M. Jallon (1), médecin, en la séance du 10 janvier 1823, nous lisons qu'en 1794, « Jean-Baptiste Payen fut envoyé, par le « district d'Orléans, à l'Ecole de santé salariée.

« Tous les élèves devaient être divisés en trois classes. « A la suite d'un examen général, M. Payen fut placé « dans la première.

« Cette Ecole se composait de 300 élèves. Chaque « district et chaque corps d'armée y envoyaient un su- « jet choisi dans un concours destiné à mettre en lu- « mière la capacité, les études préliminaires et la mora- « lité des candidats. Le gouvernement accordait, tous « les mois, une modique rétribution aux élèves. L'en- « seignement en fut confié à des médecins et à des chi- « rurgiens célèbres. Ceux-ci formèrent des élèves qui, « dans la suite, illustrèrent, comme professeurs, les Fa- « cultés de médecine de Paris, Montpellier et Stras- « bourg (2).

« A une époque, poursuit le docteur Jallon — qui n'a « jamais dû être affilié au Club des Jacobins — où le « sang des plus innocentes victimes inondait les places « publiques, où la révolte des faubourgs menaçait le « centre de la capitale, où les membres de la plus épou- « vantable assemblée qui ait jamais existé se décimaient

(1) Dr Jallon, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, maître chirurgien du Collège de chirurgie d'Orléans 21 avril 1800 (1er floréal de l'an VIII), officier de la Légion d'honneur, né à Bonneval (Eure-et-Loir), en 1772, décédé à Orléans, le 24 novembre 1857. Entré à notre Académie dès sa fondation, en 1809, en fut le deuxième secrétaire général, de 1815 à 1821.

C'était le commensal du citoyen Ballay.

(2) Le 4 décembre 1794, la Convention établit trois Ecoles de santé : à Paris, à Montpellier, à Strasbourg, pour remplacer les Facultés supprimées.



« entre eux, où tout était légitime excepté la vertu,
« l'Ecole de santé resta calme, laborieuse, étrangère à
« toutes ces scènes d'horreur ».

Les membres de l'Ecole de chirurgie d'Orléans, nous dit le procès-verbal du 14 août 1797, se sont assemblés en leur chambre ordinaire, d'après l'autorisation légale de la municipalité, qui déclare qu'elle est incompétente pour abréger les formes exigées par les anciens statuts et règlements.

Ont signé au procès-verbal : Lambron, Maussion, Levieuge, Guigneux, Chipault, Gable, Regnier, Sue, Delacroix, Rochoux, Lhuillier, Mesland, Fougeron. Les autres maîtres absens, quoique duement convoqués.

Le citoyen Payen subit avec succès les épreuves du premier examen et est admis à subir les autres.

Autre temps, autre rédaction, autre source d'autorité. La municipalité, malgré son envie de révolutionner les règlements, a pensé qu'il était difficile de savoir la chirurgie sans l'apprendre et dangereux de donner le droit de l'exercer sans examen ; alors on consent à suivre la vieille routine. Les candidats s'appelleront citoyens, mias ils devront étudier comme ci-devant.

Décidément, les municipalités orléanaises ont toujours eu beaucoup de bon sens.

1798. — A l'exemple de ses devanciers, le citoyen-candidat devra passer de nombreux examens, et ce n'est qu'après le vingt-sixième (9 floréal an VI, *vulgo* 28 avril 1798), qu'à 3 heures après-midi, Jean-Baptiste-Louis Payen s'entendra, dans le Collège ci-devant royal de chirurgie d'Orléans, proclamer admis et reçu maître en chirurgie pour la ville d'Orléans, à la charge par lui de se conformer aux règlements du Collège (1).

(1) Nous possédons dans nos Archives un des billets de convocation du professeur démonstrateur Lambron, ancien



Le 3 novembre 1798 (13 brumaire an VII), le citoyen Paudellé, en une seule séance d'examen, est proclamé capable d'exercer la chirurgie dans la commune d'Artenay.

Le 19 novembre 1798 (29 brumaire an VII), l'Administration centrale du département du Loiret (1) nomme le citoyen Maussion, chirurgien en chef de l'hospice de bienfaisance, ci-devant professeur d'anatomie et de physiologie, professeur du cours d'accouchement et d'ana-

lieutenant du premier chirurgien du Roy, adressés aux maîtres pour les examens du citoyen Payen. Il est ainsi libellé :

« Citoyen, »

« Vous êtes prié de vous trouver à la chambre »
« des membres de l'Ecole de chirurgie d'Orléans le 12, le 13, »
« le 17 et le 18 pluviôse an VI, à dix heures du matin »
« et à 3 heures après midy, »
« Pour procéder a l'examen d'anatomie du Cen Payen ».

« LAMBRON. »

Le candidat, Jean-Baptiste Payen (né à Orléans en 1773 et y décédé en 1822), devint, dans la suite, notre deuxième trésorier (1810-1821), le chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans et le chef d'une dynastie médicale bien connue à Orléans : Dr Payen, Dr Vallet, Dr Debrou, Dr Bouglé. Il était oncle du Dr Payen, médecin de l'asile des aliénés, donateur du pavillon d'enfants à l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

(1) De 1790 à 1800, l'administration départementale a été ÉLECTIVE ET COLLECTIVE.

Un *directoire du Département* était nommé par l'assemblée électorale du département. Le Directoire choisissait le *procureur général syndic*, chargé de surveiller les mesures adoptées.

Un *Conseil général du département*, nommé également par l'assemblée électorale, surveillait le Directoire.

Le « *directoire* », qu'on appelait communément « *le Département* », puis « *Administration centrale du Département* », était le pouvoir exécutif.

(Note de M. Jacques Soyer, archiviste départemental).



tomie qui se tiendra à Orléans dans la salle de la ci-devant Ecole de chirurgie. Elle impose aux membres du Collège de chirurgie certaines obligations administratives, certains modes de rédaction de leurs délibérations, avec l'en-tête Liberté, Egalité, Fraternité, mais respecte les anciens règlements pour les examens et la réception des candidats au titre et à la fonction de maître chirurgien.

Evidemment il y a quelque chose de changé dans la vie du vieux Collège, mais il fonctionne encore ; le premier coup de pioche du démolisseur a été donné dans les fondations, mais les vieux murs résistent.

1799. — C'est ainsi que le citoyen Jallon, chirurgien, à Bonneval (Eure-et-Loir), voulant exercer à Orléans, doit subir la série des épreuves prévues par les anciens règlements.

Le candidat passe son premier examen général le 27 avril 1799 et ce n'est que le 21 avril 1800 (1er floréal de l'an VIII), qu'il est admis et reçu membre de l'Ecole de chirurgie d'Orléans, à charge par lui de se conformer aux règlements de l'Ecole qui n'ont point été abrogés.

Le citoyen Joseph-Etienne-Marie Poupard commence ses premières épreuves le 19 juillet 1799 (1er thermidor de l'an VII) et est admis à exercer la chirurgie à Orléans le 21 juin 1800 (2 thermidor an VIII).

1801. — Le 17 mars 1801 (26 ventôse an IX), les membres du Collège de chirurgie, assemblés pour procéder à l'examen de deux élèves sages-femmes à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, les admettent à exercer seulement la partie des accouchements à titre de sages-femmes.

Le procès-verbal de l'examen est signé par Cullembourg, Gable, Guigneux, Sue, Chipault, Jallon.

Ce fut leur dernier acte d'examinateurs. Au-dessous de ce procès-verbal, on lit, d'une écriture petite, différente de la précédente.

« Aujourd'hui (1) (neuf floréal an neuf) les membres »,

et la phrase se brise soudainement après ce dernier mot de

« membres ».

Qui a écrit ces lignes ? Pourquoi la plume lui est-elle aussi brusquement tombée des mains ?

Le candidat s'est-il dérobé au dernier moment ?

Au contraire, sont-ce les examinateurs qui, pressantant la disparition du Collège de chirurgie, ont voulu prendre les devants, préféré s'en aller d'eux-mêmes pour ne pas voir se fermer devant eux la porte de leur vieille Ecole ? Enigme, que M. Paul Bourget lui-même se refuserait, sans doute, de taxer de cruelle. Je laisse à la sagacité de mes lecteurs le soin de la deviner. *Davus sum, non Œdipus.*

Et voilà comme quoi, de ce gros registre de 189 folios, paraphés par le professeur Lambron, les 71 premiers seuls sont honorés des signatures des maîtres. Tant il est vrai que, par un injuste retour des choses d'ici-bas, d'inoffensifs registres subissent le contre-coup des Révolutions des hommes.

Si vous voulez bien, Messieurs, examiner avec moi, le registre 11 (du 1er janvier 1789 au 6 décembre 1804), le registre de MM. les proffesseurs (*sic*), vous verrez que

(1) 29 avril 1801.



c'est sur ce registre que les professeurs (1) ouvrent et ferment les inscriptions des élèves en chirurgie qui suivent leurs cours.

En tête de la première page, on peut lire :

Nous soussignés, professeurs royaux, conformément à la déclaration du Roi concernant les études et exercices des élèves en chirurgie, donnée à Versailles, le dix-huit juin mil sept cent quatre-vingt-quatre, registrée en Parlement le vingt août mil sept cent quatre-vingt-quatre.

Signé : BALLAY, LAMBRON, MAUSSION.

1785. — Tournons les pages et nous verrons que le 1er janvier 1785, le professeur démonstrateur royal d'anatomie et d'opération, Ballay, ouvre l'ématricule pour l'inscription des élèves en chirurgie qui veulent suivre son cours d'anatomie et opérations.

S'incrivent les élèves : Bonsengent, Béranger, Duvernoy, Pin, Moiteau, Emmanuel, Delacroix, Cassenave, Burdel, Bazenerie, Boucher, Gazeaud, Poiron, Thion, Pontonnier, Cullembourg, Raby. Total : 17.

Trois cours, d'une durée de quatre mois chacun, sont donnés par an :

Le cours d'anatomie, par le professeur Ballay.

Le cours de chirurgie-principes, par le professeur Maussion.

Le cours d'ostéologie et accouchements, par le professeur Lambron.

(1) Il ne faut pas confondre les professeurs démonstrateurs, au nombre de trois, qui semblent être nommés à vie, parmi lesquels était choisi le président, lieutenant du premier chirurgien du roi, avec les prévosts, qui sont au nombre de deux et changent tous les ans. Le Collège de chirurgie comprenait, en outre, un trésorier, un greffier du premier chirurgien du roi et tous les maîtres en chirurgie de la ville, qui remplissaient successivement le rôle d'examinateurs.



En 1785, le maître chirurgien Ballay ouvre son cours le 1er janvier ; le maître chirurgien Maussion le 2 mai, et le maître chirurgien Lambron le 1er septembre.

1786. — Les dates des cours en 1786 sont légèrement modifiées, 3 janvier, 22 mai, 4 septembre, mais les cours se font toujours dans le même ordre.

1787. — Le professeur Ballay ouvre son cours le 29 janvier, le professeur Maussion le 19 avril, le professeur Lambron le 6 août.

1788. — Les dates des cours sont, en 1788, les 21 janvier, 17 avril, 1er septembre.

1789. — Le 22 janvier, le 23 avril, le 24 août.

1790. — Les cours se font le 12 février, le 26 avril, le 6 septembre.

Pour la première fois nous voyons paraître sur ce registre le nom de Jean-Baptiste Payen, le futur maître en chirurgie d'Orléans (28 avril 1798), le futur trésorier de notre Société (1810-1821), le futur chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, né à Orléans, le 28 février 1773, décédé en la même ville le 28 avril 1822.

Il s'inscrit le 11 septembre 1790 pour le cours du professeur Lambron ; il nous apprend qu'il loge chez le maître chirurgien Ballay. Payen prendra sa dernière inscription le 22 octobre 1793 pour le cours du professeur Lambron et son nom ne paraîtra plus sur ce registre 11.

Mais, à la date du 14 août 1797, nous pouvons lire sur le registre 10 le procès-verbal de son premier examen et ce n'est que le 28 avril 1798 qu'il recevra ses lettres de maîtrise.

1791. — En cette année les cours ont lieu les 24 janvier, 11 avril, 24 août.



1792. — Le professeur Ballay ouvre les inscriptions le 29 décembre 1791 pour l'année 1792.

De tout ceci il semble bien résulter que les règlements de l'Ecole sont assez élastiques et que les professeurs ont une certaine latitude pour fixer la date d'ouverture de leurs cours.

Les élèves continuent à s'inscrire pour les cours de l'Ecole *Royale* de chirurgie, ce n'est qu'à partir du mois de septembre de cette année 1792 que le mot *Royale* disparaît des registres. La Convention (20 septembre 1792 au 26 octobre 1795) avait sans doute fait entendre sa rude voix jusqu'à Orléans.

Le professeur Maussion ouvre son cours le 30 avril et le professeur Lambron commence le sien le 17 septembre.

1793. — Le maître chirurgien Ballay, la veille encore professeur aux Ecoles *Royales* de chirurgie d'Orléans, est devenu professeur démonstrateur *national* danatomie et d'opérations. Autres temps, autres titres.

Il ouvre le registre d'inscription pour son cours le 20 janvier 1793, c'est-à-dire la veille de l'exécution de Louis XVI : il rassemble autour de sa chaire 26 élèves, dont Poupard, Jallon (1), Moireau, Payen et Panlevé (2).

Ce dernier devait être étourdi de sa nature : outre qu'il oublie souvent les règles de la grammaire, il s'inscrit distraitement suivant l'ancienne formule, au cours

(1) C'est la première fois que Jallon, âgé de 21 ans, qui logeait chez le professeur Maussion, s'inscrivit pour les cours de l'Ecole de chirurgie.

(2) Philippe Panlevé avait pris sa première inscription le 27 janvier 1791. Il logeait chez le maître chirurgien Sue. Sa dernière inscription est du 23 avril 1793.



d'anatomie des *Ecoles royales de chirurgie*. S'il n'avait eu que cette distraction, nous la lui pardonnerions sans peine. Mais il en commit une plus grave, que nous révèle une note de son professeur ; il oublia d'assister à ses leçons !

Messieurs, ne soyez pas trop sévère pour l'élève Panlevé ; s'il resta toujours en délicatesse avec l'orthographe, il se corrigea certainement de son étouderie et cessa d'oublier les heures des cours, car le 13 floréal de l'an VII (2 mai 1799), il s'entendit proclamer, par ses anciens maîtres, digne d'exercer l'art chirurgical à Fay-aux-Loges.

Le 15 avril, le professeur Maussion ouvre les inscriptions pour son cours de chirurgie-principes (1) et compte 22 élèves qui s'inscrivent « pour le cours du *citoyen* Maussion ». La passion d'une liberté qui frise la licence fait sentir son action sur l'orthographe des citoyens élèves qui traitent les règles de la grammaire avec une désinvolture de sans-culotte et ne respectent même pas l'orthographe du nom du citoyen professeur. Ils écrivent encore dans l'ancien style, par exemple 22 avril 1793, mais ajoutent de l'an II[e] de la République française une et indivisible.

En octobre 1793, le maître chirurgien Lambron, l'ancien premier lieutenant du premier chirurgien du Roy, ouvre son cours d'accouchement, en face de 28 élèves. Plusieurs ont adopté le nouveau style , c'est ainsi que Mesland, fils aîné, s'inscrit le cinquième jour de la 2[e] décade de l'an II de la République, et Jean-Mathieu Breton, le 2 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

(1) C'est le dernier cours auquel s'inscrit Payen.



1794. — Le primidi, premier ventôse (la fête du Tussilage), l'an IIe de la République française une et indivisible (19 février 1794), le citoyen Ballay, officier de santé, ouvre l'ématricule pour son cours d'anatomie et opérations.

Louis-Jacques-Simon Jallon (1), officier de santé de l'armée de l'Ouest, est un des 32 élèves qui prennent leur inscription.

Le professeur Maussion ouvre son cours le 12 mai 1794, avec 24 élèves au lieu de 32, et, sans doute, les 24 élèves furent peu assidus à ses leçons, car il les cessa dans les premiers jours de mai. Le cours du ci-devant démonstrateur royal Lambron n'a pas lieu.

Le 28 décembre de la même année 1794 (8 nivôse an III de la République une et indivisible), le citoyen Ballay, officier de santé, démonstrateur national d'anatomie, ouvre le registre d'inscriptions où s'inscrivent 12 élèves.

Quelles furent les destinées de ce cours ? Humbles sans doute.

Toujours est-il que le registre ne garde pas traces de cours jusqu'au 1er frimaire de l'an VII (21 nov. 1798).

Selon toute vraisemblance, il en fut du Collège de chirurgie, en 1795, 1796 et 1797 et une grande partie de 1798, sous l'influence des événements politiques, comme des lycées de France en 1870-71. Par suite des faits de guerre, les cours furent interrompus. Le Collège de chirurgie ne fut pas plus supprimé par la Révolution que les lycées de France pendant l'année terrible ; il prolongea ses vacances. La plupart de ses élèves devaient être aux armées. L'Ecole de santé salariée de Paris en recueillit au moins un : l'élève Payen,

(1) Loge chez Maussion.



dont la dernière inscription au Collège de chirurgie d'Orléans est du 15 avril 1793.

1798. — Le registre 11 qui s'est tu depuis le 28 décembre 1794 (8 nivôse de l'an III) se ranime et nous apprend, après un silence de près de quatre années, que le 21 novembre 1798 (1er frimaire de l'an VII), le citoyen Maussion, nommé depuis deux jours (29 brumaire an VII) professeur d'anatomie et d'accouchement par l'Administration centrale du département du Loiret, en vertu de la lettre du ministre de l'intérieur du 14 fructidor de l'an VI, ouvre l'inscription pour le cours public d'anatomie. Quinze élèves s'inscrivent dont la plupart s'intitulent élèves de l'Hospice national d'Humanité d'Orléans.

Que sont devenus ses anciens collègues Lambron et Ballay ?

Lambron, l'ancien lieutenant du premier chirurgien du roy, ne professe plus, mais continue à faire passer les examens.

Du professeur Ballay, il n'est plus question : non seulement il a cessé de professer, mais il n'est même plus examinateur.

Seul Maussion surnage. Il semble être *persona grata*. Sans doute il est toujours donné un enseignement au Collège de chirurgie, mais ce ne peut être absolument le même que celui d'avant la Révolution. Il est difficile d'admettre que Maussion, à lui seul, soit capable de remplir l'ancien programme. On a la sensation d'être en présence de quelque chose qui s'écroule et va disparaître.

1799. — 29 juillet (11 thermidor de l'an VII). Le professeur Maussion ouvre le cours public d'accouchements devant 11 élèves.

1800. — 13 janvier (23 nivôse an VIII). Maussion clôt l'inscription du cours d'accouchements.

Le 10 juin (21 prairial an VIII), il ouvre l'inscription d'un second cours. Pour la première fois, les sages-femmes y sont admises. Quatorze élèves des deux sexes s'inscrivent.

A la suite, sur le registre qui donne l'impression de négligence dans sa tenue, on lit :

Rentrée des Ecoles d'Orléans.

Cours d'anatomie, an neuf.

MAUSSION,
Professeur.

et immédiatement au-dessous :

Louis Pelletier, du département du Loiret, agée (*sic*) de 36 ans. Sommes-nous en présence d'une faute d'orthographe, ou s'agit-il d'une femme à la recherche d'un brevet de sage-femme ? et Louis doit-il se prononcer Louise ? Si oui, à en juger par son écriture masculine, Louise Pelletier devait être encore plus une maîtresse femme qu'une sage-femme.

Léon Leblois, du département du Loiret, âgé de 23 ans.

Jacques-Martial Pelletier, du département du Loiret, âgé de 22 ans.

Peyrot, du département de l'Indre (?), âgé de 18 ans.

Joseph-Saint-Léon Roussel Bonneterre des Antilles, âgé de 17 ans.

Martial Boyer, du département du Loiret, âgé de 18 ans.

Louis Panlevé, du département du Loiret, âgé de 19 ans.

1800. — Le 7 octobre (15 vendémiaire an IX), Maussion clôt l'inscription.



1801. — 30 juillet 1801 (11 thermidor an IX), Maussion fait le cours d'accouchements à 9 élèves.

2 décembre (11 frimaire an X), il ouvre le cours d'anatomie devant 6 auditeurs (il n'y a plus de sages-femmes inscrites).

Louis Panlevé — ce nom serait-il synonyme d'étourderie ? — s'inscrit deux fois.

1802. — 3 novembre (12 brumaire an XI), il n'est fait qu'un seul cours d'anatomie et accouchements pour 4 élèves.

1803. — 7 novembre (15 brumaire an XII), les auditeurs sont un peu plus nombreux, 9 au lieu de 4.

1804. — 6 décembre (15 frimaire an XIII). Les inscriptions ne sont point ouvertes comme d'habitude par le professeur.

Cinq élèves, cinq persévérants, espérant contre toute espérance : *tenaces propositi viros*, s'inscrivent pour le cours d'anatomie, mais sans mentionner, suivant l'habitude, le nom du professeur.

Nous nous faisons un devoir de donner leurs noms qui méritent de passer à la postérité, comme un modèle de constance :

Panlevé (24 ans), Anthoine (19 ans), Aufrère-Duvernois (18 ans et 7 mois), Ledoux (22 ans), Scutex (27 ans).

Ledoux, qui n'avait pas, j'imagine, de prétentions orthographiques et pratiquait le culte de la simplification, écrit : « Je soussigné moi Marie pierre hippolitte Ledoux pour le cours d'anatomie du 15 frimaire an 13 », il faut évidemment sous-entendre : me suis inscrit.

La dernière signature est celle de l'élève Scutex : Je soussigné Frédéric Scutex me suis inscrit pour le cours d'anatomie commencé le 15 frimaire an 13ᵉ. Et là, à

cette date du 15 frimaire an XIII, se termine le registre au folio 40.

L'Ecole de chirurgie d'Orléans, qui déjà ne faisait plus passer d'examens depuis le 17 mars 1801, avait vécu !!! Elle s'éteignait entre les mains d'un seul et dernier professeur au milieu de cinq élèves seulement.

Si les maîtres chirurgiens d'Orléans avaient eu, dans une vision d'avenir, la révélation que leur vieux Collège deviendrait un jour le siège de l'Académie d'Orléans, et qu'à ces mêmes places où ils avaient enseigné, s'asseoirait tout ce qu'Orléans compte de plus distingué dans le monde des Sciences, des Lettres et des Arts, leurs larmes eussent été, me semble-t-il, moins amères, leurs regrets moins cuisants ; plus d'un sans doute, à une époque où l'on se plaisait à exprimer en mauvais latin ce qu'il eût été facile de dire en bon français, aurait murmuré : *Non omnis moriar.*

De ce qu'il n'était plus délivré de diplômes de chirurgiens depuis 1801 et que le nombre des élèves qui suivaient les cours de l'Ecole de chirurgie était dans une diminution constante, il ne faudrait pas croire qu'il se faisait moins de chirurgie dans notre département. Jamais, paraît-il, on ne vit, en France, autant de guérisseurs improvisés.

Le fait d'exercer la médecine sans l'avoir apprise est de toutes les époques, de toutes les latitudes, de tous les sexes. Son origine se perd dans la nuit des temps et se confond avec celle des maladies. Il procède chez tous du louable désir de soulager son prochain, de l'intime et délicat plaisir de se sentir écouté et de se voir obéi, par les ægrotants ; chez certains des nécessités de la vie. Est-ce bien, en effet, une raison parce que la

Providence vous a refusé l'amour des études ou la possibilité d'en supporter les frais pour faire violence à une vocation irrésistible et ne pas lui demander le pain quotidien ? N'ai-je point entendu soutenir non sans esprit — *inter pocula* — qu'il était inhumain d'inquiéter les guérisseurs non diplômés alors qu'il est de notoriété publique que les praticiens patentés — si savants soient-ils — finissent toujours par laisser mourir leurs clients... ne serait-ce qu'une fois ?

Il faut bien reconnaître que l'argument a sa valeur. Ce raisonnement paraît marqué au coin du parfait bon sens. Personnellement, nous sommes resté le débiteur de plus d'un client qui, les jours où nous avons eu le tort d'être souffrant et le plus grand tort de le laisser paraître, ont bien voulu spontanément nous révéler la cause de notre mal.

Ah ! qu'ils avaient vite fait de la trouver dans le microbe du jour et la toxine à la mode ; quel empressement à nous indiquer, avec une gratuité à laquelle nous ne les avons point accoutumés, un traitement aussi infaillible que nouveau ?

Puisque l'occasion s'en offre, qu'il nous soit permis de leur exprimer une fois de plus nos remerciements pour la vivacité d'un dévouement qui n'a d'égal que la sincérité de notre reconnaissance.

Je n'étonnerai donc personne de cette assemblée en disant qu'aux jours révolutionnaires, nombreux étaient ceux qui dès l'âge tendre s'étaient reconnu une vocation pour soigner et soulager leurs frères malades ; vocation vraiment providentielle à une époque très affairée où il était si difficile de trouver le temps d'étudier et de faire sanctionner son savoir.

Néanmoins le premier consul jugea bon de tarir des vocations vraiment trop nombreuses pour être toutes



sincères : il ne put admettre que l'on médicamentât son semblable sans verser quelques droits à l'Etat. Il voulut mettre moins d'imprévu dans l'exercice d'un art qui, s'il n'empêche pas l'humanité de mourir, du moins lui permet de le faire *secundum artem*. Avec ce génie qui embrassait toutes choses et ne dédaignait pas de s'abaisser aux plus petits détails, Bonaparte avait compris qu'il est un savoir-vivre que l'on doit garder jusque dans la mort.

Son esprit méthodique ne put admettre qu'un Français fût mis en terre sans la signature d'un citoyen qui paye patente à cet effet.

Ces considérations pleines de logique furent admises sans murmurer par le bon peuple, entraîné de longue date à accepter des lois sur lesquelles il n'est pas d'usage de le consulter : ce qui ne le dispense pas d'ailleurs de l'obligation de leur obéir.

Il n'entre point dans le cadre de ce modeste travail d'exposer les divers règlements qui depuis lors ont régi l'instruction des Français en général et l'enseignement médical en particulier. *Græcum est, non legitur*. Tout cela est assez compliqué et suppose une forte dose d'instruction préalable pour les saisir et se les assimiler. Je me garderai de vous répéter les dates auxquelles telle méthode, jugée parfaite la veille, avait cessé de l'être le lendemain. Il est scabreux, de s'appesantir sur les variations de l'esprit humain. Qu'il me suffise de vous dire que Fourcroy, en proposant au corps législatif la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) destinée à régir l'exercice de la médecine, se plaint que l'empirisme le plus dangereux, le charlatanisme le plus éhonté sévit en France et qu'on abuse vraiment trop de la crédulité publique. Il stigmatise les charlatans qui distribuent

les poisons et la mort avec une ardeur que les anciennes lois ne peuvent plus réprimer.

Cette loi du gouvernement consulaire, elle ne devait être abrogée que par la loi du 30 novembre 1892 régissant actuellement la matière. Elle stipule qu'à compter du 1er vendémiaire de l'an XII (24 septembre 1803), pour avoir le droit d'exercer l'art de guérir, il faudra conquérir le titre de docteur en médecine ou en chirurgie, ou d'officier de santé.

Les docteurs en médecine et en chirurgie passeront leur examen dans une des six écoles spéciales.

Les officiers de santé seront reçus par un jury composé de deux docteurs du département et un commissaire pris parmi les professeurs des six écoles.

Ce jury fonctionnera une fois par an.

Les sages-femmes obtiendront leur brevet du même jury.

C'est alors qu'on vit les Jallon, les Sue, les Vallet. les Thion, les Lhuillier, les Pellieux, etc., aller demander à Paris la consécration de leurs études, en revenir avec le titre de docteur en médecine, et une thèse que nous pouvons lire à la Bibliothèque municipale, cependant que le jury médical départemental, composé des docteurs Lanoix père, Latour fils, que remplacera plus tard le docteur Ranque, sous la présidence d'un professeur de Faculté, délivrait après examen des diplômes d'officier de santé et des brevets de sage-femme.

Nous parlerons très brièvement du registre 12 (1er janvier 1785 au 31 mars 1794) qui n'est que la répétition affaiblie du 11.

C'est le registre de MM. les prévosts.



Il a pour titre : Registre des inscriptions des élèves en chirurgie d'Orléans.

En tête de la première page nous lisons :

« Nous prévosts en exercice des Ecoles Royales de chirurgie d'Orléans soussignés, conformément à la Déclaration du Roi concernant les études et exercices des élèves en chirurgie donnée à Versailles, le dix-huit juin mil sept cent quatre vingt quatre, registrée au Parlement le vingt août sep cent quare-vingt-quatre.

« Signé : Chipault, Cullembourg. »

Les dix-sept élèves qui, dans le registre 11, se sont inscrits au cours de M. Ballay s'inscrivent dans le même ordre sur le livre de MM. les prévosts.

Evidemment les élèves devaient s'incrire successivement sur les deux registres.

A la date du 31 mai 1794 (12 prairial an II), M. Maussion clôt l'inscription pour le cours de chirurgie-principes et dans la suite il n'est plus rien transcrit sur le registre des prévosts. Quand les cours reprirent le 21 novembre 1798 avec Maussion, comme unique professeur, nommé par l'administration centrale du département du Loiret, les inscriptions des élèves se font sur le seul registre 11, dit registre des professeurs.

Nous pouvons donc dire (*doctus cum libro*).

La tourmente révolutionnaire ne balaya point le Collège de chirurgie, elle ne ferma point son Ecole, qui continua son enseignement jusqu'en décembre 1804.

Comme pour le Collège de médecine, ce n'est pas le décret de la Convention du 8 août 1793 qui entraîna la fermeture de l'Ecole, c'est le décret du 19 ventôse an XI.



Messieurs,

J'en ai fini de cette étude. Je la résume en la proposition suivante :

La Convention a supprimé l'Académie Royale d'Orléans par le décret du 8 août 1793.

Elle a donné par ce même décret la mort juridique à la Société Royale d'Agriculture de la Généralité d'Orléans qui ne tenait plus séance depuis le mois de mai 1789.

Elle a respecté le Collège de médecine et l'Ecole de chirurgie d'Orléans qui vécurent jusqu'à l'application du décret du 19 ventôse de l'an XI (10 mars 1803).

L'HEURE DE CRISE

SA MÉTHODE, SES ENSEIGNEMENTS DANS LA BATAILLE

PAR M. LE COMMANDANT DE SAINT-MARS

Membre de la Section des Lettres

L'HEURE DE CRISE

« A la guerre, a dit Joseph de Maistre, celui qui est battu, c'est celui qui se croit battu ».

Cette spirituelle boutade exprime une pensée très juste et réalisée en maintes circonstances. La victoire consiste beaucoup plus dans la destruction passagère de la volonté de l'adversaire et dans la mise à bas momentanée de son énergie que dans la destruction complète et irrémédiable de ses forces. Certes, si l'on ne se laissait abattre par aucune perte et aucun revers, on ne serait jamais vaincu. Mais forcément, toujours, à un moment donné, sur l'un des adversaires a passé ce souffle de dépression morale qui annihile le chef le plus tenace et qui réduit à la défaite celui même qui avait juré de ne jamais céder.

L'heure de crise précède ce moment, et, à l'instant qui le suit, il n'y a plus qu'un vainqueur et un vaincu sans retour, c'est-à-dire un vaincu qui ne s'estime plus capable de changer son sort.

On a appelé grands capitaines ceux qui ont su, dans



toutes les rencontres, faire passer sur l'ennemi ce souffle de dépression morale qui brise les résistances. Ils ont été de tout temps l'objet de l'admiration universelle. Souvent ils ont amené les richesses et la prospérité dans leur patrie. Toujours ils ont été consacrés par la gloire. Ont-ils jamais su, a-t-on jamais recherché pourquoi la fortune est restée constamment favorable à leurs armes, pour quelle raison ils ont été tirés du commun des mortels et sont devenus ce que l'on a appelé des surhommes ?

Ce fut leur génie qui les servit, disent ceux qui ne veulent pas se fatiguer à chercher la cause et se contentent d'un mot pour expliquer l'effet. Ce fut un ensemble de principes qu'ils surent appliquer et qui constitua leur méthode, répondront ceux qui voudront bien, à juste raison, considérer que la constance de l'effet demande aussi la constance de la cause. Si l'on veut essayer de mettre en lumière quelques-uns de ces principes, c'est au moment où leur importance atteint son point suprême, à l'heure de crise telle qu'elle est définie précédemment, qu'il faut les examiner. C'est de l'étude analytique de cette heure, si féconde en enseignements, que l'on peut espérer les dégager et en déduire une méthode. Mais il ne faut pas compter être aidé dans cette étude par les explications ou les conseils de ceux qui furent les vainqueurs, car s'ils ont su nous éblouir par la série de leurs victoires, ils ont généralement omis, et peut-être pour cause, ne le sachant pas eux-mêmes, de nous expliquer les raisons qui leur permirent de les remporter.

LES QUALITÉS QUI, A L'HEURE DE CRISE, DONNENT LA VICTOIRE

Si puissant que l'on soit par rapport à son adversaire, le temps pendant lequel on dispose de tous ses moyens pour le vaincre est toujours passager. Par mollesse ou lenteur dans l'action, le laisse-t-on échapper, la victoire aussitôt s'enfuit, souvent pour ne plus revenir, trop heureux même si elle ne passe pas dans les rangs de celui que l'on avait cru dompter.

Dans une rencontre de deux lutteurs de taille disproportionnée, l'un énorme et gigantesque, et l'autre petit et fluet, il semble que le dernier soit condamné à l'avance à la défaite. Bien des fois, pourtant, le plus grand, après avoir failli écraser le plus petit, faute de vitesse, n'a pu lui porter le coup décisif. Il s'essouffle, il se fatigue et finalement c'est lui qui touche terre des deux épaules.

Les qualités indispensables à la victoire, celles qui permettent de profiter de l'instant propice et fugace pendant lequel l'adversaire est à votre merci, ce sont :

L'opportunité dans le choix de l'instant, la soudaineté de l'action, son intensité et enfin la rapidité de son exécution.

Une seule de ces qualités vient-elle a manquer, la victoire n'est plus que problématique.

Dans toutes les branches de l'activité humaine on retrouve ces qualités à la base même de tout succès, partout où il y a lutte, c'est-à-dire partout où il y a heure de crise. Elles forment un tout, un ensemble indissoluble — nous dirons que ce sont les qualités de l'instant décisif. Le boursier, le commerçant, l'étudiant, l'avocat, l'homme politique, tous, pour réussir, travaillent sans relâche, accumulant leurs efforts et leurs

ressources, épargnant et économisant les moyens dont ils disposent, pour s'en servir au moment critique qui décidera de leur fortune ou de leur sort. C'est pendant ce court moment qu'ils doivent mettre en œuvre instantanément le maximum de leur puissance. Les quelques minutes favorables passées, il est trop tard, tout effort devient inutile.

Le boursier, le commerçant n'ont qu'un instant pour profiter de la hausse ou de la baisse sur une valeur ou une marchandise. Plus ils ont de capitaux ou de denrées disponibles en cet instant et plus le mouvement de la spéculation est rapide, plus grande est pour eux la fortune.

L'étudiant n'a que l'heure de l'examen pour acquérir le diplôme qui doit consacrer de longs mois de travail : malheur à lui s'il se laisse surprendre sans avoir acquis assez de connaissances ou s'il hésite à les faire valoir.

L'avocat, l'homme politique voient leur carrière dépendre d'un discours qu'ils prononcent en quelques minutes après l'avoir préparé par de longues études. C'en est fait de leur réputation si leur feu oratoire, au lieu d'étinceler et de rayonner sur l'auditoire, s'éteint sous la douche refroidissante des longueurs dans le style et de la faiblesse des pensées.

LA METHODE

Puisque les qualités de l'instant décisif sont reconnues indispensables pour le succès, la méthode qui en découle est simple. Dans toutes questions à l'étude intéressant la préparation de la lutte, dans toute action de détail de cette lutte elle-même, chaque fois qu'une décision est à prendre, un choix à exercer entre plusieurs partis, il faut rechercher la solution qui portera à leur



maximum, à l'heure de crise, les qualités de l'instant décisif.

Cette méthode si simple peut servir de fondement à toutes les doctrines de guerre, elle régit la tactique et la stratégie, elle est aussi vérifiée par l'expérience de toutes les campagnes. Nous l'appellerons la méthode de l'heure de crise. Le général qui manœuvre ses troupes derrière son avant-garde cherche à accumuler le plus de forces possible en un point du champ de bataille pour les jeter en masse, à un moment donné, sur l'adversaire. On a appelé cela faire une application du principe de l'économie des forces et on a cru voir dans ce principe le secret de tous les succès de la guerre. Mais, ce principe à lui seul est insuffisant. Le général verra se consumer ses efforts inutilement si les mouvements de ses troupes, le lieu et l'instant choisis et les moyens dont il dispose ne lui permettent pas d'agir comme la foudre en renversant dans le minimum de temps tout ce qui s'oppose à sa volonté. L'économie des forces prépare l'intensité de l'action, mais ne donne pas l'opportunité dans le choix de l'action, la soudaineté et la rapidité. Ce sont ces dernières qualités qui, réunies à la première, ont produit l'événement napoléonien ; plus elles ont été développées pendant l'heure de crise, plus la victoire a été complète. A Rivoli, à Marengo, à Austerlitz, à Iéna, à Friedland, c'est au pas de charge que marche l'attaque décisive, c'est à la même allure que marche le triomphe. A Wagram, à la Moskova, l'allure se ralentit, le colosse s'essouffle dans la lutte : s'il met encore à terre son adversaire, celui-ci se relève aussitôt insultant et prêt à la revanche.

L'artilleur qui ouvre le feu contre un autre artilleur sait bien que le résultat du duel qui va s'engager dépend de ce qu'il a appelé depuis longtemps « l'instan-

tanéité ». Cela signifie pour lui : régler son tir le premier et ensuite réduire l'adversaire au silence ou même le détruire par l'efficacité de sa rafale. Quelques secondes gagnées dans l'ouverture du feu ou dans la vitesse du réglage et du tir assurent ici le succès.

Le fantassin qui se glisse sans tirer dans les replis et les couverts du terrain pour se rapprocher de son ennemi à l'abri des vues recherche les qualités de l'instant décisif. Il cherche à diminuer le temps pendant lequel durera la lutte proprement dite, c'est-à-dire le temps pendant lequel il devra enlever toutes ses positions par la force de son feu et de sa baïonnette et pendant lequel il est menacé d'un rapide épuisement de ses forces. La victoire sera d'autant plus certaine que ce temps aura été plus court.

Le cavalier, cherchant son adversaire, évoluant de crête en crête, se dissimulant, se cachant dans le terrain, semblant fuir un combat comme s'il en craignait l'issue, recherche les qualités de l'instant décisif. Il manœuvre, hésitant à fixer son choix sur le point d'où il va s'élancer et ne se décidant qu'à l'instant précis et toujours fugace où il se voit capable de fondre sur l'ennemi avec tous ses avantages et de le foudroyer dans le minimum du temps.

Dans cette formidable machine que représente une grande armée européenne de nos jours, il n'est pas un rouage dont on ne puisse rechercher et découvrir le perfectionnement en s'appuyant sur la méthode de l'heure de crise ; mais, pour pouvoir appliquer la méthode, il faut commencer par bien définir dans la bataille les circonstances de l'heure de crise ; il faut savoir très exactement ce que sera pour le soldat cette heure finale qui doit couronner tous ses efforts, période suprême qu'il sent venir avec anxiété quand la bataille com-

mence, moment que dans la bataille on appelle l'assaut.

L'ASSAUT

Sur tout le front, les troupes sont engagées. L'artillerie s'est arrêtée sur sa dernière position de combat, elle ne peut aller plus loin. Elle donne tout son effort et continue âprement partout une lutte dont l'issue est loin d'être certaine. Pourtant, en un point, elle a réussi à réduire au silence l'artillerie adverse. Il semble même qu'elle y ait acquis la supériorité du feu. C'est là que le chef qui dirige la bataille va essayer de porter à l'ennemi le coup mortel.

En ce point, alors, s'avance l'infanterie. Elle seule est capable d'aborder cette zone de 1,500 à 2,000 mètres de profondeur qu'il reste à traverser pour enlever la position. Car, dans cette zone, où le fusil de l'ennemi prend toute sa puissance et devient de plus en plus ajusté, c'est elle seule qui sera capable de trouver les abris sans lesquels aucune troupe n'est plus à même de progresser. Dans cette région de mort, la reine des batailles va trouver son chemin. La cavalerie depuis longtemps a pris du large, cherchant les ailes, ne pouvant plus être utile, ne pouvant plus se montrer sous peine de destruction immédiate.

C'est le moment de l'assaut.

Celui qui penserait toujours à la mort serait, dit-on, toujours vertueux. De même, l'homme de guerre qui aurait toujours présent à l'esprit le tableau du combat à l'heure de l'assaut serait certain d'avoir toujours la vraie doctrine et, dans toutes ses recherches, de réaliser les perfectionnements qui préparent la victoire, s'il se souvenait en même temps des qualités de l'instant décisif.



LES ENSEIGNEMENTS MILITAIRES DE L'HEURE DE CRISE DANS LA BATAILLE

LE COMMANDEMENT

Le général a-t-il bien choisi son heure et son point d'attaque ? A-t-il les forces dont il a besoin ? A-t-il surtout devant lui le temps nécessaire pour accabler son adversaire dans ce coin du champ de bataille avant que les renforts arrivent ? Cela dépend de l'habileté tactique du général, mais cela dépend surtout de la promptitude de son coup d'œil au dernier moment. Heureux le peuple qui aura su choisir ses généraux parmi ceux qui voient et savent agir vite et juste, c'est-à-dire ceux qui sont capables des qualités de l'instant décisif.

Ces qualités, si nécessaires au général, le sont également pour tous ceux qui détiennent une parcelle du commandement, c'est-à-dire qui doivent, à un moment donné, faire acte de volonté ou d'initiative.

Prenons un exemple. Que fera le chef de la cavalerie s'il a constamment à l'idée d'intervenir utilement à l'heure de crise ? Il peut agir, en détruisant la cavalerie adverse, en chargeant une infanterie désemparée et enfin en poursuivant un ennemi en retraite.

Il est certain que cette dernière action est la plus profitable au point de vue du résultat définitif, car c'est celle qui contribuera le plus à anéantir rapidement l'adversaire. Mais il est bien rare que le chef de la cavalerie sache conserver sa troupe capable, jusqu'au bout, de ce dernier effort. L'histoire est avare des batailles où la cavalerie ait donné la poursuite.

Donc, le chef de la cavalerie devra, dès le commencement de la bataille, économiser ses forces pour les avoir toutes sous la main au moment précis où il pourra



faire dégénérer en poursuite le mouvement de retraite d'un ennemi ébranlé. Economie dans les reconnaissances, dans les patrouilles, dans les détachements, économie dans les fatigues imposées aux chevaux, économie même, mais cette fois avec le discernement qui fait le génie du chef, en évitant les rencontres inutiles et risquées avec des cavaleries supérieures ou avec des infanteries maîtresses de leur feu.

Toujours dans le même but, il devra manœuvrer tout autour du champ de bataille par le chemin le plus court, le plus abrité et le plus rapide pour se trouver, au moment voulu, au point sensible du terrain d'où il pourra agir le plus vite et le plus efficacement.

LA TROUPE

A côté de la valeur du stratège et du chef, viennent se placer d'autres facteurs du succès non moins importants, et sans lesquels même toute stratégie resterait inutile. Ce sont ceux qui proviennent de la troupe.

Ces facteurs sont de deux sortes : 1° la valeur de la troupe elle-même ; 2° les moyens d'action matériels dont la troupe dispose.

LA VALEUR DE LA TROUPE

C'est l'habileté manœuvrière pour se glisser en avant le long de chaque accident du sol, la rapidité de marche et l'adresse des tireurs, c'est la volonté de vaincre, c'est le moral. On a dit, à juste titre, que cette valeur de la troupe était indispensable. Quelques-uns ont même dit qu'elle suffirait à elle seule à la victoire et que tout ce qui n'était pas elle pouvait être considéré comme quantité négligeable. Ceux-là, certes, n'ont pas vécu l'heure



de crise ou, s'ils l'ont vécue, ils ne s'en souviennent plus. D'une vérité, ils ont tiré une erreur. La valeur de la troupe sera vite anéantie si les moyens d'action matériels dont dispose cette troupe sont insuffisants.

L'une ne va pas sans les autres. Les victoires allemandes en 1870 sont dues, en bien des endroits, à la supériorité de leur canon. La qualité de la troupe est, en effet, une chose essentiellement variable et changeante : changeante avec le degré d'instruction, avec l'entraînement, avec la méthode et l'énergie du chef, avec la confiance en soi-même, avec l'armement, l'habillement, l'équipement, avec la nourriture et le bien-être, avec tous les moyens d'action dont la troupe dispose, et enfin avec les circonstances elles-mêmes. On ne peut en faire état comme d'un élément immuable pour supputer les chances de la victoire. La guerre, qui affine les courages, parfois aussi les énerve. D'où vient la panique honteuse qui transforme en désastre des marches qui semblaient devoir être triomphales ? Le meilleur chien au sanglier, après avoir été bourré, ne revient pas de longtemps à l'attaque.

La qualité de la troupe est un élément essentiel pour vaincre, mais on ne peut jamais compter sur elle d'une façon absolue. Elle s'échappe quand on croit la tenir. D'une nature infiniment sensible, elle a besoin pour se soutenir et se fortifier d'être entourée des plus grands soins, on peut même dire, d'être épargnée le plus possible. Napoléon n'employait la vieille garde qu'en dernière ressource. Aussi la trouvait-il alors prête aux derniers sacrifices.

La recherche du perfectionnement de cette valeur, on ne peut la faire qu'en reprenant l'histoire incessamment changeante de toutes les guerres, en faisant raconter la psychologie des armées et des batailles par les géné-

raux qui s'y sont illustrés et en analysant ces récits par la méthode de l'heure de crise. Cette étude éminemment complexe peut entraîner à des variations à l'infini. On peut même dire que le résultat auquel elle conduira sera différent suivant la mentalité de chacun de ceux qui l'auront entreprise.

Elle ne rentre pas dans le cadre de ce modeste travail qui n'atteindrait pas son but, s'il ne restait court et précis.

Il en est tout autrement

DES MOYENS MATÉRIELS MIS A LA DISPOSITION DES TROUPES

Ces moyens présentent un champ d'investigation beaucoup plus fermé et mieux défini. Ils restent en outre, pendant la guerre, ce qu'on les a faits pendant la paix et cette immobilité sert de point d'appui à l'autre élément de nature si instable. C'est une ancre de salut à laquelle la troupe, au moment de la crise, peut fixer son moral et sa valeur. Si l'ancre est assez solide, ce moral et cette valeur résisteront jusqu'au bout.

Mais peut-on jamais dire à l'avance que l'ancre sera assez solide, quand on ne sait pas à quelle force la tempête lui demandera de résister ? Ce que l'on peut faire toutefois et qu'il serait impardonnable de ne pas faire, c'est de donner à cette ancre, au moment de sa construction, toute la force possible.

De même, pour les moyens matériels mis à la disposition des troupes on ne devra, lors de leur préparation au moment de la paix, négliger aucun des détails qui doivent les perfectionner. Peut-être l'un d'eux sera-t-il décisif à l'heure finale où le dernier poids jeté dans la balance fait pencher le plateau pour celui qui l'y a mis.



Quels que soient ces détails, ils devront toujours être étudiés d'après la méthode, c'est-à-dire avec l'idée d'obtenir en toute circonstance, mais surtout à l'heure de crise, le maximum de rendement.

Que l'on examine à ce point de vue les différentes questions qui, à l'heure actuelle, passionnent les auteurs militaires, la solution qui se présentera sera toujours claire et simple et les discussions seront courtes.

Question d'allègement du fantassin. Question d'approvisionnement en munitions pour le fusil et le canon. Question de nourriture du combattant. Question d'emploi des bicyclistes. Question de batteries à 4 ou 6 pièces. De quoi aura-t-on besoin à l'heure de crise ? Telle est la demande à se faire.

Pour la batterie, par exemple, au moment où il s'agira pour l'artillerie de profiter des moindres circonstances (emplacements dans le terrain, défilement, vues, rapidité de réglage et de mouvement, efficacité du tir, conservation du matériel et des munitions, etc.) préférera-t-on avoir 9 batteries de 4 pièces extrêmement souples et mobiles avec 9 bons capitaines, organes essentiels d'une bonne utilisation de tous les détails de la circonstance, ou bien préférera-t-on avoir seulement 6 batteries de 6 pièces moins souples, moins mobiles, avec seulement 6 capitaines pour l'utilisation des moyens que le moment du combat permettra de mettre en œuvre ? La réponse ne saurait être douteuse. Si la discussion se prolonge, c'est que d'autres éléments que ceux qui importent pour l'issue du combat interviennent.

Une des questions les plus étudiées à notre époque est celle de l'armement. A côté du fusil de l'infanterie viennent se placer tous les engins appelés à appuyer le tir de ce fusil et à permettre à l'infanterie de pro-



gresser : mitrailleuses, canons de campagne, obusiers, pompoms, grenades, etc. Il ne faut pas perdre de vue que toute cette machinerie du champ de bataille ne doit avoir qu'un but : ouvrir la marche à l'infanterie.

Atteint-elle ce but ?

Le canon de campagne s'arrête à la distance de 1,500 à 2,000 mètres de la position ennemie. Il cherche, de cet emplacement, à faire taire le canon adverse, à détruire les obstacles qu'il peut apercevoir et qui pourraient servir à la défense, et, s'il le peut, il détruit le matériel d'artillerie ennemi. Il est aidé dans cette mission par l'obusier, et le général Langlois voulait qu'il le fût aussi par le pompom.

Mais, si aidé qu'il soit, la tâche du canon pendant l'assaut reste toujours fort incomplète. Ne pouvant généralement pas s'approcher à moins de 1,500 mètres, il ne peut pas suivre l'infanterie et la soutenir dans toutes les sinuosités du terrain. Il est même obligé de se taire lorsque l'infanterie arrive à 300 mètres de la ligne de défense de l'ennemi, sous peine d'atteindre ses propres soldats. La mitrailleuse entre alors en jeu et toutes les puissances l'ont aujourd'hui adoptée. Elle peut, en effet, s'approcher bien plus près que le canon et elle le remplace, en partie du moins.

Mais elle aussi trouve une limite à sa course. Son tir demande une position où elle puisse s'établir et rester en place pendant que la troupe continue sa marche. Elle devra chercher des emplacements d'où elle puisse prendre l'ennemi d'enfilade, de manière à ne pas gêner l'assaillant par son feu. Elle n'accompagnera donc pas le fantassin jusque sur la brèche, c'est-à-dire sur le point même où la position doit être abordée. D'ailleurs, si elle donne une grande puissance de feu, donne-t-elle aussi l'action destructive du canon ? N'est-il pas néces-

saire d'avoir jusqu'au dernier moment dans les rangs de l'infanterie un engin de destruction, organe d'artillerie pure, qui puisse agir avec la force du canon et détermine précisément cette brèche par où passera l'assaut, brèche qui ne se produira pas si quelque obstacle matériel permet au dernier moment au défenseur de reprendre courage et de résister ? Il semble que l'emploi des grenades à main, dans la dernière guerre de Mandchourie, ait répondu à ce besoin. C'est aussi à ce besoin que répondent actuellement les études faites ces temps derniers en Allemagne pour le lancement des explosifs brisants à petites distances. Ces expériences méritent d'attirer l'attention, car elles peuvent amener la mise en service d'un engin qui, à l'heure de l'assaut, rendra invincible celui qui pourra s'en servir. La victoire est restée de tout temps dans les rangs de celui qui a su se réserver, pour l'heure du corps à corps final, un élément de supériorité, inconnu de son adversaire : la phalange avec ses sarrisses pour les Macédoniens, les éléphants pour Pyrrhus, la légion pour les Romains, l'artillerie pour les Allemands en 1870.

Les expériences ont été exécutées, au camp de Doeberitz, par les pionniers de la garde. Il s'agissait d'abord de lancer des bombes à la main contre des positions retranchées, longues de 20 mètres et larges de 10 mètres, couvertes par des fils de fer. Les positions ont été détruites. Les hommes se sont avancés en rampant et ont envoyé des tubes dégageant des gaz d'odeur si âcres que les défenseurs ont été obligés de se retirer.

On a ensuite essayé de remplacer les bombes à main, dont on a jugé l'emploi trop difficile à la guerre, par des explosifs lancés à l'aide de fusils ; ces explosifs ne pouvant et ne devant être employés, dit la relation des expériences, qu'au dernier moment de l'assaut, quand



les canons se taisent pour ne pas atteindre leurs propres troupes.

L'Allemagne a commencé les recherches de cette espèce depuis plusieurs années ; déjà, en 1909, la maison Krupp avait acheté les brevets d'une torpille aérienne, de l'invention du lieutenant-colonel suédois Nuge, et des expériences furent faites au polygone de Meppen avec des engins livrés à Krupp, par la maison Mars, de Stockholm. Le principe de ces torpilles était basé sur celui des anciennes fusées de guerre dont on s'est servi au milieu du XIX[e] siècle, et que les Français étaient parvenus, avant 1870, à perfectionner à un degré très supérieur à tout ce que les autres nations avaient obtenu. Nous aurions vite fait de reprendre et d'utiliser cette supériorité.

En 1910, les Allemands, découragés dans leurs recherches pour obtenir une précision suffisante avec la torpille aérienne, système Nuge, essayèrent le lancement avec un engin appelé par eux Bomben Kanone in Sappenlafette de 53 millimètres (canon à bombes sur affût de sape), pesant 58 kilogrammes le canon, et 422 kilogrammes l'affût, le canon prêt à rouler 528 kilogrammes. Il peut lancer une bombe de 85 kilogrammes, renfermant presque son poids d'explosifs, et sous des angles de 43 à 80°. Sous l'angle de 43°, la portée a varié entre 340 et 375 mètres ; avec l'angle de 80°, la portée est de 300 mètres ; les écarts en direction, de 1 m. 40 à 1 m. 10.

Ce canon pourrait être amené dans les rangs de l'infanterie et tirer jusqu'au moment de la dernière attaque rapprochée.

Son principe est le même que celui du fusil de l'Américain Martin Hale, qui, dès 1909, avait construit un engin portatif pour l'infanterie destiné à lancer des

explosifs. Les expériences faites avec le fusil de Martin Hale furent relatées en temps et lieux par les journaux scientifiques et les résultats constatés furent tout à fait satisfaisants comme précision et comme destruction ; ce sont ces expériences que viennent de reprendre les Allemands pour leur compte. Elles semblent répondre entèrement à l'angoissante question qui se pose : Comment arrivera-t-on à déloger l'ennemi et à enlever d'assaut sa position lorsque l'artillerie ne pourra plus tirer et que l'infanterie sera seule devant l'obstacle, n'ayant avec elle que ce que les hommes pourront porter dans leurs rangs ?

LA MACHINERIE DU CHAMP DE BATAILLE

Notre époque est celle des inventions. Successivement nous avons vu surgir le téléphone, la télégraphie sans fil, la bicyclette, la motocyclette, l'automobile, l'aéroplane, le sous-marin, le ballon dirigeable, le canon à tir rapide, la mitrailleuse, le fusil à tir rapide, la lumière électrique avec ses puissants projecteurs, les appareils optiques de toutes sortes pour voir de loin (jumelle stéréoscopique), pour mesurer les distances (télémètres), pour mesurer les angles (goniomètres et sitomètres), pour voir par-dessus les obstacles (périscopes), les cuisines roulantes, les équipements légers en aluminium, les vêtements de couleur invisible, etc., tout ce que l'on a appelé la machinerie du champ de bataille. A quoi servent toutes ces inventions ? Les avons-nous utilisées de la meilleure manière ? Il est facile de se rendre compte que chacune d'elles peut contribuer, pour sa part, à augmenter l'intensité des qualités de l'instant décisif et, par suite, à procurer la victoire.

Les uns, les moyens de communications et de transport rapide, permettent de choisir avec opportunité le lieu et l'instant où le chef provoquera l'action décisive ; souvent aussi elles contribuent à la soudaineté et à la rapidité de l'exécution.

Les autres, les armes et leurs accessoires ainsi que les moyens d'augmenter le bien-être et, par suite, la force du soldat, contribuent à l'intensité de l'action et aussi à sa rapidité.

Le champ de ces inventions est vaste, mais que maigre est encore la récolte que nous y avons faite !

L'avons-nous exploité, ce champ, autant qu'il pouvait l'être ? On peut répondre hardiment : non. Nous sommes un peuple trop vieux pour nous lancer tout de suite dans des voies nouvelles. La nouveauté nous effraie ; aucune invention ne prend droit de cité parmi nous qu'après avoir passé sous le joug d'innombrables commissions d'expérience, hydres dont Hercule lui-même ne sortirait pas vainqueur. Nous sommes trop civilisés. Plus l'homme est perfectionné par la civilisation, plus difficilement il se soumet aux transformations que la nature constamment changeante lui impose. Il semblerait que, se rapprochant davantage, à chaque étape franchie, de la forme idéale que sa destinée lui réserve, il hésite de plus en plus à changer cette forme. Il faut des peuples jeunes pour utiliser les inventions et l'on voit ce phénomène bizarre que la France si fertile en inventions ne les utilise elle-même que longtemps après d'autres peuples qui semblaient bien loin derrière elle sous le rapport de la science. Les Boers au Cap, les Japonais en Mandchourie nous ont appris l'utilité des fusils à tir rapide, des mitrailleuses, des pompoms, des grenades à main et des torpilles aériennes.

Les Américains nous ont ramené l'aéroplane inventé et oublié d'abord chez nous. Ce qui nous manque pour poursuivre les résultats que nos inventeurs pourraient obtenir en exploitant leurs idées, ce qui nous manque, c'est la méthode qui permet de conduire les recherches d'une façon sûre et raisonnée et qui donne confiance dans ces recherches. La méthode nous est nécessaire, car les peuples très civilisés comme les hommes très savants ne veulent plus travailler au gré des circonstances et du hasard, il leur faut une méthode pour les guider. Mais, par contre, s'ils ont cette méthode et s'ils la suivent, quel que soit le domaine vers lequel ils dirigent leurs recherches, leur butin est toujours fructueux. La méthode de l'heure de crise répond à cette nécessité. Si mal ébauchée qu'elle ait été dans l'exposition qui précède, elle permettra à ceux qui l'auront saisie de faire de grasses récoltes dans le champ immense et encore à peine défriché des inventions modernes utilisables pour la bataille.

Peut-être l'heure de crise est-elle l'heure de demain.



RAPPORT

Sur le Mémoire de M. le C^ant de SAINT-MARS

INTITULÉ :

L'HEURE DE CRISE

Sa Méthode, ses Enseignements dans la Bataille

Par M. E. DESTENAY

Membre de la Section des Sciences

Messieurs,

Notre collègue, M. le commandant de Saint-Mars, dans une étude fort documentée, nous a entretenus de ce que l'on appelle la crise sur le champ de bataille, et nous a indiqué les mesures de combat a prendre à ce moment décisif. Il faut entendre par crise le moment, quelquefois fugitif, où l'action est sur le point de se dénouer et de se résoudre en une victoire ou en une défaite.

En écoutant cette conférence militaire et en la relisant, du reste, avec le plus vif intérêt, je me suis senti reporté à une date déjà bien éloignée où, assis sur les bancs de Saint-Cyr, je recevais une instruction semblable et à l'époque moins lointaine où, revenu moi-même comme instructeur dans cette même école, je distribuais, à mon tour, la bonne parole aux générations nouvelles.



Ce retour en arrière me fournit une vision particulière qui me paraît de circonstance. C'est celle d'un de nos camarades, vieux militaire de l'ancien régime, dont toute la science consistait en une série de maximes ou d'aphorismes invariables dans leur forme et dont on pouvait provoquer l'émission inévitable, par un simple mot choisi avec soin. Or, parmi ces sentences qui, toujours, avaient un fond de bon sens et d'indiscutable expérience, il en possédait une qu'il servait plus volontiers.

Lorsque nous discutions tactique de champ de bataille, comme l'a fait si brillamment M. le commandant de Saint-Mars, le vieux camarade en question ne manquait pas de nous dire : « Tout cela c'est très joli, mais les batailles, c'est comme la confiance : ça se gagne, mais ça ne se commande pas. »

Messieurs, si j'étais encore instructeur à Saint-Cyr et que vous fussiez mes élèves, je ne vous conterais pas cette histoire, parce que la sentencieuse maxime de mon vieux militaire contient quelque parcelle de vérité et que cette vérité est une de celles sur lesquelles il est inutile d'insister devant de jeunes esprits encore inexpérimentés.

Dans les batailles livrées sous le Ier Empire, ce moment de crise était facile à saisir ; à notre époque, il sera souvent insaisissable.

C'est que depuis Napoléon Ier dont les conceptions géniales servent encore aujourd'hui de modèle, les conditions de la bataille proprement dite sont bien changées. A cette époque, les effectifs relativement faibles des armées et le peu de portée des armes à feu contraignaient à grouper les combattants sur des zones de terrain restreintes et où l'action du généralissime pouvait s'exercer directement sur chacun des éléments de



son armée. La portée efficace du fusil était de 300 à 400 mètres, celle du canon de 8 à 900 mètres, c'est-à-dire de l'hôtel Saint-Aignan au fond du carré Saint-Vincent. Aujourd'hui, le fusil porte à 2,000 mètres et le canon de campagne à 5 ou 6,000 mètres. Personne ne se voit plus et les effectifs engagés, étant cinq ou six fois plus considérables, compliquent encore la situation et augmentent la difficulté.

Pendant la bataille de Friedland, Napoléon, posté sur une hauteur près du village de Posthenen, peut contempler à l'aise l'armée russe et la voir prendre sa formation de combat. Il a l'armée ennemie tout entière sous ses yeux. Il lui est loisible de prendre lui-même, *de visu*, toutes ses dispositions pour conduire la partie, comme un joueur d'échecs sur un damier. Il voit l'armée russe traverser la rivière de l'Alle par les ponts de Friedland, avec une telle précipitation et en quantités si considérables qu'il lui serait impossible de battre en retraite, en cas d'insuccès, par les ponts devenus insuffisants. Son parti est aussitôt pris, profiter de cette faute inexplicable, refouler les Russes sur cette ligne de retraite impraticable et les écraser sur place, au milieu du désarroi causé par l'impossibilité de manœuvrer en arrière. Ney est lancé comme une bombe et les Russes essuient, sous Friedland, une des défaites les plus considérables que l'histoire puisse enregistrer.

Remarquez, Messieurs, que Napoléon a pu voir toute la manœuvre et déterminer, par lui-même, le moment où se produisait la crise décisive qui allait décider du sort de la bataille qui se poursuivait depuis le matin avec des chances incertaines. Notez encore que la formidable armée du maréchal Ney comportait juste 14,000 hommes, c'est-à-dire à peine la moitié non pas d'une de nos armées modernes, mais d'un de nos

simples corps d'armée. Enfin, retenez que le total des forces dont disposait Napoléon dans cette mémorable bataille s'élevait à 80,000 hommes, ce qui est presque insignifiant à côté des effectifs modernes destinés à être placés sous le même commandement.

Aujourd'hui, Napoléon n'eût rien pu voir de lui-même, ni les troupes ennemies, ni ses propres troupes agissant sur un front de 15 à 20 kilomètres. Il n'eût pu agir que par renseignements. Or, voir par les yeux des autres, au lieu de voir par les siens, constitue une difficulté presque insurmontable, surtout lorsque la vigilance du chef suprême doit s'étendre sur de tels effectifs et sur une telle étendue.

Je sais que le monde est régi par cette loi naturelle et extraordinaire qui fait qu'à toute nécessité nouvelle de l'existence, le génie humain répond par une création nouvelle, donnant satisfaction à ces nouveaux besoins. Nous avons successivement vu naître les chemins de fer, le télégraphe, l'automobile, les ballons dirigeables et l'aéroplane qui raccourcissent les distances. Mais tous ces moyens de communication sont fort aléatoires et à la merci des éléments. D'autre part, les renseignements apportés peuvent être contradictoires ou les ordres expédiés ne pas arriver à temps.

Aussi, Messieurs, à tort ou à raison, je m'imagine que dans les grandes batailles modernes, une fois le but à atteindre indiqué, les ordres généraux donnés et l'action engagée, la marche du combat ne sera plus qu'une suite de faits militaires, découlant des incidents successifs de la bataille et réglés individuellement par les généraux en sous-ordres, ces derniers ayant perdu le contact avec le généralissime ou n'ayant pas le temps, vu la distance, d'en référer à son autorité. A tort ou à raison, j'estime qu'au bout de quelques heures de com-



bat, la direction de l'action aura complètement échappé au chef suprême et qu'à partir de ce moment, le véritable et seul facteur du succès sera l'initiative des échelons inférieurs du commandement, chefs de corps d'armée, divisionnaires ou brigadiers, jointe à l'entrain, à l'endurance et au courage individuel des officiers et de la troupe.

Ce qui peut diminuer l'apparence de danger résultant d'une telle prévision, c'est que, quel que soit l'ennemi que nous aurions à combattre, cet ennemi se trouverait dans la même situation et que, si la victoire doit s'attendre de l'initiative, de l'intelligence et du courage individuels, c'est encore dans notre armée qu'officiers et hommes de troupe en sont le mieux pourvus.

Mais, me direz-vous, le généralissime n'a alors rien à faire et son rôle se réduit à néant ? Ne le croyez pas. Son rôle, au contraire, est immense et c'est précisément dans l'étude de M. le commandant de Saint-Mars qu'on peut en mesurer l'étendue.

C'est d'abord dans la période stratégique qui précède, souvent pendant longtemps, toute action de champ de bataille, que le généralissime est appelé à jouer ce rôle si immense dont je viens de parler. Des dispositions prises, des marches stratégiques ordonnées, peut dépendre souvent d'avance l'issue de la bataille. Pendant cette période, il a toute latitude et c'est là que son génie, s'il en a, peut se donner librement carrière, pourvu, toutefois, que les pouvoirs publics ne s'avisent de contrecarrer ses conceptions, ce qui est malheureusement d'usage courant. Napoléon Ier, qui, dans cet ordre d'idées, pourra servir éternellement d'admirable modèle, n'avait personne derrière lui pour modifier ses plans ou en ralentir l'exécution. Un joueur d'échecs, qui aurait derrière lui cinq ou six spectateurs

entêtés à le conseiller, serait sûr de perdre la partie. Quoi qu'il en soit, si l'on songe, comme je viens de l'indiquer, que de l'habileté des opérations stratégiques peut dépendre le succès ou l'insuccès de la bataille qui en sera la conclusion, on comprend de suite l'importance incalculable du rôle du généralissime.

Mais ce qui domine encore ce rôle, je le trouve dans l'opinion de Joseph de Maistre, opinion que cite M. le commandant de Saint-Mars et qui sert de début à son étude : « A la guerre, dit Joseph de Maistre, celui qui est battu, c'est celui qui se croit battu ». M. le commandant de Saint-Mars considère cet aphorisme comme une boutade. Je lui demande la permission de ne pas être de son avis. Ce n'est pas une boutade. C'est un axiome et une vérité qui domine le monde, aussi bien dans l'ordre physique que dans l'ordre moral. Rien n'est plus vrai. N'est battu que celui qui croit l'être. Et un généralissime digne de ce nom ne doit jamais le croire. Or, pour ne pas croire être battu, même lorsque tout se disloque autour de soi, il faut une force de caractère inouïe et un empire sur soi-même extraordinaire. D'autre part, pour le persuader aux autres, ce qui est encore l'essentiel, et pour leur en imposer la persuasion, il faut une autorité morale sans limites et un prestige hors de toute discussion.

Cette force de caractère, cette autorité morale, ce prestige sans limite ont, à mon avis, constitué chez Napoléon Ier la moitié de son génie militaire.

Je n'insisterai pas davantage, Messieurs, pour vous faire saisir le rôle du généralissime, en même temps que l'immense étendue de sa responsabilité.

Quant à savoir si, une fois la bataille engagée, il peut saisir ce que M. le commandant de Saint-Mars appelle la crise et ce que de mon temps on appelait



l'heure psychologique, c'est une autre question. Ainsi que je vous l'ai dit, ce moment de crise facile à déterminer quand tout est fini ou quand on écrit l'histoire en se servant de tous les documents relatifs au combat est loin de l'être pendant l'action elle-même.

M. le commandant de Saint-Mars, étudiant les conditions tactiques du champ de bataille et spécialement les dispositions à prendre en vue de cet instant capital, devait s'abstraire de ces considérations et traiter la question au point de vue purement théorique. Il l'a fait d'une remarquable façon et son étude, à ce point de vue, comporte un intérêt considérable.

Aussi, la section des Sciences vous propose-t-elle, Messieurs, d'en autoriser l'insertion au *Bulletin* de la Société.

FEZ

(Il y a cinquante ans)

PAR M. LE COMTE DU ROSCOAT
Membre de la Section d'Agriculture (1)

Au moment où, sous l'empire d'une légitime et patriotique émotion, tous les regards se tournent vers ces provinces d'Afrique où se joue la vie de nos soldats, on est peut-être curieux de posséder quelques notions sur cette ville de Fez, peu connue des Européens, et qui est, en ce moment, le centre et l'enjeu d'un très grave conflit.

Je pense répondre à ce désir, en extrayant quelques passages des notes du comte du Roscoat, mon frère, qui, au début de sa carrière, fut consul à Mogador, en 1863.

Sans doute, le temps peut avoir apporté à ces notes quelques inexactitudes. Mais, outre que ces pays Musulmans ne sont guère sujets aux changements, peut-être les rares voyageurs qui, dans ces derniers temps, ont pu visiter cette capitale, trouveront-ils, avec quelque intérêt, dans ces notes d'un Orléanais, le moyen de constater combien sont rares les changements et combien faibles les progrès dans ce pays, en l'espace d'un *demi-siècle.*

(1) Rapport verbal de M. A. BASSEVILLE, membre de la Section des Belles-Lettres.



La ville de Fez a été fondée en l'an 809 de l'ère chrétienne, par Eydris II, fils d'Eydris Ier, descendant direct d'Ali, gendre de Mahomet, qui passe pour le chef de la 1re dynastie des souverains du Maroc.

Cette ville, séjour préféré des sultans, est située aux pieds du Djebel Zaler, dans une magnifique position, par 34° 8' 7'' de latitude Nord, et par 7° 20' 40'' de longitude Ouest.

Elle a la forme d'un grand rectangle allongé dans la direction de l'oued S'bou, dont elle n'est éloignée que de 4 kilomètres.

Elle est divisée en 3 parties par des murs qui en font comme 3 villes distinctes.

Ce sont : 1° la Casbah, appelée Faz Guedid, ou bien Medina el Beida (la ville blanche) :

2° Le grand Fez (Faz el Kebir) ;

3° Le vieux Fez (Faz el Belli).

1° La Kasbah, plus communément connue des Arabes sous le nom de *Fedjid*, est celle qui renferme la résidence du sultan. Plus moderne que le *grand Fez*, elle fut fondée en 1275, par Yousouf, dont le fils *Yacoub* fut le 1er monarque marocain qui y fixa sa résidence.

Cette ville a deux portes extérieures : l'une, au nord-ouest, donne sur un vaste emplacement habité par de misérables familles berbères, qui, seules, remplacent aujourd'hui l'énorme population mise en fuite, sous le règne de Mouley Soliman, par l'incendie qui détruisit également le vieux Fez.

A quelques centaines de mètres, au sud de cette porte, se trouve celle de Tanger, qui est aussi celle de Rabat (Bab el Rbat) ; c'est là principale entrée de Fedjid, du côté du nord et de l'ouest. A toutes ces portes



se tiennent les gardes chargés de percevoir les octrois, source importante des revenus des sultans.

Sans sortir de l'enceinte de Fedjid, on trouve encore successivement plusieurs portes : l'une donne accès à la place sur laquelle le pacha rend la justice en plein air ; une autre conduit à la place où les cavaliers du Maghzen, les serviteurs des ministres et autres employés attendent pour amener, au premier appel, les montures de leurs maîtres ; puis d'autres portes conduisent aux avant-cours du palais et au palais lui-même.

Pour passer de Fedjid au grand Fez, on traverse plusieurs vastes emplacements dont deux sont baignés par l'oued Guiouari (rivière des perles).

L'un sert de caserne pour un millier de lascars indisciplinés qui s'abritent dans de mauvaises cabanes, un autre recèle les silos dans lesquels le sultan met en réserve ses immenses approvisionnements de blé. Un troisième, entièrement inoccupé, sert, ainsi que le précédent, à camper les contingents de cavalerie que le sultan juge à propos d'appeler de temps en temps.

C'est dans l'enceinte de Fedjid que se trouve le quartier juif (mellah), entouré d'un mur qui n'a qu'une seule porte ouvrant sur la ville arabe. Chaque jour, à l'Asha (prière du soir), le garde du sultan, payé par les Juifs, ferme la porte et remet la clef chez le pacha ; il vient la reprendre le lendemain, au point du jour, pour ouvrir la porte.

2° De cette première ville (Fedjid), on pénètre dans la deuxième (*le grand Fez*) par une porte intérieure au nord, tout auprès de la porte extérieure (Bab el Draas). Une rue longue, large en certains endroits, étroite en d'autres, malpropre partout, vous mène, par une pente



très sensible, jusqu'à el Caisseria, quartier des marchands.

On passe devant de petites mosquées sans intérêt, de petites boutiques de fruitiers, épiciers, fabricants divers, pour arriver enfin à *El Casseria* proprement dit : c'est le quartier des marchands ; la partie la plus active, la plus riche et la mieux bâtie, elle est habitée par les Maures opulents et les gros négociants.

De chaque côté de la rue principale, longue d'au moins 500 mètres, partent une foule de petites ruelles tortueuses, sorte de labyrinthe qui ne manque pas de pittoresque : de légères charpentes en bois découpé à jour forment comme un abri sur lequel s'enroulent des vignes qui produisent d'excellent raisin et protègent contre la chaleur. A la chute du jour, quand s'allument les mille petites lampes aux couleurs variées qui éclairent les boutiques, l'ensemble est d'un effet féerique.

Cette partie de la ville regorge de cafés, de magazins et de fondouks ou caravansérails servant à loger les gens du dehors. La fréquence et l'importance des marchés qui s'y tiennent en font comme une foire perpétuelle.

Le grand Fez possède un très grand nombre de mosquées ; on en compte de 150 à 200 petites ou grandes, la plupart sans valeur artistique : deux cependant font exception.

La première, par ses vastes dimensions ; la deuxième, par sa richesse. La première, El Caroubine, qui passe pour la plus grande du Maroc et peut-être de toute la Barbarie, peut avoir, y compris ses dépendances, environ 200 mètres de long sur 80 mètres de large. Elle a 55 portes dont quelques-unes d'un assez beau travail.

Les *bassins* des deux fontaines qui servent aux ablutions sont en marbre blanc et assez grands pour permettre à 50 hommes de s'y laver à la fois.

Les cours dans lesquelles ils se trouvent sont entourées d'arcades et plantés d'orangers qui y entretiennent la fraîcheur. A l'intérieur, 300 colonnes de 10 mètres de haut soutiennent les arceaux sur lesquels repose la charpente.

La deuxième est la mosquée de *Mouley Eydris II*, de beaucoup, la plus fréquentée, comme la plus riche et la plus vénérée du Maroc. 120 lampes, dont plusieurs en argent, éclairent la salle principale ; et sa tour est la plus haute et la plus élégante.

Le tombeau de son fondateur, Eydris II, en fait l'asile le plus inviolable de tout l'empire, comme aussi la source la plus abondante des offrandes des pèlerins. Le produit de ces dons est réparti pour deux tiers aux descendants riches ou pauvres du sultan Mouley Eydris et, pour le reste, en aumônes (1).

C'est près de là que se trouve, dans la ville basse, l'ancienne Université, illustrée par Averrhoes, le célèbre commentateur d'Aristote, fréquentée jadis par les savants de l'Afrique, de l'Asie et même de l'Europe.

Ses belles portes, en bronze, sont tout ce qui reste aujourd'hui de son ancienne magnificence.

Au reste, ce serait en vain qu'on chercherait aujourd'hui, à Fez, des exemples de ce beau style mauresque dont l'Andalousie conserve, avec une juste fierté, de si beaux spécimens à Séville, à Grenade, à Cordoue et ailleurs.

(1) On dit que lors de la dernière invasion de Fez par les Berbères, c'est sur le tombeau d'Eydris qu'ils sont venus chercher l'étendard de la Guerre Sainte.



Une suite de petites ruelles conduit ensuite à un pont jeté sur l'oued Guiouari (rivière des perles) et à une porte en ruines par laquelle on entre dans la troisième ville, le vieux Fez (Faz el Belli).

3° *Faz el Belli* ou le vieux Fez, fondé en 809, détruit 500 ans après par un incendie, ne fut jamais rebâti. Le vaste emplacement occupé autrefois par cette ville est actuellement presque désert, ou du moins ne renferme plus que quelques fabriques de cette belle poterie vernissée, si renommée dans tout le Maroc ; quelques jardins, appartenant à des négociants du grand Fez, et de vieilles baraques en ruines dans lesquelles les pauvres voyageurs cherchent un abri contre la pluie, quand leurs affaires les appellent à Fez.

En traversant dans toute sa longueur cette ancienne ville, on arrive à la porte d'Oudcha (Bab el Oudcha), qui est aussi la porte de Taza (Bab el Teza), distante de 4 kilomètres de l'oued S'bou, sur laquelle est un pont de construction romaine. (De cette porte à celle de Tanger, il y a 5 kilomètres).

C'est par cette porte qu'en 1844, Sidi Mohamed, alors kalifa de son père Mouley Abd er Rahman, passa à la tête d'une brillante armée qu'il croyait mener à la conquête de l'Algérie, et peut-être de toute la Barbarie ; et c'est par cette même porte qu'il repassait quelques jours plus tard, suivi seulement des rares survivants de l'éclatante défaite qu'il avait subie à la bataille de l'Isly.

L'oued Guiouari (rivière des perles) offre cette particularité qu'elle prend sa source dans un rocher situé dans une dépression du Djebel Zerhoum, à environ douze kilomètres au nord-ouest de Fez.

Cette rivière, après avoir arrosé une belle plaine, entre dans Fedjid un peu au sud de la porte de Tanger.

Elle disparaît d'abord, dans une partie souterraine, et reparaît sur la place qui sert de campement aux contingents de cavalerie ; puis elle contourne Fedjid par le nord et le levant, et arrose des jardins qui entourent le grand Fez au sud-est. Elle s'y divise en deux branches : l'une entre par le sud dans le *grand Fez*, dont elle traverse la partie orientale en remontant vers le nord, pénètre dans le *vieux Fez*, dont elle suit la muraille du nord, et sort au levant pour aller se jeter dans l'oued S'bou, un peu *en avant* du pont dont il vient d'être parlé.

L'autre branche, après avoir arrosé la suite des jardins qui avoisinent la ville au sud, va se jeter également dans l'oued S'bou, un peu *en amont* du pont Romain.

L'abondance et la régularité du débit de cette source expliquent comment il se fait que les trois villes, avec leurs jardins, leurs bains publics et privés et même leurs moulins, soient toujours abondamment pourvues d'une eau pure et salutaire qui contribue efficacement à la salubrité publique.

La ville de Fedjid, ou Kasbah, est entourée d'un mur crénelé d'environ vingt mètres de haut, sans fossé, et flanqué, tous les quarante mètres, de tours également crénelées, en assez mauvais état. Ce mur se continue avec plus ou moins de régularité et de solidité autour des deux autres villes.

Sur deux éminences et au sud-est de la ville, se trouvent deux châteaux forts très anciens, consistant en de simples carrés de murailles, de trente mètres de front, avec des embrasures pour une douzaine de bouches à feu.

Ils sont entourés de fossés taillés dans le roc, larges de six mètres et profonds de huit. Construits en bonne



maçonnerie et bien conservés, hauts de vingt mètres, ils peuvent résister à un coup de main, « mais non à une attaque sérieuse, dominés qu'ils sont par des hauteurs d'où on peut les cribler de projectiles, ainsi que la ville elle-même : aussi ces forts semblent plus propres à l'attaque qu'à la défense. » Telle était du moins l'opinion qu'on en avait il y a cinquante ans. Ceux-là seuls peuvent en juger, qui ont eu, en ces derniers temps, le périlleux honneur de s'en emparer et de s'y maintenir. Quant à nous, nous ne pouvons que former des vœux ardents pour qu'on procure toujours à nos soldats tous les moyens d'action que réclame la rude mission qu'on leur a confiée, et qu'ont droit d'attendre les vaillants chefs qui les commandent. Or, on ne saurait oublier, toutefois, qu'il y a pour nos troupes d'Afrique un grave obstacle dont il faut tenir compte : c'est la difficulté *des transports* dans un pays dépourvu de routes et de ports d'un accès facile.

Quelles sont donc, pour Fez, les voies de communication dont on dispose ?

Les notes du consul de France, en 1863, en signalaient 3 :

1° De Fez à Tanger ; 2° de Fez à Oudcha ; 3° Fez à Rahbat.

La 1re contourne d'abord le versant septentrional du djebel Zaler, couvert de vignes, jusqu'à Aïn el Beguer ; elle traverse le marché de l'Arba (Souk el Arba), descend par la plaine de Dar el Hamza jusqu'à l'oued S'bou, large d'environ 100 à 120 mètres et qu'on traverse à gué.

Puis, apres avoir franchi le djebel Zerhoun et le djebel Kelhoch et quelques petits affluents du S'bou qui sillonnent des prairies, des plaines cultivées peuplées de

quelques douars, on parvient à l'oued Ouerra, l'un des plus importants affluents du S'bou, doué d'un cours très rapide et large d'environ 70 mètres.

Après ce fleuve, on traverse une petite montagne, le djebel Selfout, pour entrer dans la grande plaine d'el Kzar et Kebir, qui s'étend jusqu'à Tanger.

La ville d'*el Kzar*, célèbre par le merveilleux Alcazar, aujourd'hui détruit, qu'y avait bâti Yacoub Almanzor, est distante de 130 kilomètres de Fez, de 25 d'Ouezzan et de 90 de Tanger. C'est le point le plus important entre Fez et Tanger, soit comme marché, soit comme point stratégique pouvant commander tout le pays sur une étendue de 150 kilomètres, à condition de restaurer ses murs délabrés et d'y ajouter quelques fortins armés de canons.

C'est près de là que fut enseveli dans sa défaite, en 1578, l'infortuné Don Sébastien de Portugal, à la bataille de *Kzar el Kebir*, appelée aussi *bataille des trois rois*, désastre qui mit fin à la domination portugaise au royaume du Maroc.

La route se poursuit ensuite sans obstacle jusqu'à Tanger, entre la côte et le djebel Habid, haut de 700 mètres et entièrement boisé en pente douce jusqu'à l'océan.

2e voie, de Fez à Oudjah.

C'est une route très importante parce qu'elle est la communication principale avec l'Algérie.

Elle traverse successivement l'oued Jenaoul et l'oued Bou Nour, en suivant de longues et étroites vallées qui descendent de l'Atlas. On atteint alors Taza, ville propre, bâtie sur une éminence qui domine la rivière du même nom. C'est un centre de très grands marchés d'approvisionnements, renfermant une population hospi-



talière, laborieuse et même industrieuse, que n'égare pas un aveugle fanatisme.

A la distance de 100 kilomètres de Fez, elle peut être un point stratégique important, d'autant plus qu'entre les rivières de M'Soun et de la Moulouia est une tribu très turbulente et fanatique, celle des *Ilalafs*, qui, sous le moindre prétexte, se livre au pillage, aux embuscades, en vrais voleurs de grands chemins (1).

Après le passage de la Moulouia, qui a de 100 à 120 mètres de large, ainsi que d'une autre rivière moins importante, l'oued S'Ma, on entre dans le désert des Angad ; bientôt on arrive à l'oued Isly ; et de ce champ de bataille de 1844, on aperçoit, sur un mamelon cultivé, *Oudcha*, qui n'est qu'à 10 kilomètres de la frontière algérienne et à environ 250 kilomètres de Fez.

3e route, de Rabat à Fez.

Pour franchir les 190 kilomètres qui séparent ces villes, il y a deux moyens :

Un premier chemin remonte au nord par le Marabout de Sidi Cassem et le Souk-el-Enris, puis traverse à gué quatre petites rivières : l'oued Filzit, l'oued Beth, l'oued Ordom et l'oued Eurkes.

Mais l'autre voie, bien que plus longue, est plus sûre et plus intéressante : elle consiste à traverser d'abord en bateau l'oued Bou Regrag qui, à son embouchure, sert de port à Rabat et à Salé, et à se diriger droit sur Mekinez. On passe dans l'extrémité méridionale de la forêt de Mamora, plantée de chênes verts ; on suit la rive gauche de l'oued Filzit ; on longe les marais salins

(1) Taza est, pour la route de Fez à Oudja, ce qu'est el Kzar pour la route de Fez à Tanger.



d'el Tourat, et l'on parvient à Mekinez, à travers le territoire des Beni Hafsan.

Meknès (appelée aussi el Zeitouna), construite très anciennement sur une éminence que dominent les derniers contreforts de l'Atlas, à environ 40 kilomètres de Fez, est entourée d'un triple mur d'enceinte de six mètres de haut. On y accède par un pont de pierres jeté sur l'oued Bou Nacer. Presque la moitié de la ville est occupée par le beau palais que bâtit, dans d'énormes dimensions, Moulay Ismaël (1672). Dans l'intérieur du palais est une maison, sorte de forteresse bardée de fer, dans laquelle les sultans enfouissaiënt leurs trésors, sous la garde de 100 esclaves nègres destinés à la mort dès qu'ils sortent de ce palais de l'or.

De Mekinez à Fez, la route se fait aisément *en deux* journées, à travers de belles plaines couvertes de palmiers et coupées de plusieurs petits cours d'eau.

Nous ne suivrons pas le consul de France dans tous les intéressants détails qu'il donnait sur le climat, l'architecture, les dispositions intérieures des palais et habitations particulières, etc., d'autres l'ont fait comme lui.

S'il faut en croire les personnes qui ont pu visiter Fez dans ces derniers temps, il y aurait peu de choses à changer à la description qui précède.

Seulement, les trois villes ou sections distinctes n'en forment plus que deux, dont la malpropreté n'a fait que s'accroître ; ce qui s'explique, du reste, par l'état de guerre qui y règne depuis longtemps.

Au surplus, étant donné cet état de délabrement, ne peut-on se demander si Fez était réellement *la capitale* de l'empire chérifien ?

Nous croyons plus vraisemblable qu'elle ne fut que le



chef-lieu de la puissance religieuse et non le centre de l'administration civile et militaire, plus généralement attribué à Marakech (Maroc). Les souverains de ce pays semblent avoir préféré faire leur résidence successive dans des villes plus vivantes, comme Tanger, Mekinez ou Marakech (Maroc).

Aussi, dans le langage courant, on ne désignait jamais les souverains du Maghreb comme *sultans de Fez*, mais comme rois ou empereurs du *Maroc*.

Et d'ailleurs, y avait-il réellement un empire du Maroc ?

L'histoire de ce pays ne montre-t-elle pas, au contraire, que, loin d'être soumis à un même sceptre, le Maroc était plutôt une agglomération de petits Etats, tantôt réunis et tantôt gouvernés par différents cheiks, assez heureux pour s'en rendre maîtres par la force ?

Le plus souvent, les souverains, que les puissances reconnaissent comme rois ou empereurs présumés du Maroc, ignorent eux-mêmes quelles sont les provinces réellement soumises à leur empire.

Me permettrait-on, à cet égard, de rappeler une entrevue que mon frère eut, à Mogador, avec deux cheiks importants des provinces de Sous et de Ouad-Noun ?

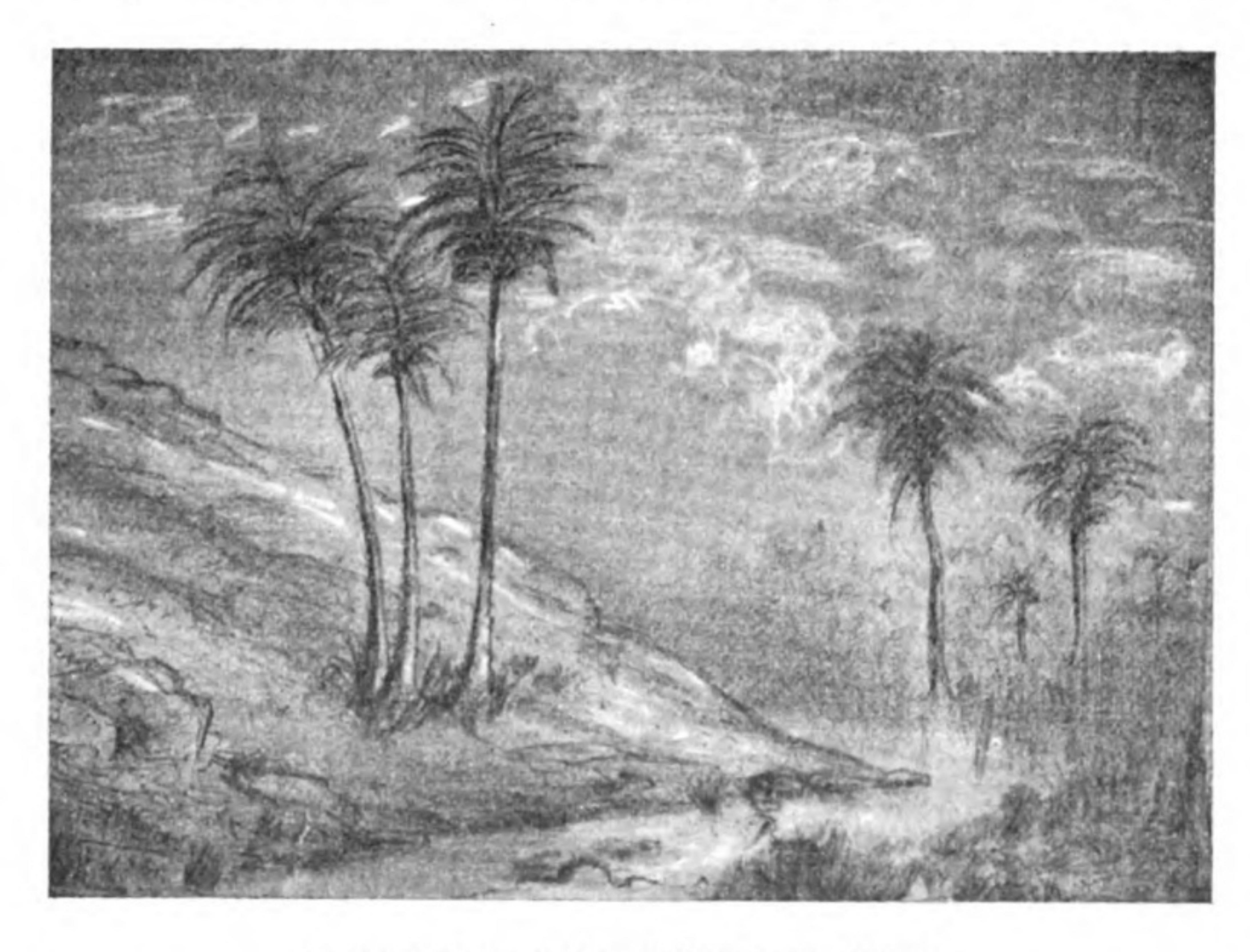
Ces keiks étaient : 1° Sidi Aman ben Beirouk, fils du fameux Beirouk, avec lequel un consul de France à Mogador avait eu des relations suivies en 1837.

2° L'autre, Sidi el Bachis, était fils de Sidi Brahim, dont le père, Sidi Salem, est considéré comme le premier chef indépendant de cette contrée.

En rendant compte de cette entrevue, M. du Roscoat représente Sidi Aman comme un homme d'une allure grave, ayant conscience de sa haute naissance et répondant avec autant de dignité que de finesse aux questions qui pourraient lui sembler embarrassantes.



Dans la première rencontre chez un docteur anglais, la conversation avait été plutôt banale, roulant sur les productions de leur pays, riche, disaient-ils, de toutes sortes de céréales, troupeaux, fruits et de mines non exploitées. Ils nous firent même une peinture si séduisante de la merveilleuse fertilité de leurs riches vallées, que nous eussions très volontiers accepté leur offre de nous en faire les honneurs, si nous eussions été assurés de jouir, au retour de ce beau voyage, de la complète



Au bord de la rivière de Iknefa ou el Ksale
Province de Hahat

sécurité que nous garantissait au départ leur imposante compagnie ; mais l'hostilité qui règne entre les habitants de ces provinces voisines nous commandait la défiance.

Toutefois, même en faisant la part de l'emphase orientale, nous pouvions nous rendre compte par nous-mêmes de l'extrême richesse naturelle de ces contrées

en ayant souvent parcouru de semblables dans nos excursions au sud de Mogador.

La province de Hahat nous a surtout fourni des exemples qui ont parfois tenté notre crayon.

Ce fut avec plaisir que les cheiks acceptèrent de venir le lendemain au consulat de France. Là Sidi Aman semblait vouloir être plus expansif ; mais quelqu'un ayant parlé du traité par lequel le sultan avait accordé aux Espagnols certains droits de pêche à Santa Crux La Péquina, petite ville du littoral qui n'est autre que ce qu'on nomme aujourd'hui Ifni. « Je connais « cela, dit-il, d'un ton qui semblait dire... j'en sais « même plus que vous ; mais comment le sultan pou- « vait-il disposer de ce qui ne lui appartenait pas ?... « Heureusement, ajouta-t-il, que ce que nous savons, « nous les cheiks, nos populations l'ignorent encore, « sans cela, nous ne pourrions empêcher une guerre « pour venger cet affront ».

En voyant l'irritation que ce sujet avait produite sur nos hôtes, on détourna la conversation ; le consul se réservant de la reprendre dans une autre occasion, plus intime, qu'il provoqua bientôt.

En effet, après un échange de cadeaux et de compliments les plus courtois, le consul rappela les relations antérieures de la France avec ces pays.

Les cheiks les connaissaient très bien et en firent l'historique de la façon suivante :

Il paraît qu'en 1836, un voyageur anglais, nommé Davidson, étant l'hôte du grand cheik Beirouk, alors tout-puissant en Ouad-Noun, lui avait proposé de construire un port à un endroit de la côte, nommé Dick ou Edik, à la condition d'en réserver l'accès au pavillon anglais. Ce projet avait été accepté ; mais n'avait pu se réaliser parce que le navire de guerre anglais *Scorpion*,



qu'on avait envoyé, n'avait pu débarquer, en raison de la violence de la mer.

L'année suivante, le projet avait été repris en faveur de la France, ainsi qu'en témoigne la correspondance de M. de Laporte avec le ministère des Affaires étrangères.

Sidi Aman se mit alors à raconter, sans qu'on le lui demandât, que, sous le règne de Mouley Abd er Raman, les Espagnols proposèrent au grand cheik Beyrouk de lui servir d'intermédiaire pour établir des relations commerciales *directes* avec l'Europe. On était d'accord... et un navire espagnol allait être envoyé... lorsque le sultan, instruit du projet et craignant l'effet désastreux qui allait en résulter pour ses douanes, expédia immédiatement un Santon à Sidi Beyrouk pour le dissuader d'une telle entreprise, le menaçant de toute la colère céleste, s'il se mettait ainsi en rapport avec les chiens de chrétiens.

En retour de sa renonciation, il lui promettait de lui abandonner une large part des droits de douane perçus à Mogador sur les produits du Ouad Noun ; de plus, il le comblait de présents et lui abandonnait, en toute propriété, une belle maison à Mogador.

C'en était assez pour faire reculer le cheik dans son entreprise.

Mais, ajouta Sidi Aman, il y a quelque temps, un juif intrigant de Mogador réussit à circonvenir le caïd de la ville et à lui persuader que, puisque Abd er Rhaman était mort, ainsi que le cheik Beyrouk, il n'y avait plus de motif pour laisser cette maison aux enfants de Beyrouk qui n'y venaient jamais ; qu'elle devait faire retour à la ville, qui devrait la vendre : il offrait, d'ailleurs, de l'acheter : ce qui fut accepté.



Les successeurs de Beyrouk ne tardèrent pas à l'apprendre : alors ils écrivirent au consul général d'Espagne à Tanger, le priant de leur envoyer un navire chargé de toutes les marchandises qu'ils voudraient, promettant le meilleur accueil à l'équipage et lui garantissant le droit de remporter une cargaison complète de marchandises de leur choix, à des prix inférieurs à ceux de tous les ports du Maroc.

Ce programme s'exécuta à la satisfaction de tous et les commerçants espagnols furent comblés de politesses et de présents. C'est évidemment le souvenir de cette expédition qui enhardit le gouvernement espagnol pour se faire donner, dans le traité de Tetouan, en 1861, des droits que le sultan, vaincu, savait ne pouvoir lui donner (1).

Les cheiks du Ouad Noun ne s'en étaient point émus, sachant bien n'être pas liés par une convention qui leur était étrangère.

Toutefois, dès que le sultan s'aperçut du commerce que faisaient les cheiks avec l'Espagne, il s'empressa de leur rendre leur maison de Mogador et de leur accorder certains droits de douane pour faire cesser cet état de choses.

Ce qui précède montre bien ce qu'il y a d'imprécis

(1) *Traité de Wad Ras* :

Art. VII. — Sa Majesté s'engage à concéder à perpétuité à S. M. Catholique, sur la côte de l'Océan, près *Santa Crux la Pequina*, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêcherie comme celui que l'Espagne y possédait autrefois.

Pour mettre à exécution ce qui a été convenu dans cet article, le gouvernement de Sa Majesté Catholique et S. M. M. se mettront préalablement d'accord et nommeront des commissaires de part et d'autres pour désigner les terrains et les limites que cet établissement devra occuper.



dans la situation de ces provinces avec le Maroc. Une communauté de religion les ferait marcher d'accord avec leurs voisins, en cas de guerre nationale, mais elles ne se soumettent pas à l'impôt et ne cachent pas leur joie d'avoir, à deux reprises, forcé le sultan à reconnaître leur indépendance.

Il fut, en effet, une époque où le Maghreb s'étendait au sud jusqu'à Tombouctou, comprenant le *Sous*, le *Ouad Noun* et le *Taffilet* jusqu'au désert.

Puis, au XVIe siècle, un chérif, du nom de Hescham III, s'emparait du Sous jusqu'à la province de Mogador et nous voyons encore aujourd'hui un cheik, El Hiba, s'armer avec de nombreux contingents de ces provinces du Sud pour disputer contre nous le pouvoir au sultan aujourd'hui régnant.

Peut-être l'acte d'Algésiras n'avait-il pas précisé assez clairement quelles étaient les limites du protectorat qu'on nous attribuait tant au nord, du côté des presidios espagnols, qu'au sud, dans les régions du Sous et du Oued Noun.

Peut-être n'avait-on pas assez prévu que, puisque l'Angleterre, pour nous laisser les mains libres au Maroc, nous obligeait à lui céder l'Egypte ; puisque l'Espagne réclamait une part du profit de l'entreprise ; puisque l'Italie, pour se désintéresser du Maroc, obtenait notre neutralité en Tripolitaine, il était vraisemblable que l'Allemagne ne manquerait pas de réclamer sa part, et l'on sait avec quelle âpreté elle le fit.

Sans doute, c'était un beau rêve d'unir nos possessions algériennes depuis Tunis jusqu'à l'Océan, au moyen d'un nouveau protectorat... Oui, c'était un rêve bien digne de tenter nos hommes d'Etat ; ce n'était pas d'aujourd'hui qu'on souhaitait voir notre drapeau franchir l'Atlas pour donner à nos provinces d'Afrique un



débouché vers l'ouest, à travers ces belles plaines du Maroc qu'arrosent de nombreux cours d'eau, alimentés par les neiges des montagnes.

Mais la prudence ne demandait-elle pas qu'on envisageât, avec le plus grand soin, les sacrifices qu'entraînerait sa réalisation ?

L'habileté diplomatique est souvent plus efficace que le canon pour enrichir les nations.

N'est-ce pas ainsi, par exemple (pour ne pas sortir du Maroc), qu'agissait l'Angleterre en 1861, lorsque l'Espagne venait d'obtenir, pour prix de sa victoire de Wad-Ras, certains avantages financiers et territoriaux?

Le sultan vaincu ne se pressait pas d'exécuter les conditions du traité ; de son côté, l'Espagne n'évacuait pas Tetouan ; et se faisait donner comme gage le produit des douanes de l'empire. L'Angleterre vit alors le moyen pour elle d'intervenir : elle autorisa le sultan à contracter, à Londres, un emprunt de 500,000 livres sterling, gagé sur la moitié du produit des douanes, perçue par des commissaires anglais nommés par la reine.

L'affaire était bonne puisque l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt n'exigeaient que 950,000 francs par an et que le produit annuel des douanes était de plus de 8 millions : mais, au point de vue de l'*influence*, c'était une éclatante revanche contre le prestige donné à la France par les batailles d'Isly et de Mogador, et à l'Espagne par la victoire de Wad-Ras (1).

Quoi qu'il en soit des difficultés de toutes sortes qu'a rencontrées cette vaste entreprise, tant au point de vue diplomatique qu'au point de vue militaire, il est certain

(1) On pourrait citer maints exemples semblables d'habileté diplomatique.



que, pour tirer de ces belles provinces si chèrement achetées tout le parti que nous avons droit d'en attendre, il nous faut encore dépenser une somme de dévouement qui n'est pas au-dessus de la vaillance de nos guerriers, mais qui dépasse évidemment l'importance de l'effort prévu.

Espérons qu'ayant épuisé la série des épreuves, nous allons connaître, enfin, la période des succès et des victoires que commence à inaugurer la vaillante épée de nos généraux.

POÉSIES

Pluie d'Hiver

PAR M. LE CHANOINE PAUL BARBIER

Membre correspondant

Le vent balaie au loin la route
Et courbe ma vigne aux abois,
Et, triste, la campagne écoute
L'hiver qui pleure à pleine voix.

Il pleure sur les toits sa pluie
Qui rend boueux tous les chemins ;
Il pleure dans le ciel de suie
Qui l'éparpille à pleines mains.

Il pleure dans le bois qu'il foule
De heurts invisibles et sourds,
Avec, dans l'ombre, un bruit de foule
Et des roulements de tambours.

Il pleure sur les fûts sans feuillages,
Sur le val et sur les coteaux,
Sur les villes et les villages,
Les chaumières et les châteaux.

Il pleure sur les monts que couvre
Son funèbre voile en lambeaux,
Et dont le flanc creusé s'entr'ouvre
Aux torrents écumeux des eaux.

Il pleure sur la mer profonde,
Abondamment, immensément,
Comme s'il voulait grossir l'onde
De tous les pleurs du firmament.



— Trombe, cyclone ou cataracte,
Averse ou grain, pleurs affligeants,
Il pleure comme au cinquième acte
Un bon public de braves gens !

Les Clochers

(DU MÊME AUTEUR) (1)

—

Les clochers sont, eux seuls, la beauté des villages.
Au-dessus des maisons humbles et du fumier
Des moutons de pâture et des bœufs d'attelages,
Ils ont la crânerie et l'orgueil d'un cimier.

Leur coq est le premier frappé par la lumière
Du jour naissant qui monte à l'horizon vermeil,
Et quand l'ombre descend, lente, sur la chaumière,
Le dernier visité des rayons du soleil.

Mais surtout les clochers ont dans leurs flancs une âme
Qui, parlant à nos cœurs, vibre à leur unisson :
Cette cloche d'airain, tendre comme une femme,
Qui met la joie humaine et nos pleurs dans un son...

(1) Rapport verbal de M. BASSEVILLE, membre de la Section des Lettres.



La Rafale

PAR M. ANDRÉ CALLIER

Membre de la Section d'Agriculture (1)

« Insonuit vento nemus. »

Le vent souffle en rafale et le heurt invisible
Fait vibrer la forêt de chants mystérieux.
Hymne plaintif et doux, mugissement terrible,
Echos tout à la fois des enfers et des cieux.

Musique inimitable et troublant le génie,
Que Mozart écoutait en extase, jaloux
De ne pouvoir saisir cette étrange harmonie
Qui berce les enfants et fait hurler les loups.

C'est la voix qui caresse et c'est la voix qui gronde,
La sirène qui charme et le lion qui rugit,
L'homme, en son vol, qui passe et cherche un autre monde,
C'est le cri du vautour effrayé qui s'enfuit.

Orchestre triomphal conduit par la Victoire,
Bruits des combats géants qui font trembler les airs,
Clameurs des conquérants toujours ivres de gloire,
Tout cela, notre esprit l'évoque en ces concerts.

Puis, ce sont des accords tristes comme des plaintes,
Des larmes, des sanglots qui dominent le bruit,
Les adieux déchirants des suprêmes étreintes,
Les râles des blessés expirant dans la nuit.

. . . .
. . . .
. . . .

(1) Rapport verbal de M. BASSEVILLE, membre de la Section des Lettres.



La rafale a passé... La forêt tremble encore.
Le chêne, relevant son front si fier, meurtri,
Regarde vers le ciel, et le géant implore
Celui-là qui tient seul les vents à sa merci.

Dans la saison du Chrysanthème

PAR M. L'ABBÉ R. FUGERAY

Membre correspondant (1)

L'été n'est plus qu'un souvenir ;
Le soleil est moins chaud, il a moins de lumière ;
La sève sans vigueur ne peut plus maintenir
Aux arbres les plus forts leur parure dernière :
Quelques feuilles qu'on vit jaunir
Et qui sous nos pieds vont finir
Dans la boue et dans la poussière.

C'est l'automne dévastateur
Dont la pluie et les vents disent à notre oreille
La chanson de l'hiver qui s'annonce en vainqueur
Pour régner comme un deuil sur les jours où l'on veille
Près de l'âtre où naît la chaleur,
Quand la neige sous sa splendeur
Tient la nature qui sommeille.

Quand la saison chante la mort,
Une fleur étrangère à nos regards s'étale
Offrant au sein du glas un peu de réconfort.
L'homme cueille la fleur au merveilleux pétale
En pensant à son propre sort
Et la porte à l'ami qui dort
Sous une pierre sépulcrale.

(1) Rapport verbal de M. le Dr COURGEON, membre de la Section des Lettres.



Cette offrande, Dieu la bénit :
Elle est une réponse à la voix de l'Eglise
Qui répète aux vivants qu'ici-bas tout finit,
Que l'âme ne meurt pas quand le corps agonise,
Qu'un royaume existe où sourit
Tout pieux défunt qu'on fleurit
D'une fleur qui le symbolise.

ANNÉE 1912

COMMUNICATIONS

ET

NOTES DIVERSES

Comptes du Trésorier

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



NOTICE

SUR

M. Anatole BAILLY

(1833-1911)

PAR M. A. BOUVIER

Membre correspondant (1)

I

Je préparais la licence ès lettres. M. Benoist, qui savait du latin « autant qu'homme de France », alors qu'on le savait encore assez communément, professait les littératures étrangères ; car c'était un principe trop enraciné dans le monde officiel et qui peut-être résiste encore au vent des réformes, qu'il n'est pas bon d'enseigner ce qu'on connaît le mieux. Où il fallait un calculateur, on mettait quelquefois un danseur, j'entends de ceux qui sautent et se balancent sur la phrase. D'un historien, on faisait un philosophe ; d'un philosophe, comme Taine, un professeur de rhétorique, puis de sixième et, s'il se fût prêté à ces cascades d'une administration qui se divertissait au détriment des fonction-

(1) Rapport verbal de M. BASSEVILLE, Membre de la Section des Lettres.

naires et du bon sens, on eût fini par le colloquer aux classes enfantines. C'est pourquoi l'éminent latiniste qui allait publier une savante édition de Virgile, faisait un cours de littérature... espagnole aux bancs de la Faculté d'Aix. *Vox clamans in deserto.* Elle criait, cette voix, revêche et bourrue, mais d'un zèle ardent pour les bonnes lettres, elle criait d'âpres vérités, les imposait à notre indifférence ahurie, cela nous étant, après tout, bien égal ; elle disait le néant, non pas des choses humaines, mais de la littérature qui n'est pas fondée sur la grammaire. Grammairien, il l'était, le cher homme, dans les moelles. Alceste de la philologie, tout frémissant de généreuses indignations contre le faux savoir, les vaines élégances, il annonçait la ruine des hautes études, la fin de tout, si tout n'était soutenu, relevé par l'érudition, et, parmi ces discours, il foudroyait nos barbarismes, nos solécismes ; car il donnait, de surcroît et par pitié, quelques leçons de latin à notre jeunesse ignorante, ignorantissime. Nous demeurions stupides, comme Cinna, mais non pas sourds à des objurgations si véhémentes, et qui s'accompagnaient de roulements d'yeux et de gestes furibonds. Comme il ne ménageait point les maîtres de Sorbonne et leur appliquait, à la façon allemande, des qualificatifs à longues oreilles, nous avions le pardon magnanime pour cette rudesse excitante, qui nous rangeait en si belle compagnie et, sans précaution, daubait sur les pontifes universitaires, les immolait à notre malice. Et puis, il était si docte ! dictionnaire animé (oh ! combien !) et toujours ouvert devant nous, vaste répertoire de bibliographie, et sans cesse consulté, qui nous adressait aux meilleurs ouvrages, nous épargnait bien des tâtonnements et des peines.

Or il nous dit un jour qu'il fallait apprendre le grec





dans la grammaire de Bailly. Hors de là point de salut : car de s'aller perdre dans la forêt hercynienne des grammairiens allemands, c'eût été folie et peu tentante. Mais Bailly ? Qui ça, Bailly ? un professeur d'Orléans et pas même docteur ! Nous étions de l'Enseignement supérieur et notre supériorité s'offusquait qu'on nous ramenât de la sorte au collège, nous si peu pressés d'y entrer comme maîtres. Notre confiance pourtant fut plus forte que notre amour-propre : j'achetai Bailly. Et voilà comment je fis tout d'abord connaissance avec celui qui devait m'honorer de son amitié. Je voudrais vous parler de lui, sans aucune visée d'érudition, laissant à de plus compétents d'apprécier ses travaux comme il convient. Je voudrais vous dire ce que je lui dois, ce que des souvenirs d'autrefois ou d'hier me rappellent de lui, ce que je tiens du témoignage des siens, ce que ses livres ou des renseignements divers m'ont appris de l'homme, du professeur et du savant : tâche austère, non sans douceur mélancolique, comme toute évocation de ce qui n'est plus et dont est fait, plus ou moins, ce que nous sommes.



Elle était cette grammaire, d'agréable aspect, avec sa couverture verte, son format in-8°, plus élancé que compact, son impression nette et bien disposée, où les caractères gras, maigres, menus, indiquaient l'importance relative du texte, où des signes mathématiques même exprimaient des équivalences, des degrés du plus au moins, des racines, etc. Petits détails, plus importants qu'on ne pense, s'il est vrai, pour les choses comme pour les personnes, que l'extérieur d'abord attire ou repousse et que, les qualités apparentes ayant

sur nous une si forte prise, il n'est pas inutile qu'un bon livre, et surtout un livre de classe, offre cet intime accord du contenant et du contenu. Celui-ci nous ouvrait de nouveaux horizons. Qui l'eût cru que la grammaire présentât de si lointaines perspectives ? C'est pourtant la clef du langage ; c'est par elle que Sésame tourne sur ses gonds et voici que nous apparaissent les trésors de la pensée, tout ce monde des idées que les générations accumulèrent au cours des siècles. Par l'alphabet grec, nous remontons aux Phéniciens, ces coureurs de la mer qui, sur leurs nefs au vol blanc, portaient les perles et la pourpre et le dépôt plus précieux des paroles ailées, le secret de fixer le verbe plus mobile que le vent. Par les racines, nous plongeons au fond primitif de la grande famille indo-européenne : nous retrouvons les Aryas, nos plus lointains aïeux, et l'arbre généalogique des peuples se montre à nous avec ses ramifications diverses. Ce sont nos titres de noblesse et notre parenté par là s'établit avec nos frères ou cousins du Gange et de l'Indus. Notions tout élémentaires sans doute, mais venues directement de la science la plus haute et qui, au lendemain de l'année terrible, disaient à de jeunes Français ce que nous avait dit M. Benoist, mais avec moins d'imprécations, qu'ils n'avaient pas seulement à apprendre du vainqueur le maniement des armes à tir rapide, mais encore celui des outils de la science et qu'il n'était plus temps d'être frivoles, mais de piocher le champ, au lieu de le gratter, de se former aux méthodes philologiques, de reprendre aux Allemands les traditions de l'humanisme, qu'ils devaient à nos savants du XVIe siècle, et de refaire ces Universités qu'ils avaient organisées chez eux, quand on les délaissait chez nous ; car, insoucieux de notre bien, nous souffrons que l'étranger le prenne ;

puis, quand il y a mis une autre étiquette, nous allons le lui racheter à grands frais, comme ces manuscrits que Libri nous vola ; naïfs, nous lui trouvons alors plus de qualités, comme au bordeaux « retour des Indes », ce dit-on.

Ces idées, la grammaire nouvelle les suggérait avec une autorité que j'acceptais, sans trop raisonner, et dont l'énergie concise a pour moi maintenant toute sa valeur. « Nos maîtres (c'est l'auteur qui parle) nous ont transmis de la science ce qu'on savait de leur temps ; nous devons à nos enfants ce qu'on sait aujourd'hui, rien de plus, sans doute, mais rien de moins ». Il affirmait ainsi que la loi du progrès doit régir toute étude élémentaire d'une langue, que ce progrès, d'ailleurs, n'est possible qu'avec de fortes traditions. Il ajoutait : « Veut-on sérieusement que la connaissance du grec continue d'être un des éléments de l'enseignement public en France ? Il faut l'accepter sans faiblesse ou le répudier de même. Doit-on le répudier ? Qu'on ose franchement condamner ainsi, dans un pays de culture savante, une étude que favorisent libéralement des peuples plus jeunes ou nouveaux venus dans la civilisation, comme les Etats-Unis d'Amérique ou la Russie.

Mais s'il faut admettre le grec, qu'on l'admette avec la même franchise, qu'on ne craigne pas de l'entreprendre virilement. Ce ne sont pas les Grammaires de Curtius, de Madrig ou d'Ahrens qui sont trop savantes, c'est notre ignorance, il faut l'avouer, qui nous les fait paraître telles, et si nous les jugeons trop fortes pour nos écoles, ce n'est pas qu'elles soient inabordables pour des enfants, c'est que, depuis longtemps, nous sommes déshabitués de cette forte éducation grammaticale à laquelle se plient sans murmure les gymnases allemands, les écoles de l'Angleterre, de la Belgique ou

de la Suisse et que représentaient jadis, chez nous, les « Méthodes de Port-Royal ».

Ce que Bailly ne dit pas, c'est que la science allemande a besoin d'être clarifiée par l'esprit français et que si les philologues d'outre-Rhin ont la prodigieuse érudition, des maîtres comme celui-ci et d'autres que l'on sait, connaissent mieux la belle ordonnance, l'art de choisir et d'exprimer.

Ce qu'il dit ou prédit, c'est la déplorable mollesse qui, parmi nous et de plus en plus, cède aux attaques intéressées des ennemis de cette culture, c'est ce faux modernisme qui veut qu'on abandonne l'héritage du passé comme trop lent à acquérir, trop lourd à conserver et s'accommode pour les esprits d'un bagage de pacotille où les médiocres se pourront fournir d'idées toutes faites et d'expressions clichées, sophistiquées, mots et phrases métèques, venus on ne sait d'où et qui veulent se donner pour du français.

Ce qu'il demande, c'est l'esprit de décision qui sait choisir entre les systèmes, c'est la virilité qui accepte l'effort et le soutient pour l'achèvement des longues tâches. Or c'est la double leçon que donne cette vie toute de fière indépendance et d'acharné labeur. Cette carrière où, depuis longtemps déjà, marchait avec honneur un homme si modeste, dont je ne savais rien et qui se révélait à moi par d'importants travaux, je devais la voir se clore noblement d'un train toujours égal, sans la moindre défaillance.

Si je vous ai parlé d'abord de cette grammaire et de sa préface, c'est que ce fut là mon premier contact avec cet esprit distingué, c'est que, sous ses auspices, au moins pour le grec, je suis entré moi-même dans la voie universitaire, d'où je viens à peine de sortir, c'est enfin (le dirai-je ?) que, par cette préface, datée des

Aydes, le 21 avril 1872, je me suis senti comme aiguillé vers Orléans et lorsque, dix-sept ans plus tard, je demandai d'y venir, j'obéissais peut-être à quelque vague suggestion de l'inconscient, mis en branle par le souvenir de ce livre. Ainsi se fait une destinée. Me serais-je attendu que la mienne pût dépendre d'une grammaire ?

Si, d'autre part, j'ai trop retenu votre attention sur moi, c'était pour m'occuper de lui. Que ce soit mon excuse. Je cherchais à définir en lui le grammairien. Or, l'homme surtout vous intéresse et semblait solliciter avant tout mon étude ; mais, ne l'ayant connu que sur le tard, j'ai dû vous dire l'origine, les progrès de cette intimité, qui longtemps ne fut qu'intellectuelle, toute livresque, non pas même épistolaire, et qui n'a été complète, hélas ! et de mon côté seulement, que depuis qu'il n'est plus. Trop souvent on ne pénètre dans une âme qu'après la séparation suprême. On passe les uns près des autres, on vit même ensemble, croyant se connaître, et l'on s'ignore : de là des aigreurs et des malentendus, de là des querelles, de longs ressentiments. Ici rien de pareil, mais de l'incertitude pour moi, au moment de raconter une existence qui ne m'était apparue qu'à son couchant. J'étais en peine de vous en donner une image à peu près fidèle, faute de lumière sur ses commencements. Cet embarras a cessé, il y a juste huit jours, par la communication un peu tardive, d'un document essentiel, alors que cette notice était achevée. Je n'ai pas dit : « Mon siège est fait. » C'eût été mal reconnaître la confiance dont m'honorait la famille, manquer au devoir de l'historien, si humble que soit sa tâche, trahir l'amitié. J'ai repris mon travail en sous-œuvre : il y paraîtra bien. Qu'importe ? Si l'auteur y perd, le portrait y gagnera.

***

Pour avoir souvent, pieusement payé une dette d'affection à des camarades, à des amis défunts, M. Bailly savait mieux que personne comme il est malaisé de raconter une vie, l'eût-on même côtoyée longtemps. Il voulut épargner l'ennui des recherches infructueuses à ceux qui auraient, comme il le prévoyait, à écrire de lui. Il rédigea, en 1907, sur un cahier d'écolier, des notes fort précises d'autobiographie jusqu'à sa sortie de l'Ecole Normale, se bornant pour le reste, et par un délicat scrupule, à donner l'état de ses services, la liste de ses écrits, tout ce que nous nommons *curriculum vitæ*. Ceci est utile, mais cela est prenant, tant il y a de sincérité dans ces pages, tant le cœur y palpite. Ce vieillard n'est pas un Rousseau qui se confesse pour accuser les autres, beaucoup le font qui n'ont pas le génie pour atténuer ou aggraver leur faute ; ce n'est pas un Renan qui, dans l'exquise simplicité de ses Souvenirs de jeunesse, n'oublie pas qu'il écrit pour le public et dont l'art se dérobe, comme Galatée, désireux pourtant qu'on le voie : *Et fugit... et se cupit ante videri.* C'est l'homme qui, sans remords, sans vanité ni ressentiments, jette un regard vers un passé dont il n'a pas à rougir, vers une existence qui, de plein gré, fut silencieuse et cachée, heureuse par là, non pas exempte de souffrances, toute vouée au travail et aux saines affections. S'il parle de lui, c'est pour se diminuer sans fausse modestie, mais plus qu'il n'est juste peut-être. Il parle surtout de ses parents, de sa ville, de son Ecole. Je laisserai de côté cette dernière partie, ayant dit, je crois, plus loin, avant cette lecture, ce qu'il importait de dire à votre Société. Ce qui précède vous devrait être offert entièrement ; si je résume, c'est à regret.

***

François-Anatole Bailly, naquit à Orléans, rue Bannier, 91 (1), le 16 décembre 1833. Il est du peuple et le dit tout simplement. Beaucoup s'en vantent, mais avec le dépit secret de n'être pas sortis de la cuisse de Jupiter ou l'intention mal dissimulée de se grandir d'autant. Ce qui est plus rare, ce qui serait pourtant à imiter, difficile d'ailleurs, c'est le soin qu'il eut de remonter le plus haut possible dans sa lignée, paternelle surtout, afin de dresser son arbre généalogique. Pourquoi les petites gens n'auraient-ils pas le leur ? et s'ils trouvent dans leur famille des vertus, de bons exemples, de longues traditions d'honneur, de probité, n'ont-ils pas le droit d'en être fiers, à condition de ne pas démériter ? C'est une noblesse aussi et la moins contestable et la moins exposée aux traits de l'envie. Restif de la Bretonne, extravagant débauché de la plume, qui, sans talent, eut presque du génie, de goût point, de bon sens peu, sinon par éclairs, fripier d'écrits obscènes, qui prêcha la morale et dans sa hotte d'ordures a jeté quelques bijoux, sans y prendre garde, Restif eut cette idée plaisante, et la donne pour telle, de se fabriquer une généalogie : et parce qu'il s'appelait Restif, un nom porté par lui fièrement et que doublait encore celui de la Bretonne, Restif le Têtu prétendit avoir pour chef éponyme de sa race un empereur de Rome, Pertinax. Il déroule alors, sur le ton biblique, la séculaire litanie des engendrements qui aboutissent à l'auteur de « la Vie de mon Père » et, pour n'être pas taxé de préjugés aristocratiques et comme rançon de

(1) Il est mort rue Bannier, 91, mais non dans sa maison natale, le numérotage ayant été changé ; celle-ci se trouve au coin sud de la rue du Pot-de-Fer.



son impériale origine, il met parmi ses ancêtres des manants, des vagabonds, des coquins, tout cela pour arriver à cette triomphante découverte : voilà ce que c'est que la noblesse ! Cet ouvrage est pourtant une curieuse fiction, l'histoire imaginaire et souvent touchante d'une famille de paysans, idée reprise par d'autres, avec plus de bon sens et de vérité. Les pages de M. Bailly m'y ont ramené, me rappelant encore mieux ces « livres de raison » où nos honnêtes aïeux, sans ombre de vanité littéraire, mais non sans souci de durer dans le souvenir de leurs enfants, consignaient les événements notables ou les menus faits de la vie de famille, les sentiments, les pensées de leurs âmes simples et loyales. Il n'a pas « dans le caveau des siens plongé ses pas nocturnes ». Il n'eût pas même trouvé dans le cimetière d'Authon (Eure-et-Loir) la croix de fer ou de bois, l'humble pierre tout au plus qui, durant quelques années, avait conservé leur cendre et leur nom. Celui-ci, du moins, il a pu le lire, dans ses « modestes archives (elles ne dépassent pas la fin du XVIIe siècle) », nous dit-il. Les Bailly, de père en fils, vivent là, dans le Perche, cultivateurs ou artisans (tailleurs, sergiers, etc.), tous « de bonne vie et mœurs » comme l'attestent les certificats des curés. Ce sont (remarquez d'abord ce trait de la race) rejetons vigoureux fortement implantés au sol natal : ils ont les qualités et comme la saveur du terroir, solide bon sens, esprit de malice, patiente économie. L'un d'eux pourtant un jour se déracine, le grand-oncle du professeur. Poussé par l'esprit d'aventure, comme une feuille au vent, il est soldat dans les armées du roi, puis dans celles de la République, sergent-major sous Masséna, tué à l'ennemi, au combat de Soulz (pays des Grisons), à 37 ans. Ces paysans entrent ainsi dans l'épopée. Ce sont les



preux des temps nouveaux, tombés obscurs dans la gloire commune, quelques-uns seulement avec l'étoile qui les fait chevaliers. Celui-ci n'eut pas ce bonheur.

Soldat, le père le fut aussi en 1813, mais non par goût ; la conscription le prit, qui raflait alors toute la jeunesse et menaçait de descendre jusqu'aux enfants. Le grand-père était venu, d'Authon, s'établir à Orléans, marchand de vins, rue de la Bretonnerie, « probablement attiré par une riche famille dont les biens étaient dans le Perche, mais qui résidait quelques mois de l'année » en cette ville, les Boyetet (1). Le père, né durant la Terreur, baptisé clandestinement, filleul de Joseph d'Anglebermes, chancelier de l'Université, avait fait de bonnes classes au Séminaire ; fort en thème et en vers latins, comme plus tard le fils ou petit-fils, très ami de l'étude, il fut enrôlé, à 20 ans, au régiment des lanciers rouges, dans les gardes d'honneur. On mettait là tous ceux dont les parents étaient suspects d'attaches royalistes : c'était ici le cas. Où les envoyait-on ? A la mort. « A la gloire », auraient-ils pu dire. Le lancier fait les campagnes de Saxe et de France ; « mais, plus heureux que son oncle, il put se tirer indemne de la terrible fournaise... A Pirna, il reçut sur le devant de la tête un coup de sabre qu'amortit heureusement le soleil de cuivre de sa schapska, lequel en conserva l'empreinte ». A Montmirail, poursuivi par un gros de cavaliers, il doit son salut à un cheval errant qui, galopant près du sien, le protège de ce côté, tandis que de l'autre, se défendant à pleine volée de son sabre, il reçut un coup de pointe au poignet droit, préservé par sa

(1) V. sur cette famille, d'après M. Bailly : H. Tranchau, *Le Collège et le Lycée d'Orléans*, p. 43 et 99 ; P. Ratouis, *Les Bourniquettes de Saint-Charles*, t. XXIV des *Mémoires de la Société Archéologique*, p. 437 et suiv. ; p. 600.



dragonne d'une plus grave blessure. Puis c'est Waterloo, c'est le licenciement des « brigands de la Loire », c'est la fin des chevauchées épiques. Le fils, à ce récit que j'abrège, sent son cœur tressaillir de légitime fierté.

L'aïeul est mort (1827), le soldat est devenu directeur d'une entreprise de diligences, *l'Orléanaise*, qui avait ses principaux actionnaires en cette ville, son bureau place du Martroi et son siège social à Paris, rue Coq-Héron. Il s'est marié ; il a eu deux enfants, une fille et ce fils. Après avoir galopé, sans enthousiasme, on le peut croire, sur les champs de bataille, aux jours de la défaite, il a fait marcher des chevaux, commandé postillons, cochers, palefreniers, bêtes et gens, souvent rudes au mors ; il a élevé une famille. Il fut bon, mais grave, supérieur à sa condition par la culture de l'esprit, content de son sort. Voilà son histoire.

Plus humble, celle de la mère : fille d'un homme de peine qui travaillait aux quais du fleuve, plié sous les fardeaux qu'on embarquait ou déchargeait sans cesse, et qui n'avait qu'un maigre salaire pour élever une famille nombreuse. Mal nourrie, mal logée aux rues humides et sans soleil, la nichée du pauvre diable n'a pu croître. Seule, cette enfant a survécu, frêle et résistante en sa fleur de jeunesse, blonde aux yeux bleus, qui fut douce à tous, première au catéchisme, très considérée pour cela des bonnes sœurs, très peu instruite, sinon de ses devoirs et qui, épouse et mère, sut aimer, vivre de peu, tenir une boutique d'épicerie, former deux âmes et laisser aux siens le souvenir immaculé de sa tendresse et de ses vertus.

Le frère et la sœur, en la vieille maison de la rue Bannier, avec maman, avec papa, furent heureux autant qu'on peut l'être : peu de soleil, pas de verdure, mais une chaude affection, le plus doux oreiller de l'enfance.



Le père est sérieux, mais sans rudesse, la mère est soucieuse souvent, mais toujours attentive et en alarme, si quelque chose trouble la tranquillité du foyer ; les enfants sont sauvages, ignorent les fréquentations, les jeux de la rue, ne connaissent que le logis, mais c'est pour eux ce monde enchanté que le premier âge sait trouver partout ; ils ne voient que leurs parents et cette société leur suffit, comme ils suffisent à ceux qui les élèvent, les aiment et s'aiment uniquement et cela fait, dit un ami, « quatre têtes dans un bonnet ».

« Touchante histoire ! dira-t-on, mais vaut-elle d'être servie à une Société savante ? » Je crois qu'elle peut ici plus qu'ailleurs être goûtée. Certes je n'irai pas l'offrir aux lecteurs du *Journal*. Maigre pâture et sans les épices que vous savez ; pas de montant, rien de ce qui fait « monter » le tirage. Ce n'est pas du roman, même honnête ; vous m'opposeriez le règlement qui n'en veut pas ; ce n'est pas de l'histoire scandaleuse et croustillante ; vous me renverriez aux cabinets particuliers de l'érudition. C'est du réel et de l'humain ; c'est un des aspects de la vie d'autrefois, de la vie orléanaise et rien de cela ne vous laisse indifférents. M. Bailly l'a pensé et donne à ses « Souvenirs » le patronage de ces vers de Lamartine, qui m'abriteront aussi :

Rien n'est vil, rien n'est grand, l'âme en est la mesure.
Le cœur palpite au nom de quelque humble masure
Et sous les monuments des héros et des dieux
Le pasteur passe et siffle en détournant les yeux.

Et puis cette histoire, c'est la vôtre, sans doute, c'est la nôtre, celle de beaucoup. Quelles que soient les différences de condition et de fortune, tournons les yeux vers notre passé, plus ou moins lointain. Nous rever-



rons ce père dont l'image est toujours présente à nous, dont la pensée ne nous a pas quittés un seul jour. Nous lui devons ce que nous sommes ; sa vie nous est un exemple, sa mémoire, un orgueil bien placé. Il avait peut-être moins étudié que nous, vu moins de pays, de stupéfiantes inventions, mais il était riche d'expérience, homme de bon conseil. Nous reverrons cette mère qu'un pastel, une toile ou le daguerréotype pâli nous montre en son printemps et que notre jeunesse a connue plutôt en son automne mélancolique ; elle n'avait pas collectionné les brevets, elle avait lu peu ou prou, écrivait plus ou moins selon la grammaire, mais point de fautes d'orthographe dans sa vie, pas de rature au livre de ses jours ; des larmes sont tombées sur les pages, mais son sourire les a éclairées et pour toujours nous illumine : riche ou pauvre, instruite ou non, elle avait en son âme des profondeurs de sentiment qui nous étonnent et nous font rougir de nos doutes et de nos faiblesses. Voilà ce que j'ai cru trouver au cahier de votre concitoyen et ce qui déjà nous explique son attachement au pays natal. Sa vie de collégien confirmera, je crois, ces premières indications.

II

L'enfance est le bourgeon dont les feuilles toutes menues, roulées sur elles-mêmes vont bientôt, rompant leur enveloppe, se déplier, s'étendre aux caresses du soleil, des souffles printaniers ou se flétrir sous la morsure de l'air froid. Ainsi le caractère, les facultés se préparent, se forment durant ces premières années : l'éducation peut favoriser ou contrarier leur influence, non pas la supprimer entièrement. L'épanouissement

ici fut normal. « Enfance heureuse », me disait le plus aimable et le mieux renseigné des informateurs au sujet de M. Bailly et celui qui, par le sang, lui tenait de plus près. Témoignage corroboré par le cahier de Souvenirs, mais avec une restriction : ce bonheur dans le repliement jaloux et exclusif des tendresses familiales devait faire un timide et c'est l'homme qui le dit, au terme de sa carrière, timide, non pas certes par le caractère qui fut fier et résistant, non pas par la volonté qui s'affirma intrépide et opiniâtre dans les travaux, mais par l'humeur qui, difficilement, s'accommoda des exigences du monde et chercha contre elles un refuge dans la retraite studieuse. Il put de bonne heure s'isoler dans des groupements choisis où il retrouva quelque chose de la vie de famille, l'intimité sans contrainte, la camaraderie sans fausse politesse, l'émulation sans envie, la paix surtout parmi les livres. Cela ne fait guère un homme d'action, mais prépare à ces œuvres bénédictines que notre époque tumultueuse et trépidante ne s'explique plus. Où prendre le temps de faire un dictionnaire grec, quand il faut faire tant de choses et quelles choses ? des riens le plus souvent ; — voir tant de gens et quelles gens ? — fâcheux de toute espèce ? Tout cela dévore la vie. Qui veut suffire aux grandes tâches doit fermer sa porte, défendre son quant à soi, observer le précepte que formule Sancho pour la femme de bon renom : « jambe cassée et à la maison », ce qui ne sourit pas toujours à la femme, mais finit par être délicieux au savant.

Savant, il le sera ; précoce, il ne l'est point, ne sait pas lire à sept ans et quand on le met à la pension Feuillâtre pour apprendre la croix de par Dieu, il prend des convulsions. Trouble passager. Le petit poulain, toujours docile, s'habitua peu à peu à la nouvelle

écurie, puis à une autre plus spacieuse, à une autre encore, la pension Lamadon et le collège royal. Il est peu d'Orléanais sans doute qui se souviennent de ces ruches bourdonnantes, mais fort actives, groupées autour de la ruche principale et travaillant pour elles. Le collège était l'un des établissements universitaires de province les plus renommés et la pension Lamadon, établie dans un magnifique immeuble de la rue de Gourville (1), l'une des mieux tenues de ces maisons d'externes. Dirigée par un ancien maître élémentaire de ce collège, elle préparait des enfants pour l'entrée en sixième et surveillait les autres qui suivaient les cours du grand établissement. M. Lamadon était « un homme exquis, persuasif, attachant », « un maître incomparable », au témoignage de son élève, qui devait bientôt recevoir les leçons de professeurs très distingués ou même illustres, sans que jamais se soit effacé le souvenir de cet humble pédagogue. Ami de l'enfance, épris de sa tâche jusqu'à l'enthousiasme, celui-ci mettait tout son cœur, toute son âme dans ses entretiens sur la mythologie, l'histoire ancienne ; il contait les aventures d'Œdipe, les travaux d'Hercule comme une mère l'Oye les faits et gestes du petit Poucet, tenant comme elle l'auditoire attentif et charmé. Il y avait là, d'ailleurs, une bibliothèque, autre enchantement ! et le petit Bailly, qui jamais n'était sorti d'Orléans, crut voir le monde s'ouvrir à ses yeux. Il lut bientôt *Les Martyrs*, *Le Génie du Christianisme*, *Les Natchez ;* il fit connaissance avec la collection Panckoucke, autant du moins qu'on lui permit cette fréquentation souvent dangereuse. Delille, Gresset, les tragiques, les *Extraits de littérature grecque* de Planche étaient une compagnie

(1) Occupé aujourd'hui par les Dames de la Présentation (TRANCHAU, 542).

plus sûre. L'écolier lisait tout avec cette curiosité que rien ne lasse, cette admiration facile que le scepticisme n'a point encore émoussée. Il fut, on le peut croire, l'un des favoris du directeur qui, fondant sur lui des espérances, lui permettait ainsi l'accès du sanctuaire. La maison était studieuse et gaie. Les « Lamadon » valaient, je suppose, les « Labadens ». Le haut de forme les surmontait comme une cheminée d'usine et faisait d'eux, les pauvrets, des personnages d'importance. Ils avaient, là-dessous, « perruque blonde » (ou brune), mais naturelle, « et collet... bleu » ; différents un tantinet des conspirateurs de Mme Angot, ils conspiraient peut-être contre un « Monsieur Chose » quelconque, le plus malheureux, en ce temps-là, des êtres de la création, forçat qui, au lieu d'un numéro, portait partout le nom sinistre de « pion ». Ils avaient des rivalités batailleuses avec les « collets rouges » d'une autre maison de confection scolaire : je veux dire qu'on y donnait la façon à de gentils écoliers, sujets de bonne étoffe qui brillaient dans les classes et si la maison n'était pas « au coin du quai », elle pouvait bien être à un coin du Martroi ; je n'ai pas éclairci ce point, je l'avoue.

Au collège, notre « Lamadon » fit bonne figure, sans être celui qui d'abord prend la première place et partout, d'ordinaire, et qu'on ne peut déloger, accapareur qui met sa patte sur le butin, se fait la part magnifique « parce qu'il s'appelle lion », laisse le reste aux autres. Il fut des autres, ramassa des quantités d'accessits, des seconds prix, décrocha pourtant quelques premiers : thème latin, thème anglais, vers latins toujours, sauf une fois : prix de famille, dirait-on : le père, le fils, le petit-fils s'étant distingués à ce jeu des brèves et des longues et du dernier, l'on cite même une pièce débitée au banquet des Anciens Elèves et qui demandait pour les



jeunes une seconde médaille, hexamètres si persuasifs, que le vœu fut compris (le serait-il aujourd'hui ?) et exaucé. Ce qui d'abord peut surprendre, quoique tout ordinaire, c'est que le futur helléniste ne s'annonça point particulièrement : application, comme en tout, succès moyen, un premier prix en 4e, puis un 2e, un accessit, un 2e encore. Les classes étant souvent de 50 élèves et de niveau élevé, ce sont là résultats fort honorables.

On travaillait de grand courage et l'un de nos doyens est là pour l'attester ; mais qui visait à l'Ecole Normale devait refaire à Paris sa rhétorique, un an ou deux, comme un jeune Romain du siècle d'Auguste s'en allait étudier à Athènes. On entrait dans une de ces pensions où l'on « chauffait » le candidat, selon des méthodes éprouvées, comme aux « magnaneries » de Provence ou du Dauphiné on ménage une température spéciale au ver à soie. On filait sa coque de son mieux ; quelques-uns étaient admis au grand chauffoir de la rue d'Ulm, où l'on refilait de plus belle et quelquefois jusqu'à complet épuisement. Bailly fut élève de la pension Favart et du collège Charlemagne. Il retrouvait dans les deux maisons le souvenir de son camarade Leflocq, un peu plus âgé, qui l'y avait précédé. Ils ne s'étaient pour ainsi dire jamais quittés depuis le collège. « Deux ans après, je le rejoignis à l'Ecole même : enfin, après un eloignement de quelques années, nous revenions l'un et l'autre dans notre cher lycée, au milieu de maîtres communs, d'amitiés communes, de communs souvenirs » (1).

Normaliens de la promotion de 1853, à 20 ans, quelle joie ! O la belle récompense de tant d'efforts ! C'est la

(1) Notice sur Leflocq.

saison ensoleillée de cette existence qui se passa presque toute dans l'ombre de l'étude. Certes, ce n'est pas le moment du repos, mais le travail à fenêtres ouvertes, l'épanouissement d'un esprit qui peut, en liberté, recevoir les souffles du dehors ; c'est la joie de tourner ses regards vers le monde extérieur et de voir s'étendre sans cesse les horizons de la pensée. Mon vénéré collègue me disait, après bien des années, ce temps heureux, souvenir en lui toujours jeune. Il avait le gouvernement de la bibliothèque, tout le trésor des pensées humaines sous la main. Régner dans la cité des livres, c'est être vraiment souverain de l'univers et pas de révolution à craindre : des sujets encombrants et poussiéreux, qui parfois s'écroulent sur votre tête, sans accident trop grave et pour eux et pour vous, des amis plutôt que des sujets, prêts à répondre à votre appel et qui ont toujours quelque chose à vous dire. S'ils s'accordent rarement, libre à vous de les juger et d'arrêter leur conversation pour écouter la voix intérieure que la leur éveille.

Il avait mieux que les livres, mieux que les maîtres les plus réputés. Et quoi donc ? Des camarades, triés sur le volet, élite pensante, des esprits jeunes qui, dans le contact quotidien, l'ardeur des travaux et des discussions, s'échauffent et pétillent, font feu comme la pierre à fusil. Des amitiés se forment par les affinités de goût et pour la vie, quelle que soit la diversité des carrières ; des vocations se précisent par des échanges d'idées. Les cubes, les carrés vous offrent les fruits de leur expérience qui se croit mûre et volontiers conseille et morigène. Leur exemple incite et tel fera de la philologie parce qu'un de ses anciens aura tourné de ce côté, son esprit encore hésitant. Ce fut peut-être ici le cas.

Bailly trouvait dans la promotion de 1852, M. Bréal. le futur professeur au Collège de France, son collaborateur quelquefois, son ami de toujours, et ne serait-ce pas l'entraîneur dont je parle, ou M. Benoist, déjà nommé, qui, le connaissant bien, savait ce que valait sa grammaire et nous l'avait recommandée à bon escient (Je l'ignorais alors) ? M. Georges Perrot, professeur à Orléans quelque temps, puis archéologue éminent, directeur de l'Ecole Normale et qui devait écrire l'*Histoire de l'Art durant l'antiquité*, monument majestueux d'une infatigable vieillesse, était de cette année. M. Edmond Humbert aussi qui devint, en 1856, professeur de mathématiques, à Orléans, où son frère Ernest, normalien de 1843, allait occuper, la même année, une chaire d'histoire et plus tard celle de philosophie. Parmi ses camarades immédiats, M. Bailly avait MM. Pigeonneau, un historien ; Cave, un physicien, tué à l'ennemi, en 1870 ; Emile Jacob, l'éditeur de Tacite ; Hinstin, un helléniste. Remarquez combien les voies étaient diverses : elles s'ouvraient pour beaucoup vers un bel avenir.

Il y pouvait prétendre comme les autres, mais deux ambitions possédaient tout son cœur : étendre son savoir, resserrer sa carrière par un prompt retour, et définitif, en son pays. Ce souhait fut tôt réalisé, non sans exciter l'étonnement et quelque blâme affectueux des amis ou des chefs ; mais leurs objections durent céder à une volonté qui ne pliait pas facilement, parce qu'elle avait, dès longtemps, pesé les motifs, et qu'elle les trouvait dans les sentiments les plus profonds de l'âme. L'autre désir est de ceux qui, reculant indéfiniment leur objet, ne connaissent point la satiété. « On se lasse de tout », disait Virgile, « hormis de comprendre ». « J'apprends toujours en vieillissant » :

c'était le mot de Solon. Caton à peu près de même : « J'étudie jusqu'à ma dernière heure pour ne pas mourir tout à fait ignorant. »

1856. Je laisse ici parler le cahier : « Je quittai l'Ecole au mois d'août, non sans regret de ces trois années laborieuses, mais si douces, regret de cette chère bibliothèque, où j'avais passé tant de bonnes heures, regret de ces journées entières qui s'écoulaient, sans qu'on y pensât, dans l'étude, dans la lecture, dans la méditation, dans le rêve parfois, mais si charmantes et si fécondes ! regret de cette camaraderie des vingt ans où les moqueries mêmes ne laissent ni blessure ni amertume ! Et quel allait être l'avenir ? Hélas ! avec la rentrée prochaine commenceraient la dure vie officielle, les rapports avec les chefs, avec les familles, avec les élèves, les passe-droit, les injustices, les rivalités méchantes, tous les déboires et tous les découragements. » Je n'ai pas besoin de souligner l'importance de ce passage et d'en noter l'accent ému, la forme grave, éloquente même en sa simplicité. Me sera-t-il permis d'exprimer un doute ? Ces regrets sont-ils ceux du jeune homme ou du vieillard ? Je les attribuerais plutôt à celui-ci. Cette inquiétude à l'entrée d'une carrière qu'on ne connaît pas est-elle bien le fait des vingt ans ? J'y crois entendre plutôt la confidence de celui qui a beaucoup vécu, beaucoup lutté et qui sait ce qu'on gagne à servir l'Etat et que l'Université, l'*alma mater*, est souvent une marâtre, et que les efforts les plus persévérants ne sont pas toujours appréciés comme il faudrait des uns et des autres. Voilà ce que dit l'expérience désabusée. Les illusions ne sont plus, hormis une seule, c'est de rapporter à sa jeunesse le jugement amer des dernières années.

Sorti de l'école, le jeune normalien fut envoyé en

suppléance à Lyon dans une division de 4e. On devait alors faire un stage triennal avant de se présenter à l'agrégation et c'était peut-être bien long pour la préparation intensive et théorique de l'examen ; ce stage est aujourd'hui de 15 jours et c'est peut-être bien court pour l'apprentissage du métier. Ainsi vont les réformes universitaires, l'aiguille oscille d'un pôle à l'autre et fort embarrassés souvent ceux qui doivent régler leur marche sur cette boussole. M. Fortoul avait supprimé les agrégations spéciales, établi le stage. M. Rouland supprima celui-ci, rétablit celles-là, roulement tout ministériel et M. Bailly fut agrégé deux ans plus tôt, en septembre 1857 ; il est professeur-adjoint à Lyon en 1858, divisionnaire en 1859 et le 8 octobre de cette année professeur divisionnaire de 6e à Vanves, petit lycée de Louis-le-Grand. Il se marie, sa vie est orientée, le baromètre est au beau fixe. Il n'a plus qu'un vœu à inscrire sur les feuilles d'inspection : Orléans, Orléans. Ainsi les Juifs tournaient leurs pensées vers Solyme durant la captivité de Babylone ; Paris est une Babylone, fort désirable pourtant, fort désirée des universitaires ; mais il est des originaux qui trouvent Paris sur les bords de la Loire et qui, en 4e ou en mathématiques spéciales, savent être les premiers de leur ordre, ambitieux de la belle manière, puisque c'est à la façon de César et que si Paris est autant que Rome, Orléans est beaucoup plus que le village dont se fût accommodé le dictateur. Le professeur de 6e de Louis-le-Grand était donc nommé en 5e, à Orléans, le 3 mai 1861, au moment des fêtes de Jeanne d'Arc ; il montait d'un cran, descendait de plusieurs, au regard des malins ; le 24 septembre, il arrivait en 4e, sommet de son ambition. « J'y suis, j'y reste », put-il dire. Il y resta 25 ans, c'était un sage.

De ces vingt-cinq ans de professorat orléanais, j'ai peu à dire, en vérité. Je n'étais pas au lycée ; quelques-uns de vous y étaient, dont les souvenirs seraient précieux, sans doute piquants. Que savons-nous de nos collègues et, quand nous le saurions, que pouvons-nous dire ? Confinés dans nos classes, nous entendons peu, ne devons pas entendre ce qui se passe à côté. Le reportage ici, même rétrospectif, serait malséant, n'est pas mon affaire. Je suis bien à l'aise, en revanche, pour tracer du maître le portrait que j'imagine. A ceux qui ont connu le modèle de juger de la ressemblance. Petit, nerveux, la parole mordante, le doigt autoritaire et tendu vers la démonstration, le sourcil épais et vite froncé aux défaillances de mémoire, aux « *lapsus linguæ* », aux « *lapsus calami* », il tient sa classe en haleine, il est si lucide que les contractions, les augments, les redoublements, les temps seconds, les éléments caducs n'ont plus de mystères pour des bambins et que la grammaire grecque, aux meilleurs du moins, offre des aspects imprévus et charmants, labyrinthe où l'on se promène sans perdre le fil : ces petits Thésées n'ont pas d'Ariane en tête, fort heureusement, mais Jupiter est là, faisant gronder sa foudre : elle tombe, mais sur les hauteurs de la chaire, sur les tables, sur le tableau noir. « Tout père frappe à côté » et ce professeur dont l'air intimide est tout paternel. Certains de ses élèves, dont il devine les rares aptitudes, éveille la vocation, sont comme ses enfants et tel d'entre eux que vous pouvez nommer, a fait dans les lettres un beau chemin, a montré sa maîtrise dans l'étude des questions religieuses et politiques du temps présent. M. Bailly, d'ailleurs, a un fils, un seul, la joie de son foyer et sur qui reposent les plus chères espérances. Hélas ! ce fils meurt à vingt-deux ans et celui qui vivait pour lui sent

son existence brisée. « Rien ne m'est plus », dirait-il, s'il n'avait une compagne qui prend sa part, la plus forte peut-être, de cette immense douleur, comme elle a pris, depuis, longtemps, sa part, et la plus ingrate, des travaux de l'helléniste, lectrice qui déchiffre le grec, sans avoir eu le loisir d'y trouver des charmes, copiste toujours prête à fatiguer ses yeux et sa main sur un brouillon souvent informe. Et les infirmités sont venues, qui obligent le professeur à quitter sa chaire, ses élèves, nouveau déchirement, moins cruel pourtant, car de cette famille, vite dispersée, il revoit les meilleurs de temps à autre, il les suit dans les progrès de leurs carrières, si diverses ; il applaudit à leurs succès, garde leur souvenir.

Les deux époux vivent l'un pour l'autre, l'un par l'autre, dans la même chambre, devant les mêmes livres, plus unis que jamais par la même infortune. La science, qui fut toujours leur hôtesse, est maintenant l'unique consolatrice : elle éteint autour d'eux les bruits du monde, elle parle sous les clartés de la lampe, prolonge les veillées, fait courir sans repos la plume sur le papier ; elle est fort exigeante, mais ses faveurs sont à ce prix. Cet homme alors, pour qui la retraite a sonné, un peu tôt, il est vrai, commence une autre carrière. Il la continue, pour mieux dire ; car, tandis que l'éducateur faisait sa besogne accoutumée, sans rien s'épargner des fatigues, des épines du métier, l'érudit poussait toujours plus loin son sillon dans le champ de la linguistique, terrain fertile, mais rocailleux. Il donnait des livres, modèles de précision et de probité scientifiques, et qui ont rendu d'inappréciables services. Il va se consacrer entièrement à son dictionnaire, entrepris en 1874 sur un plan moins vaste, élargi bientôt et qui demandera encore dix ans d'efforts.

III

J'ai à vous parler de l'œuvre et je suis fort perplexe. Si j'essaie de l'étudier selon ses mérites, c'est trop pour vous, trop sans doute aussi pour moi : l'érudition serait requise pour apprécier ces ouvrages de vaste et profond savoir ; ce n'est pas ici notre affaire. Je dois considérer que j'ai l'honneur de parler devant quatre sections, agriculture, sciences, belles-lettres et arts ; ces quatre, avec la médecine, font bien cinq et même plus. Saurais-je les intéresser toutes à des questions d'étymologie? En fait de racines, certains préféreraient, comme sujet d'étude, et je n'y contredis pas, un champ de betteraves au *Jardin des racines grecques :* ce serait d'un intérêt plus actuel et plus local. Il est bien abandonné, ce jardin, plus broussailleux et moins joli que celui de la *Belle au bois dormant :* vous y trouveriez le sommeil avec moins de plaisir. Si, d'autre part, je dis trop peu, je trahirai celui que je dois louer ; j'aurai l'air d'escamoter ce qui reste de lui, ce qui surtout vous recommande sa mémoire. Que servira d'avoir raconté la formation de cet esprit, si je ne montre les résultats de son activité ? Prenons le moindre mal, c'est d'être trop court ; à cette insuffisance, d'autres remédieront.

Aussi bien voici un ouvrage qui contient tout le reste et dont il suffit d'indiquer l'idée maîtresse, début d'un jeune philologue, germe heureux qui va fructifier longtemps. Le *Manuel des racines grecques* parut en 1869, sous les auspices de M. Egger, savant admirable, naguère le maître de M. Bailly et maintenant son conseiller. Le livre parut en 1869 chez Durand et Pedone-

Lauriel, « courageux éditeurs » (1), plus intelligents qu'intéressés et qui entendaient mieux l'art de choisir un bon ouvrage que celui de lancer à grand fracas une compilation quelconque. Cette espèce de commerçants sera bientôt d'un autre âge. Quant au livre, il est d'une science toute moderne. Le mot « jardin » en est rejeté, séduisant et trompeur. Les racines restent, éléments primitifs du langage, signes de parenté des divers idiomes. C'est la graine que le vent transporte au loin et qui donne en divers pays des produits semblables, plus ou moins modifiés, selon le terroir et le climat. L'étude des langues de même famille se peut donc faire simultanément, grand avantage pour l'enseignement classique ; nécessité aussi de ne point séparer le latin du grec, non plus que le français des deux autres. C'est à quoi s'applique l'auteur, qui ne craint pas, dans un livre élémentaire, de remonter jusqu'au sanscrit, ce frère aîné du grec. Il va faire de cette recherche des thèmes ou racines et des lois de la formation des mots, simples, composés, dérivés, la clef de ses travaux ultérieurs ; ce sera la nouveauté, l'originalité de sa *Grammaire* et de son *Dictionnaire*. Cette étude, il ne l'a point inventée ; il en emprunte les principes à la science allemande, mais l'honneur lui revient de les avoir simplifiés, adaptés à l'enseignement secondaire, où je ne vois point qu'on en fasse grand usage. Ce *Manuel* est donc une date dans la vie du savant. Qu'il y ait, dans le détail, des incertitudes, des étymologies douteuses, comment s'en étonner ? Je possède un exemplaire précieux, tout chargé d'annotations manuscrites de M. Egger. Les corrections nombreuses qui s'y trouvent m'ont expliqué que l'ouvrage n'ait pas été réédité. Plus

(1) EGGER, Avant-propos.

encouragé, M. Bailly sans doute l'eût recommencé entièrement, bien que l'essentiel demeure ; il en a fait passer la substance, les données les plus certaines dans les livres suivants. Et cela explique aussi et corrige un peu le jugement tout bienveillant de M. Tranchau, qui avait été un des parrains de l'œuvre et qui, autrefois le professeur de M. Bailly, puis son collègue, puis censeur, proviseur, inspecteur, quand M. Bailly était en 4e, puis historien du collège, dont son ancien élève, dit-il, est une gloire, ne pouvait se défendre d'une partialité quasi paternelle pour celui-ci. « Livre qui n'a d'autre défaut que d'être introuvable », remarque-t-il, témoignant par là, ce me semble, qu'il n'a pas la foi du bibliophile, cette foi qui transporte les montagnes... des montagnes de bouquins bien entendu, cette foi qui se souvient du précepte évangélique : « Cherchez et vous trouverez » et qui déterre toujours l'introuvable, l'inventerait plutôt que de s'avouer impuissante.

La *Grammaire* suivit le *Manuel*, quatre ans plus tard (1872), s'inspirant des mêmes idées, je le répète ; ouvrage plus scolaire, moins attrayant peut-être, parce qu'il est plus dogmatique et de méthode rigoureuse, fait pour contenter les plus difficiles. S'il n'a pas été aussi répandu que Burnouf, c'est que celui-ci vint dans un temps de disette philologique et que notre grammairien parut au renouveau des études linguistiques et qu'il eut à subir la loi de la concurrence, c'est que les livres tombent, comme les feuilles d'automne, et que des cartonnages élégants, des percalines au goût du jour, avec accompagnement de titres officiels, sont venus s'imposer à l'attention et qu'il faut bien qu'on dise, dût en pâtir la bourse des parents : « Nous avons changé tout cela ». Ce renouvellement du matériel scolaire, moins coûteux pourtant que celui du matériel naval, est aussi

moins urgent, mais va plus vite. Seul, le renouvellement des méthodes pédagogiques est encore plus prompt.

Les mots grecs groupés d'après la forme et le sens, Les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie (deux titres un peu différents), c'est le *Manuel*, mais abaissé, accommodé au jeune âge et plus encore aux hésitations de l'Université qui n'ose faire au grec toute sa place en l'associant étroitement au latin et qui bientôt va lui donner beaucoup d'heures en lui ôtant beaucoup d'élèves, sempiternel jeu de bascule.

Le *Dictionnaire étymologique* latin, par Michel Bréal et Bailly, s'adresse aux étudiants et aux maîtres, livre excellent, plein de choses et concis en sa rédaction, avec des références au grec et au sanscrit (on en voudrait davantage), avec un choix très sûr de citations. C'est le *vade-mecum* de tout latiniste.

Vade-mecum, le Dictionnaire grec-français ne peut l'être, vu son poids : compagnon de tout repos, ami très cher qui ne quitte point la table de travail. Celui-ci, de longtemps, n'aura pas à redouter la concurrence. Œuvre de labeur formidable, comme « le Littré », quoique moins étendue, tâche peut-être plus lourde. Car songez à tout ce qu'il a fallu lire, transcrire, traduire, étiqueter, cataloguer. Songez que les travaux entassés sur la matière, depuis les lexicographes grecs, depuis le colossal *Thesaurus* d'Henri Estienne jusqu'aux plus récents philologues allemands, que tout cela, loin de diminuer la besogne, la compliquait jusqu'à la rendre, semblait-il, inextricable. Comment ne point se perdre parmi ce prodigieux fouillis ? Comment n'être pas accablé sous la masse énorme de tant de matériaux ? Tout s'est ordonné pourtant avec une méthode parfaite. Toute la pensée grecque a sa clef dans ce livre, toute

difficulté est indiquée, toutes les variétés de la langue la plus riche qui soit sont ici marquées, au moins pour ce qui concerne la littérature classique, car l'auteur s'excuse d'avoir dû sacrifier ce qui est technique, matière de pure érudition. D'autre part, il donne plus qu'il ne doit et qui feuillette ce gros répertoire pour y chercher un mot difficile, est tout étonné d'y trouver de substantielles remarques sur les institutions, des notices très denses sur les grandes divinités, toute une mythologie et la mieux informée, la plus dépouillée des fadaises qui traînent encore dans d'innocents, de niais résumés à l'usage des demoiselles. Zeus est bien traité : souverain de l'Olympe, il a presque une colonne ; Athéna, sa fille, de même, étant toute raison ; Héraclès, aussi, parce qu'il est la force ; mais Aphrodite-Vénus n'a que deux lignes et l'on devine aisément pourquoi : elle tient ailleurs assez de place et ce lourd in-quarto n'est pas pour ses beaux yeux. Il fut le prix de vingt ans de patientes recherches. Je voudrais y voir, au frontispice, l'image de la déesse du Parthénon, de celle qu'invoque la *Prière sur l'Acropole* : « Toi seule es jeune, ô Cora ; toi seule es pure, ô Vierge : toi seule es sainte, ô Hygie ; toi seule es forte, ô Victoire ! » Il est jeune, ce livre, comme la langue dont il est le dépôt : il dit le travail des plus beaux génies et des foules, les plus intelligentes qui furent jamais, pour la création de cet instrument merveilleux de la pensée ; il dit aussi l'effort salutaire d'un vieillard qui trouve là comme une fontaine de jouvence et surmonte, par la volonté, tous les obstacles accumulés sur sa route. Il arrive au bout et, content au soir de sa journée, il s'oublie lui-même et ne songe qu'à remercier ceux qui l'ont aidé dans sa rude entreprise. Il leur en attribue presque tout l'honneur et d'abord à ce fils, un des ouvriers de la première

heure et qui fut à la peine sans avoir été à la récompense ; à cette famille universitaire, dont il est maintenant un ancêtre respecté ; à ces maîtres, dont il a pu, « durant tant d'années, au concours d'agrégation, apprécier le savoir et le courage ». Il évoque là tout ensemble la grande douleur, toujours inconsolée, et le grand orgueil de sa vie.



M. Bailly siégea dix-huit ans (1873-1891) au jury d'agrégation de grammaire, dont il fut secrétaire à partir de 1875. C'était la consécration de son activité scientifique. Le modeste professeur de 4e prenait place parmi les directeurs de l'enseignement officiel. Le provincial était Parisien pour quelques semaines. Le philologue, sortant de la théorie pure, avait le moyen de la faire prévaloir par une action directe et légitime sur ceux qui, dans une certaine mesure, devenaient ses justiciables. Mais quelle responsabilité ! Si le candidat ressent les affres du patient sur le chevalet de torture, ces concours rappelant un peu la question de jadis, si ces hommes vêtus de noir, enfermés dans un silence impénétrable et plantant sur lui des regards scrutateurs, lui représentent les juges du sombre Hadès, Minos, Eaque et Rhadamante, ceux-ci, dans leur for intérieur, éprouvent les angoisses du doute, la crainte de faillir en leur sentence, d'être iniques malgré eux, de fermer la carrière à qui fit tant d'efforts pour en ouvrir la porte et qui pourrait y marcher avec honneur. M. Bailly le savait d'autant mieux qu'il jugeait des collègues de l'enseignement secondaire, « les grammairiens » étant, pour la plupart, des chargés de cours des lycées ou des professeurs de collège. Il connaissait leur courage, nous dit-il, leurs infortunes pareillement, hélas !

trop fréquentes, et sa justice s'accompagnait de généreuse pitié, mais prévalait toujours, non sans douleur, sur celle-ci. Juste, il le fut et inflexible vis-à-vis de l'intrigue, qu'elle vînt d'en bas ou même d'en haut. Je sais là-dessus et j'ai recueilli de cette bouche, aujourd'hui fermée, des choses que je dois taire et qui, tout honorables pour lui, le seraient moins pour d'autres.



Examinateur à l'agrégation, correspondant de l'Institut (1889), Orléanais de cœur avant tout, votre concitoyen devait être de nos Sociétés et le fut, membre titulaire de celle-ci en 1869, de la Société Archéologique en 1874. S'il n'assistait plus, depuis longtemps, à vos séances, vous savez quelle cause l'en tenait éloigné, malgré lui : il y avait assisté, il avait fait des lectures dont les plus anciens d'entre vous ont gardé le souvenir et qu'on aime à trouver dans vos collections. Il se fit aussi le biographe de quelques-uns de ses amis, Orléanais de marque et tenant à votre ville ou par la naissance ou par ces liens de sympathie qui font les enfants d'adoption, par des travaux, des services qui donnent le droit de cité. Tous, à divers titres, méritaient d'être loués par lui. Voici, selon l'ordre des dates, la liste de ces mémoires académiques et de ces nécrologies.

1869. *Notice sur C.-J. Leflocq* : c'est, je crois, le premier des écrits de notre auteur ; c'est l'adieu à un camarade d'enfance et de jeunesse, la préface d'un livre que celui-ci préparait pour le doctorat.

1871. *Etymologie et histoire des mots « Orléans » et « Orléanais »*. Lecture faite à votre Société. M. Soyer, il y a quelques mois, vous parlait de cette étude, la confirmait par une discussion rigoureuse et reprenant

le litige de *Cenabum* que M. Bailly avait laissé de côté, il a coulé à fond le système de « *Genabum-Gien* ». Il n'y a plus maintenant de « question *Cenabum* », non plus que de « question Louis XVII » et cela nous est un grand soulagement.

1882. *Le verbe « temnein » dans le Serment d'Hippocrate*. Autre lecture faite ici, à l'occasion d'un mémoire de M. le docteur Charpignon, intitulé *Etude sur le Serment d'Hippocrate*. Je ne connais pas cette étude qui ne figure pas dans la collection de vos travaux, mais le rapport est lumineux.

1885. *Notice sur Emile Egger*... lue le 27 novembre, dans une séance plénière de vos trois Sociétés dont M. Egger s'honorait d'être membre. La réunion était solennelle et le discours fut digne de l'auditoire, digne du savant illustre qui en était l'objet.

1888. *Notice sur Ludovic de Vauzelles* pour une édition des poésies de ce magistrat distingué, fervent humaniste.

1894. *Notice sur Emile Debaise*, inspecteur d'Académie à Orléans.

1902 et 1904. *Notices sur Louis Guerrier* et sur *Ernest Humbert*, professeurs au lycée. Ce sont les dernières pages parties de cette main et, comme au premier jour, c'est la mort et l'amitié qui les inspirent.



C'est que cet homme austère a le culte de l'amitié. Son accueil est réservé, sa parole brusque, quelquefois cinglante, sans ménagement pour certaines sottises et pour certaines gens trop en vue : sa confiance ne va pas toujours à qui la sollicite et sa susceptibilité, très prompte à prendre de l'ombrage, rompt en visière, sans aller au delà, car l'âme est généreuse, si l'humeur a

trop de vivacité ; mais son estime, quand on peut l'obtenir, se marque par des attentions charmantes, une exquise politesse, un empressement affectueux à rendre de bons offices. Les sentiments ont ici d'autant plus de force que ce cœur se livre moins ; ils se manifestent avec une émotion touchante et contenue dans ces éloges funèbres ; rien de banal ou de froid. Bailly parle-t-il de Leflocq ? C'est l'affection d'un condisciple pour l'aîné qu'il considérait comme l'un des siens : l'un près de l'autre, ils traçaient leur sillon ; le premier est tombé ; le plus jeune s'arrête un moment avant de reprendre sa tâche, *maerens fraterna morte*. C'est pour M. Egger le respect profond et presque religieux de l'élève envers un maître dont l'exemple lui sera une règle de vie, un principe d'ambition purement scientifique.

Ce besoin d'amitié nous explique son attachement à la terre natale. Il avait là ses morts, ses habitudes d'affection, ses souvenirs les plus chers. Où retrouver ailleurs ces liens de l'âme, ce qui soutient la vie morale et la fixe à jamais ? Sa ville, son lycée, sa rue, sa maison, son cabinet, ses livres, autant de cellules concentriques, si je puis dire ainsi, où cette vie se replia. et sut trouver le bonheur du foyer, même après un deuil cruel, le bonheur dans l'étude, malgré les mélancolies de la retraite. Ce fut là son univers. Et pourquoi s'agiter, courir toujours, quand les livres, la méditation nous ouvrent des espaces infinis et qu'on y peut voyager sans quitter sa table et le coin de son feu. Notre époque ne s'accommode guère de cette stabilité, la raille souvent ; mais celui-là est sage qui dédaigne les épigrammes banales ; celui-là est heureux qui a pu vivre selon le conseil du poète :

Oh ! ne quittez jamais le seuil de votre porte.
Mourez dans la maison où votre mère est morte.



Cela se devait réaliser à peu près à la lettre et fut assez facile à qui ayant de bonne heure voué toute sa vie au travail de l'esprit trouvait ici ce qui manque à beaucoup : un collège qui d'abord l'éleva parfaitement, le reçut ensuite comme maître et lui permit de déployer avec distinction de remarquables aptitudes d'éducateur ; une société choisie, très éclairée, où le culte des bonnes lettres fut toujours l'honneur de la bourgeoisie ; une ville riche de traditions, justement fière de son passé, prenant par là le cœur de ses meilleurs enfants, offrant à leur esprit des sujets d'étude, des moyens de les pousser aussi loin que l'on veut, cité sérieuse où les livres ne manquent pas, où l'on a la place de les loger, où l'on a le voisinage de la capitale, sans en avoir le bruit, l'étouffant tourbillon, où l'on est près de la lumière sans en être aveuglé, où l'on peut concevoir, entreprendre, achever les longs travaux comme ce dictionnaire grec, qui partout, en France et à l'étranger, s'appelle « le Bailly ».

Il fut achevé en 1894 : sa construction avait demandé vingt ans. La vieillesse était venue et une infirmité nouvelle, résultat des travaux sédentaires et qui demanda l'intervention chirurgicale, secours prompt et décisif : donné par deux maîtres orléanais, il valut au malade un bénéfice de dix-sept ans de vie. L'auteur avait droit au repos ; mais le savant le connaît-il ? Le peut-il supporter ? L'œuvre est là qui appelle des retouches, sinon une refonte. Le succès même est un engagement à mieux faire. Le majestueux dictionnaire avec ses deux mille pages est comme la *Chanson du petit navire*.

Si cette histoire vous amuse,
Nous allons la recommencer.

Erudits, étudiants prenaient goût à ce livre, outil indispensable ; l'étranger le demandait avec empresse-

ment, alors qu'en France le grec semblait menacé de désertion. M. Bailly se remet à la tâche, revoit tout ligne par ligne, améliore tout avec une patience inlassable. Quatre éditions sont données en moins de 10 ans (1894-1903) (1) ; l'ouvrage est maintenant parfait autant que chose humaine peut l'être. Que va faire cet acharné bûcheron ? Helléniste depuis soixante ans, il a une passion de jeunesse, un penchant secret, très noble d'ailleurs, un rêve contenu durant ces douze lustres et qui toujours le hante, c'est d'être médiéviste, de se donner tout entier au vieux français qu'il adore et qu'il n'a cessé d'étudier pour son plaisir et par délassement : sa bibliothèque en fait foi. Cet octogénaire va planter, défricher au moins quelque coin de la forêt gauloise. Elle est profonde, toute pleine encore de mystères. Il s'y engagera. Non : « l'intruse » est là qui ne permet pas aux enfants des hommes les trop vastes espoirs. Heureux ceux qui purent réaliser quelque noble dessein, attacher leur nom à une œuvre grande et belle ! Quoi qu'on fasse et si bien qu'on fasse, il faut laisser la charrue au milieu du champ ; d'autres la reprendront. L'éternelle visiteuse vint, du moins, très discrète et très douce ; elle surprit le vieillard au milieu de ses livres ; il avait travaillé tout le matin ; il mourait vers midi le 12 décembre 1911.

Vie très simple et très belle. D'autres furent plus retentissantes, qui n'ont pas été aussi bien remplies. Elle a déja reçu, au jour des funérailles, le digne tribut des louanges civiques et académiques de la part des orateurs les plus qualifiés pour cette honorable et triste mission. D'autres parleront au nom de l'Ecole Normale et de la science. Je n'ai pu vous faire entendre que la voix d'une amitié respectueuse et reconnaissante.

(1) Sixième édition en 1910.

APPENDICE [1]

I. — BIBLIOGRAPHIE

1. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée Louis-le-Grand, « Pensionnat de Vanves », le 6 août 1860, par M. Bailly, professeur divisionnaire de sixième. — Paris, Donnaud, 1860, in-8°, 12 p.

2. — Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée d'Orléans, par M. Bailly, professeur de quatrième, le 12 août 1862. (Voir l'analyse de ce discours dans le *Journal du Loiret* du mercredi 13 août, dans lequel M. Bailly « s'est élevé contre cette défiance de ses propres forces que l'on rencontre si souvent dans le lycéen ») (2).

3. — *Observations sur un procédé de dérivation très fréquent dans la langue française et dans d'autres idiomes néo-latins*, par M. E. EGGER. (Extrait des mémoires de l'Institut). — Paris, Imprimerie Impériale, 1864.

Compte rendu de ces *Observations* et note sur les dérivés verbaux et nominaux en français.

Revue de l'Instruction publique. — Paris, Hachette, 1864.

Premier article, 8 décembre, pp. 565-567.

Deuxième et dernier article, 12 décembre, pp. 598-600.

4. — *Dictionnaire de la Langue française*, par E. LITTRÉ (11e livraison). — Paris, Lib. L. Hachette et Cie.

Compte rendu avec note sur l'Aphérèse en français, les

(1) J'avais réuni, non sans peine, les éléments de cette bibliographie, elle était inexacte sur quelques points, incomplète surtout. M. Piau, neveu de M. Bailly, l'a reprise en sous-œuvre, a fait à la Nationale de minutieuses recherches et son travail, rigoureusement précis et méthodique, me paraît définitif. Qu'il en ait tout l'honneur.

(2) Ce discours ne paraît pas avoir été imprimé : il n'en a été trouvé aucune trace.



mots latins populaires et les doublets ou mots à dérivation divergente.

Revue de l'Instruction publique. — Paris, Hachette, 1865.

Premier article, 29 juin, pp. 199-201.

Deuxième article, 17 août, pp. 310-312.

Troisième et dernier article, 14 septembre, pp. 377-379.

5. — De la Diphtongue *ει* substituée au redoublement dans les cinq parfaits grecs *εἴληφα* (συν) *εἴλοχα*, *εἴληχα*, *εἴρηκα* et *εἵμαρμαι* : 7 p. in-8°.

Extrait des Mémoires de la Société Linguistique de Paris. — Paris, A. Franck, 1868, pp. 345-351.

6. — MANUEL POUR L'ÉTUDE DES RACINES GRECQUES ET LATINES. — Paris, A. Durand et Pédone-Lauriel, 1869, in-12 de V-504 pp. Introduction datée d'Orléans, 6 août 1867 ; Avant-propos de M. Egger, de novembre 1868.

7. — JULES LEFLOCQ, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur de rhétorique au Lycée impérial d'Orléans. Notice sur sa vie et ses œuvres, en tête des *Etudes de Mythologie celtique*, par Jules Leflocq. — Orléans, Herluison, 1869, in-16.

Tirage à part : *Notice sur C.-J. Leflocq, etc.* — Herluison, in-16, 20 p., datée : Orléans, 30 janvier 1869.

8. — Etymologie et histoire des mots « Orléans » et « Orléanais ». — Orléans, Herluison, 1871, in-8° de 82 p.

Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 2e série des Mémoires, 4e série des travaux, tome XIII. Séance du 4 mars 1870, pp. 238-315.

9. — *Les Archives de l'Académie d'Orléans. — Histoire de son passé et conditions de son avenir*, par M. Jules LOISELEUR.

Rapport sur ce Mémoire et sur les propositions qu'il contient, par M. Anatole Bailly, membre de l'Académie d'Orléans (1). — Orléans, Herluison, 1872, in-8°, p. 5-48 et 49-68.

(1) La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans a succédé en 1809 à l'Académie d'Orléans disparue en 1793 et dont elle est la reconstitution. Pour être fidèle à cette origine, les membres de la nouvelle société ont conservé longtemps leur ancien titre. Actuellement, la coutume en paraît abandonnée. Voir à ce sujet le mémoire de M. Jules Loiseleur, *Les Archives de l'Académie d'Orléans*, cité ci-dessus.



Extraits des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 2e série des Mémoires, 4e série des travaux, tome XIV, pp. 39-82 et 83-102. (Séances des 15 décembre 1871, 2 février et 1er mars 1872).

10-11. — GRAMMAIRE GRECQUE ÉLÉMENTAIRE, rédigée d'après les plus récents travaux de la philologie grecque et suivant les principes de la méthode comparative.

1° Grammaire complète. — Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1873, in-8° de XIII-410 p. Préface datée des Aydes, près Orléans, 21 avril 1872.

2° Grammaire abrégée à l'usage des commençants. — Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1873, in-8° de IV-220 p.

12. — De la transformation des sens dans les mots de la langue française.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 2e série des *Mémoires*, 4e série des travaux, tome XVI, pp. 43-54. — (Séance publique du 6 février 1874).

13. — [Compte rendu et extraits du Panégyrique prononcé dans la Cathédrale d'Orléans le 8 mai 1875, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Bernard, aumônier de l'Ecole normale supérieure. — *Journal des Débats* du 12 mai 1875.] — Article non signé.

14. — Etymologie du mot « Sologne ». — Communication faite à la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. (Séance publique du 16 mars 1877).

Procès-verbaux des séances de la Société. — 2e série des *Mémoires*, 4e série des travaux, 1877, tome XIX, p. 290.

15, 16, 17. — MICHEL BRÉAL, ANATOLE BAILLY. — Les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie. Paris, Hachette.

Cours élémentaire, à l'usage de la classe de sixième, in-16, XI-66 pages, 1882.

13e édition. — 1908.

Cours intermédiaire, à l'usage des classes de cinquième et quatrième, in-16, XVI-203 pages, 1881.

15e édition. — 1912.

Cours supérieur. — Dictionnaire étymologique latin, in-8°, VIII-463 pages, 1885.

7e édition. — 1911.



Ouvrages rédigés conformément aux programmes de 1880.

18. — Michel Bréal, Anatole Bailly. — **Les mots grecs groupés d'après la forme et le sens, ouvrage rédigé conformément aux programmes de 1880. Paris, Hachette, 1882, in-16, X-96 pages.**

14e édition. — 1912.

19. — Le verbe **Τέμνειν** dans le serment d'Hippocrate. — — Rapport sur le **Mémoire de M. le docteur Charpignon,** intitulé ***Etude sur le Serment d'Hippocrate.*** — **Orléans,** Imp. Puget, **1882, in-8°, 10 p.**

Extrait des *Mémoires* de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 2e série des *Mémoires*, 4e série des travaux. T. XXIII, pp. 272-281. (Séance du 3 mars 1882).

20. — Emile Egger, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, membre de l'Institut. (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). — Notice sur sa vie et ses travaux.

Lecture faite le 27 novembre 1885 dans une séance de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, en la salle des Thèses, en présence des trois Sociétés savantes d'Orléans.

Appendice littéraire et bibliographique à la suite.

Extrait des Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Orléans, Herluison, 1886, in-8°, tome VIII, 242 pages et une page de table.

Tirages à part :

1° Orléans, imprimerie de Georges Jacob, 1886, in-8°, avec portrait, 242 pages et une page de table.

2° Orléans, imprimerie de Georges Jacob, 1886, 2 vol. in-8° : 1er vol., *Notice*, p. 1-124. — 2e vol., IIe partie. — Appendice, paginé 127-242 et une page de table.

3° Paris, Pedone-Lauriel, 1886, in-8°, 124 pages et une page de table.

21. — Ludovic de Vauzelles. — Notice sur sa vie et ses œuvres (1828-1888).

En tête de : Œuvres poétiques de Ludovic de Vauzelles, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans. — Paris, Ollendorf, 1888, 2 vol. in-12, pp. III-LXXI.

Tirage à part : Orléans, Imprimerie Georges Jacob, 1888, in-8°, 71 p.

22. — Notice sur Emile Debaise (1835-1893), ancien élève de



l'Ecole normale supérieure (promotion de 1854), inspecteur d'Académie à Orléans.

Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, 1894. — Paris, Léopold Cerf, in-8° carré, pp. 47-50.

23. — DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS, rédigé avec le concours de M. E. Egger. — Préface datée d'Orléans, 30 novembre 1894. — Paris, Hachette, 1895, grand in-8° de XXXII-2,227 p.

2e édition, revue, 1897.
3e — — 1899.
4e — — 1903.
5e — — 1906.
6e — — 1910.

24. — ABRÉGÉ DU DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS. — Paris, Hachette, 1902, grand in-8° de XII-1,012 p.

2e édition, 1909.
3e — 1912.

25. — Notice sur LOUIS GUERRIER (1827-1902), docteur ès lettres, professeur au lycée d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Orléans, Imp. Paul Pigelet, 1902, in-8°, 15 p.

Extrait du Bulletin, n° 176, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Orléans, Marcel Marron ; Paris, E. Lechevalier, 1902, in-8°. — T. XIII, Orléans, Herluison (M. Marron, succr), 1905, in-8°, pp. 126-138.

26. — Notice sur ERNEST HUMBERT, ancien élève de l'Ecole normale supérieure (promotion de 1843), professeur de philosophie au lycée d'Orléans.

Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, 1904. — Paris, Léopold Cerf, in-8° carré, p. 27-31.

II. — FONCTIONS

1856. — *Septembre.* — Chargé, comme suppléant, d'une division de Quatrième au lycée de Lyon.

1858. — *29 septembre.* — Nommé professeur-adjoint (1re classe de Quatrième) au même lycée.

1859. — *20 janvier.* — Nommé professeur divisionnaire de Quatrième au même lycée.

1859. — *8 octobre.* — Nommé professeur divisionnaire de Sixième au lycée Louis-le-Grand (annexe de Vanves).

1861. — *3 mai.* — Nommé sur sa demande, professeur de Cinquième au lycée d'Orléans.

— *27 septembre.* — Nommé professeur de Quatrième au lycée d'Orléans ; chaire occupée par M. Bailly jusqu'en 1889, époque où il prit sa retraite.

III. — DISTINCTIONS HONORIFIQUES

1870. — 16 mars. — Officier d'Académie.

1875. — 4 mars. — Chevalier de la Légion d'honneur.

1878. — 24 août. — Officier de l'Instruction publique.

1880. — Janvier. — Chevalier de l'Ordre royal du Sauveur de Grèce.

IV. — COMMISSIONS D'EXAMENS. — DÉLÉGATION

1863-1889. — Membre des Commissions d'examens pour : le brevet d'aptitude aux fonctions d'instituteur et d'institutrice ; bourses de lycées ; certificat de grammaire alors exigé des aspirants pharmaciens ; école des arts et métiers d'Angers.

1873-1891. — Membre du jury d'agrégation de grammaire, sous les présidences successives de MM. Egger, Chassang, Glachant et Couat.

1880-1884. — Elu membre du Conseil académique de Paris (par l'assemblée des professeurs de lettres de l'Académie).

1884-1888. — Réélu.

V. — SOCIÉTÉS SAVANTES

1867. — Membre de l'Association pour l'encouragement des Etudes grecques.

1869. — Membre titulaire de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1871. — Membre de la Société de linguistique de Paris.

1874. — Membre titulaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

1889. — Elu par l'Académie des inscriptions et belles-lettres correspondant de l'Institut de France.



VI. — RÉCOMPENSES DIVERSES

1869. — Prix Zographos, décerné par l'Association des Etudes grecques, pour le *Manuel des Racines grecques et latines.*

1871. — Prix Robichon, décerné par le Conseil général du Loiret, pour travaux littéraires.

1878. — Médaille de vermeil du ministère de l'Instruction publique, pour participation à l'Exposition universelle. (Envoi, par l'auteur, de ses ouvrages).

1895. — Prix Zographos (2e fois), pour le *Dictionnaire grec-français.*

NOTE

SUR

L'ÉCLIPSE DE SOLEIL

DU 17 AVRIL 1912

PAR M. L'ABBÉ MAILLARD

OBSERVATIONS
FAITES SUR LA ZONE DE CENTRALITÉ

par MM. MAILLARD, membre de la section des Sciences,
et WEILL, membre correspondant

La ville d'Orléans se trouvant au sud-est de la ligne de centralité et trop éloignée de cette ligne (1), deux professeurs de sciences résolurent de se transporter à quelques kilomètres au nord-ouest de la ville de Chartres, où, d'après les calculs du Bureau des Longitudes, on avait quelques chances d'observer l'éclipse totale ou au moins annulaire. Le petit village de Saint-Aubin-des-Bois, situé à 2 kilomètres au nord de la trajectoire indiquée par la *Connaissance des Temps* et très rapproché de la ligne de centralité donnée par l'*American Ephemeris*, leur sembla répondre à la moyenne

(1) A Orléans, l'éclipse fut partielle et les 982 millièmes du diamètre solaire furent couverts par la lune.



des calculs des astronomes français, américains, et de M. l'abbé Moreux, l'astronome de Bourges ; les lignes anglaises et allemandes, éloignées de 6 kilomètres au nord, ne leur parurent pas offrir de chances sérieuses de centralité.

Le bagage des deux observateurs était minime et ils le regrettèrent ; deux lunettes avec lesquelles on aurait pu observer les satellites de Jupiter, et dont le champ contenait le disque entier du soleil, un appareil photographique de 35 centimètres de distance focale, un assez bon chronographe, c'était tous leurs instruments. Le site choisi par les astronomes improvisés fut une friche bordant un petit bois situé au nord-est de Saint-Aubin, d'où l'on découvrait la vaste plaine que devait traverser l'ombre lunaire ; deux chaises empruntées à la ferme voisine, dont les dossiers renversés formaient chaise longue, complèteront l'installation des observateurs.

Le *premier contact* fut difficile à observer ; il était annoncé pour 10 h. 46 m. 10 s., il dut avoir lieu un peu plus tôt, car à 10 h. 46 m. le disque lunaire avait rejoint visiblement le disque du soleil. Le *second contact* eut lieu à 12 h. 8 m. 30 s. et le *troisième* 2 ou 3 secondes après ; le *quatrième* et dernier ne fut pas observé.

Et voici les différents phénomènes dont nous fûmes témoins : pendant la durée de l'éclipse, le bord concave du croissant lumineux fut limité par un liséré brillant qui le séparait de l'ombre ; à un instant donné, un petit point plus brillant forma comme une excroissance sur la courbe, bien tranchée jusque-là, de la concavité, c'était le sommet d'une montagne lunaire. Les ombres des arbres changèrent graduellement de teinte, du noir au bistre, puis au jaune. Nos visages, au moment du

maximum, passèrent du jaune à l'olivâtre et nous nous en fîmes réciproquement la remarque. Les taches solaires formées par les interstices des feuilles d'arbres reproduisaient renversées toutes les phases de l'éclipse ; ce phénomène était particulièrement facile à produire en fermant le poing aux trois quarts et en laissant filtrer les rayons du soleil par la petite ouverture laissée entre les doigts et la paume de la main.

La planète Vénus brillait au S.-O. du soleil, mais nous n'aperçumes aucun autre astre, non plus la *Couronne solaire ;* aucune protubérance n'apparut dans nos lunettes.

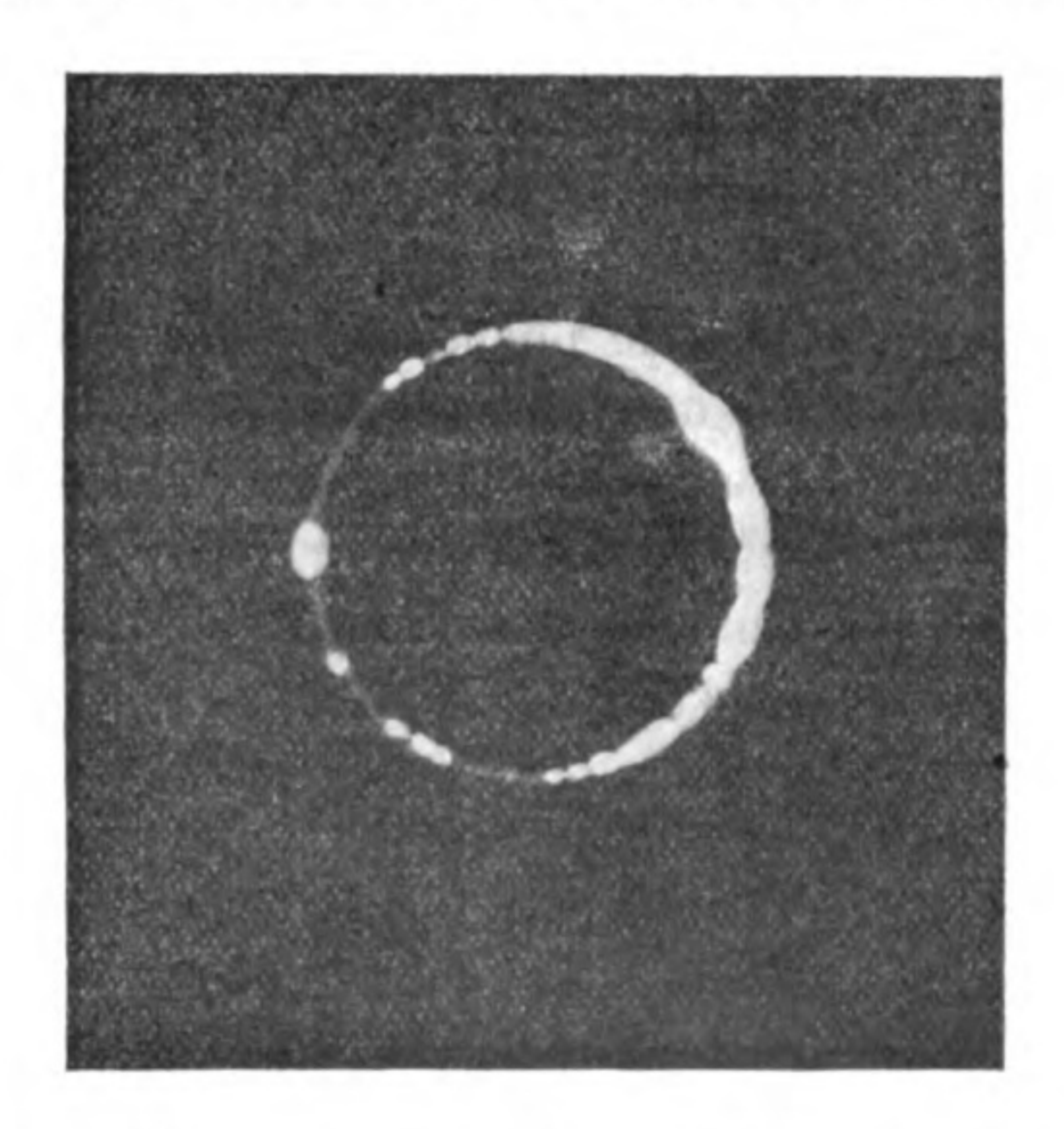
Vers le milieu de l'éclipse, un léger vent s'éleva qui s'apaisa bientôt. Les oiseaux, très nombreux autour de nous, ne cessèrent leurs chants que pendant deux minutes environ ; en ce moment très rapproché de la phase centrale de l'éclipse, un rossignol entonna ses plus beaux airs et une nuée de corbeaux, quittant la plaine pour rentrer en forêt, nous saluèrent de leurs croassements ! Les habitants de la ferme, placés à 500 mètres de nous, remarquèrent que toute la basse-cour courut à cet instant vers le poulailler, tandis qu'auparavant les coqs chantaient allégrement comme pour saluer la fin du jour. Ils reprirent leurs cocoricos quelques minutes après, et quittèrent leurs perchoirs, dès que la lumière réapparut.

De fait, l'obscurité ne fut pas complète ; de minute en minute, nous pouvions suivre les aiguilles de nos montres et lire les lignes assez fines d'un journal ouvert près de nous. Mais ce qui nous frappa particulièrement, ce fut l'abaissement de température ; nous avons su depuis, par les élèves de la classe de mathématiques supérieures du Lycée d'Orléans, qui se trouvaient à une dizaine de kilomètres de nous, avec leur professeur de

physique, M. Bernard, que la température était tombée, à l'ombre, de 16° à 9° 8, et nous pûmes, en effet, constater, en nous relevant un peu courbaturés de notre lit d'observation, que nos vêtements étaient humides et le gazon couvert de rosée.

Toutes ces observations sont de minime intérêt, auprès de celles qui accompagnèrent le temps très court qui s'écoula entre le second et le troisième contact. Nous gardions le silence, les yeux fixés sur le soleil ; vers midi, il n'apparaissait plus que comme une mince faucille d'or, aux pointes très aiguës ; à midi 8 minutes 25 secondes environ, je dis à mon compagnon : « l'éclipse sera totale » et j'entendis immédiatement la réponse : « Vous parlez trop tôt ! les cornes s'allongent... annulaire ! » puis un silence, pendant lequel on entend les battements du cœur, et nos yeux aperçoivent à l'est du soleil, partant à la fois du bord supérieur et du bord inférieur, comme deux tentacules lumineux qui cherchent à encercler la partie obscure des deux astres superposés ; puis le croissant se déchire en deux par le milieu, des ligaments noirs découpent le filigrane d'or en dents de scies irrégulières et ne laissent à sa place qu'un chapelet de grains lumineux. Presque au même instant, au bord occidental du disque lunaire jaillissent des éclairs, et un même chapelet de grains se forme de ce côté. Le soleil entoure la lune d'un diadème formé de perles d'or ; je dis à M. Weill : « Vite, photographiez ! » J'entends le déclic de l'appareil ! Il était temps ! le centre de la lune a dépassé le centre du soleil, les grains éparpillés disparaissent à gauche, ceux de droite se soudent, le croissant solaire s'est rétabli, mais cette fois il a ses deux pointes tournées vers l'est ; la transposition s'est faite en 4 secondes au plus ; le phénomène annulaire, le chapelet brillant que nous avons

observé n'a duré que deux secondes ; pendant deux secondes, la lumière du soleil a filtré à travers les découpures des vallées profondes situées sur le contour lunaire, et c'est ce phénomène des grains de Baily qu'a fixé la photographie que nous reproduisons ici, un peu floue à cause du halo produit par un léger excès de pose ; mais cet excès lui-même nous a permis de fixer sur la plaque la couronne intérieure ou couche absor-



bante du soleil qu'on aperçoit à gauche reliant entre eux les grains de Baily (1).

Telles sont les observations qu'on nous a demandé de consigner dans les mémoires de la Société ; elles ne sont pas de grande importance, mais qu'on veuille bien faire la part de la modestie de nos ressources et du peu de temps qu'a duré le phénomène ! Notre aimable

(1) Cette photographie, envoyée à l'Observatoire de Paris, a paru fort intéressante à M. Bigourdan qui a exprimé aux deux opérateurs ses remerciements et ses vives félicitations.



fermier, interrogé sur ce qui l'avait le plus frappé dans l'éclipse, nous dit : « Ce qui nous a tous surpris, c'est de voir la rapidité avec laquelle le croissant lumineux *a berloqué* de droite à gauche dans notre verre noir ! » Et c'est bien là le fait d'une éclipse qui ne fut ni totale, ni franchement annulaire. C'est peut-être la première fois que les diamètres apparents de la lune et du soleil se présentent à peu près égaux aux yeux des astronomes ; pour ceux qui vivront en 1999, l'éclipse sera totale, plus impressionnante ; on dissertera peut-être encore sur l'origine des grains de Baily : sont-ils dus vraiment aux vallées lunaires ? Le phénomène ne se complique-t-il pas de phénomènes dus à la diffraction ? En tout cas, nos successeurs ne verront pas ce que nous avons vu, le soleil entouré d'un collier de perles d'or ; ils consigneront certainement leurs observations dans les Annales de la Société, et on y parlera, nous l'espérons, de l'éclipse de 1912.

DISCOURS

Prononcé aux obsèques de M. Marcel CHAROY

Le 7 Juillet 1912

Par M. le D[r] ROCHER

Président de la Société

Mesdames, Messieurs,

Je devrais vous laisser sous l'impression des éloquentes paroles qui, en retraçant la brillante carrière de M. Marcel Charoy, au barreau d'Orléans, — où son nom continue à être dignement porté, — ont mis en relief les qualités de l'homme, du magistrat, de l'avocat, n'oubliant rien de ce qui pouvait rappeler son caractère et son talent,... rien aussi des raisons qui légitiment l'intensité de notre émotion douloureuse en présence de ce grand deuil.

Ancien bâtonnier, il appartenait en effet à l'un de ses pairs de prononcer son éloge, et je me tairais si je n'avais à remplir un devoir au nom de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans dont il faisait partie depuis 25 ans, et qu'il présida de 1901 à 1904 avec une distinction, une autorité et une courtoisie dont tous ses collègues conservent le souvenir.

C'est là qu'à nos séances de quinzaine il aimait à venir se reposer des luttes du prétoire.

Il avait éprouvé quelque fierté, je le sais, à occuper ce fauteuil pour lequel l'estime et la sympathique défé-



rence de tous les membres de notre Société l'avaient spontanément désigné ; et je crois que ce serait omettre un trait important de sa vie intellectuelle, si active et si féconde, que de ne pas rappeler la part prépondérante qu'il prit à nos travaux, son assiduité à nos séances, et la maîtrise de sa direction.

Durant cette période il avait eu l'honneur et le privilège de présider les assises solennelles triennales de nos trois sociétés savantes, et, en maître de la parole, il avait su rendre un délicat hommage à tous ceux qui, par leurs études originales, en avaient rehaussé l'éclat, faisant éloquemment revivre la mémoire des disparus, et louant avec un à-propos charmant le mérite littéraire, scientifique ou artistique des membres présents.

On peut dire de cette fine analyse, de cette exposition si parfaitement esquissée, qu'elle est un modèle du genre, révélant à la fois la sûreté de son goût, la distinction de son esprit, l'étendue de son érudition, et aussi la bienveillance du critique qui n'exerce sa verve que pour louer et pour applaudir.

Lui-même, et ce fut sa dernière œuvre, avait enrichi nos *Mémoires* d'un travail important, aussi documenté que bien écrit, intitulé : *Etude historique sur le Château de Meung-sur-Loire*, dont la lecture constitua la partie la plus intéressante de nos séances de 1908.

Depuis, sa santé chancelante l'avait, hélas ! tenu éloigné de nos réunions, et nous avions déploré cette absence qui nous inspirait les plus vifs regrets, prélude de la séparation définitive...

Vraiment il était impossible de ne pas essayer de retracer ce portrait du lettré, de l'écrivain, du penseur que fut M. Marcel Charoy, de laisser dans l'oubli son rôle dans notre vieille Académie orléanaise, et de ne pas rendre à sa mémoire le juste hommage que, mal-

gré sa grande modestie, il n'eût sans doute pas désavoué.

Nous garderons pieusement le souvenir de cet homme de bien, de ce collègue aimable, de ce président distingué, qui honora la cité, la magistrature, le barreau, la Société enfin au nom de laquelle j'ai la douloureuse mission de lui adresser le suprême adieu, et d'offrir à sa famille si cruellement éprouvée l'hommage de nos respectueuses et bien vives condoléances !

LES « ÉMAUX DE NEVERS »

OU

« VERRES FILÉS »

DU MUSÉE HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

PAR M. LE Dr GARSONNIN

Membre de la Section de Médecine

On désigne sous le nom d'*Emaux de Nevers*, ou plus communément de *Verres filés*, de petits objets fabriqués, au moyen de la lampe d'émailleur, avec des émaux polychromes en tubes ou en baguettes, très facilement fusibles et propres à se modeler au feu. L'*Encyclopédie* de Diderot (tome cinquième, 1755, p. 543 et suiv.), a donné des détails précis sur cette fabrication. Ce nom d'*Emaux de Nevers* vient de ce que cette ville était non seulement le principal centre de la production de ces objets, mais encore fournissait aux autres centres de production les matières premières nécessaires à la fabrication (baguettes de verre, émaux, etc.). Les *Verres filés* étaient généralement de petite dimension, la hauteur habituelle des figurines étant de 0 m. 10 à 0 m. 12.

La collection des *Verres filés* du Musée d'Orléans, que je viens d'inventorier et de mettre en valeur, est certainement l'une des plus importantes qui existent, peut-être même la plus considérable comme nombre de pièces ; elle comprend actuellement 186 pièces ou



groupes. C'est la seule collection publique citée dans la petite monographie, publiée en 1887, par le docteur Warmont.

Les musées parisiens ne possèdent que quelques rares exemplaires de ces charmants objets, recherchés depuis peu par les collectionneurs. Le Musée de Sèvres n'en possède que 12 pièces (1) ; le Musée des Arts décoratifs 8, dont une figure de Henri IV à cheval, remarquable (2) ; le Musée de Cluny expose 2 tableaux sous verre, exécutés par l'émailleur parisien Jacques Raux ; le Musée des Arts et Métiers montre un lion dont les poils, extrêmement fins, sont en verre filé. A Nevers même, qui fut pourtant, pendant près de trois siècles, un centre de fabrication très prospère, on ne trouve, au Musée, que 3 pièces : un Calvaire du XVII[e] siècle, mesurant 0[m]27 × 0[m]33, dans un cadre de bois ; un Paradis du XVIII[e] siècle, mesurant 0[m]26 × 0[m]37, également dans un cadre ancien ; et, enfin, un panier de fleurs en mauvais état (3) exécuté en émail soufflé, par Faucillon, en 1853.

(1) Un joli personnage de ballet italien, de 0[m]12 à 0[m]14 de hauteur, identique aux personnages de la « Commedia dell' Arte », de la fabrique de Venise, qui sont au Musée d'Art industriel de Vienne ; trois moines, deux religieuses, trois Napolitaines, un abbé et deux amours dont l'un ne mesure guère que 0[m]03 de hauteur.

(2) Cette pièce exceptionnelle, due à Ch.-F. Hazard, mesurant 0[m]27 de hauteur, était autrefois complétée par un cheval aujourd'hui perdu. Les autres pièces exposées par ce Musée se composent de deux groupes de bergeries et cinq personnages en costume Louis XVI.

(3) Cet objet, offert le 7 juillet 1862, par une petite fille de M. Faucillon, à l'Impératrice, lors du voyage de Napoléon III à Nevers, fut oublié, pendant le bal, sur un fauteuil, où le concierge de l'Hôtel de Ville le retrouva le lendemain, mais dans quel état !



On a fabriqué des verres filés un peu partout en France, à Paris, à Rouen, à Saint-Omer, à Saumur, à Vierzon et à Orléans même (1). Mais c'est à Nevers qu'on doit placer le berceau de cette industrie et c'est là qu'elle prospéra le plus longtemps : depuis Thomas Dagu, installé avant 1577, par Louis de Gonzague, dans la capitale de son duché, jusqu'à Jean Faucillon, qui vivait encore en 1863, les *Emaux de Nevers* ont été fabriqués sans interruption par des artistes dont Du Broc de Ségange a donné les noms et la descendance et qui, presque tous, étaient, en même temps qu'émailleurs, aubergistes dans le quartier Saint-Sauveur : cet auteur a donné la généalogie de 53 familles d'émailleurs nivernais. C'est à ce centre de production qu'ont été attribuées la plupart des figurines du Musée d'Orléans ; 3 pièces seulement sortent des ateliers de Saint-Omer et 5 ou 6 de ceux de Saumur ; aucune n'a pu être attribuée, avec certitude, aux ateliers orléanais.

(1) Dans une note de son article sur *Les émailleurs verriers*, M. H. Clouzot prétend que Jean Perrot, émailleur à Nevers en 1679, aurait importé à Orléans l'industrie de l'émail et aurait eu pour fils Bernard Perrot, maître de la verrerie d'Orléans. Je lui laisse la responsabilité de cette double assertion, Du Broc de Ségange, auquel il se réfère, n'ayant dit nulle part que Jean Perrot était venu à Orléans et qu'il avait un fils du nom de Bernard. Quel qu'ait été son père, Bernard Perrot, maître de la verrerie d'Orléans, avait d'après le *Livre commode des adresses de Paris*, en 1691, un bureau à Paris, quai de l'Horloge ; il avait, paraît-il, « trouvé le secret du rouge des Anciens », et savait imiter l'agate et la porcelaine au moyen du verre et des émaux. Son successeur et parent, Jean Perrot, dut continuer cette fabrication et, en 1753, Mme de Borniol, de Nevers, livre encore des baguettes de verre et des émaux aux émailleurs d'Orléans, Paris, Saumur, etc.

Suivant le témoignage d'une personne âgée habitant notre ville, on fabriquait des verres filés à Orléans durant la première moitié du XIXe siècle.

On trouve, dans les spécimens du Musée d'Orléans, les divers procédés employés pour la production de ces pièces délicates. Les unes sont en verre soufflé, très mince, renforcé par des fils de laiton noyés dans la pâte ; d'autres sont constituées par un noyau de verre, généralement blanc, mais parfois coloré, sur lequel sont déposés les émaux de couleur formant la décoration ; d'autres, de petite dimension, sont entièrement formées de verre filé posé sur une armature de fil métallique ; d'autres, particulièrement des jupes de femme, ne comprennent que des baguettes de verre juxtaposées et soudées à la lampe ; enfin, certaines pièces, comme les aigrettes, dont le Musée possède 2 spécimens, sont exécutées en verre étiré. Les émailleurs, ne pouvant obtenir certaines teintes, comme le vert-pomme et le vermillon, appliquaient une peinture de cette nuance sur leurs figurines, quand ils tenaient à leur donner l'une ou l'autre de ces deux couleurs. (Voir les n°s 278, représentant l'*Automne*, et 281, un *Berger*).

Au point de vue de la dimension, 6 pièces du Musée d'Orléans dépassent les tailles courantes : un *Amour sur un chien* mesure 0^{m}14 de haut ; un groupe de *Berger et Bergère*, 0^{m}16 ; une *Sainte Apolline*, 0^{m}18 ; la *République de 1792*, 0^{m}19 ; l'*Arbre d'Amour*, 0^{m}20 ; un *Saint Augustin*, 0^{m}26.

La plus grande partie des pièces du Musée d'Orléans se compose de figurines isolées, quelquefois groupées par 3, 4 et même davantage : saints et saintes, personnages mythologiques et allégoriques, bergers et bergères, gens de toutes conditions en costume du XVIIIe ou du commencement du XIXe siècle. Une autre partie de la collection comporte : soit une scène complète, animée, protégée par une vitre, qu'on appelle *désert*, lorsqu'elle

représente un sujet religieux : soit un saint, entouré d'un paysage et placé sous un globe cylindrique en verre blanc que termine fréquemment, en guise de bouton, une fleur de lys. Enfin, le Musée possède une grande *chapelle à reliques* ou *jardin clos*, dans lequel sont dispersés un assez grand nombre de personnages et animaux en verre filé. Ces *déserts* et ces *chapelles à reliques* furent, jusqu'au début du XIXe siècle, fabriqués dans des couvents de femmes qui se procuraient, à Nevers ou à Saumur, les personnages nécessaires à animer leurs scènes.

En résumé, la collection de *Verres filés* du Musée d'Orléans est très complète et présente des spécimens de tous les produits de cette charmante industrie, aujourd'hui perdue.

BIBLIOGRAPHIE

Encyclopédie, tome cinquième, 1755, in-folio (article : L Art d'employer l'émail à la lampe).

DU BROC DE SÉGANGE. — *La Faïence, les Faïenciers et les Emailleurs de Nevers*, 1863, in-4°.

GARNIER (Ed.). — *Histoire de l'émaillerie et de la verrerie*, Tours, 1866, in-8°.

SAUZAY. — *Histoire de la verrerie* (Bibliothèque des Merveilles), Paris, 1868, in-18.

Abbé BOUTILLIER. — *La verrerie et les gentilshommes verriers de Nevers*, Nevers, 1885, in-8°.

[Dr WARMONT]. — *Notes pour servir à l'histoire des Emaux de Nevers recueillies par un Nivernais*, Paris, Lechevalier, 1887, in-12 de 48 p.

CLOUZOT (Henri). — *Les émailleurs verriers en France aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, article publié dans le numéro du 10 octobre 1910 de la *Revue de l'Art ancien et moderne*.



Au moment où s'imprime cette étude des collections du Musée d'Orléans, on me signale sur le même sujet : 1° un article de M. Roger DE QUIRIELLE sur *Les anciens émailleurs de Nevers, modeleurs de figurines*, publié dans le numéro du 10 janvier 1913 de la *Revue du Centre* ; 2° des *Notes sur le verre filé*, par M. PLANCHON, qui paraîtra dans le 34e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, en cours d'impression.

LA LETTRE

DE

MONSIEUR CHAMOUILLET

A L'ACADÉMIE ROYALE D'ORLÉANS

(15 Juin 1790)

PAR M. LE Dr FAUCHON

Secrétaire général

I

MESSIEURS,

Dans un certain carton de toile verte (*série D, matricule 704*), que recèle en ses dédales le temple obscur mais exigu dont notre collègue, M. Jacques Soyer, est le savant et dévoué grand prêtre — vous avez compris les Archives du Loiret — j'ai trouvé, en furetant, une lettre adressée par M. Chamouillet, menuisier, rue Sainte-Catherine, à l'Académie royale d'Orléans, le mardi 15 juin 1790.

Cette date est celle de la septième et dernière séance publique de notre vénérée aïeule, tenue en la salle du nouvel Hôtel de Ville (Hôtel Groslot, précédemment résidence de l'Intendant de la Généralité d'Orléans).

Déposée en fin de séance, cette lettre, qui, à un siècle de distance, m'intriguait, n'eut pas sans doute le don de fixer l'attention du Secrétaire de l'Académie, car il n'en est fait nulle mention au procès-verbal.



Mais M. Le Blond (1) répare vite cet oubli et le compte rendu de la séance suivante, séance ordinaire du vendredi 18 juin 1790, nous apprend que :

« Le Secrétaire perpétuel a donné communication d'une « adresse présentée à l'Académie le *31 mai 1790*, à la fin de « la séance publique, par M. Antoine Chamouillet, menuisier « à Orléans. Cette adresse contient le plan d'un moulin abso- « lument nouveau qui pourrait être d'une très grande utilité « dans les temps désastreux. L'auteur qui l'a mis en exé- « cution supplie l'Académie de nommer des commissaires « pour en examiner la construction et les effets. En consé- « quence, il a été arrêté que MM. Soyer et Barbot vou- « draient bien se transporter au domicile dudit sieur Cha- « mouillet pour, d'après l'inspection de ce moulin, faire « leur rapport à la Compagnie et être statué ce que l'on « jugera le plus convenable à l'utilité publique et à l'hon- « neur de l'Académie. »

Messieurs, Dieu m'est témoin que je n'ai aucune prévention contre M. Le Blond, avocat au Parlement, docteur de l'Université d'Orléans, professeur émérite de philosophie au Collège royal d'Orléans, enfin secrétaire perpétuel de l'Académie d'Orléans et, à ce titre, quelque peu mon prédécesseur. Je ne voudrais pour rien au monde troubler son perpétuel repos par une oiseuse querelle d'outre-tombe, mais l'amour de la vérité (*amicus Plato, sed magis amica veritas*) me force de lui faire entendre qu'il a commis une erreur. N'en

(1) Le Blond, avocat au Parlement, docteur de l'Université d'Orléans, professeur émérite de philosophie au Collège royal d'Orléans, entré en 1784 à la Société royale de Physique, d'Histoire naturelle et des Arts d'Orléans. Cette dernière prit, en 1786, le nom d'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans.

Il en fut le troisième et dernier secrétaire perpétuel (1789-1793). Il avait eu comme prédécesseurs Beauvais de Préau (1781) et Huet de Froberville (1785).

déplaise à sa mémoire, le *31 mai 1790*, l'Académie d'Orléans ne tint aucune séance, ni publique, ni ordinaire. M. Le Blond a confondu le 31 mai, date à laquelle M. Chamouillet rédigea son épistole, avec le 15 juin, date à laquelle il en fit remise à la docte Académie orléanaise.

Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre au Secrétaire perpétuel. Assurément, ce ne sera pas moi. *Secretarius sum : Secretarii nihil a me alienum puto.* Toutefois, il est agréable, chemin faisant, de se découvrir un prédécesseur dans le sentier de l'erreur. Le passé excuse quelque peu le présent. Ceci console de cela.

Ces rectifications posthumes étant faites, voici dans son intégralité la lettre de M. Chamouillet, dont M. Le Blond ne nous a donné qu'un résumé sans saveur.

Je l'ai transcrite à votre intention, Messieurs, avec un scrupuleux respect de l'orthographe ou plutôt du manque d'orthographe.

A MESSIEURS, DE LACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLE-LETTRE, DE LA VILLE D'ORLÉANS.

MESSIEURS,

La noble émulation qui a toujours animé Le Zele de
votre Societe, par les recherches utiles au bien public, a
fait naitre En moi Le désir de suivre Les impulsions
du Génie, Dans la pénible carrière des Decouvertes :
Les Calamités publique dont Jay Eté temoin dans differents
tems, Et différents Climats, Et notament Celle du commen-
[cement
de la Revolution presente, mont Engagé à Sacrifier mes
veilles, Et rassembler mes idées, pour composer un moulin
à farine d'un genre absolument nouveau, dont Léxecution
fut Etablie sur Les deux principes, scavoir,



1° De faire aisement de La farine, à quel degré de
finesse que l'on puisse desirer, par Le moyen d'un
Meulage composé de Bois dur avec des Lames D'acier
Et d'un Regulateur Simple Et facile à Diriger
2° De faire moudre ce moulin du matin au Soir par
La force d'un seul homme, qui sans se fatiguer peut faire
Mouvoir deux Balanciers qui font tourner un Roüet, puis
une Lanterne qui tient à Laxe d'une forte volée, qui
Entretient La force Et Laccéleration du mouvement.
Etant parvenu au Bonheur du Succès dans Cette Entreprise
Et persuadé, Messieurs, de Linterrest que vous daignerez
y prendre, Je prend La Liberté de Vous Suplier, De
nommer des Commissaires qui voudront Bien se transporter
à ma demeure, pour vérifier par un Examain, Les Effets
de ce dit Moulin ; qui Est actuellement En activité,
affin qu'après Le raport que Messieurs Les commissaires
Jugeront Convenables de faire, Je puisse avoir Lhonneur
de Votre protection. Pour Lannoncer à nos concitoyens
C'est dans Les Sentimens du plus profond respect que Jay
Lhonneur d'être
Messieurs,

Votre tres humble Et très hobéissant
Serviteur Antoine Chamouillet.

Menuisier Rue Sainte Catherine à Orleans
Caporal dans la troisieme Compagnie des Volontaires Natio-
de la meme Ville. [naux

A Orléans Le 31 mai 1790.

présenté à La Séance de Laccademie tenue à Lhotel de Ville
Le 15 Juin 1790.

Encore sous le coup de la lecture de la prose de M. Chamouillet, nos prédécesseurs, conscients de leur devoir, nomment incontinent MM. Soyer et Barbot (1)

(1) MM. Soyer et Barbot n'assistaient pas à la séance ordinaire du 18 juin. Aussi, à la réunion suivante (25 juin 1790), le secrétaire perpétuel fait part à ses deux collègues de la délibération de la séance du 18 juin, qui les nomme commissaires.

Voir Procès-verbaux de l'Académie royale d'Orléans. Registre III.



commissaires, avec mission de faire un rapport sur l'invention du menuisier de la rue Sainte-Catherine.

L'ingénieur Soyer (1), de la défunte Compagnie, qui n'a de commun que le nom avec notre jeune et brillant collègue, M. Jacques Soyer, membre de la très vivante Académie actuelle d'Orléans, se joignit à M. Barbot (2) pour examiner le fameux moulin.

Les commissaires présentèrent un rapport favorable dans la séance du 2 juillet 1790.

Notre respectable aïeule ne faisait rien à la légère. Avant de rendre un jugement définitif, elle exigea l'analyse d'un échantillon de farine prélevé au moulin. De cette analyse fut chargé M. Prozet (3). Pas plus tard que le 9 juillet 1790, ce dernier proclama la farine « de bonne qualité ».

Le moulin, dont je n'ai pu, d'ailleurs, connaître les destinées ultérieures, avait reçu tous les sacrements : l'Académie pouvait, sans arrière-pensée, lui donner son approbation. Le menuisier de la rue Sainte-Catherine, le caporal de la troisième compagnie des Volontaires nationaux d'Orléans avait gagné son procès.

Messieurs, je n'ai pas connu M. Chamouillet — Antoine pour les amis — et je le regrette, car j'ai l'intime persuasion qu'une belle âme animait son corps. Un menuisier qui éprouve « *le désir de suivre les impul-*

(1) Soyer, ingénieur des Turcies et levées, membre de la Société royale d'Agriculture et de l'Académie depuis sa fondation (1781), en devint le directeur en 1783.

(2) Barbot du Plessy, secrétaire du roy, greffier en chef des Eaux et Forêts du duché d'Orléans, membre de la Société royale d'Agriculture et de l'Académie depuis sa fondation (1781).

(3) Prozet, maître en pharmacie, membre de l'Académie depuis sa fondation (1781), en devint le directeur en 1793. Ce fut le douzième et dernier.



sions du Génie, dans la pénible carrière des Découvertes », n'est pas un menuisier banal. Reconnaissez-le avec moi, un menuisier, doublé d'un caporal dans la troisième compagnie des Volontaires nationaux, qui s'engage « *à sacrifier ses veilles et rassembler ses idées pour composer un moulin nouveau* », prend les proportions d'un héros.

Certainement, vous avez applaudi en esprit à son succès. Laissez-moi croire que vous ne garderez pas rancune de quelques fautes d'orthographe à celui qui ne faisait pas de fautes de menuiserie. Quel homme, même académicien, dans une vie de moyenne durée, n'a pas commis sa petite faute d'orthographe ?

Il m'eût été doux de serrer la main à quelque descendant de notre grand homme. Hélas ! son nom est éteint parmi nous. Orléans ne compte plus de Chamouillet, ni grands, ni petits. S'il coule du sang de Chamouillet dans les veines de quelqu'un de nos concitoyens, ce sang lui est venu par les femmes.

Du moins aurais-je voulu retrouver sa demeure, témoin de ses veilles, confidente des inspirations de son génie !

J'ai cherché, je n'ai point trouvé !

Que nous reste-t-il, en effet, de la rue Sainte-Catherine, l'ancienne, la vraie ?

Qui rendra aux vieux Orléanais leur rue Sainte-Catherine de jadis ? Celle qui vit passer, en l'acclamant Jehanne la Pucelle, victorieuse des Anglais, se rendant à la Cathédrale, au soir de la prise des Tourelles ?

Qui nous restituera notre vieux marché à la chaîne, l'église Saint-Jacques, le Châtelet, — que sais-je ? — et tout le pittoresque des rues de notre enfance ?

Au nom d'un problématique progrès, une main sa-



crilège a renversé la maison de nos pères, pour dresser à sa place des immeubles « à l'instar de Paris », maisons aux murs de carton, aux plafonds bas, aux courettes que boude le soleil, dont les escaliers déroulent leurs volutes en une nuit éternelle, où, dans des sortes de lapinières baptisées « loges », s'étiolent des humains dont le seul crime est d'être nés concierges !

Oh ! « l'instar de Paris », ce qu'il fauche chaque jour d'existences provinciales !

Je ne taxerai pas la conduite des architectes qui ont perpétré ces plans, des municipalités qui les ont approuvés, des entrepreneurs qui les ont exécutés : je n'ai pas le verbe assez haut.

Pourquoi faut-il que la grande voix de Bossuet se soit tue et que nous n'ayons même plus les restes de la voix qui tombe et de l'ardeur qui s'éteint ?

Je me contente de m'étonner avec vous que le feu du ciel ait épargné ces grands coupables. Mais l'Eternelle Justice réclame ses droits. La tuberculose est là qui dans l'ombre guette ses mille et une victimes. Vengeresse implacable des crimes de Lèse-Hygiène !

Du même coup, Messieurs, dans mes infructueuses recherches, j'ai touché le creux de l'ingratitude humaine : pas une rue de notre cité, pas même une impasse, une modeste impasse, une toute petite impasse, n'a reçu la flatteuse mission de rappeler aux générations futures le nom du génial inventeur.

Impasse Chamouillet ! ce nom eût sonné en fanfare.

Impasse Chamouillet, ce n'eût été qu'un mot, mais évocateur, oh, combien ! A l'image du soldat laboureur, consacrée par les différentes écoles de peinture, dessin, lithographie et autres divers arts libéraux, nous voudrions opposer celle du soldat industriel.



Le soldat industriel... Messieurs, quel tableau ! quel admirable dessus de pendule, avec ou sans globe !

Le soldat industriel ! quel merveilleux sujet de concours de poésie pour Académies de province !

Puisqu'une ville ingrate a fait l'oubli sur ce grand nom, il ne tient qu'à vous, Messieurs, de réparer cette injustice : Qu'il vous plaise ouvrir vos publications à la lettre de notre concitoyen. Du même coup vous aurez assuré l'immortalité à son nom et du haut du ciel, demeure dernière des inventeurs patriotes, Antoine Chamouillet sourira du sourire de la reconnaissance à chacun des soixante membres de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

II

La précédente note était confiée au papier depuis plusieurs mois, j'étais convaincu m'être acquitté de tous mes devoirs envers mon éminent concitoyen, M. Antoine Chamouillet, auquel je ne pensais plus, même en songe, quand un de ces hasards familiers aux bibliophiles et, à ce titre, de moi immérité, me fit tomber sur une page de Lottin, consacrée en partie aux faits et gestes de notre héros.

Je transcris.

30 décembre 1792. « Le nommé Chamouillet, menuisier à Orléans, rue Sainte-Catherine, vis-à-vis celle des Brigandeaux, s'avisa de placer, ce jour dimanche, sur le devant de sa boutique et à l'extérieur de l'appui un faisceau de piques, surmonté d'un bonnet de laine, couleur de sang, accompagné de guirlandes, de nœuds de rubans tricolores et de médaillons portant des devises et des vers républicains ».



Ces quelques lignes me révélaient un nouveau Chamouillet. Notre concitoyen n'était pas seulement l'homme qui « suivait les impulsions du génie dans la pénible carrière des découvertes » et dont le profond civisme étanchait ses ardeurs dans la création d'un moulin patriotique. C'était quelque chose de plus encore, c'était un homme politique !!!

Je serais fort étonné, Messieurs, si vous m'accusiez d'avoir commis le noir péché de calomnie quand j'aurai avancé que plus d'une fois la vie d'un homme politique est féconde en surprises de toutes sortes, motif à réflexions philosophiques, nombreuses et variées, l'occasion fréquente pour l'homme bienveillant d'épuiser les trésors de son indulgence, au demeurant très capable d'exciter l'amour de la pure vertu par la loi des contrastes et le jeu des oppositions.

Je m'attendais donc à tout et à autre chose de la part de M. Chamouillet.

Le faisceau de piques placé sur le seuil de sa boutique, c'était évidemment l'affirmation publique, j'allais dire criarde de ses convictions républicaines. Ce bonnet phrygien, couleur de sang, traduisait la rouge teinte de ses opinions, c'était le symbole de la chaleur des sentiments qui bouillonnaient dans son grand cœur : Chamouillet, tout l'indique, devait avoir l'âme fermentescible et je soupçonne que sous son crâne se déchaînaient de secrètes et patriotiques tempêtes.

Avec plaisir, Messieurs, je vous aurais dit « les devises » volontiers, de ma plus belle voix, je vous aurais chanté les « vers républicains » tombés de la plume du patriote : malheureusement M. Lottin, bourgeois bourgeoisant, homme de petite littérature, a négligé de les transmettre à la postérité.

Si vous voulez bien, Messieurs, partager mes regrets, vous les aurez d'autant diminués.

Je puis du moins vous offrir le portrait de l'auteur :

« Ce personnage — c'est encore Lottin qui parle — devint fameux dans les fastes de la Révolution. Il avait des cheveux blancs, une figure large et assez imposante, une voix sonore, une prononciation lente, doctorale et prophétique, une démarche posée et sénatoriale. Il parvint, par l'hypocrisie de son langage et de son maintien, à avoir une certaine renommée parmi la populace la plus effrénée qui lui donna le surnom de Patriarche des Sans-Culottes orléanais. »

L'auteur des *Recherches historiques sur la ville d'Orléans* ne semble pas avoir pressenti la grandeur morale du rôle patriotique que s'était spontanément attribué M. Chamouillet, son concitoyen.

Cet incorrigible bourgeois (je désigne M. Lottin) stigmatise du mot hypocrisie la vivacité des convictions de notre héros, convictions qui se reflétaient non seulement dans son langage, mais dans son maintien et sa démarche. Je le demande : Est-il défendu à qui porte une couronne de cheveux blancs et a reçu du ciel une figure large et imposante d'avoir une démarche sénatoriale ?

On ne voit pas très bien ce que Lottin, qui n'était d'aucune Académie, entend par « *prononciation prophétique* ». Nous ne connaissons que deux prononciations, la bonne et la mauvaise... A qui, regardant de plus haut, voit plus loin, fera-t-on un crime d'être prophète ? Si Chamouillet, qui voyait de haut et loin, prophétisait l'avenir, cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'il avait bonne vue, et n'êtes-vous pas choqués, Messieurs, du dédain de Lottin pour le surnom de « Patriarche des Sans-Culottes orléanais » ?

Rien ne nous dit que Chamouillet n'eût pas préféré



l'être dans l'ordre, sinon du clergé, du moins de la noblesse.

Un homme célèbre qui n'était pas enfant du peuple, puisqu'enfant naturel d'une princesse, n'a-t-il pas déclaré que, lorsqu'il était donné un coup de balai sur la scène du monde, les gens d'esprit se mettaient toujours du côté du manche ? Est-ce la faute au citoyen patriote si le manche du balai national était alors entre les mains des sans-culottes ?

Est-ce dans un milieu orléanais que l'on reprochera à Chamouillet de s'être montré homme d'esprit ?

Je serais peu maître de ma plume si je laissais entendre que, sous cette nouvelle forme, mon héros m'était devenu plus sympathique ; il me serait agréable que l'on comprît qu'il piquait singulièrement ma curiosité... Aussi continuai-je à feuilleter l'ouvrage de Lottin qui, à la date du 29 pluviôse an II (17 février 1794), écrit :

« Vu la lettre, par laquelle Chamouillet, ci-devant commissaire de police, destitué de ses fonctions par Laplanche, représentant du peuple, et depuis nommé à celle d'administrateur du département par le représentant Lefiot, demande à jouir de son traitement comme s'il n'avait pas été destitué, le Conseil général, considérant qu'il n'est pas en son pouvoir d'accéder à la proposition du citoyen Chamouillet, considérant que la confiance du peuple dont ce citoyen vient d'être honoré et les émoluemens de la nouvelle place qu'il remplit doivent suffire à *son ambition républicaine*, le Conseil passe à l'ordre du jour. »

Ne soyez pas mal impressionnés, Messieurs, par ces considérants : ne chuchotez pas le mot défaillance ; ne protestez pas contre la demande de jouissance du traitement d'une charge qu'on ne remplit plus.

Et cependant, si cette protestation vous échappait, combien nous la bénirions ! Ne serait-ce pas, en effet, l'indice que semblables mœurs sont inconnues de nos



jours, et l'occasion, pour nous, de mesurer le pas de géant qu'ont fait, sur le chemin de la vertu et du désintéressement, les hommes publics de la génération actuelle ?

Qu'il me soit néanmoins permis de disculper notre grand concitoyen.

Veuillez tout d'abord remarquer, Messieurs, que Chamouillet n'avait jamais résilié ses fonctions de commissaire de police ; s'il fut destitué, c'est sans son consentement. Rien n'était changé dans ses sentiments de patriotisme intense. Son zèle pour la chose publique était toujours le même. A des sentiments égaux, à un zèle égal doivent correspondre des émoluments égaux. Cela tombe sous le sens et relève de cette justice naturelle devant laquelle s'efface cette justice bâtarde que les hommes débitent en tranches dans de gros imprimés nommés Codes, — je crois ? — et dont la traduction n'est pas à la portée de tout le monde. Ainsi d'ailleurs l'avait jugé Chamouillet, qui connaissait sa cause mieux que vous et moi. Et pour dévoiler toute ma pensée — car dans cette enceinte, je le sais, on a le droit de penser tout haut — ce trait réveille ma sympathie endormie pour Chamouillet.

Puisque je suis en veine de confidences, laissez-moi bien vite, Messieurs, vous confesser que je craignais que notre Patriarche ne se perdît un peu dans les nuages, que son ardeur pour le bien public ne lui fît oublier son bien particulier. Je souffrais à la pensée que les grandes amours patriotiques de son mari ne missent — dois-je le dire ? — ne missent Mme Chamouillet dans l'impossibilité de faire bouillir le pot-au-feu conjugal aussi souvent qu'elle l'aurait souhaité.

Ce m'est un véritable soulagement de constater que mes craintes étaient vaines.



Homme supérieur, Chamouillet menait tout de front, et les affaires publiques et ses affaires privées. Je me le représente, le soir venu, après une journée consacrée à édifier le bonheur du peuple, faisant sa caisse en bon père de famille, sous les yeux attendris de Madame son épouse : mœurs patriarcales, mœurs touchantes, délicieux tableau d'intérieur qui aurait arraché des larmes à Jean-Jacques.

Trois fois heureuse Madame Chamouillet !

Je crois, Messieurs, avoir gagné mon procès.

Dans le cas contraire, la mémoire de notre concitoyen, trouverait aisément parmi nos hommes politiques plus d'un avocat qui plaiderait cette cause comme la sienne propre.

J'ai continué mes investigations dans les publications de Lottin et j'ai pu recueillir ces dernières lignes :

1er janvier 1796 ou 11 nivôse an IV. Chamouillet, très habile menuisier d'Orléans, surnommé le Patriarche des sans-culottes, qui avait été successivement geôlier des prisons, commissaire de police, officier municipal, député de la commune dans la Vendée, président de section, président du Club, président de l'administration départementale, administrateur des hospices, etc., etc., puis après incarcéré dans les prisons d'Orléans, enfin dans celle du Luxembourg à Paris, ayant été mis en liberté, fait, le 1er de l'année 1796, placarder sur les murs de la ville, qu'il fait le serment de ne plus se mêler de politique ni d'administration et qu'il va reprendre son tablier, son ciseau et ses rabots. Il tint parole et resta depuis tout à fait ignoré.

En face cette note, sans autre explication, se trouve intercalée une page entière consacrée, j'imagine, à la reproduction de l'enseigne de la boutique, à moins que ce ne soit de celle des prospectus de notre menuisier.

Cette page, dont nous donnons la reproduction, est agrémentée d'un dessin.

Ce dessin représente un chat, dans lequel un œil non prévenu, mais plutôt bienveillant, consentira à reconnaître un chat mouillé.

Car, vous le concevez, tout est là : il faut que le chat soit mouillé. S'il ne l'est pas, il est entendu que l'on admettra qu'il l'est.

Admettons-le donc, et immédiatement éclate à nos yeux le jeu de mots de M. Chamouillet.

Ce spirituel dessin permettait à son auteur de l'encadrer de ces deux seuls mots : Au — Chat. Et tous les malins comprenaient de suite qu'il s'agissait de M. Chamouillet et ne pouvaient refuser leur pratique à qui tenait boutique d'esprit.

Toutefois, pour les cerveaux paresseux, l'indulgent menuisier avait fait imprimer sous le dessin parlant, en lettres guillochées, comme humectées de pluie :

CHAMOUILLET

MENUISIER EN TOUS GENRES

fait, vend et raccommode toutes

sortes de meubles et ce qui concerne le

Batiment

Rue des Hotelleries (1) n° 20 vis à vis celle du Brigandeau

à **Orléant.**

Décidément, M. Chamouillet avait infiniment d'esprit.

Ainsi donc, en janvier 1796, notre grand homme se

(1) A une certaine date, on donna le nom de rue des Hôtelleries à cette partie de la rue Sainte-Catherine qui avoisinait la Loire.



retirait de la scène du monde, déposait sa plume pour reprendre le rabot. Quelles amertumes il avait dû connaître !

La note de Lottin, en date du 17 février 1794, nous révélait ses inimitiés. Laplanche, représentant du peuple, l'avait destitué de ses fonctions de commissaire de police. Heureusement Lefiot, autre représentant du peuple, fut pour lui la planche de salut.

Il l'indemnisa avec la place d'administrateur du département et peut-être, du même coup, le sauva-t-il de la ruine.

On a bien prétendu que M. Chamouillet avait mis de l'argent de côté, ce qui faisait dire qu'il en avait devant soi, mais rien n'est moins prouvé.

A une époque où tous les honnêtes gens allèrent en prison, sans parler de ceux qui montèrent sur l'échafaud et n'en redescendirent pas, c'est un soulagement d'apprendre que notre héros, lui aussi, eut le loisir de méditer, dans le silence des cachots, sur l'ingratitude des hommes en général et celle de ses concitoyens en particulier.

Parvenu au faîte des grandeurs, il en devait descendre ; c'est la loi commune. Sa chute fut profonde. On tombe d'autant plus bas que l'on tombe de plus haut, a dit un judicieux observateur.

Chamouillet était du nombre de ces gens impulsifs, mais sincères qui croient « que c'est arrivé ». Notre emballé avait cru, pendant toute la période révolutionnaire, « que c'était arrivé ». De bonne foi, il se prenait au sérieux, se considérait comme un homme nécessaire, je dirais volontiers (si le mot n'était pas de création si récente), un surhomme, marqué pour une mission providentielle.



AU  CHAT.

CHAMOUILLET

Menuisier en tous genres,

Fait, vend et raccommode toutes sortes de Meubles et ce qui concerne le Bâtiment.

Rue des Hôtelleries, N°. 20, vis-à-vis celle du Brigandeau,

à Orléans.

Un beau jour, il sortit brusquement de son rêve : il s'aperçut qu'en réalité bien des choses n'étaient point arrivées qu'il avait espérées et qui n'arriveraient jamais et que, parmi celles qui étaient arrivées, plus d'une aurait mieux fait de rester en chemin.

C'était un philosophe, il se consola. Ne pouvant, comme Cincinnatus, revenir à sa charrue, il revint tout bonnement à son établi.

Si entre M. Chamouillet et Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne, il n'y avait pas plus qu'une nuance, je me permettrais d'insinuer, après Bossuet — auquel on peut emprunter beaucoup sans l'appauvrir — « que ce récit nous a fait paraître un de ces exemples redoutables qui étalent aux yeux du monde sa vanité tout entière » et nous en retiendrons tous une leçon de philosophie pratique.

J'avais peine à croire qu'un citoyen qui avait occupé tant de charges, mérité le titre de patriarche, n'eût beaucoup parlé, beaucoup écrit et veillé à ce que paroles et écrits ne soient point perdus pour la postérité.

Pourtant, je n'en étais pas sûr.

La Bibliothèque municipale eut vite fait de calmer mes inquiétudes littéraires et patriotiques. On y peut lire beaucoup de Chamouillet. Faut-il l'avouer ? Je n'ai fait que parcourir les œuvres de mon illustre concitoyen : les jours sont si courts et les heures si fugitives !!! J'en ai assez lu cependant pour me convaincre que le Patriarche des Sans-Culottes était grandiloquent et avait la plume abondante.

Dans ses périodes oratoires, on sent passer le souffle de Démosthène, Cicéron et Mirabeau : tant il est vrai



que les grands sentiments engendrent les grandes pensées et déchaînent la sublime éloquence.

Toutefois, l'aigle ne plane pas toujours, il condescend parfois à toucher terre et dans une simplicité charmante, au souvenir sans doute de sa condition première, Chamouillet laisse tomber de sa plume prolétarienne des perles comme celle-ci : « *Considérant que de tout temps l'esprit sacerdotal et mercantile a rétréci le diamètre de bien des âmes de cette cité*, etc. ».

Reconnaissez-le, Messieurs, cette expression, qui ne court pas les livres, a son pittoresque et fait vraiment image. Elle atteint par conséquent son but. De plus, elle comporte sa moralité, puisqu'elle éveille l'idée du châtiment « *de l'esprit sacerdotal et mercantile* ».

Par suite du rétrécissement de leurs diamètres, ces âmes noires sont fatalement vouées, dans leur cavité naturelle, à un ballottement qui doit être bien fatigant à l'usage. Nous y verrons un nouvel et salutaire exemple de la justice immanente des choses d'ici-bas.

Disons, pour finir, qu'il est périlleux d'analyser les discours et les manifestes de M. Chamouillet ; téméraire de les résumer. Il est des beautés littéraires qu'il est malséant de déflorer.

Allez donc vous-mêmes, Messieurs, vous pénétrer des œuvres de Chamouillet à notre Bibliothèque municipale. Vous devez ce pieux pèlerinage au fougueux et sincère tribun.

Tout ce que j'avais pu découvrir de M. Chamouillet me faisait désirer en savoir encore davantage ; j'aurais voulu connaître sa naissance, dresser, si possible, son arbre généalogique ; bref, reconstituer sa vie tout en-



tière, le prendre au berceau, le suivre dans sa vie d'inventeur, d'homme politique, d'homme désabusé des fausses grandeurs de ce monde, recueillir sur ses lèvres mourantes ses dernières grandes paroles, *ultima verba*, et déposer sur sa tombe la fleur du souvenir.

J'allais donc frapper aux bureaux de l'état civil. MM. les secrétaires, avec cette civilité attachée à leurs fonctions, mirent à ma disposition tous les dossiers imaginables.

Malgré mes recherches persévérantes et dignes d'un meilleur résultat, j'appris tout juste, de mon héros, qu'il s'était uni en légitime mariage avec Catherine Millet, le 15 janvier 1776, en l'église de Saint-Donatien.

Cette union fut-elle bénie du Très-Haut, sous la forme sensible d'une nombreuse progéniture ? je ne le saurais dire.

De notre concitoyen, je ne pus connaître ni le lieu ni la date de naissance.

L'absence, aux archives de notre hôtel de ville, de l'acte de décès et de Mme et de M. Chamouillet me fait penser que ce dernier, revenu des vanités d'ici-bas, a voulu mourir obscurément, loin du bruit des cités, dans le grand silence de la Nature.

C'est parfois une suprême habileté, un raffinement d'art pour les hautes personnalités, de disparaître de la surface du monde derrière un nuage obscur.

Cette fin était digne d'un Chamouillet.

Sa mort fut-elle prématurée ?

> C'est être aimé des Dieux que tomber avant l'heure
> Dans l'orgueil éperdu de l'idéal atteint.

Il semble plutôt que M. Antoine Chamouillet nous ait quittés, chargé d'ans et de mérites, en vue de la terre promise, sans avoir pu y poser le pied.



Peut-être s'est-il dit plus d'une fois que les mœurs révolutionnaires n'avaient rien régénéré et qu'après la République comme auparavant, l'homme restait très perfectible.

Peut-être même, au seuil de l'Eternité, s'est-il demandé si la vieille méthode n'avait pas du bon et si la nouvelle manière, qu'il avait voulu instaurer, était aussi sûre et recommandable qu'il se l'était imaginé.

Ces suppositions sont toutes gratuites de notre part, car M. Chamouillet a emporté dans la tombe le secret de sa dernière pensée, mais nul doute qu'une belle mort n'ait couronné une si illustre vie.

Ici, Messieurs, se termine ma seconde et dernière note.

De M. Antoine Chamouillet, je vous ai dit, en effet, tout ce que j'en ai pu savoir, avec la gravité que comporte un semblable sujet et la conscience « de m'être acquitté du devoir de vous apprendre les qualités d'un homme dont l'histoire n'a pas rempli tout l'univers »

RAPPORT

Sur le Mémoire de M. le Dr FAUCHON

INTITULÉ :

LETTRE DE MONSIEUR CHAMOUILLET

A L'ACADÉMIE ROYALE D'ORLÉANS

Par M. A. BOUVIER

Membre de la Section des Lettres

Chamouillet ! A ce nom, fait pour le vaudeville, j'ai cru que l'on allait nous présenter quelque personnage inédit de Labiche ou, mieux, que ce maître du rire, qui fut un peu guépin, pour avoir souvent habité ce pays, avait inspiré à notre dévoué secrétaire général quelque fantaisie d'une copieuse hilarité, délassement de travaux si divers ; car on sait, depuis Rabelais, que le rire est sain, et nos docteurs aujourd'hui savent rire et font rire le malade, chose plus malaisée ; ils ont ajouté cette corde à leur *arc*, je veux dire au grand *art* de guérir.

Chamouillet n'était pas un être fictif, s'il fut, je crois, sans le vouloir, comme souvent il arrive, un personnage de comédie. Chamouillet fut un Orléanais, non pas adventice ou métèque, Orléanais d'Orléans, dirait un docteur que je sais et qui connaît sa ville, les gens d'ici, les moindres coins... à commencer par le coin Maugars ; Orléanais de bonne souche, de ceux qui poussèrent aux alentours du beffroi, entre les pavés de la rue Sainte-Catherine et qui, dans les « courettes » d'autrefois et les logis mal odorants, absorbaient les mi-



crobes avec une bravoure ignorante du danger, les tuaient en buvant sec l'auvernat de Rebréchien, étaient drus et guillerets, vivaient longtemps, bonnes gens, mais, s'il faut tout dire, mauvaises pratiques pour les médecins. Ce fils de bonne mère eut les qualités du terroir, l'esprit des affaires, l'ordre, l'économie, du moins je l'imagine, et sans doute aussi cette pointe de malice, sans quoi il n'est pas de véritable Orléanais.

Chamouillet pourtant eut l'esprit de chimère et, par là, se distingue de beaucoup de ses concitoyens. Il fut piqué de la tarentule des inventeurs : il chercha le mouvement perpétuel... des moulins à vent, et, s'il l'a trouvé, c'est donc qu'il avait du génie, comme il l'avoue modestement, et que les chimères d'hier sont les réalités de maintenant. Qu'est devenu le moteur Chamouillet ? Quelque moulin tourne-t-il encore à son action et le rythme grinçant des ailes ne jette-t-il pas ce nom glorieux parmi les brises beauceronnes ?

Chamouillet crut à la Révolution et tout d'abord la salua comme une aube radieuse, promesse de bonheur indéfini pour l'humanité. Le sang coula, « sang impur », se dit-il, comme tant d'autres : on croyait encore à la vertu de la saignée. Tout n'en irait que mieux, l'opération faite. Sa foi se consolait des malheurs d'autrui ; mais voici qui est plus grave : commissaire de police, on le met à pied. Le doute lui vient. Revanche prompte : il est nommé administrateur du département, et sa croyance, du même coup, se raffermit. Nouvelle épreuve : un papier officiel arrive, dûment cacheté (Vous le pourrez voir à la Bibliothèque) :

« Comité de Salut public... Du premier jour du mois Messidor, l'an deuxième de la République une et indivisible.



« Le Comité de Salut public destitue Chamouillet et Marie, membres du département du Loiret.

« Et nomme à leurs places Vinson, maire de cette commune, et Chenant, membre du district, etc. Signé : Robespierre, Couthon, Barère ». — Pas de considérants : ces noms disent assez, triple glaive qui flamboie sur la tête du pauvre homme. C'est la guillotine sèche, moins terrible que l'autre, plus douloureuse peut-être à notre illuminé : c'est la mort de ses espérances.

Il avait pourtant vécu de son rêve ; il avait vu, par delà les horizons de la menuiserie, la terre promise où il ne devait pas entrer. Il reprit son rabot et, comme on chante en certain opéra : « C'est encor du bonheur ».

Heureux, Chamouillet l'a été surtout dans la postérité, qu'il entrevit, je suppose ; heureux, puisqu'il a trouvé son biographe et le plus zélé, le plus pénétrant qu'il pût souhaiter ; — un apologiste qui n'a pas dédaigné sa gloire pâlie, lui a donné de l'éclat, l'a nettoyée de quelques taches ; — un compatriote indulgent qui ne lui a fait sentir qu'un peu, un tout petit peu, l'aiguillon de son ironie ; — un médecin qui a mis le doigt sur la plaie de vanité que nous avons tous, plus ou moins cachée, et qui, sans pouvoir guérir un mal d'ordinaire incurable, aurait su, ayant pour client mons Chamouillet, dernière supposition, adoucir ses dépits, la neurasthénie de ses illusions perdues, avec le miel des éloges qu'il offre à ses mânes.

Et donc, pour que l'ombre de Chamouillet se réjouisse, ainsi que nous, et que sa renommée rayonne, la section des Lettres vous propose l'impression de l'étude du docteur Fauchon.

NOTICE

SUR

M. MARCEL CHAROY

Ancien Président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans

PAR M. A. BASSEVILLE

Membre de la Section des Lettres (1)

C'est une pieuse et louable habitude que celle que nous avons prise de perpétuer le souvenir de nos collègues les plus distingués, en leur consacrant une notice nécrologique qui rappelle à ceux qui viendront après nous et qui ne les ont pas connus, l'estime dont nous les entourions et les regrets qu'ils nous ont laissés.

Confrère de M. Charoy au barreau d'Orléans pendant de longues années, son successeur à la présidence de notre Société, il m'a semblé, sans trop de témérité, que j'étais naturellement désigné pour remplir, à son égard, cette mission traditionnelle.

Charles-Louis-Marcel Charoy est né à Orléans, le 21 mars 1844. Sa famille était originaire d'Ancerville, chef-lieu de canton du département de la Meuse, tout près de Bar-le-Duc et non loin de ce petit village de Domremy, si universellement connu aujourd'hui et si célèbre pour avoir donné le jour à la sainte héroïne, chère aux cœurs orléanais.

(1) Rapport verbal de M. CAGNIEUL, membre de la Section des Lettres.



MARCEL CHAROY

ANCIEN MAGISTRAT

ANCIEN BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS D'ORLÉANS

1844-1912

C'est en 1817 que le père de notre regretté collègue, Jacques Charoy, vint, tout jeune encore, à Orléans, où il devait se fixer définitivement.

En 1839, Jacques Charoy entra dans la famille Fougeron, l'une des plus honorables de notre ville, par son mariage avec Mlle Laure Fougeron, fille de M. Fougeron, ancien pharmacien, dont le nom figure avec celui de son père, docteur en chirurgie, parmi les premiers membres de notre Société, lors de sa reconstitution, au mois d'avril 1809.

Fougeron fils en fut même, à deux reprises différentes, secrétaire de 1819 à 1822 et de 1833 à 1835.

Deux oncles de Fougeron le pharmacien, dont l'un avait été juge de paix à Orgères, furent, l'un et l'autre, conseillers à la Cour d'appel d'Orléans.

Marcel Charoy fut élevé à la pension Vautrin, pension qui, comme toutes celles du même genre qui existaient dans notre ville, suivaient, avant la loi de 1850, dite loi Falloux, les cours du lycée.

Reçu docteur en droit par la Faculté de Paris, il se fit inscrire au barreau d'Orléans où nous le trouvons faisant son stage, de 1869 à 1870, en même temps qu'il est attaché au parquet de M. le procureur général ; c'était alors, pour les jeunes gens qui se destinaient à la magistrature, le meilleur et le plus sûr moyen d'entrer dans cette carrière.

En 1869, M. Greffier, que nous avons connu avocat général près la Cour d'Orléans, ayant été appelé au poste de secrétaire général du ministère de la Justice, prit comme secrétaire particulier Marcel Charoy. Ce dernier ne devait conserver cette situation que fort peu de temps, M. Greffier ayant quitté lui-même le ministère pour occuper un siège de conseiller à la Cour de cassation. Marcel Charoy fut alors nommé substitut du



procureur de la République à Lons-le-Saulnier, puis en 1871 substitut à Blois, en mai 1872 substitut à Montargis, en mars 1873 substitut à Tours, enfin, en 1879, il était procureur à Romorantin lorsqu'il fut brusquement révoqué. C'était le prélude de ces fameux et regrettables décrets qui, un an plus tard, en juin 1880, mirent à la retraite anticipée tant d'éminents magistrats qui ne croyaient pas avoir mérité une pareille disgrâce.

Marcel Charoy était encore jeune lorsque cette mesure, rigoureuse, était venue l'atteindre. Aussi, n'était-ce pas sans un amer regret, il en faisait l'aveu lui-même, qu'il s'était vu contraint de déposer sa robe de magistrat et de renoncer, lui aussi, à une carrière qu'il avait librement choisie, qui convenait à la nature de son esprit et, où l'avancement rapide dont il avait été l'objet, témoignait hautement qu'il avait su mériter, par ses services, la confiance de ses supérieurs et pouvait lui faire envisager, sans témérité, l'espoir d'y conquérir une brillante situation.

Déçu dans ses espérances, Marcel Charoy revint à Orléans retrouver sa famille et s'y fixer pour toujours. Au mois d'avril 1879, il se faisait inscrire à notre barreau, où il ne tarda pas à prendre une place importante.

Moins brillant peut-être que quelques-uns de ses confrères qui illustraient alors le barreau d'Orléans, mais consommé dans la science du droit, travailleur infatigable, connaissant bien ses dossiers, il savait se faire écouter des magistrats devant lesquels il avait fréquemment l'occasion de plaider, par une exposition nette et précise de l'affaire, une logique suivie et une argumentation serrée, le tout servi par une parole où la sobriété s'alliait avec la correction.

Sous des apparences un peu froides, peut-être, j'allais dire qui rappelaient le magistrat, M. Charoy cachait un cœur excellent, plein de bienveillance, on pouvait avoir confiance surtout dans sa loyauté impeccable ; aussi, était-on toujours satisfait de l'avoir pour adversaire.

Membre du Conseil de l'Ordre pendant de longues années, il fut, à deux fois, élevé à la dignité si enviée du bâtonnat.

Son état de santé l'ayant forcé à prendre la décision de se retirer du palais, ce fut avec le plus profond regret qu'on le vit s'en éloigner si prématurément.

Entre temps, la situation de M. Charoy au barreau avait naturellement appelé sur lui l'attention de ses concitoyens qui le firent entrer au Conseil municipal où il conserva le mandat qui lui avait été donné de 1884 à 1892 ; là encore, dégagé de toute préoccupation politique, uniquement animé du désir d'être utile à son pays, il trouva une occasion favorable de mettre au service de la cité, qui l'avait vu naître, son expérience consommée des affaires, son zèle et son dévouement. Aussi conquit-il rapidement dans cette assemblée une place prépondérante. Il y fut plus particulièrement le promoteur d'un projet de rue qui devait relier le boulevard Alexandre-Martin avec la place du Martroi et se prolonger, dans l'avenir, jusqu'à la Loire ; ce projet avait même été adopté, mais de nouvelles élections ayant eu lieu, M. Charoy ne fut pas réélu et la nouvelle municipalité rejeta son projet pour en adopter un autre, celui qui a été réalisé et qui est devenu la rue de la République.

Au mois de juillet 1889, Marcel Charoy, cédant aux sollicitations empressées d'un grand nombre d'électeurs, se présenta comme candidat au Conseil général dans le canton Ouest ; il eut pour concurrent le

vannier Brissonnet. Chose assez extraordinaire, au premier tour de scrutin, les deux rivaux obtinrent 1.115 voix chacun ; il s'ensuivit un ballottage. Au second tour Marcel Charoy l'emporta sur son concurrent de 13 voix et fut élu. Nous le voyons siéger à la session d'août de la même année de l'assemblée départementale où il prit fréquemment la parole et rédigea plusieurs rapports importants.

Marcel Charoy ne fit que passer au Conseil général. Son élection avait fait beaucoup de bruit et soulevé une ardente polémique ; le peu d'écart qui existait entre le nombre de voix obtenu par chaque concurrent avait incité la presse républicaine, qui voyait d'un mauvais œil l'échec de son candidat, à provoquer l'invalidation de son élection. Un journal allait jusqu'à dire qu'elle s'imposait : il n'en fallait pas davantage pour engager les adversaires de M. Charoy à la demander au Conseil de préfecture, ce qui eut lieu du reste. L'invalidation fut obtenue ; une nouvelle élection se fit, ce ne fut plus Brissonnet qu'on proposa aux électeurs du canton Ouest contre M. Charoy, ce fut M. Gavot qui fut élu avec deux ou trois voix seulement de plus que son concurrent ; la lutte avait été ardente, les injures, les calomnies de toute sorte n'avaient point été épargnées à M. Marcel Charoy, qui peut-être à son tour aurait pu attaquer cette seconde élection avec chance de succès ; il n'y songea même pas, il en avait vu et entendu assez pour être dégoûté à jamais de la politique. Il y renonça bien volontiers, sans amertume et sans regret, pour se consacrer tout entier à l'exercice de sa profession.

Il eut raison, les nombreux suffrages qu'il avait obtenus prouvent l'estime dans laquelle le tenaient ses con-

citoyens. N'était-ce pas suffisant pour le consoler de son insuccès ?

C'est en 1887 que Marcel Charoy fit son entrée dans notre Société, section des lettres ; empêché par ses multiples occupations au Palais et contraint de donner tout son temps à sa nombreuse clientèle, il ne put prendre pendant quelques années, à nos travaux, une part aussi active que celle qu'il aurait désiré, mais son assiduité à nos séances semblait bien faire comprendre qu'il y trouvait un réel intérêt.

En 1901, notre éminent confrère, M. Johanet, nous ayant fait hommage de son livre sur le barreau d'Orléans au XIXe siècle, la Société exprima le désir que quelqu'un de ses membres lui fît un rapport sur cet intéressant travail. M. Charoy s'offrit. La Société accepta cette offre avec d'autant plus d'empressement que personne n'était plus qualifié que notre collègue pour remplir une pareille tâche ; n'avait-il pas connu la plupart des avocats dont M. Johanet nous parle avec tant de charme et d'à-propos ? Quant aux autres, ceux qui étaient d'une génération antérieure, n'en avait-il pas entendu causer pendant les suspensions d'audience dans cette chambre des avocats où les plus anciens d'entre nous aimaient à nous raconter ce que furent et ce que devinrent ceux qui nous avaient précédés ? Le rapport de M. Charoy fut lu à la séance du 1er février 1901, et écouté avec la plus religieuse attention par la Société qui en vota l'impression dans ses *Mémoires*.

Président de la section des lettres, M. Marcel Charoy fut élu vice-président de la Société, le 6 juillet 1900, en remplacement de M. le conseiller Pelletier, décédé. Le 2 novembre de la même année, il prenait place au fauteuil de la présidence, laissé vacant par la mort égale-

ment de M. le conseiller Paulmier ; il occupa cette fonction avec cette distinction qui lui était naturelle jusqu'à la fin de l'année 1903, époque à laquelle il crut devoir se retirer, emportant les regrets de tous ses collègues.

Dans les premiers mois de l'année 1908, M. Marcel Charoy nous donna lecture d'un important mémoire, qui porte pour titre : *Etude historique sur le château de Meung-sur-Loire* et qui ne comprend pas moins de 222 pages ; avec les pièces justificatives et la table des matières, ce mémoire est accompagné de cartes et de gravures dans le texte et hors texte qui nous donnent la vue du château, Meung sous ses différents aspects et en mettent en relief les parties les plus anciennes et les plus intéressantes.

La petite ville de Meung-sur-Loire, si coquettement assise sur le bord de notre beau fleuve et que domine son château qui fut, pendant de longs siècles, la résidence des évêques d'Orléans, méritait d'avoir son historien et l'attendait.

Il ne faut pas considérer comme tel ce bon chanoine, du nom de Jacques Binet qui, dans les dernières années du XVI[e] siècle, écrivit un *Traité des Antiquités de la ville de Meung*, sa patrie ; l'œuvre de Binet n'est qu'une compilation indigeste dépourvue de toute critique, incomplète d'ailleurs, puisqu'elle date, c'est tout dire, de plus de trois cents ans, et qu'il faut laisser dormir dans la Bibliothèque de l'Arsenal qui en conserve précieusement l'unique manuscrit.

Deux membres distingués de la Société archéologique et historique de l'Orléanais avaient bien eu la pensée de faire quelque chose sur Meung et son château, mais ils sont morts depuis longtemps et l'on ignore même ce que sont devenues les notes nombreuses qu'ils avaient recueillies sur cet intéressant sujet.

C'est en 1906, au lendemain du jour où il avait donné sa démission d'avocat, inscrit au barreau d'Orléans, que M. Marcel Charoy, qui ne pouvait rester inactif, songea à se livrer à d'autres occupations. L'idée d'écrire l'histoire du château de Meung lui vint à la suite d'une visite qu'il y fit, en compagnie du propriétaire, qui lui montra les vestiges, encore debout, de l'ancienne demeure féodale. Il se mit de suite à l'œuvre et consacra deux années entières à ce travail qui, comme il en fait lui-même l'aveu, lui procura de véritables satisfactions et fut certainement un adoucissement à l'amertume des regrets qu'il avait éprouvés en quittant le palais, jeune encore, et en renonçant à l'exercice d'une profession qu'il affectionnait et où il s'était distingué.

Pendant deux années entières, désireux de donner à son travail toute la perfection possible, il ne négligea aucune occasion de s'instruire, mit à contribution nos archives départementales, les manuscrits de notre bibliothèque municipale, ceux même qu'on lui indiqua dans les dépôts de Paris, interrogea tous nos vieux historiens. Aussi sa monographie du château de Meung constitue-t-elle une œuvre sérieuse, solidement documentée, élégamment écrite et qui ne saurait que faire honneur à nos publications. On peut dire sans emphase que c'est une page des plus intéressantes et des plus étudiées de notre histoire locale.

Lorsqu'au commencement de 1908 M. Marcel Charoy nous donnait lecture de cette étude sur le château de Meung, nous étions loin de penser que c'était la dernière fois qu'il se faisait entendre parmi nous. Depuis lors, cependant, ses apparitions à nos séances devinrent de plus en plus rares. Bientôt même nous ne le vîmes

plus, sa santé sérieusement compromise ne lui permettant plus de quitter la chambre le soir. Dans les premiers mois de cette année, il eut de fréquents accès qui jetèrent sa famille dans la plus grande inquiétude ; enfin, le 4 juillet dernier, sans trop se plaindre de ses souffrances, il s'éteignait doucement.

La presse locale salua la mort de ce bon citoyen, — c'est elle qui parle, et je ne saurais mieux dire, — qui mit toujours sa parole au service des nobles causes, de la religion, de la patrie et du bon droit ; une foule pieuse et recueillie suivit son cercueil, deux discours furent prononcés qui furent l'écho fidèle des regrets qu'emportait avec lui notre vénéré confrère et collègue. Chrétien convaincu, j'imagine qu'il dut voir venir la mort avec sérénité. Elle était d'ailleurs pour lui peut-être une délivrance, et puis marié jeune, ayant eu de son union avec celle qui fut la compagne fidèle et dévouée de sa vie jusqu'au dernier jour, quatre enfants, n'avait-il pas eu la si douce et si consolante satisfaction pour un père de les voir établis de son vivant, de les savoir heureux ? Sa mission sur cette terre n'était-elle pas accomplie ? C'est pourquoi je crois que ce dut être sans crainte et sans regret qu'il rendit le dernier soupir, entouré de toute cette famille justement éplorée, à laquelle il laissait un nom universellement respecté et le souvenir d'une vie noblement remplie.

EXERCICE 1911

Rapport du Trésorier lu dans la séance du 5 janvier 1912

MESSIEURS,

Les comptes de l'exercice 1911 s'établissent comme il suit :

§ 1er

Situation des legs au 31 décembre 1911

1° **Legs de Morogues :**

Avoir au 1er janvier 1911	319 f. 75
Intérêts annuels	84 60
Total au 31 décembre	404 f. 35

2° Legs Perrot :

Avoir au 1er janvier 1911	344 f. 30
Intérêts	94 35
Total au 31 décembre	438 f. 65

3° Legs Davoust :

Avoir au 1er janvier 1911	651 f. 60
Intérêts	156 20
Total	807 f. 80
Déboursé pour le prix et la médaille	537 45
Reste au 31 décembre	270 f. 35
Ensemble	1.113 f. 35

Les fonds disponibles étant encore insuffisants pour les différents legs, votre bureau propose de ne distribuer aucun prix dans l'année 1912.



§ 2.

Comptes de la Société

1° Recettes

Avoir au 1er janvier 1911 :

A la Caisse d'épargne	1.447 f.	60
A la Société Générale	577	85
Chez le Trésorier	9	90
Réserve de jetons. { 29 A / 37 B } Valeur	142	50
Reçu dans l'année 62 cotisations de titulaires :		
En espèce	900	50
En jetons. { 39 A / 355 B } Valeur	649	50
2 diplômes	60	»
56 cotisations de correspondants	336	»
Don de Mme Sainjon	150	»
Allocation du Conseil général	300	»
Intérêts à la Société Générale et à la Caisse d'épargne	103	30
Vente de livres de langues étrangères	40	»
Vente de mémoires	175	»
Sommes touchées par la Société Générale	953	»
Total des recettes	5.845 f.	15

2° Dépenses

Notes de l'imprimeur	748 f.	»
Affranchissements, bibliothèque	66	65
Jardin et fleuriste	104	»
Peintre et décorateur	50	50
Abonnement et souscription	36	»
Epicerie, cadres et divers	57	70
Portraits de M. Dumuys	90	»
Impôts, assurance, loyer	20	80
A reporter	1.173 f.	65

Report.....	1.173 f. 65
Achat de jetons. { 25 A / 8 B } ci....................	55 »
Chauffage et éclairage............................	157 20
Gages du concierge et gratifications..............	329 50
Jetons ditribués en séance. { 7 A / 446 B } ci............	690 »
Prix Davoust et médaille..........................	537 45
Pour balance......................................	2.902 35
Total égal.........	5.845 f. 15

La somme portée en balance se décompose de la manière suivante :

Avoir à la Caisse d'épargne......................	1.535 f. 65
A la Société générale............................	828 55
Chez le Trésorier................................	395 65
Réserve de jetons. { 36 A / 23 B } ci....................	142 50
Total.........	2.902 f. 35

Remarquons que notre dépôt à la Caisse d'épargne est bien supérieur à l'avoir de la Caisse des legs ; cette caisse se trouve ainsi complètement garantie. Quant à la réserve importante qui existe tant à la Société générale que dans la caisse du Trésorier, elle constitue une provision plus que suffisante pour payer la note de l'imprimeur qui doit nous remettre sous peu le volume de nos mémoires pour l'année 1911.

Le nombre des jetons distribués dans les séances de l'année a été de 446 au lieu de 495, chiffre de 1910. Cette différence, peu sensible d'ailleurs, n'influe pas sur la pénurie des jetons de bronze que nous signalions dans notre dernier rapport.

Nous avons déjà constaté que, pour des raisons assez difficiles à établir, les membres titulaires de la Société ne profitent pas toujours de la faculté qu'ils ont de payer leur cotisation en jetons, en sorte que la caisse du Trésorier en distribue chaque année plus qu'elle n'en reçoit et qu'il devient de plus en plus nécessaire d'en faire frapper de nouveaux à la



Monnaie en utilisant, bien entendu, le coin qui a servi aux anciens et qui existe toujours.

Cotisation pour mil neuf cent douze

Le bureau, ayant vérifié les comptes ci-dessus, propose à la Société de fixer, pour 1912, la cotisation des membres titulaires à vingt-cinq francs.

Orléans, le 5 janvier 1912.

G. Lalbalettrier,

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1912

SECRÉTAIRE PARTICULIER : M. L'ABBÉ IAUCH

Séance du vendredi 5 janvier 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, Guillaume, Dr Baillet, Marmasse, Touche, Geffrier, Garsonnin, Coville, Cochinal, Thévenin, Benoît, Perrin, G. Dessaux, Gaston d'Illiers, Destenay, Albert Didier, Rochoux d'Aubert, Huard, Ruzé, Charpentier, Basseville, Soyer, Rimbert, Denizet, du Roscoat, Callier, Banchereau.

MM. Refoulé, Bouvier, membres correspondants.

Totol : 33 membres.

M. le Président renouvelle très aimablement ses souhaits de bonne année à tous les membres de la Société et à leurs familles.

Au nom de la section de Médecine, M. Cochinal fait un rapport sur le dernier travail de M. Fraquet ; ce travail est déposé dans les archives suivant le vœu de la section.

Au nom de la section des Sciences et Arts, M. Albert Didier propose M. Maxime Didier au siège de M. Dumüys ; l'élection est renvoyée à quinzaine.

M. le commandant de Poilloüe de Saint-Mars est élu membre titulaire en remplacement de M. le colonel Malleterre. Élection de M. le commandant de Poilloüe de Saint-Mars.

Réélection de M. le Dr Fauchon comme secrétaire général.

M. le docteur Fauchon, secrétaire général sortant, est réélu secrétaire général pour une période de six années aux applaudissements de la Société.

Modification de l'art. 13 du reglement.

La Société vote la proposition suivante :

« Tout travail écrit, fût-ce même le résumé ou un extrait d'une communication faite d'abord oralement, doit être renvoyé à une section qui, dans une séance ultérieure, propose l'insertion dans les *Mémoires* ou le dépôt aux archives, le vote ayant toujours lieu au scrutin secret. »

Cette proposition modifie donc l'article 13 de notre règlement.

M. le Président propose une nouvelle modification au règlement qui sera portée sur la carte de convocation et sur laquelle il sera voté à la prochaine séance.

Rapport du Trésorier.

M. le Trésorier donne lecture de son rapport sur l'exercice 1911 : ce rapport est adopté ; et la cotisation pour 1912 est maintenue à 25 francs. M. le Président adresse à M. le Trésorier les félicitations et les remercîments de la Société.

M. Ruzé donne lecture d'un travail de M. Huard intitulé : *Une Légende Américaine*. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. ½.

Séance du vendredi 19 janvier 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Guillaume, Albert Didier, Maxime Didier, Papelier, Geffrier, Thévenin, Huard, du Roscoat, Basseville, Banchereau, Garsonnin, Courgeon, Soyer, Aug. Baillet, de Tristan, Angot, Marmasse, Destenay, de Mathan, P. Fougeron, Cagnieul, Benoit, Iauch, Denizet.

M. Paul Hazard, membre correspondant.

Présents : 27 membres.

M. le commandant de Poilloüe de Saint-Mars remercie la Société de son admission comme membre titulaire.

M. Maxime Didier, membre de la section d'Agriculture, est élu membre de la section des Sciences et Arts au siège de M. Dumüys.

La Société vote la proposition suivante : Addition au reglement.

« Toutes dépenses extraordinaires (portraits, tombeaux, subventions, etc.), ne peuvent être votées dans la séance où elles ont été proposées. Le bureau doit en être saisi : par ses soins elles seront inscrites sur la carte de convocation de la prochaine séance pour être portées à la connaissance de tous les membres de la Société.

« A cette séance, après explications du bureau (ressources de la caisse, etc.), elles seront mises aux voix. Le vote aura lieu au scrutin secret. »

Un savant allemand domicilié en Alsace fait une enquête sur les pigeons habitant les clochers d'églises et demande communication des observations que nos collègues auraient pu faire sur ces intéressants volatiles : l'asphaltage des trottoirs et la multiplication des automobiles ont-ils influence sur la reproduction ou la disparition des pigeons ?

M. le Secrétaire général donne lecture de deux poésies de M. le chanoine Barbier intitulées : *Pluie d'hiver* et *Les Clochers d'Eglises*. Ces poésies sont renvoyées à la section des Lettres. Poésies de M. l'abbé Barbier.

M. Denizet demande des explications sur la destruction des campaniles de la Cathédrale : M. le docteur Garsonnin croit pouvoir rassurer M. Denizet sur leur probable (?) reconstruction.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du vendredi 2 février 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Guillaume, Banchereau, de Tristan, Denizet, Angot, de Ma-



than, Aug. Baillet, Soyer, Basseville, de Poilloüe de Saint-Mars, Albert Didier, Gaston d'Illiers, Destenay, Maxime Didier, Dessaux, Maillard, Coville, Garsonnin, Marmasse, Iauch, Ruzé.

Refoulé, membre correspondant.

Présents : 25 membres.

Souhaits de bienvenue à M. le commandant de Poilloüe de Saint-Mars.

M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. le commandant Poilloüe de Saint-Mars, en ces termes :

« Messieurs et chers Collègues,

« En offrant nos souhaits de cordiale bienvenue à M. le commandant de Saint-Mars, nous nous applaudissons de voir l'armée active si dignement représentée dans notre Compagnie par notre nouveau collègue. Nous connaissons ses brillants états de service et nous savons d'ailleurs qu'il lui a suffi de maintenir les traditions de famille, ayant eu pour modèle et pour guide dans la carrière le brillant général de Poilloüe de Saint-Mars, ancien commandant du 12e corps d'armée, justement appelé le « Père du soldat », selon l'inscription du monument élevé à sa mémoire. La variété même de nos travaux augmente certainement l'intérêt de nos séances et les questions militaires, déjà traitées ici avec tant de compétence par le colonel Malleterre, ne cesseront pas de trouver leur interprète autorisé dans son successeur. »

M. le commandant de Saint-Mars remercie de son élection M. le Président et la Société dans les termes les plus gracieux.

Saint François d'Assise et la Renaissance, par M. Robert Refoulé.

M. le docteur Coville donne lecture d'une étude de M. Robert Refoulé, membre correspondant, sur *Saint François d'Assise et la Renaissance italienne*. Ce travail est renvoyé à une Commission mixte de la section des Lettres et de la section des Arts.

La séance est levée à 9 h. ½.



Séance du vendredi 16 février 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Geffrier, Garsonnin, Papelier, Maillard, Benoît, Destenay, de Poilloüe de Saint-Mars, Huard, Basseville, Soyer, Aug. Baillet, Angot, de Mathan, Iauch.

M. l'abbé Bernois, membre correspondant.

Présents : 18 membres.

M. Soyer, archiviste départemental, fait hommage à la Société d'un portrait de Charles-Louis de Vassal, archiviste du département, président de la Société Archéologique, membre de notre Société ; et d'une brochure sur « Une lettre missive inédite de Henri IV », adressée au pape Paul V.

Portrait de M. de Vassal.

Lettre inédite de Henri IV.

M. le Président prononce en ces termes l'éloge funèbre de notre ancien collègue, M. Charles Cuissard, décédé à La Rochelle, dans sa 72e année, le 5 février 1912.

Décès de M. Ch. Cuissard, membre honoraire.

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Nous avons eu la tristesse d'apprendre la mort de M. Cuissard, ancien bibliothécaire de la ville d'Orléans, qui avait choisi La Rochelle pour sa dernière résidence. Elu membre titulaire de notre Société dans la section des Lettres en 1893, il avait rempli avec autant de zèle que de compétence les fonctions de bibliothécaire pendant une période de six années ; et quand il dut nous quitter en 1906, nous lui avions décerné le titre de membre honoraire, en remercîment de ses services, en témoignage aussi de notre estime et de notre sympathie. Enfant du Loiret, notre histoire locale avait retenu son attention, et il a publié de nombreux ouvrages d'érudition consacrés pour la plupart à l'Orléanais : nos *Mémoires* ont été enrichis de ses intéressantes communications et il avait assumé la tâche assez ardue d'en dresser une table des matières. Nous avons gardé de notre distingué

collègue un excellent souvenir ; et nous devons à sa mémoire l'hommage de tous nos regrets avec l'expression de nos sympathiques condoléances à sa famille. »

M. le Président annonce la candidature au titre de membre correspondant de M. Vauquelin, avocat à la Cour d'appel, membre du Conseil municipal d'Orléans.

Les Orléanais aux états généraux de 1302 et 1308, par M. l'abbé Bernois.

M. l'abbé Bernois commence la lecture d'un mémoire sur *Les Orléanais aux Etats Généraux de 1302, 1303 et 1308.*

La séance est levée à 9 h. ½.

Séance du vendredi 1er mars 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Guillaume, Iauch, Maillard, Garsonnin, Destenay, Albert Didier, Maxime Didier, Rochoux d'Aubert, Huard, Basseville, Soyer, Aug. Baillet, Angot, du Roscoat, Denizet, Banchereau, Ruzé, Benoît, Geffrier.

MM. l'abbé Bernois, Refoulé, membres correspondants.

Présents : 23 membres.

Note sur le portrait de Louis Le Blanc.

M. le Secrétaire général donne quelques détails sur le portrait de Louis Le Blanc, professeur au Collège royal de chirurgie d'Orléans (1706-1777). Ce portrait a été donné au Collège de chirurgie par son fils Jean-Baptiste Le Blanc, le 30 mai 1778, date de la réception de ce dernier comme maître chirurgien en la ville d'Orléans par les professeurs-examinateurs du Collège de chirurgie d'Orléans.

Lithographies de M. Ribbrol.

M. Ribbrol, professeur de dessin, titulaire du prix Davoust, offre à la Société une collection de lithographies représentant les ruines de Bury, Lavardin, Montoire, etc. M. le Président offrira à M. Ribbrol les remercîments de la Société pour ce don très artistique et très intéressant.

La « Ligue française pour la protection des oiseaux » réclamant le concours de la Société, la Société se décidera après examen de la question par la section d'Agriculture.

M. Vauquelin est élu membre correspondant de la Société. M. Vauquelin membre correspondant.

M. Ruzé donne lecture d'*Un Monologue*, de M. Huard.

Le monologue est renvoyé à la section des Lettres.

M. l'abbé Bernois continue la lecture de son mémoire sur les *Etats généraux*.

Le mémoire est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. ½.

Séance du vendredi 15 mars 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, du Roscoat, Callier, Angot, Denizet, Rimbert, Soyer, Basseville, Courgeon, Aug. Baillet, Ruzé, Benoît, Destenay, de Poilloüe de Saint-Mars, Albert Didier, Perrin, Maillard, Maxime Didier, Dessaux, Garsonnin, Coville, Marmasse, Touche, Guillaume, Cochinal, Geffrier ; Bouvier, Refoulé, membres correspondants.

Présents : 30 membres.

M. Grivet, ancien directeur du service de santé du 5e corps d'armée, présente sa candidature au titre de membre correspondant de la Société.

De l'avis de la section d'Agriculture, la Société déclare la vacance du siège de M. Maxime Didier ; et décide de donner à la très intéressante « Ligue française pour la protection des oiseaux » un appui moral, mais non un appui matériel, étant donné que la Société n'est pas exclusivement une Société d'agriculture.

M. Bouvier, membre correspondant, commence la lecture d'une notice sur notre ancien collègue M. Bailly. Notice sur M. Bailly.

M. le commandant de Poilloüe de Saint-Mars fait une causerie sur les aéroplanes et l'utilisation que l'on en peut faire en cas de guerre. Les aéroplanes en cas de guerre.

La séance est levée à 9 h. 25.

Séance du vendredi 29 mars 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Guillaume, Marmasse, Geffrier, Coville, Garsonnin, Cochinal, Papelier, Benoît, Maillard, Albert Didier, Perrin, Maxime Didier, de Poilloüe de Saint-Mars, Huard, Ruzé, Basseville, Soyer, de Tristan, Denizet, Callier, Angot, Banchereau, Iauch, Courgeon.

MM. Bouvier, Refoulé, membres correspondants.

Total : 28 membres.

M. Raoul de la Giraudière, membre correspondant, pose sa candidature au siège vacant de M. Maxime Didier.

M. Louis-Emile Huet, avocat au barreau d'Orléans, pose sa candidature au titre de membre correspondant.

Élection du Dr Grivet.

M. le docteur Grivet est élu membre correspondant.

La Rafale, par M. A. Callier.

M. Callier donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *La Rafale.*

M. Bouvier continue la lecture de sa notice sur M. Bailly.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du vendredi 19 avril 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Guillaume, Coville, Garsonnin, Cœur, Geffrier, Maillard, Papelier, Benoît, Perrin, Gaston d'Illiers, Albert Didier, Huard, Basseville, Soyer, Rimbert, Auguste Baillet, du Roscoat, Denizet, de Tristan, Angot, Banchereau, Iauch.

MM. Refoulé, Grivet, Bouvier, membres correspondants.

Total : 26 membres.

La section d'Agriculture présente la candidature de M. Raoul de la Giraudière, candidature sur laquelle il sera statué à quinzaine.

M. Louis-Emile Huet est élu membre correspondant. Élection de M. Louis-Emile Huet.

M. Bouvier achève la lecture de sa notice sur M. Bailly : cette délicate et émouvante étude est renvoyée à la section des Lettres.

M. l'abbé Maillard fait une communication sur l'éclipse de soleil du jeudi 17 avril : cette communication sera rédigée pour être insérée dans les *Mémoires*. L'éclipse de soleil du 17 avril 1912.

La séance est levée à 9 h. ½.

Séance du vendredi 3 mai 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Iauch, Guillaume, Lalbalettrier, Coville, Vacher, Cœur, Geffrier, Garsonnin, Maillard, Perrin, Destenay, Desbois, Albert Didier, de Poilloüe de Saint-Mars, Rochoux d'Aubert, Huard, Ruzé, Basseville, Soyer, Auguste Baillet, Denizet, du Roscoat, de Mathan, Bourdaloue, de Tristan, Callier, Angot, Benoît.

MM. Grivet, Refoulé, membres correspondants.

Total : 31 membres.

M. le Secrétaire général offre, au nom de M. Joseph, électricien, une photographie de l'éclipse du 17 avril : des remerciments sont adressés à M. Joseph. Photographie des phases de l'éclipse.

M. Raoul de la Giraudière est élu membre titulaire dans la section d'Agriculture, au siège de M. Maxime Didier. Élection de M. R. de la Giraudière.

M. Louis Desbois donne lecture de son rapport sur le travail de M. Refoulé : *Saint François d'Assise et la Renaissance*. Ce travail sera inséré dans les *Mémoires*, ainsi que le rapport de M. Desbois. Rapport de M. Louis Desbois.

Rapport de M. Basseville.

Sur rapport de M. Basseville, l'étude de M. Bouvier sur notre éminent collègue, M. Anatole Bailly, sera également insérée dans les *Mémoires*.

La section des Lettres propose et la Société accepte de déclarer la vacance du siège de M. Bailly.

Les Sociétés savantes d'Orléans devant le décret de la Convention du 8 août 1793, par M. le Dr Fauchon

M. le Secrétaire général commence la lecture d'une note sur *Les Sociétés savantes d'Orléans avant la Révolution.*

L'Heure de crise par M. le commandant de Saint-Mars.

M. le commandant de Poilloüe de Saint-Mars étudie l'*Heure de crise, sa méthode et ses enseignements pour la bataille.* Ce travail est renvoyé à la section des Sciences.

Au nom de M. Huard, M. Soyer donne lecture des *Aventures d'un tigre échappé de sa cage.* Ces *Aventures* enrichiront, dans nos archives, le dépôt de littérature romanesque.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du vendredi 17 mai 1912

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Coville, Garsonnin, Papelier, Benoît, Perrin, Maillard, de Poilloüe de Saint-Mars, Ruzé, Huard, Courgeon, Basseville, Soyer, de Tristan, du Roscoat, Denizet, Angot, Guillaume, Banchereau, Iauch, Cagnieul, Marmasse, Geffrier.

MM. Refoulé, Grivet, membres correspondants.

Présents : 26 membres.

Brochure de M. le Dr Grivet.

M. le docteur Grivet fait hommage à la Société, qui l'en remercie, d'une brochure dont il est l'auteur ayant pour titre : *Relation médicale de la seconde expédition anglaise contre les Aschantis.*

M. de la Giraudière écrit une lettre de remercîment à l'occasion de son élection comme membre titulaire, et M. Bouvier, membre correspondant, pose sa candidature au siège vacant de M. Bailly.

M. le Secrétaire général continue la lecture de sa *Note sur les Sociétés savantes d'Orléans avant la Révolution.*

Communication orale de M. R. Ruzé.

M. Ruzé fait une communication verbale sur la neuvième Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Washington, en ce mois de mai 1912.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du vendredi 7 juin 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Marmasse, Coville, Benoît, Dessaux, Albert Didier, Gaston d'Illiers, Cochinal, Perrin, Maxime Didier, Destenay, Ruzé, Cagnieul, Courgeon, Basseville, Soyer, Denizet, Angot, de la Giraudière, Banchereau, Iauch, Maillard.

MM. Grivet, Refoulé, membres correspondants.

Présents : 24 membres.

Brochures de M. R. Ruzé.

M. Ruzé fait hommage à la Société de deux brochures dont il est l'auteur : *Les Armées d'occupation, leur juridiction en ce qui concerne leur propre protection ; Entente internationale de la Croix-Rouge.* La Société remercie M. Ruzé.

M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. de la Giraudière, qui remercie la Société de son élection.

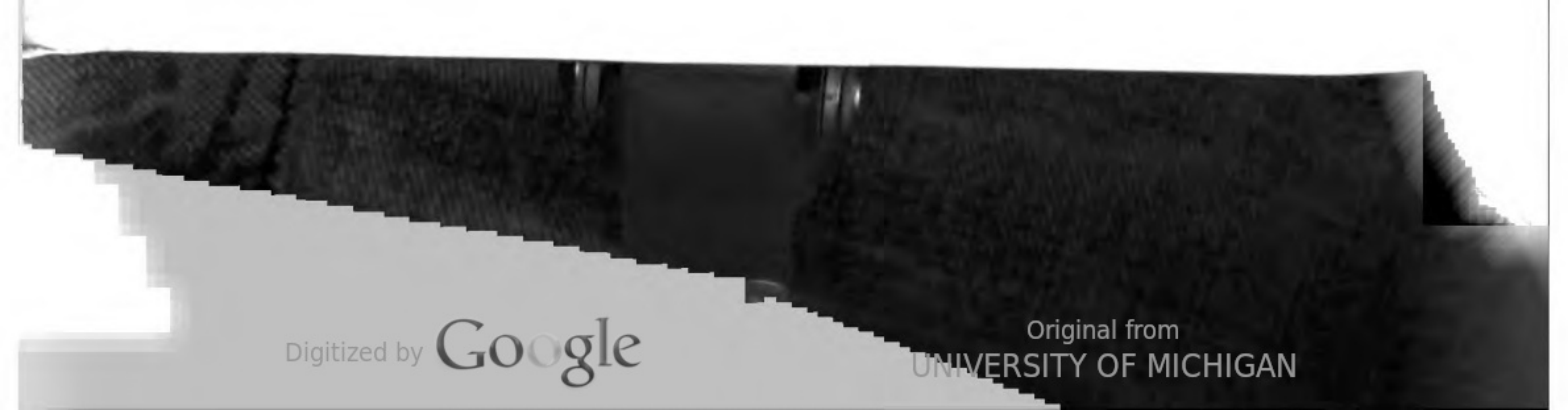
MM. l'abbé Maillard, Marmasse et Cochinal présentent la candidature, au titre de membre correspondant, de M. l'abbé Weill, licencié ès sciences naturelles, et la section des Lettres présente la candidature de M. Bouvier, membre correspondant, au siège de M. Bailly.

Rapport de M. Destenay.

M. Destenay donne lecture d'un rapport sur le dernier travail de M. le commandant de Saint-Mars ; le travail et le rapport seront insérés dans nos *Mémoires.*

M. le Secrétaire général continue la lecture de sa *Note sur les Sociétés savantes d'Orléans avant la Révolution.*

La séance est levée à 9 h. 35.



Séance du vendredi 21 juin 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Angot, de la Giraudière, Soyer, Basseville, Courgeon, Perrin, Albert Didier, Benoît, Maillard, Pilate, Cochinal, Geffrier, Touche.

M. Refoulé, membre correspondant.

Présents : 17 membres.

M. le Secrétaire général continue la lecture de sa *Note sur les Sociétés savantes d'Orléans avant la Révolution.*

Les élections sont remises à quinzaine.

Communication orale de M. le Dr Geffrier.

M. le docteur Geffrier fait une communication orale sur quelques cas d'*Inversion des viscères.*

La séance est levée à 9 h. 15.

Séance du vendredi 5 juillet 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Geffrier, Marmasse, Pilate, Garsonnin, Maillard, Benoît, Perrin, Albert Didier, Ruzé, Huard, Courgeon, Basseville, Soyer, de Ma[illegible]ian, Angot, Callier, de la Giraudière, du Roscoat, Lauch.

M. l'abbé Saget, membre correspondant.

Présents : 22 membre titulaires.

Éloge funèbre de M. Marcel Charoy.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de notre très regretté collègue, M. Marcel Charoy, ancien président de la Société, décédé le jeudi 4 juillet.

Portrait de M. A. Bailly.

Mme Anatole Bailly offre à la Société un portrait de M. Bailly : la Société prie M. le Président de remercier Mme Bailly.



M. Armand Bouvier est élu membre titulaire au siège de M. A. Bailly ; M. l'abbé Weill est nommé membre correspondant de la Société. Elections de MM. A. Bouvier et F. Weil.

Ont voté par correspondance, seize membres :

MM. le commandant de Saint-Mars, Denizet, Renardier, Fauconnier, Maxime Didier, Banchereau, Destenay, Rimbert, Marmasse, de la Loge, Guillaume, Benoît, Baranger, Charpentier, Jarry, Darblay.

MM. Auguste Baillet, Courgeon et Fauchon présentent la candidature, au titre de membre correspondant, de M. de Singly.

Après un rapport oral de M. Soyer, la Société demandera à M. l'abbé Bernois d'extraire de son dernier travail quelques notices inédites sur les Orléanais députés aux Etats Généraux de 1302 et 1308.

M. le Secrétaire général termine la lecture de la notice sur les Sociétés savantes. Cette notice est renvoyée à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 25.

Séance du vendredi 19 juillet 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Garsonnin, Marmasse, Albert Didier, Benoît, de la Giraudière, Huard, Courgeon, Soyer, Basseville, Maillard, Iauch, Callier, Angot, Pilate.

Présents : 17 membres.

M. le Président donne lecture des lettres de remercîments de MM. A. Bouvier et l'abbé Weill. M. Bouvier joint à sa lettre le sonnet suivant :

Dignus es intrare, m'ont dit les médecins.
Les Lettres m'ont dit : « Viens, ô notre géniture ! »
Arts, Sciences ont fait chorus : l'Agriculture
Consent à m'accueillir comme un de ses poussins.



Poussin fus, coquard suis, et non pas des plus sains ;
Mais je retrouve ici ma chère nourriture,
Le bon grain du savoir, des perles d'aventure ;
Et ne vais pas, naïf, les jeter..... aux oursins.

Je veux de vos travaux me faire une habitude,
Ramasser des jetons, voter ; ma gratitude
Chanterait votre los, si je pouvais chanter.

Elle prendrait des airs triomphants et superbes,
Nargue des soixante ans ! J'oserai l'attester :
On se sent reverdir parmi les « Fines Herbes. »

MM. le commandant de Saint-Mars, Auguste Baillet et Fauchon présentent la candidature, au titre de membre correspondant, de M. René de Poilloüe, comte de Saint-Périer, docteur en médecine, docteur en droit.

Communications orale de M. R. de la Giraudière

M. de la Giraudière fait une communication orale sur le *Dry farming*, communication à propos de laquelle une conversation s'engage entre plusieurs membres ; il sera reparlé de ce sujet au mois d'octobre.

et de M. le Dr Garsonnin.

M. le docteur Garsonnin fait une communication sur les *Verres filés*, du musée d'Orléans : c'est une collection de 167 verres filés, peut-être la plus riche qui existe. Cette courte notice sera insérée dans les *Mémoires*.

La séance est levée après que M. le Président eut souhaité à tous de bonnes vacances ; il est 9 h. 15.

Séance du vendredi 4 octobre 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, Cochinal, Pilate, Thévenin, Maillard, Perrin, Destenay, Albert Didier, de Saint-Mars, Courgeon, Basseville, Soyer, Bouvier, Auguste Baillet, Angot.

Présents : 18 membres.

M. Soyer fait hommage à la Société de son *Rapport sur le Service des Archives départementales du Loiret.*

MM. de Saint-Mars, Cagnieul, Angot présentent la candidature au titre de membre correspondant de M. Maurice Chabrol, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, docteur en droit.

M. de Singly est élu membre correspondant : ont voté par correspondance, MM. Baranger, de la Loge, de la Giraudière, Rimbert, Paul Charpentier. Election de M. de Singly, membre correspondant.

M. le Secrétaire général donne lecture et commentaire d'une *Lettre de M. Chamouillet à l'Académie royale d'Orléans.* M. Chamouillet était menuisier rue Sainte-Catherine, caporal à la 3e compagnie des volontaires nationaux et inventeur d'un moulin à farine ; sa lettre est datée du 15 juin 1790. *Lettre de M. Chamouillet par M. le Dr Fauchon*

La séance est levée à 9 heures.

Séance du vendredi 18 octobre 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Coville, Maillard, Benoît, Perrin, Albert Didier, de Saint-Mars, Rochoux d'Aubert, Ruzé, Cagnieul, Courgeon, Basseville, Soyer, de la Giraudière, Bouvier, Angot, Guillaume, Iauch.

Vauquelin, membre correspondant.

Présents : 21 membres.

M. de Poilloüe de Saint-Périer est élu membre correspondant, ainsi que M. Maurice Chabrol. Pour M. de Saint-Périer ont voté par correspondance : MM. Charpentier, Huard, Baillet, Rimbert, Cochinal, Renardier, Baranger, Dessaux. Élections de MM. de Poilloüe de Saint-Périer et Maurice Chabröl.

La fête de la Toussaint tombant un vendredi, les deux séances du mois de novembre auront lieu le 15 et le 29.

M. le Secrétaire général continue son étude sur *M. Cha-*

mouillet, le menuisier-caporal-inventeur, surnommé « le Patriarche des sans-culottes ». Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

Causerie de M. le commandant de Saint Mars.

M. le commandant de Saint-Mars fait une causerie sur la valeur comparée de l'artillerie française et de l'artillerie allemande.

La séance est levée à 9 h. ½.

Séance du vendredi 15 novembre 1912

Présidence de M. A. BAILLET, doyen d'age

Présents : MM. Baillet, Fauchon, Lalbalettrier, Max. Didier, Guillaume, Marmasse, Geffrier, Garsonnin, Cochinal, Maillard, Benoît, Ruzé, Thévenin, de Poilloüe de Saint-Mars, Cagnieul, Courgeon, Basseville, Soyer, Bouvier, Angot, Callier, du Roscoat.

MM. Paul Hazard, Saget, Fugeray, membres correspondants.

Total : 22 membres.

M. le Secrétaire général transmet les excuses de M. le Président, empêché.

Rapport verbal de M. Cagnieul.

M. Cagnieul donne connaissance de son rapport sur le travail de M. le docteur Fauchon : *Les anciennes Sociétés savantes d'Orléans.* La section des Lettres en propose l'insertion dans les *Mémoires* : la Société ratifie cette proposition.

Rapport de M. Bouvier.

M. Bouvier nous lit son rapport sur l'étude de M. le docteur Fauchon sur *Monsieur Chamouillet* et en propose également l'impression au nom de la section des Lettres. Etude et rapport seront insérés aux *Mémoires.*

Poésies de M. l'abbé Fugeray.

M. l'abbé Fugeray, membre correspondant, qui assiste pour la première fois aux réunions de la Société, lit une pièce de vers intitulée *A quinze ans*, composée à l'occasion de sa réception parmi nous.



Ce travail, ainsi que le suivant intitulé *Chrysanthème* lu ensuite, est renvoyé à la section des Lettres.

La parole est alors donnée à M. l'abbé Saget, qui traite de son *Etude sur la physionomie morale de Louis XI*. Communication de M. l'abbé Saget.

La séance est levée à 10 heures.

Pour le Secrétaire particulier,
Maxime Didier.

Séance du vendredi 29 novembre 1912

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Coville, Garsonnin, Cochinal, Benoît, Max. Didier, Perrin, de Poilloüe de Saint-Mars, Cagnieul, Huard, Ruzé, Basseville, Soyer, Bouvier, de la Giraudière, Denizet, du Roscoat, Iauch.

MM. Paul Hazard, Refoulé, membres correspondants.

Présents : 21 membres.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le docteur Garsonnin fait hommage à la Société, qui l'en remercie, d'une brochure sur *la Manufacture de toiles peintes d'Orléans*. Brochure de M. le Dr Garsonnin.

M. Basseville donne lecture d'une notice nécrologique sur notre regretté collègue M. Marcel Charoy ; cette notice est renvoyée à la section des Lettres. Notice nécrologique sur M. Marcel Charoy, par M. Basseville.

M. le Président félicite notre collègue, M. Paul Hazard, membre correspondant, qui a obtenu une grande médaille de la Société de Géographie.

M. le comte du Roscoat lit une étude sur *Fez*, étude composée d'après les notes de son frère qui fut consul à Mogador, en 1863. Après un vote de la Société, ce travail est renvoyé à la section des Lettres. *Etude sur Fez*, par M. du Roscoat.

M. le commandant de Saint-Mars montre, par des extraits de journaux, combien clairement la guerre balkanique a prouvé la supériorité des canons du Creusot sur les canons Krupp. Vive la France !

La séance est levée à 9 h. 55.

Séance du vendredi 6 décembre 1912

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Coville, docteur Baillet, Cochinal, Renardier, Benoît, Dessaux, Maillard, Thévenin, Destenay, Perrin, Albert Didier, Maxime Didier, Rochoux d'Aubert, Courgeon, Cagnieul, Basseville, Soyer, Bouvier, Auguste Baillet, Banchereau, du Roscoat, Denizet, de Mathan, Iauch.

M. de Singly, membre correspondant.

Présents : 30 membres.

Le Campo Santo **d'Orléans.**

M. Banchereau entretient la Société du projet de destruction des galeries du grand cimetière. La Société vote le principe d'un vœu à ce sujet. Ce vœu sera rédigé par le bureau après entente avec le bureau de la Société archéologique, et cela le plus tôt qu'il sera possible.

M. Bernard, professeur de physique au Lycée, pose sa candidature au titre de membre correspondant : il est présenté par MM. Fauchon, Bouvier, Papelier.

Rapports de M. le Dr Courgeon et de M. Cagnieul.

Après rapport de M. le docteur Courgeon sur les poésies lues récemment par M. l'abbé Fugeray, la Société vote l'impression de la pièce intitulée : *Dans la saison du Chrysanthème* et le dépôt aux archives de la pièce intitulée : *A 15 ans.* Après rapport de M. Cagnieul, l'impression de la notice de M. Basseville sur M. Marcel Charoy est votée.

Le Microscope dans l'antiquité, **par M. Rochoux d'Aubert.**

M. Rochoux d'Aubert commence une première étude sur *Le Microscope dans l'antiquité ;* cette étude est accompagnée de projections.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du vendredi 20 décembre 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Thévenin, Perrin, Maxime Didier, Benoît, Albert Didier, Huard, de Poilloüe de Saint-Mars, Courgeon, Basseville, Soyer, Bouvier, Angot, de la Giraudière, Denizet, Guillaume, Iauch, Maillard.

Présents : 22 membres.

M. de Saint-Périer, membre correspondant, fait hommage à la Société, qui l'en remercie, de trois brochures sur des sujets de préhistoire. Brochures de M. de Saint-Périer.

La Société fixe les deux séances du mois de janvier 1913 au 17 et au 31.

M. Bernard, professeur de physique au Lycée d'Orléans, est élu membre correspondant. Élection de M. Bernard, membre correspondant.

Sur la proposition de la section des Lettres, la Société vote l'impression, dans nos *Mémoires*, du travail de M. du Roscoat sur *Fez*.

M. Basseville donne lecture d'une étude sur « le Grand Cimetière » d'Orléans. La Société décide de s'unir à la Société archéologique pour demander que le Grand Cimetière soit classé parmi les monuments historiques ; les deux Présidents iront porter la pétition à M. le Maire d'Orléans. *Le Campo Santo*, par M. A. Basseville.

M. Fauchon lit quelques passages *Des Souvenirs d'Extrême-Orient*, de M. Huard ; ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

M. le Président offre à chacun des souhaits de bonne année et lève la séance à 9 heures 3/4.

TABLE DU TOME DOUZIÈME

DE LA Ve SÉRIE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03512 7524

